

RAPPORT DE LA CONSULTATION
PARNASIMAUTIK

Réalisée auprès des Inuits
du Nunavik en 2013



ᓄᓇᐱᖅ ᓄᓇᓕᓕᓴᓪᓐᓐ ᑲᑎᓴᓴᖅ ᐃᓴᓕᓴᓴᓐᓐ ᐱᓴᓐᓴᓐᓴᓐ
NUNAVIK REGIONAL BOARD OF HEALTH AND SOCIAL SERVICES
RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX NUNAVIK



ᐱᓴᓐᓴᓐᓴᓐ
Institut culturel Avataq
Avataq Cultural Institute

RAPPORT DE LA CONSULTATION

PARNASIMAUTIK

RÉALISÉE AUPRÈS
DES INUITS DU NUNAVIK

EN 2013

14 NOVEMBRE 2014

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU GROUPE-CADRE DE PARNASIMAUTIK	1
INTRODUCTION	
Le Nunavik : mise en contexte	3
Le Nunavik aujourd'hui	9
QUI NOUS SOMMES	
Culture, langue et identité inuites	15
Terres	31
Sécurité alimentaire	45
NOS COMMUNAUTÉS	
Famille	57
Éducation	69
Santé et services sociaux	83
Justice et régulation sociale	99
Coût de la vie et logement	111
Développement local et services essentiels	129
Emploi	141
NOTRE RÉGION	
Développement régional	159
Planification régionale	185
CONCLUSION	195
ANNEXES	
Annexe 1 – Êres de l'exploitation	199
Annexe 2 – Chronologie	215
Annexe 3 – Déclarations de tous les organismes	245
Annexe 4 – Bulletins <i>Ce qui a été dit</i>	249

MOT DU GROUPE-CADRE DE PARNASIMAUTIK

En septembre 2010, les Inuits du Nunavik ont soumis le Plan Nunavik au gouvernement du Québec. Il s'agissait d'une réponse par secteur au Plan Nord qui était en cours d'élaboration à ce moment-là. Le Plan Nunavik décrivait le contexte dans lequel la Convention de la Baie-James et du Nord québécois de 1975 et l'Entente Sanarrutik de 2002 avaient été signées, et décrivait le quotidien et les conditions de vie actuelles dans les communautés du Nunavik. Il établissait aussi les conditions préalables pour que les Inuits du Nunavik appuient le développement du nord. Quatre ans plus tard, ces conditions préalables n'ont toujours pas été remplies.

Au moment où le Plan Nunavik a été rédigé par les organismes de la région à l'été 2010, le temps manquait pour consulter les communautés. Le gouvernement du Québec, qui décidait du programme politique et du calendrier, prévoyait en effet dévoiler son Plan Nord au début de 2011. En raison du changement de gouvernement en 2012, les Inuits du Nunavik ont eu l'occasion d'engager un débat plus large à l'échelle régionale sur le Plan Nunavik.

À une réunion de tous les organismes du Nunavik qui a eu lieu à Kuujuaq en septembre 2012, les participants ont convenu que l'exercice entrepris en 2010 était important, et que des consultations devraient être organisées dans les communautés afin de définir une vision globale du développement en fonction de la culture, de l'identité, de la langue et du mode de vie traditionnel des Inuits, de manière à les protéger maintenant et à les enrichir dans les années à venir. Les terres, la famille, la justice, l'emploi et l'environnement ont été ajoutés à la liste des secteurs fondamentaux que contenait déjà le Plan Nunavik.

De septembre à décembre 2012, le président de la Société Makivik, Jobie Tukkiapik, et la présidente de l'Administration régionale Kativik, Maggie Emudluk, ont fait des présentations aux conseils d'administration des organismes de la région. Nous avons ensuite assisté à des ateliers organisés dans toutes les communautés de février à décembre 2013, ainsi qu'à Chisasibi, à Kawawachikamach et à Montréal.

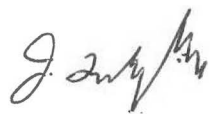
Lors des ateliers, des représentants de groupes et de comités locaux ont discuté des enjeux fondamentaux qui affectaient leur quotidien, des résidents se sont présentés au microphone pour exprimer leurs idées et les membres des communautés ont écouté les discussions de leur lieu de travail ou de leur foyer sur les ondes de la radio FM locale. Un bulletin intitulé *Ce qui a été dit* a été produit après chaque atelier et transmis aux dirigeants locaux afin qu'ils en assurent la distribution. Chaque communauté a été encouragée à poursuivre son propre processus Parnasimautik à l'échelle locale.

Parnasimautik a suscité un grand enthousiasme dans l'ensemble du Nunavik, et ce, avec raison. Ce processus nous a permis de réfléchir à notre passé, à notre présent et à notre avenir. Il a constitué une démarche de mobilisation à l'échelle régionale et locale.

En 2014, une tribune radiophonique régionale, une conférence jeunesse et une présentation à l'assemblée générale annuelle de la Société Makivik ont eu lieu. Au cours de l'été, le groupe-cadre de Parnasimautik s'est servi des commentaires formulés par les communautés sur Qui nous sommes, Nos communautés et Notre région pour rédiger un rapport définissant une vision globale d'un avenir meilleur pour les Inuits du Nunavik, leurs familles et leurs communautés, ainsi que des relations renouvelées que nous voulons entretenir avec les organismes de la région, les gouvernements du Québec et du Canada et les promoteurs industriels. Le présent rapport décrit les moyens pour atteindre nos objectifs et jette les bases qui nous permettront un jour de nous gouverner nous-mêmes.

Nous aimerions dédier le présent rapport aux jeunes. Nous espérons qu'il aura le pouvoir de les mobiliser afin qu'ils retrouvent leur fierté d'être Inuits et façonnent les changements nécessaires pour améliorer le quotidien et les conditions de vie dans les communautés du Nunavik.

Au nom de nos organismes respectifs, nous aimerions également remercier tous ceux et celles qui ont contribué à Parnasimautik et qui croient à ce processus.



Jobie Tukkiapik
Président
Société Makivik



Maggie Emudluk
Présidente
Administration régionale Kativik



Johnny Kasudluak
Président
Commission scolaire Kativik



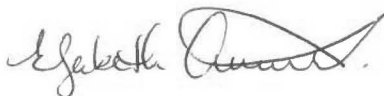
Elisapi Uitangak
Présidente
Régie régionale de la santé et des services sociaux
Nunavik



Jeannie Nungak
Présidente intérimaire
Institut culturel Avataq



George Peters
Président
Association des corporations foncières du Nunavik



Elizabeth Annahatak
Présidente
Association des jeunes Saputiit

24 novembre 2014

LE NUNAVIK : MISE EN CONTEXTE

Le Nunavik est une vaste région qui s'étend depuis le nord de la baie James jusqu'au détroit d'Hudson et qui comprend la partie est de la baie d'Hudson et l'ensemble de la baie d'Ungava. Il est bordé au sud par le 55^e parallèle et à l'est par le Labrador.

Le Nunavik est le territoire où habitent 11 000 Inuits répartis dans 14 communautés. Un petit groupe d'Inuits vit également à Chisasibi. Des preuves archéologiques indiquent que les Inuits occupent et utilisent cette région de manière continue depuis plus de 4 000 ans.

Le premier contact consigné entre des Inuits et des Européens a eu lieu en 1610, alors que Sir Martin Frobisher, dans sa recherche fatale du passage du Nord-Ouest, est entré dans la baie d'Hudson. Dans les années 1600, de nombreux autres explorateurs, baleiniers, missionnaires et commerçants de fourrures ont fait de brèves incursions dans la région.

Les Inuits du Nunavik sont demeurés pratiquement isolés jusqu'à ce que des baleiniers commencent à fréquenter la région au début des années 1700. Bien que quelques contacts avec des Inuits aient été consignés dans les journaux des baleiniers, ce n'est pas avant l'arrivée des commerçants de fourrures à la fin des années 1800 que les contacts ont commencé à s'intensifier, et ce, en raison de la création de la Terre de Rupert, don du roi d'Angleterre à son cousin Rupert, et de l'octroi du monopole du commerce des fourrures à la Compagnie de la Baie d'Hudson dans une immense partie du Nord canadien, incluant le territoire où se trouve aujourd'hui le Nunavik.

Avant l'arrivée des commerçants de fourrures, les Inuits vivaient comme ils l'avaient toujours fait : ils installaient des campements, se déplaçaient et pratiquaient leurs activités de subsistance en fonction des saisons et des migrations des animaux. Les membres de la famille élargie se rassemblaient généralement l'hiver dans des campements mieux établis, vivant dans des igloos et se déplaçant en traîneaux à chiens. Ils se nourrissaient alors principalement de caribou, de phoque et de poisson. Les familles se dispersaient l'été le long de la côte et dans les vallées fluviales. Elles vivaient pendant ces quelques mois plus cléments dans des tentes en peaux, chassaient des oiseaux migrateurs et des mammifères marins, pêchaient et cueillaient des petits fruits.

L'arrivée des Européens a causé une multitude de problèmes. Des maladies telles que la rougeole et la tuberculose ont décimé des campements et des familles. La dépendance aux objets de commerce a modifié les cycles saisonniers et a entraîné les familles dans une relation d'endettement et de crédit avec les postes de traite selon leur capacité à rapporter des fourrures. Les missionnaires ont remis en question les croyances spirituelles et les normes sociales. Jusqu'à la fin des années 1890, les Inuits n'étaient pas considérés par le monde extérieur et étaient traités comme des fournisseurs de fourrures et des païens à convertir.

Au cours des 50 années qui ont suivi, des modifications importantes ont été apportées aux frontières territoriales. L'Acte concernant la délimitation des frontières nord-ouest, nord et nord-est de la province de Québec de 1898 a repoussé les frontières vers le nord jusqu'au

52^e parallèle, ce qui a eu pour effet d'agrandir le champ d'action des gouvernements vers le nord, et ce, sans aucune consultation avec les groupes autochtones. Ensuite, la Loi de l'extension des frontières du Québec de 1912 a agrandi de nouveau le territoire du Québec de manière à inclure toute la partie continentale qu'occupe aujourd'hui le Nunavik. Pendant qu'ils s'accaparaient des terres, les deux ordres de gouvernement ont fait fi de leurs obligations envers les peuples qui y vivaient et ont omis de répondre à leurs besoins les plus essentiels, laissant la maladie et la famine faire des ravages. Les Inuits et les autres groupes autochtones ont été complètement délaissés par les gouvernements.

Toutefois, le pire restait à venir. Au milieu des années 1950, le gouvernement fédéral a établi une politique visant à inciter les Inuits à abandonner leur vie nomade et à les établir dans des petites communautés afin qu'ils soient plus faciles à administrer. Des habitations rudimentaires, des services de santé, des écoles et des services policiers leur ont alors été fournis. De manière générale, une communauté était établie à l'emplacement où existait déjà un poste de traite ou une mission religieuse et où une forme de dépendance s'était installée.

C'est ainsi que s'est amorcée la transition d'un mode de vie de subsistance à un mode de vie où l'argent avait pris de l'importance. Les Inuits vivaient encore considérablement de la chasse et de la pêche, mais ils avaient modifié leurs façons d'utiliser le territoire et troqué leurs traîneaux à chiens, leurs harpons et leurs armes rudimentaires pour des motoneiges et des armes à feu.

C'était aussi à cette époque que le gouvernement a retiré des enfants de leur famille pour les envoyer dans des pensionnats autochtones dans des endroits très éloignés tels que Churchill, au Manitoba. La tuberculose était encore omniprésente et de nombreuses personnes ont dû être envoyées au sud pour de longues périodes, certaines d'entre elles ne sont jamais revenues. Des familles ont été déchirées. Nombreux sont ceux et celles qui se sont retrouvés dépendants et impuissants en l'absence des principaux soutiens de la famille. Au cours de cette période, des familles d'Inukjuak ont été réinstallées à Resolute Bay par le gouvernement fédéral afin d'établir la souveraineté du Canada dans l'Arctique. La réinstallation dans l'Extrême-Arctique est l'un des événements les plus honteux de l'histoire coloniale du Nunavik et un exemple particulièrement triste des joutes géopolitiques du gouvernement aux dépens des Inuits.

Il est important ici de souligner la vitesse à laquelle s'est produite cette dernière vague d'intrusions au Nunavik. Comme l'a rappelé un leader inuit du Nunavik : « J'avais 10 ans la première fois que j'ai vu un Blanc ». Vingt-cinq ans plus tard, cette même personne faisait de multiples déplacements en avion pour se rendre à des salles de conseils d'administration pour négocier un accord de revendications territoriales. Imaginez le rythme des changements auquel ont dû s'adapter les Inuits.

Sont arrivés ensuite les grandes entreprises et le développement des ressources. Les événements qui se sont produits au début des années 1970 ont galvanisé les Inuits et leurs voisins cris, ce qui a eu pour effet de transformer à jamais le paysage juridique du Nunavik. En 1971, le premier ministre du Québec a annoncé le « projet du siècle », soit un projet de développement hydroélectrique d'envergure sur La Grande Rivière et incluant son bassin

versant. Personne n'en avait informé les Inuits et les Cris. Le gouvernement du Québec avait ciblé les rivières du nord pour générer de nouvelles activités économiques et les Inuits ne faisaient pas partie de ses plans.

L'Association des Inuit du Nouveau-Québec et le Grand Conseil des Cris du Québec ont demandé et obtenu une injonction pour arrêter le projet, le Juge Malouf ayant rendu une décision historique et courageuse en leur faveur. Bien que cette décision ait été infirmée six jours plus tard par la Cour d'appel du Québec, elle a ouvert la voie aux négociations de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ).

Contrairement aux traités plus modernes, la CBJNQ est un règlement hors cour négocié à un rythme effréné en deux ans. Les travaux au complexe La Grande avaient repris et incluaient la construction de barrages et de routes ainsi que l'inondation de vastes superficies pour créer des réservoirs. Pendant que les Inuits et les Cris étaient en train de négocier, leurs terres se faisaient détruire.

Les gouvernements ont également exigé que les Inuits et les Cris renoncent à leurs droits ancestraux et confirment les droits du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec de développer les ressources de la région. Les dispositions concernant l'extinction des droits ancestraux ont été mal accueillies par certains Inuits et ces derniers ont créé un groupe de dissidents qui a refusé d'approuver l'entente. Bien que la CBJNQ contienne des points positifs pour les Inuits, l'obligation de renoncer à leurs droits en échange de services essentiels normalement offerts à tous les citoyens du pays continue de les hanter. La CBJNQ n'était pas assortie d'un plan de mise en œuvre ni d'un plan de financement des obligations qu'elle contenait. La Société Makivik, l'Administration régionale Kativik, la Commission scolaire Kativik et la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik ont dû déployer beaucoup d'énergie et de ressources pour forcer le Canada et le Québec à remplir leurs obligations. En 1981, les gouvernements du Canada et du Québec ont signé une entente en vertu de laquelle le Canada a transféré au Québec ses responsabilités concernant le logement et la prestation des services de base. La Société Makivik et l'Administration régionale Kativik n'ont jamais été consultées à ce sujet et personne ne leur a demandé leur approbation.

Nous devons nous concentrer sur l'avenir et non pas sur les erreurs commises. Si nous continuons à ressasser les mauvais coups du passé, nous n'avancerons jamais.

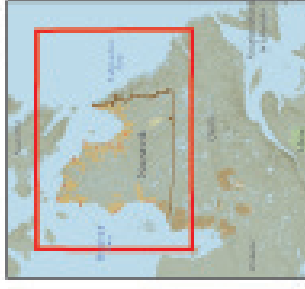
Cet aperçu de notre histoire est essentiel pour comprendre notre vision de l'avenir. La période coloniale et le refus des gouvernements de nous traiter justement et avec respect nous ont occasionné de graves problèmes. Nous sommes sous-employés et insuffisamment instruits en plus d'avoir de graves problèmes sociaux et de santé. Nos valeurs familiales fondamentales s'effritent. Nous ne sommes pas différents des autres peuples autochtones qui ont souffert de l'emprise du colonialisme.

Mais nous sommes toujours là. Nous sommes les Inuits du Nunavik. Nous avons des droits issus de traités protégés par la Constitution canadienne et des droits reconnus par des instruments internationaux. Nous parlons notre propre langue, utilisons et connaissons toujours

notre territoire et espérons un avenir meilleur dans lequel nous serons des partenaires à part entière du développement et de la gestion de notre territoire.

Depuis que nous nous sommes mis à travailler sur le Plan Nunavik en 2010, nous sommes entrés dans l'ère de Parnasimautik. Ensemble, en tant que peuple, nous avons défini une vision pour notre avenir et déterminé les outils qu'il nous fallait pour réussir.

NUNAVIK



LE NUNAVIK AUJOURD'HUI

Le Nunavik est le « vaste territoire » où nous vivons depuis des millénaires. C'est l'endroit où nous vivons aujourd'hui et où nous continuerons à vivre demain.

Avant 1975, la vie des Inuits du Nunavik consistait essentiellement en la pratique des activités de chasse, de pêche et de piégeage. Les communautés ne disposaient que des services les plus rudimentaires. L'alimentation en eau potable consistait en la livraison d'eau non traitée puisée d'une rivière ou d'un lac et transportée à chaque demeure où elle était entreposée dans de grands contenants. Des sacs à ordures contenant de l'urine et des matières fécales étaient placés à l'extérieur en vue d'être transportés jusqu'au dépotoir local. Les maisons étaient faites de structures de bois recouvertes de panneaux de contreplaqué; elles étaient petites, surpeuplées et mal isolées, sans aucun système de ventilation ni de contrôle de l'humidité. Elles étaient éclairées par des lampes à l'huile et chauffées en hiver par des poêles à l'huile. Les écoles étaient souvent aménagées dans des bâtiments existants, qui avaient été construits à d'autres fins. Les services de santé étaient offerts par des postes de soins infirmiers dans les plus grandes communautés seulement. Les marchandises étaient livrées annuellement dans les communautés par la desserte maritime. Les infrastructures de transport maritime et aérien étaient inexistantes. Après la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), cette façon de vivre a changé. Les Inuits du Nunavik ont dû très rapidement s'adapter à une économie davantage basée sur les salaires.

Bien que les méthodes et les cycles des activités d'exploitation aient changé, l'importance que revêt la faune pour la sécurité alimentaire ainsi que pour la culture, la langue et l'identité des Inuits est demeurée la même. Les aliments traditionnels tels que le caribou, l'omble chevalier, le lagopède, le phoque, le morse et le béluga continuent d'être essentiels à la santé et au mode de vie des Inuits du Nunavik.

DES RENSEIGNEMENTS DE BASE

Le Nunavik est considéré comme faisant partie de l'Arctique. Il comprend la région Kativik, laquelle couvre environ 500 000 km² au nord du 55^e parallèle au Québec, et la région marine du Nunavik, laquelle couvre environ 265 000 km² dans les eaux extracôtières.

Les Nunavimmiuts vivent principalement dans des communautés côtières, dont les populations sont variables, allant de 180 à 2 375 habitants. Aucune route ne relie les communautés de la région entre elles ni au sud du Québec. Le transport aérien assure les liens toute l'année. Les aliments non périssables et autres marchandises nécessaires sont acheminés l'été par transport maritime. Localement, les Inuits dépendent des motoneiges, des VTT et des embarcations à moteur pour les activités de chasse, de pêche et de piégeage ainsi que pour rendre visite aux membres de leur famille vivant dans des communautés avoisinantes.

- Population totale du Nunavik : 12 090 habitants (89,1 % sont des Inuits)^{1 2}.
- Le taux annuel d'accroissement de la population est de 2,4 % (entre 2006 et 2011).
- Quelque 110 Inuits du Nunavik vivent à Chisasibi (une communauté crie de l'Eeyou Istchee, située au sud du 55^e parallèle au Québec).
- Environ 800 Inuits du Nunavik vivent à Montréal.
- La communauté naskapie de Kawawachikamach possède des terres des catégories I et II dans la région Kativik et a un représentant qui siège au Conseil de l'Administration régionale Kativik.
- L'inuktitut est la langue maternelle de 97,2 % des Inuits du Nunavik.³
- 65,9 % des Inuits du Nunavik ont moins de 30 ans.
- 5,7 % des Inuits du Nunavik sont des aînés (60 ans et plus).
- Le taux de grossesse chez les adolescentes âgées de 14 à 17 ans est quatre fois plus élevé que dans le reste du Québec.
- Le coût de la nourriture est 52 % plus élevé qu'ailleurs au Québec.
- Environ 44 % du revenu annuel des ménages du Nunavik est consacré à l'achat de nourriture; ailleurs au Québec, c'est 12 %.
- 37 % des aînés ont indiqué qu'ils manquaient régulièrement ou occasionnellement de nourriture.
- Le coût des produits ménagers est 97 % plus élevé qu'ailleurs au Québec.
- Le coût des produits de soins personnels est 91 % plus élevé qu'ailleurs au Québec.
- L'espérance de vie des hommes inuits du Nunavik est de 64,5 ans; elle est de 78,5 ans pour les hommes ailleurs au Québec.
- L'espérance de vie des femmes inuites du Nunavik est de 68,1 ans; elle est de 83,1 ans pour les femmes ailleurs au Québec.
- Le surpeuplement des logements a atteint un taux alarmant de 68 %.
- Le déficit de logements au Nunavik est de 899 unités.
- 72 % des ménages du Nunavik (2 450 familles) gagnent moins de 32 480 \$ par année.
- 37,5% des ménages inuits du Nunavik vivent dans la pauvreté.⁴

¹ La population du Québec est de 8 155 334 habitants.

² Il y a 59 455 Inuits qui vivent au Canada et environ 150 000 de la Sibérie au Groenland.

³ La réalité qui se cache derrière ce chiffre est plus complexe que sa valeur nominale. Un important processus d'érosion linguistique est en train de se produire et les jeunes d'aujourd'hui font face à de nombreux défis pour essayer de maintenir leur langue.

⁴ Les données présentées dans cette section sont tirées en grande partie de Nunivaat – le programme statistique du Nunavik, une base de données permanente, publique et indépendante sur la situation socioéconomique du Nunavik. Lancé en 2005, Nunivaat est dirigé par l'Université Laval et subventionné par l'Administration régionale Kativik.

L'ÉTAT DES COMMUNAUTÉS

En 1998, le rapport intitulé *Youth Protection Act, Young Offender's Act, An in-light review of their problematical application in Nunavik* (Loi sur la protection de la jeunesse, Loi sur les jeunes contrevenants, un examen approfondi de leur application problématique au Nunavik) de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik conclut que, en raison du nombre élevé de jeunes, les questions relatives à la jeunesse sont omniprésentes au Nunavik et présentent un défi de taille.

En 2007, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse indiquait que les Inuits du Nunavik vivaient une crise identitaire qui se reflète dans l'ampleur de leurs problèmes sociaux. La violence familiale est dix fois plus élevée au Nunavik que la moyenne canadienne. Le Nunavik présente le taux de suicide le plus élevé du Canada. Le manque de logements adéquats n'offre pas aux familles des conditions optimales pour exercer leur rôle. La pauvreté s'ajoute à cette situation difficile et les enfants en sont souvent les premières victimes.

La colonisation et les changements rapides et radicaux qu'ont vécus les Inuits du Nunavik au cours des dernières décennies ont affaibli les structures sociales et familiales de la région, ce qui a entraîné de graves répercussions. Une partie de la population est affectée par les traumatismes et les pertes qu'elle a subis. Qui plus est, les services de santé et les services sociaux offerts dans la région sont inadéquats et insuffisants.

Dans un tel contexte social, les valeurs *ilagiinniq*, c'est-à-dire les valeurs familiales, ont été ébranlées et semblent parfois avoir été abandonnées. La réalité d'aujourd'hui ne signifie pas cependant que les valeurs des Inuits par rapport à la famille ont été oubliées. Les Inuits doivent renouer avec ces valeurs et leur donner un souffle nouveau en prenant en considération que les problèmes sociaux sont plus complexes aujourd'hui et que les familles ont besoin de nouveaux outils.

Les Inuits du Nunavik ont toujours été un peuple travaillant et persévérant qui a une très grande capacité d'adaptation et cherche à trouver des solutions aux problèmes. Dans l'économie traditionnelle, les Inuits participaient pleinement aux activités, partageaient les tâches pour le bien de la famille et de la famille élargie et enseignaient aux jeunes les compétences et les normes sociales essentielles à la survie.

Dans la nouvelle économie de la région basée sur les salaires, il y a, selon les estimations, 4 179 emplois réguliers à temps plein, soit 3 171 dans les communautés du Nunavik et 1 008 dans le secteur des mines. Cependant, les Inuits du Nunavik ne détiennent que 51 % de ces emplois et, si l'on ne considère que le secteur des mines, qu'un maigre 15 %. Aujourd'hui, 58 % des emplois requièrent un certificat de métier ou un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Or, la Commission scolaire Kativik indique que le taux de décrochage entre la maternelle et la fin des études secondaires est d'environ 90 %.

Les Inuits du Nunavik font face à des obstacles et à des défis de taille sur le plan de l'emploi. Il y a beaucoup d'Inuits sans emploi ou sous-employés et la main-d'œuvre régionale s'accroît. Ce sont des personnes venant de l'extérieur de la région qui prennent les emplois professionnels. Étant donné le grand nombre de jeunes qui entrent sur le marché du travail et le grand potentiel de création d'emplois dans de multiples secteurs au cours des 20 prochaines années, il faudra coordonner les efforts pour créer de manière soutenue des emplois à long terme. Les Inuits du Nunavik doivent faire preuve de détermination afin d'avoir une bonne éducation, d'occuper les emplois disponibles et de continuer d'avoir une bonne éthique de travail.

Les Inuits du Nunavik sont à la fois un peuple autochtone ayant des droits issus de traités au Nunavik et des contribuables. Contrairement aux peuples des Premières Nations, les Inuits du Nunavik paient les taxes de vente et les impôts sur le revenu tant au fédéral qu'au provincial, comme tout autre citoyen. Par conséquent, les Inuits du Nunavik ont droit au même niveau de services que reçoivent les autres contribuables.

L'AMÉLIORATION DE NOTRE QUALITÉ DE VIE

Depuis la signature de la CBJNQ en 1975, des responsabilités concernant la prestation de nombreux programmes et services publics ont été transférées à l'Administration régionale Kativik, à la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik et à la Commission scolaire Kativik, des organismes qui sont dirigés par des Inuits du Nunavik. Ces organismes démontrent depuis près de 40 ans leur capacité à s'acquitter de leurs responsabilités et de leurs mandats. Les Inuits du Nunavik continuent de demander néanmoins du financement adéquat et un plus grand contrôle en ce qui concerne la planification et la priorisation de ces programmes et services.

Aujourd'hui, les Nunavimmiuts s'identifient davantage à leurs organismes régionaux qu'aux gouvernements du Canada et du Québec. Parmi ces organismes régionaux, il y a l'Administration régionale Kativik, la Commission scolaire Kativik et la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik ainsi que la Société Makivik, les corporations foncières et l'Association des corporations foncières du Nunavik, la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, l'Institut culturel Avataq, l'Association des jeunes Saputiit, Tarqamiut Nipingat inc., l'Association des femmes inuites du Nunavik Saturviit, les associations régionale et locales de chasse, de pêche et de piégeage Anguvigak et le Fonds d'exploration minière du Nunavik.

Les Nunavimmiuts sont parvenus à développer avec succès des infrastructures et des services dans les communautés, dont des écoles, des centres de santé, des logements, des aéroports, des bâtiments et équipements municipaux ainsi que des économies locales. L'annexe 2 contient une liste détaillée des ententes, des actions, des initiatives et d'autres réalisations au cours de cette période. La CBJNQ de 1975 a fourni un cadre solide, quoiqu'imparfait, pour la croissance. Elle est au cœur de ce développement. Cependant, malgré les améliorations concrètes qui ont été apportées, l'état général des communautés et des Nunavimmiuts porte à croire que les pistes d'atterrissage, les logements, les infrastructures municipales, les écoles et

les initiatives de développement économique n'aient pas en soi été suffisants pour assurer un sentiment de bien-être satisfaisant.

L'Entente Sanarrutik de 2002 a donné lieu à une nouvelle relation de coopération entre le Québec et les Inuits du Nunavik en ce qui concerne le développement hydroélectrique, minier et touristique ainsi que les questions de développement économique et des communautés. Si les projets de développement sont réalisés selon la lettre et l'esprit de l'Entente Sanarrutik, c'est-à-dire d'une manière qui respecte les droits des Inuits du Nunavik, leurs aspirations en matière de développement local et régional ainsi que l'environnement, les Nunavimmiuts ont bon espoir que leur qualité de vie continuera de s'améliorer grâce à la création d'emplois et de possibilités d'affaires. La prudence est toutefois de mise. Ne pas mettre en œuvre correctement l'Entente Sanarrutik constituerait un autre exemple d'exploitation non durable des ressources, où des intérêts des secteurs publics et privés de l'extérieur de la région prennent quelque chose de valeur de la région sans aucun égard pour la participation équitable et le développement des Inuits du Nunavik.

L'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik (ARTIN) est entré en vigueur en 2008. Cet accord est communément appelé l'accord sur la région marine, car il porte sur les droits des Inuits du Nunavik dans la région et les îles situées au large du Québec et du Labrador. L'ARTIN a été négocié sur une période de 12 ans avec l'appui d'une nouvelle politique fédérale sur les revendications territoriales. Contrairement à la CBJNQ, il est assorti d'un plan de mise en œuvre détaillé et d'estimations de coûts. La mise en œuvre de l'ARTIN en est encore à ses tout débuts et devra être étroitement suivie.

PARNASIMAUTIK

Les Inuits du Nunavik ont exprimé bon nombre de leurs besoins en 2000 lors du sommet socioéconomique régional Katutjiniq, en 2002 lors de la négociation de l'Entente Sanarrutik, en 2004 dans le cadre de la consultation publique du gouvernement du Québec intitulée Briller parmi les meilleurs, en 2007 lors du sommet Katimajit portant sur des questions socioéconomiques au Nunavik et en 2010 dans le Plan Nunavik, une réponse régionale au Plan Nord du gouvernement du Québec.

Parnasimautik est un portrait de Qui nous sommes, de Nos communautés et de Notre région. Il définit une vision de l'avenir qui prévoit pour les Inuits du Nunavik un contrôle accru de la planification et de la gouvernance dans tous les aspects de nos vies, de nos communautés et de notre région.

CULTURE, LANGUE ET IDENTITÉ INUITES

Nous sommes Inuits! Nous ne deviendrons jamais Qallunaat (Blancs), même si nos vies actuelles ne ressemblent plus à celles de nos ancêtres. Notre mode de vie intègre plusieurs aspects propres à la civilisation qallunaat. Toutefois, notre ascendance, notre culture, notre langue et notre identité nous distinguent des sociétés dominantes au Canada et au Québec. Nous serons toujours Inuits. Nous devons affirmer notre fierté dans toutes les facettes de notre identité, et convaincre ceux qui gouvernent de respecter le caractère unique de notre peuple. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

CONTEXTE

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) ne comporte malheureusement aucune disposition concernant la protection et la promotion de la culture, de la langue et de l'identité des Inuits du Nunavik.

L'inuktitut, « notre langue », signifie également « à la manière des Inuits ». Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

La culture et l'identité des Inuits du Nunavik englobent chaque élément qui nous définit en tant que peuple distinct : l'inuktitut, le mode de vie traditionnel, la confection de vêtements, la faune dont nous dépendons pour assurer notre sécurité alimentaire, les savoirs traditionnels et les compétences en matière de survie, les arts visuels et de la scène, les légendes et les mythes, la cosmologie inuite et enfin diverses valeurs telles que le partage.

L'identité inuite a été mise à rude épreuve au cours du dernier siècle. La conversion au christianisme au début du 20^e siècle, le passage d'une existence nomade à la vie au sein d'une communauté sédentaire au cours des années 1950 de même que l'adaptation à la technologie moderne ont bouleversé notre mode de vie. La culture et la langue inuites subissent constamment des pressions provenant de l'extérieur.

Le mode de vie traditionnel, qui exige des compétences et des connaissances particulières, s'effrite graduellement. En adoptant le mode de vie en vogue (internet, émissions de télévision, musique rap, tendances vestimentaires, littérature, etc.), les jeunes Inuits s'associent actuellement à une culture mondialisée. Quant aux aînés, ils se sentent démunis parce qu'ils ne sont plus en mesure d'entrer en relation avec les jeunes, afin de leur transmettre les connaissances, les compétences et les valeurs traditionnelles. Les aînés souffrent aussi de l'érosion de leur culture. Certains jeunes demandent à être conseillés, et ceux qui ne peuvent l'être se sentent perdus.

Le projet de mise en valeur des ressources naturelles du nord du Québec de même que les activités et le flux de travailleurs qui y sont associés auront de profondes répercussions sur la culture, la langue et l'identité des Inuits du Nunavik.

Les terribles prédictions voulant que le mode de vie des Inuits ait disparu se sont toutefois révélées fausses : nous sommes toujours des Inuits et nous nous sommes adaptés à un monde qui nous a déjà été totalement étranger. Nous parlons, lisons et écrivons encore l'inuktitut.

La mission des Inuits du Nunavik consistera à trouver des moyens de protéger et de promouvoir la culture, la langue et l'identité inuites.

QUI SOMMES-NOUS?

Nous devons assurer un avenir viable afin que nos générations futures puissent fermement s'enraciner dans l'identité inuite. Cela nécessite la mise en place de mesures proactives visant à revitaliser notre culture et les pratiques traditionnelles qui s'y rattachent. Cela passe aussi par l'obtention d'une reconnaissance officielle et des ressources nécessaires à la préservation et au maintien de notre langue, l'inuktitut, qui fait partie intégrante de nos vies. Cela implique enfin que tous les aspects constituant l'identité inuite soient valorisés de façon concrète dans toutes les sphères de la vie contemporaine [...] Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les premiers « étrangers » qui sont entrés en contact avec les Inuits du Nunavik ont rencontré un peuple fier, indépendant et autosuffisant qui a su prospérer au sein d'un climat et d'un environnement auxquels il s'est adapté depuis des temps immémoriaux. L'identité, la culture et la langue inuites ne datent pas d'hier. Les Inuits et leurs prédécesseurs, les Paléoesquimaux, font partie de cet environnement depuis plus de 4 000 ans, alors que les immigrants provenant d'autres continents ne sont ici que depuis un peu plus de 400 ans. Cette chronologie est primordiale pour saisir toute la mesure de l'attachement ancestral et spirituel des Inuits envers leur territoire, aujourd'hui appelé Nunavik. La nature aborigène qui caractérise le lien entre ces terres et leurs habitants constitue un trait distinctif de l'identité inuite, ainsi que sa pierre angulaire. Les tombes de nos ancêtres sont disséminées sur l'ensemble de ce territoire. Chaque site porte un ancien nom inuktitut. C'est l'endroit d'où nous venons et celui où nous resterons.

Outre cet attachement unique à notre territoire, notre identité culturelle doit être considérée, à l'instar de celle de n'importe quel autre peuple dans ce monde, comme un ensemble de traits spirituels, matériels, intellectuels et émotionnels distinctifs, qui comprend en plus la langue les habitudes de vie, les modèles de vie en groupe, les systèmes de valeurs, les traditions, les croyances et les arts⁵.

TRANSITION MAJEURE : LES INUITS ENTRENT EN CONTACT AVEC LA CIVILISATION QALLUNAAT

L'état altéré dans lequel se trouvent actuellement l'identité, la culture et la langue inuites ne peut être dissocié des changements radicaux, sur les plans du mode de vie et de l'environnement, qui ont bouleversé l'existence des Inuits, particulièrement depuis les 60 dernières années. Les premiers contacts réguliers avec la « civilisation » *qallunaat* ont eu lieu au cours du 19^e siècle avec des marchands de fourrures, puis des missionnaires chrétiens.

Ce sont ces deux figures du colonialisme qui ont bouleversé en premier les modèles traditionnels des Inuits. Les conséquences directes de ces premiers contacts sont toutefois mineures en comparaison de ce qui allait suivre durant les années 1950 et 1960. L'apparition

⁵ Déclaration universelle sur la diversité culturelle, UNESCO.

de la tuberculose et, par conséquent, la nécessité d'accéder à des services médicaux ont coïncidé avec la mise sur pied d'écoles par le gouvernement dans des établissements dispersés çà et là, qui allaient devenir les communautés actuelles. Offert exclusivement en anglais, l'enseignement formel a été l'un des premiers chocs qu'allaient subir les enfants inuits et qui, avec d'autres facteurs, allaient contribuer à saper leur identité culturelle.

Au fil des siècles, l'inuktitut et son vocabulaire, qui étaient indissociables du quotidien de la vie inuite traditionnelle, ont su répondre aux besoins de notre peuple. La connaissance des compétences de base et de l'inuktitut était transmise oralement et ainsi préservée d'une génération à l'autre. À l'origine, lorsqu'il était encore intact, l'inuktitut renfermait la mémoire de milliers d'années d'existence florissante dans le climat et l'environnement de l'Arctique.

L'existence nomade des Inuits et les pratiques culturelles qui s'y rattachent ont pris fin lorsqu'ils se sont établis dans des communautés permanentes à la fin des années 1950 et au début des années 1960. Accoutumés à leur mode de vie traditionnel, les Inuits ont subi un choc en tentant de s'adapter à la vie urbaine sédentaire imposée par la « civilisation » étrangère. Ils ont dû renoncer à la chasse, à la pêche et au piégeage, qui constituaient les principales activités des familles vivant en grands groupes dans des camps saisonniers. Ils ont en outre dû s'adapter rapidement à la nécessité d'obtenir des emplois rémunérés et à l'obligation de voir leurs enfants se faire endoctrinés par un « savoir » étranger dans un système d'enseignement formel laissant peu de place à l'inuktitut et punissant même parfois les jeunes Inuits pour avoir parlé leur propre langue.

L'ENSEIGNEMENT FORMEL SE SUBSTITUE À D'IMPORTANTS PANS DE LA VIE INUITE

Le système d'enseignement formel administré à l'origine en Arctique par le gouvernement fédéral ne se souciait guère de transmettre aux enfants inuits leur langue maternelle ou les compétences de base que possédaient leurs parents et leurs grands-parents. L'inuktitut n'avait plus sa place au sein du nouveau cadre de vie « officiel » imposé aux Inuits. Bien que l'inuktitut soit antérieur à la création du Canada et à sa maturation politique, les gouvernements fédéral et provincial n'ont pas jugé nécessaire de préserver et de reconnaître cette langue.

Après avoir accompli leurs premières années de scolarité dans leurs communautés, les élèves inuits étaient envoyés dans des pensionnats éloignés de leur environnement familial. Cette expérience a contribué à couper les jeunes inuits de leurs familles et de leurs foyers. Toutes les nouvelles connaissances et compétences destinées à intégrer les Inuits instruits à la main-d'œuvre nationale ont été acquises au détriment du lien avec leurs origines. Les générations d'Inuits ainsi « instruites » ont été dépossédées de la majeure partie de leur langue maternelle et de leur culture et, par conséquent, spoliées de leur identité.

Nos grands-parents se servaient de traîneaux à chiens pour se déplacer. Ils habitaient des igloos. Ils confectionnaient eux-mêmes leurs vêtements et leurs bottes. Ils se servaient du quilliq (lampe en pierre) pour se réchauffer pendant la nuit. Ils aidaient leurs femmes à donner naissance. Ensemble, ils célébraient la vie, construisaient des qajait (kayaks), chassaient, interprétaient des chants de gorge et vivaient au rythme des saisons. Nous avons commencé à perdre notre patrimoine lorsque nous nous sommes mis à fréquenter l'école. Nous avons

commencé à perdre notre langue, puis à nous sentir inutiles. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Lorsque les élèves sont retournés chez eux pour les vacances estivales, certaines de ces lacunes n'ont pas tardé à se manifester. Les garçons ne savaient plus comment dépecer les phoques ni comment retirer la vésicule biliaire de leur foie. Les filles ne savaient plus comment traiter les peaux de phoque pour leur séchage, ou comment les préparer pour en faire des *kamiit* (bottes de peau de phoque). De nombreuses autres séquelles allaient éventuellement se manifester, mais seulement plus tard, beaucoup plus tard.

Durant les premières années d'existence dans les « communautés permanentes », les Inuits passaient environ un mois en famille dans des camps de printemps. C'était là une occasion pour les familles de s'adonner à la chasse et à la pêche, et de s'évader de la routine de la vie de village. Il s'agissait de moments propices pour inculquer aux jeunes et aux enfants les compétences nécessaires pour se procurer leur nourriture, pour dépouiller et dépecer les prises ainsi que pour entretenir des liens spirituels avec le patrimoine ancestral inuit.

Sur la côte de la baie d'Hudson, les camps de printemps servaient également de lieux d'inspiration pour la fabrication de sculptures en pierre à savon destinées à être vendues dans des coopératives locales. Il s'agissait d'une importante activité de la vie inuite, jusqu'à ce qu'une récession économique engendre l'effondrement du marché de l'art. L'une des principales activités pratiquées lors des camps de printemps, soit la chasse au phoque dans le but de faire le commerce des peaux, est aussi devenue obsolète lorsque des défenseurs des droits des animaux ont milité contre cette activité. D'autres phénomènes échappant au contrôle des Inuits ont également contribué au déclin d'activités favorisant le maintien de la culture inuite.

Les effets combinés de ces divers facteurs ont engendré un arrêt généralisé des activités saisonnières que les Inuits pratiquaient loin des communautés. En conséquence, la majorité des Inuits se sont établis dans les villages de manière permanente pour y vivre toute l'année. Après avoir expérimenté pendant une génération ce mode de vie très éloigné de leurs traditions, de nombreux Inuits reconnaissent aujourd'hui que le fait de vivre dans un village à temps plein est incompatible avec le maintien de la force et du dynamisme de leur identité, de leur culture et de leur langue.

Plusieurs Inuits envient la manière avec laquelle le peuple cri de la baie James suspend les activités dans les villages pendant deux semaines en mai afin que l'ensemble de la population valide profite du « Congé de la chasse à l'oie » pour s'adonner à ses activités traditionnelles. Une initiative similaire au Congé de la chasse à l'oie des Cris pourrait être sérieusement envisagée, afin d'aider les Inuits à rompre la routine de la vie sédentaire pendant une certaine période, à simplement se retrouver « entre Inuits » et à renouer contact avec leur patrimoine dans un milieu échappant à la discipline de la vie au sein d'une communauté organisée.

LA VIE MODERNE, UN GHETTO CULTUREL

Nombre d'Inuits qui se sont exprimés lors des consultations organisées dans le cadre de Parnasimautik ont souligné l'existence de différences irréconciliables entre *taitsumani* (il y a

longtemps) et *manna* (ici et maintenant). Il y a longtemps, les jeunes étaient très fiers lorsqu'ils parvenaient à constituer leur premier attelage de chiens de traîneau. Ici et maintenant, un jeune sera également très fier s'il parvient à obtenir son diplôme d'études secondaires. Ces deux types de réussites procurent de la fierté, mais il est difficile de les mettre sur un pied d'égalité.

Un jeune Inuit qui parvenait à maîtriser la technique de construction d'un igloo a toujours éprouvé un sentiment d'autosuffisance et d'indépendance. Un jeune Inuit qui obtient son premier emploi rémunéré développera lui aussi un sentiment similaire d'autosuffisance et d'indépendance. Mais ces réussites, qui se réalisent dans deux univers distincts, demeurent difficilement comparables.

Les berceuses, appelées *aqausiit* dans la baie d'Ungava et *inaquutiit* sur la côte de la baie d'Hudson, étaient courantes et omniprésentes en ce temps appelé *taitsumani*. Aujourd'hui, c'est plutôt le rythme de la musique heavy métal ou rap qui fait vibrer les tympanes des jeunes Inuits. Et comme ceux-ci sont constamment branchés à leurs écouteurs, l'écoute de musique n'est généralement pas une activité partagée.

La première prise de chasse d'un jeune Inuit, quelle qu'en soit l'espèce, était allègrement remise à la *sanajik/arnaqutik* (la marraine rituelle de l'enfant, qui a coupé son cordon ombilical lors de sa naissance). C'était l'occasion de célébrer la réputation grandissante du jeune Inuit sur le point de devenir un pourvoyeur voué à un avenir prometteur. Aujourd'hui, les mesures restreignant la chasse de certaines espèces fauniques ont compromis le joyeux rituel consistant à partager les prises. On a vu apparaître une déplorable réticence au partage, qui ne s'était jamais vue chez les Inuits et qui a mis fin à une ancienne coutume respectable.

Jadis, les légendes et les contes des Inuits jouaient un rôle essentiel pour ce peuple le soir venu. Tout Inuit, qu'il soit adulte ou en voie de le devenir, connaissait par cœur les légendes qui lui avaient été transmises : l'histoire de Kautjajuq, de Lumaaq ou encore d'Atungaq, qui fit le tour du monde avec sa femme. De nos jours, et à nos plus grands dépens, les émissions de télé-réalité inondent la vie de l'Inuit moderne. Alors que l'Inuit de jadis avait le cœur léger et était spontanément heureux, celui d'aujourd'hui semble souvent porter le poids du monde sur ses épaules.

Les consultations organisées dans le cadre de Parnasimautik confirment qu'une majorité d'Inuits reconnaissent aujourd'hui la nécessité de protéger les précieux trésors de leur identité, de leur culture et de leur langue du tumulte de la vie moderne. De nombreux Inuits qui se sont exprimés considèrent que les forces du caractère particulier du peuple inuit ont été ensevelies sous les attraits clinquants du modernisme montant. La beauté poétique de la vie et de la culture inuites en ce temps appelé *taitsumani* a été étouffée par les nombreuses préoccupations de la vie trépidante actuelle :

Trop souvent, le savoir traditionnel des Inuits et celui des chercheurs non inuits se contredisent lorsqu'il est question de faune. Le savoir traditionnel inuit devrait jouir d'une plus grande considération; sa crédibilité devrait être reconnue au même titre que celle du savoir scientifique.
Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Nous ne chassons plus autant que nous l'avons fait dans le passé pour nous procurer notre nourriture. Nous devons réinstaurer cette pratique et la préserver. Là se trouvent notre cœur et notre esprit. Notre capacité de survie et notre tradition consistant à partager les prises constituent notre force. Nous devons les préserver et persévérer dans cette voie. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les aînés nous ont enseigné à ne pas traiter les animaux comme des amusements. Nous avons maintenant des concours de pêche et nous vendons le poisson et d'autres animaux sauvages à nos compagnons inuits. Nos ancêtres ont souvent souffert de la faim, et nous voilà maintenant en train de vendre des animaux sauvages et d'organiser des concours à leurs dépens. Ce n'est pas bien! Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Beaucoup d'éléments de notre passé ont été perdus. Nous avons choisi de vivre comme les Qallunaat, en adoptant leur culture matérialiste, en habitant des maisons et en nous vêtant comme eux. Toutefois, nous commençons à réaliser que cela n'a pas que des avantages. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Explorer le passé pour rappeler nos grands-pères à notre mémoire : décennie après décennie, les gouvernements et leurs écoles nous ont dérobé plusieurs aspects de notre identité. Ceux qui étaient d'habiles chasseurs et qui possédaient de bonnes compétences sur le terrain ont été graduellement laissés pour compte. Notre culture a ainsi perdu beaucoup de sa force. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Notre culture a été bouleversée par la colonisation et la religion. Les répercussions des déplacements forcés de communautés à l'initiative du gouvernement, de la mise en pensionnat des jeunes Inuits et de la mise à mort de nos chiens de traîneau se font sentir sur les générations actuelles. Nous avons toutefois appris que lorsqu'on nous inflige de tels mauvais traitements, il faut nous relever. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Plusieurs d'entre nous ne vivent plus en harmonie avec les autres Inuits. Il n'est pas rare de nos jours de voir des gens se quereller. Les bandes font leur apparition parmi les jeunes. Les homicides sont maintenant beaucoup trop fréquents. De plus en plus de Qallunaat vivent parmi nous et ceux-ci ne comprennent pas notre culture. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Plusieurs d'entre nous vivent maintenant des problèmes reliés à l'alcool ou aux drogues et nos communautés doivent dorénavant composer avec les problèmes sociaux qui en découlent. Nous devons nous rétablir adéquatement avant de pouvoir nous relever. Nous ne vivons plus selon la culture inuite. Et parce que nous nous sentons opprimés (par les événements), nous nous tournons vers l'alcool. Plusieurs personnes ne peuvent malheureusement pas vaincre leur dépendance. Ne pourrions-nous pas faire revivre nos traditions, de même que les règles de conduite qui y sont associées? Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Ces exemples de propos directement recueillis auprès de personnes qui ont pris le temps de s'exprimer montrent que les Inuits sont grandement conscients de l'érosion qu'a subie leur identité au cours des dernières décennies, marquées par de profonds changements sociaux. Les Inuits ne font pas simplement que déplorer ces pertes : ils sont déterminés à réclamer et à restaurer la santé et la viabilité de leur identité, de leur culture et de leur langue.

À PROPOS DES JEUNES

Les personnes de moins de 35 ans représentent, et de loin, plus de la moitié de la population inuite du Nunavik. Pourtant, ces jeunes sont sous-représentés à tous les échelons du gouvernement. On dit souvent que les jeunes sont l'avenir de notre culture, qu'ils deviendront les futurs dirigeants et que ce seront eux qui prendront soin de nous. Malheureusement, les jeunes se sentent paralysés; ils sont pris entre les attentes, les désirs et les avantages de la civilisation *qallunaat*, d'un côté, et l'urgence de protéger et de promouvoir la culture et la langue qui fait l'unicité des Inuits, de l'autre.

Le besoin pour les jeunes de développer un fort sentiment identitaire n'a jamais été aussi vivement ressenti qu'aujourd'hui. Or, les liens sociaux et culturels ont été coupés de manière si soudaine par la colonisation des Inuits que, pour les générations montantes, la transmission de compétences et de valeurs traditionnelles est devenue incompatible avec l'éducation, l'économie et les compétences valorisées par la culture occidentale. L'une des conséquences regrettables de cette rupture est le fait que la communication entre les aînés et les jeunes a été compromise à un point tel que la gêne et les barrières linguistiques découragent ou empêchent les jeunes de chercher à acquérir des connaissances traditionnelles. Les mêmes raisons font en sorte que les aînés ne sont plus en mesure de leur transmettre leur expérience.

Afin de favoriser la perpétuation de la culture inuite et d'éviter qu'elle ne tombe en désuétude, on doit chercher à encourager chez les jeunes la fierté et le sens des responsabilités, trop souvent négligés dans les discussions portant sur de tels enjeux. Pour que les jeunes parviennent réellement à bâtir leur identité inuite, davantage de soutien et d'encouragement sont nécessaires, tant sur les plans financier et culturel que de manière générale. Les jeunes doivent participer au processus décisionnel à tous les échelons; ils doivent également prendre part aux manières traditionnelles d'être et de faire. Afin de préserver la culture inuite et de favoriser son affirmation dans les années à venir, il est nécessaire de cultiver non seulement l'avenir des jeunes, mais également leur présent.

Le manque de communication intergénérationnel pourrait bien engendrer un vide culturel lorsque les aînés d'aujourd'hui, qui sont les détenteurs de la tradition inuite, auront quitté ce monde. Par définition, les jeunes vivent dans le *manna*, et il est urgent de mettre en place des programmes et des activités susceptibles de les aider à redéfinir l'identité inuite au 21^e siècle.

LANGUE

En 2005, l'Institut culturel Avataq a entrepris le projet *Inuktituurniup Saturtaugasuarninga*, dont l'objectif consistait à déterminer l'état et le statut de l'inuktitut au Nunavik. Après avoir mené des consultations populaires à l'échelle des communautés pendant trois ans et demi, ce projet a

abouti à la publication, en décembre 2012, d'un rapport intitulé *Illirjavut – la langue que nous chérissons*. Un exemplaire de ce dernier a été remis dans tous les foyers au Nunavik.

Le rapport *Illirjavut* est le fruit d'une étude conduite par les Inuits qui cherchait à déterminer quels maux affectent l'inuktitut au Nunavik. Bien que la méthodologie employée pour cette étude diffère de celle employée lors des consultations organisées dans le cadre de Parnasimautik, son contenu et ses conclusions demeurent hautement pertinents en regard de l'objectif de Parnasimautik de promouvoir l'inuktitut.

Comme le montrent les déclarations percutantes reproduites ci-dessous, le rapport *Illirjavut* souligne avec éloquence les inquiétudes qu'entretiennent les Inuits par rapport à leur langue :

Notre langue, l'inuktitut, est source de connaissances, de valeurs, d'histoire, de légendes et de culture traditionnelles transmises de génération en génération. Ce livre présente les signes avant-coureurs de la fragilisation de l'inuktitut. Nous espérons que cela permettra aux gouvernements de constater que de puissantes actions sont requises pour revitaliser l'inuktitut. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les véritables auteurs de ce livre sont les Inuits eux-mêmes. Nous souhaitons que l'appel à l'action clairement formulé dans ces pages soit entendu et pris au sérieux. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

*L'inuktitut est l'une des richesses nationales du Canada. Cette langue mérite d'être traitée comme un trésor distinctement canadien, qui rehausse le caractère unique du pays. Pour les Inuits, la langue ancestrale est un héritage précieux qu'il faut préserver à tout prix. Cela est bien illustré par le titre du livre – *Illirjavut – la langue que nous chérissons*.* Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Devant les défis posés par la vie moderne et l'influence omniprésente de la société dominante qui entoure les Inuits, il est essentiel de répondre à tous les besoins soulignés et résumés ci-dessus, afin de revitaliser l'inuktitut et de faire renaître la culture, la langue et l'identité inuites.

Ce sera à l'ensemble des dirigeants contribuant à la gestion du Nunavik que reviendra la lourde tâche de faire le nécessaire, afin de répondre à chacun de ces besoins. En raison de son financement précaire, l'Institut culturel Avataq ne peut à lui seul atteindre tous ces objectifs.

Les Inuits du Nunavik ont collectivement déterminé ces besoins et souligné l'importance manifeste d'y répondre, afin d'assurer la santé et le bien-être futurs de la culture et de l'identité associées à l'inuktitut au Nunavik.

[...] l'inuktitut devrait être reconnu comme langue officielle dans les régions arctiques du Canada. Le Canada, les provinces et les territoires ont tous intérêt à préserver la langue inuktitute qui constitue indéniablement un riche élément du patrimoine canadien! Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

OFFICE DE LA LANGUE INUITE

La nécessité de mettre sur pied un Office de la langue inuite, afin d'enrichir l'inuktitut et ses systèmes d'écriture est explicitement mentionnée dans les pistes d'actions proposées par le rapport *Illirijavut – la langue que nous chérissons*.

En plus de servir à titre d'autorité suprême ayant reçu le mandat de trancher toute question relative à l'inuktitut et à ses systèmes d'écriture sur le territoire du Nunavik, cet organe protégera également la reconnaissance et la légitimité de cette langue à l'extérieur de ce territoire.

La protection de l'inuktitut doit être enchâssée dans les structures de gouvernance du Nunavik. L'Office de la langue inuite travaillerait ainsi à enrichir et à protéger l'inuktitut, tout en servant de ressource pour d'autres agences dans la région. L'inuktitut doit être légalement reconnu à titre de langue officielle du Nunavik, et le financement afférent à sa protection et à sa promotion doit servir à cette fin.

LIEUX D'APPRENTISSAGE EN INUKTITUT SEULEMENT

La nécessité de mettre sur pied un lieu d'apprentissage où les échanges se font exclusivement en inuktitut a été soulevée lors de la Conférence des aînés inuits du Nunavik qui s'est déroulée à Salluit en 2009. Afin que notre langue reste forte et adaptée à la réalité actuelle, nous avons besoin de lieux dédiés à l'enseignement de notre langue à notre peuple. Et pour que notre langue s'enrichisse au contact de la vie contemporaine, il est non seulement nécessaire d'investir dans des stratégies et des mesures qui favorisent sa préservation, mais également d'aménager des espaces promouvant sa vitalité.

Le centre de formation culturelle inuite Piquusilirivvik établi à Kangiqtugaapik (Clyde River) au Nunavut de même que les plus petits centres affiliés situés à Qamani'ttuaq (Baker Lake) et à Igloodik ont été une grande source d'inspiration pour cette idée. Un lieu d'apprentissage en inuktitut seulement, loin d'être un rêve inatteignable, existe déjà au Nunavut.

REHAUSSER ET ÉLARGIR LA FORMATION OFFERTE EN INUKTITUT

Le rapport *Illirijavut* a souligné la nécessité de rehausser de manière importante la formation en inuktitut dans tous les domaines, de même que le besoin de former des enseignants d'inuktitut.

Dans tous les ateliers, les Inuits ont clairement réclamé un accroissement systématique, tant sur le plan de la qualité que de la quantité) de la formation offerte en inuktitut. Les intervenants inuits désirent qu'une formation en inuktitut soit offerte de façon à former des enseignants d'inuktitut, des interprètes et des traducteurs professionnels ainsi que des enseignants inuits capables d'offrir une formation linguistique.

CULTURE

Plusieurs aspects de notre culture disparaissent (construction d'igloos, de qajats, etc.). Nous manquons de financement pour protéger et sauvegarder notre culture. Les jeunes ne suivent

plus la minorité qui se rend encore aux camps de printemps et d'été. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Centres culturels inuits

Les communautés du Nunavik ont besoin d'espaces culturels modernes capables d'offrir une variété de ressources destinées à renforcer la culture et la langue. Installés dans chaque communauté, de tels centres culturels pourraient servir de lieux d'apprentissage intergénérationnels permettant différents usages : échanger, pratiquer des activités traditionnelles, recevoir de la formation pour développer des habiletés traditionnelles, faire de la musique et du théâtre, tenir des expositions, abriter divers documents et archives ainsi que les collections artistiques, historiques et archéologiques locales, et même jouer le rôle de centre d'accueil pour les visiteurs. Ces centres pourraient également comporter une annexe destinée à la préparation des peaux, ce qui permettrait d'offrir de la formation pratique. Malheureusement, plusieurs installations locales ne permettent pas la tenue de ces activités en raison de la réglementation en vigueur, ce qui contribue à éroder les savoirs traditionnels.

Ces espaces pourraient en outre abriter le bureau et le service de coordination des comités culturels locaux. Une telle infrastructure culturelle permettrait une meilleure cohésion sociale, et les jeunes pourraient y parfaire les compétences acquises au (futur) collège régional.

Comités culturels locaux

Nous sommes un peuple unique. Nous devons préserver notre culture et notre identité. Nous devons améliorer notre manière de vivre, pas seulement en important plus de choses du sud, mais en faisant les choses nous-mêmes. Nous avons notre propre manière d'affronter certains problèmes comme l'alcoolisme. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

En tant qu'Inuits, nous possédons plusieurs compétences nous permettant encore de subvenir à nos besoins : jeux, connaissances, chasse, couture, etc. Nous devons conserver nos habitudes alimentaires. Nous achetons trop de choses au magasin. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Chaque communauté du Nunavik possède son comité culturel local. Dotés de ressources appropriées, ces comités seraient des acteurs clés pour promouvoir la culture et la langue dans leur communauté respective. Ils pourraient concevoir des activités culturelles et jouer un rôle actif dans la mise en œuvre et la coordination de programmes culturels et linguistiques, l'organisation d'activités culturelles pour les enfants des communautés, la mise sur pied de camps de formation saisonniers en nature, le réseautage avec les autres communautés et la supervision de la gestion des centres culturels locaux. Les comités culturels devraient être les catalyseurs de la vision de leur communauté respective en ce qui concerne la culture, la langue et l'identité.

Rapatriement d'œuvres d'arts et d'artéfacts dans les communautés

L'Institut culturel Avataq est le conservateur de la collection du patrimoine inuit du Nunavik, qui comprend des artéfacts archéologiques, des sculptures et des gravures, des outils traditionnels et divers autres objets. Bon nombre des œuvres et des artéfacts inuits faisant partie de cette collection comptent parmi les pièces ayant été les plus remarquées par des universitaires et des collectionneurs d'un peu partout dans le monde. L'embryon de la collection d'art est constitué d'œuvres rétrocédées provenant de la collection du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Depuis les années 1980, d'autres pièces importantes ont été offertes sous forme de dons ou de legs.

La Collection d'art inuit du Nunavik est actuellement abritée dans une réserve muséale située à Montréal. Celle-ci permet quelques visites, mais les Inuits habitant les communautés du Nunavik n'ont qu'un accès limité à ce précieux patrimoine. Sans installations appropriées telles que des centres culturels, ce trésor culturel ne peut être partagé comme il le devrait. Il est également essentiel de constituer des collections au sein des communautés, afin de permettre l'accès au patrimoine culturel local.

Archives et documentation

Le Centre de documentation et d'archives de l'Institut culturel d'Avataq est une ressource comparable à la Bibliothèque nationale du Québec ou aux Archives du Canada. Il s'agit d'un dépôt d'archives rassemblant d'importants documents du passé et de l'époque contemporaine. Au cours des dernières années, sa collection s'est considérablement enrichie, devenant une source majeure d'information pour tous les Nunavimmiuts qui s'intéressent à leur langue, à leur culture et à leur histoire.

Le Centre doit être officiellement reconnu à titre de lieu de référence central. La mine d'information que recèle la section « Histoires orales » des archives comprend notamment des récits narrés et écrits en inuktitut remontant aux années 1950 et s'échelonnant jusqu'aux années 1990. Surtout à l'aide de fichiers audio, ces collections immortalisent les propos d'entre 1 000 et 1 400 Inuits. Les archives comprennent également 29 000 photographies historiques, 6 000 documents publiés et une vaste quantité d'archives écrites provenant de la Compagnie de la Baie d'Hudson et d'autres sources.

Le Centre est considéré comme un modèle d'initiative visant à renforcer l'identité inuite, permettre l'étude de l'histoire et aider à découvrir ou redécouvrir cette culture unique. Les données qu'il recèle documentent l'histoire, la langue et les savoirs traditionnels des Inuits dans leur forme la plus authentique. Malheureusement, seule une partie de ce matériel est actuellement accessible. L'ensemble des collections doit être traité, classé et indexé, afin d'en permettre l'accès. Or, tout cela a un prix.

Une fois que les documents auront tous été traités, les centres culturels locaux seront en mesure de les abriter et de les rendre accessibles sous différentes formes : comptes-rendus écrits de récits oraux, travaux de recherche sur les pratiques traditionnelles, recherches historiques, matériel destiné à l'élaboration de programmes d'enseignement, pièces de théâtre

et films, livres pour enfants, etc. Ce matériel se présente en différents médias : livres imprimés, livres cartonnés pour enfants, magazines, fichiers balados, livres numériques, sites web, ou encore, bases de données sur disques durs pouvant être distribuées aux écoles, aux résidences d'aînés, aux maisons de jeunes, etc. Voilà d'ailleurs un exemple de bon usage de la technologie moderne. Plusieurs organismes partagent l'objectif d'accroître le taux d'alphabétisation dans la région et le matériel de l'Institut culturel Avataq demeure fort utile à cette fin.

ARCHÉOLOGIE

L'archéologie constitue un moyen privilégié de révéler des morceaux du passé et de faire en sorte que ceux-ci donnent un sens à l'histoire des Inuits du Nunavik et de leur région. Outre les activités de préservation et de récupération qui visent à assurer qu'aucune ressource archéologique ne sera détruite ou endommagée, l'archéologie a pour objet de faire connaître le passé à la population actuelle. On ne doit pas s'arrêter au seul travail consistant à récupérer et à conserver les collections : l'archéologie doit faire en sorte que les vestiges du passé nous parlent; elle doit nous faire apprécier et comprendre nos racines, et nous rendre fiers de nos origines.

Au Québec, l'archéologie est régie par la Loi sur le patrimoine culturel et les règlements qui y sont associés. Un certain nombre d'articles d'autres lois provinciales (Loi sur la qualité de l'environnement, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme) prévoient des dispositions visant la protection des sites archéologiques. Sur les îles situées au large de la côte, les fouilles archéologiques sont régies par le gouvernement du Nunavut. L'Institut culturel Avataq est également mandaté par la Conférence des aînés inuits du Nunavik pour effectuer des fouilles archéologiques et mener diverses activités connexes au nom des Inuits du Nunavik.

La gestion des sites archéologiques devrait être intégrée au développement à long terme du Nunavik. Il est important d'inventorier le territoire et de faciliter cette tâche, afin d'éviter d'endommager ou de détruire les ressources archéologiques (y compris le patrimoine immatériel et les carrières de pierre à savon). Or, il est actuellement difficile d'intervenir au moment opportun, car la planification à court, moyen et long termes des projets de développement s'effectue sur une base annuelle. Souvent, les opérations de récupération sur des sites identifiés sont menées alors que les bulldozers sont déjà là, attendant de lacérer le sol. Bien qu'il y ait toujours un risque de voir survenir des impondérables et des questions litigieuses réclamant des interventions urgentes non planifiées au cours de la phase de réalisation de tels projets, une planification à long terme pourrait permettre d'éviter bon nombre de ces problèmes. Tout projet de développement devrait tenir compte des questions rattachées à l'archéologie et fournir à l'Institut culturel Avataq les ressources permettant de récupérer les artefacts archéologiques.

Les fouilles archéologiques (comprenant les travaux sur le terrain, l'analyse et l'interprétation) devraient mener à la diffusion par divers moyens des connaissances acquises (livres ou d'autres publications, internet, films, expositions, ateliers locaux). Les sites devraient être inventoriés et excavés le cas échéant, afin de permettre une planification adéquate et d'établir de nouvelles priorités.

La protection des paysages culturels uniques de même que des sites historiques et archéologiques clés tels que Qajartalik, qui recèle des pétroglyphes réalisés par les Dorsétiens, devrait être prioritaire et obtenir l'appui des agences concernées.

Les bâtiments historiques doivent également être préservés pour les générations futures. On gagnerait à mettre en place un programme régional en vue de reconnaître, de documenter, de préserver et d'interpréter le patrimoine du Nunavik, humain comme naturel, de même que les paysages culturels. L'église anglicane St. Edmund à Kuujuarapik, dont l'avenir reste incertain, en offre un bel exemple.

Actuellement, l'Institut culturel Avataq est le dépositaire de toutes les collections archéologiques qui ont été récupérées à partir du début des années 1990 sur le territoire du Nunavik, comprenant la région des îles situées au large de la côte. Le fait de restituer au Nunavik ses artefacts archéologiques devrait constituer une priorité, et les communautés auront besoin d'infrastructures adéquates et de personnel qualifié (par exemple, un conservateur de musée et un technicien dont la formation en muséologie est adaptée au contexte nordique) pour les préserver et les exposer.

ARTS

Aumaaggiivik, ou Secrétariat des arts du Nunavik, a été fondé en 2009 par l'Institut culturel Avataq, avec le soutien des principaux organismes du Nunavik et du gouvernement du Québec. Les programmes d'*Aumaaggiivik* doivent être conçus de manière à permettre à nos artistes de profiter des mêmes possibilités que celles dont bénéficient les artistes de l'extérieur de la région.

La planification et l'établissement de priorités sont nécessaires en ce qui concerne l'émergence de festivals, l'organisation d'ateliers artistiques, le soutien aux artistes en résidence, les bourses artistiques, l'art-thérapie, l'initiation des élèves inuits aux arts visuels et de la scène, l'histoire de l'art inuit au Nunavik, la mise en vente d'œuvres d'art, etc.

En collaboration avec *Aumaaggiivik*, les intervenants du monde des arts doivent concevoir des initiatives visant à stimuler la création artistique au Nunavik, car les Nunavimmiuts devraient avoir droit au soutien et à la formation nécessaires à l'amélioration de la qualité de leur art.

HISTOIRE DU NUNAVIK

Certains jeunes ne comprennent plus très bien leurs racines et, en conséquence, ils ne respectent plus leurs aînés. De très jeunes filles ont maintenant des enfants. Les jeunes adultes n'ont pas d'ambitions qui leur permettraient de donner un sens positif à leur vie. Nous ne savons plus où nous allons et d'où nous venons. Nous avons besoin de redécouvrir notre passé, notre histoire. Il nous faut des bases solides [...] Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Comme l'illustre clairement ce commentaire, il existe un flagrant besoin de rédiger un livre sur l'histoire du Nunavik faisant autorité en la matière. Pour les personnes en quête de leurs racines, il s'agit là d'une nécessité. Avant que l'Institut culturel Avataq puisse concrétiser son

objectif de publier un tel livre, il est nécessaire de recenser les histoires locales et régionales à partir de différentes sources : journaux de poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, archives gouvernementales, transcriptions ou enregistrements de récits oraux, photographies historiques, journaux sur microfilms, souvenirs personnels, etc. Peu à peu, les livres et les rapports publiés par l'Institut culturel Avataq rassemblent les morceaux de notre histoire. Toutefois, l'édition et la publication d'un livre sur l'histoire du Nunavik représentent une entreprise majeure qui devra être soutenue par les ressources appropriées.

Généalogie

Depuis 1988, l'Institut culturel Avataq dirige un programme de recherche généalogique qui a permis de reconstituer les liens familiaux entre 30 000 personnes. Dans certains cas, les renseignements sur les ancêtres remontent à huit ou neuf générations. L'information recueillie a été utilisée dans le cadre de différentes initiatives, dont les cours d'enseignement du rôle parental offerts par la Commission scolaire Kativik, la recherche du conseil de santé publique sur la nutrition et les maladies héréditaires, le programme de compensation géré par la Société Makivik s'adressant aux propriétaires de chiens et les cas d'adoption. Le programme effectue également de la recherche sur les termes de parenté, les noms traditionnels, les surnoms donnés aux *Qallunaat*, en plus d'avoir dressé des listes historiques des numéros d'identification des Inuits de même que des registres de naissances, de baptêmes, de mariages et de décès. Il s'agit d'une source de référence consultée par plusieurs centaines de personnes chaque année.

Culture et développement touristique

L'essor du tourisme culturel tel qu'il est décrit dans la démarche ACCORD aura d'importantes répercussions sur le Nunavik. Dans un contexte marqué par l'érosion de l'identité inuite, il est important de faire en sorte que le tourisme ne transforme pas la culture inuite en un simple éventail d'éléments folkloriques. Le développement du tourisme culturel doit être mené avec authenticité et s'enraciner dans les traditions et les valeurs inuites.

Les outils et l'information nécessaires à la réalisation d'un tel objectif existent déjà. Le Nunavik possède une culture unique, des paysages exceptionnels, de nombreux sites archéologiques et historiques, d'impressionnantes collections de musée et d'abondantes archives.

Les organismes prenant part au développement touristique doivent travailler de concert avec l'Institut culturel Avataq, afin d'assurer l'authenticité de l'offre aux visiteurs. Cette offre doit être approuvée à l'échelle locale.

Le théâtre pour les jeunes comme outil de rétablissement des liens intergénérationnels

Depuis 2009, la Troupe de théâtre du Nunavik mise sur pied par l'Institut culturel Avataq a créé une pièce et animé des ateliers destinés aux jeunes. Ce programme devra obtenir un financement suffisant pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

VISION

Nous avons besoin d'éducation et de diplômes si nous voulons des emplois. Les nouvelles possibilités qui s'offriront à nous accroîtront nos chances de succès. Nous devons trouver les moyens de renforcer notre culture, qui est la chose la plus importante de mon existence. Nous devons travailler sur notre identité. Les ordinateurs, les films et les technologies nous influencent et prennent le contrôle de notre identité. Pour comprendre ce qui ne va pas, je tente de réexaminer le passé. Cela remonte au temps de mes parents, de mes grands-parents, et cela a un lien avec la manière dont les Européens ont bouleversé notre culture. Plusieurs de ceux qui ont perdu contact avec leur culture consomment de l'alcool et des drogues. Ils doivent entreprendre un processus de guérison. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

L'identité inuite a été mise à dure épreuve au cours du dernier siècle. La perspective de vastes projets d'exploitation des ressources naturelles, les changements climatiques et l'émergence de nouvelles technologies ne font qu'ajouter aux soucis de nombreux Inuits.

Même si les mesures visant la protection et la promotion de la culture, de la langue et de l'identité des Inuits du Nunavik auraient dû faire partie des priorités intégrées à la CBJNQ, leur importance n'a été reconnue que lors de la création de l'Institut culturel Avataq par la Conférence des aînés inuits du Nunavik en 1981. Plusieurs de ces mesures prioritaires, en plus d'autres plus récentes, ont été définies dans le *Plan Nunavik* de 2010. D'autres mesures s'y sont ajoutées, inspirées par le travail effectué dans le cadre d'*Inuktituurniup Saturtaugasuarninga*, un projet initié en 2005 par l'Institut culturel Avataq et dont l'objectif était la préservation de l'inuktitut. En 2012, le projet *Inuktituurniup Saturtaugasuarninga* a déposé son rapport, *Illirijavut*, et élaboré une approche détaillée destinée à favoriser la préservation de la culture, de la langue et de l'identité inuites.

Aucune de ces questions prioritaires n'a encore été complètement résolue. Plus inquiétant encore, l'Institut culturel Avataq a été forcé, au cours des quatre dernières années, de réduire considérablement ses activités et de mettre fin à plusieurs de ses initiatives.

Ces mesures et ces recommandations cruciales sont présentées en détail dans les pages précédentes.

Il est maintenant temps pour les communautés, les organismes régionaux, les gouvernements et tous les habitants du Nunavik, sans oublier les jeunes, d'unir leurs efforts, afin de créer les conditions nécessaires à la perpétuation de la culture inuite. Les jeunes du Nunavik détiennent un potentiel énorme. Travaillons ensemble pour les voir devenir des Inuits confiants et compétents, fiers du bagage culturel et linguistique de leurs ancêtres.

TERRES

CONTEXTE

Le Plan Nunavik n'a pas abordé expressément les questions relatives à la superficie des terres, à la propriété des droits tréfonciers ainsi qu'à la gestion et à l'administration des terres de la catégorie I et de la catégorie II. Lors des consultations réalisées dans le cadre de Parnasimautik, les membres des communautés et les représentants d'organismes ont indiqué à maintes reprises que ces questions requerraient une attention particulière.

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) de 1975 fournit des précisions sur les superficies des terres et contient des dispositions concernant l'administration de ces terres. Plus précisément, l'alinéa 6.2.2 établit les critères et les contraintes de sélection des terres par les Inuits. La sélection des terres de la catégorie I a débuté en mai 1975 et s'est achevée à la signature de la CBJNQ. La sélection des terres de la catégorie II, quant à elle, s'est faite en mai 1979.⁶

Le but premier des Inuits lors de la sélection des terres était de protéger les terres qui revêtaient pour eux la plus grande importance sur le plan de l'exploitation de la faune et de la protection d'habitats fauniques essentiels, à savoir les réseaux fluviaux et certaines zones côtières. Cependant, les objectifs de développement du gouvernement du Québec ou d'Hydro-Québec sont passés avant les terres choisies par les Inuits.

Il est stipulé dans la CBJNQ que l'ensemble des terres des catégories I et II choisies ne pouvait pas constituer plus de 55 % de la côte du territoire et que ces terres devaient être réparties également le long de la côte. Or, dans une lettre datée du 25 octobre 1976, le gouvernement du Québec a pris la décision de rouvrir la sélection des terres de la catégorie II sur laquelle les parties s'étaient déjà entendues, afin d'offrir une occasion supplémentaire aux ministères et à Hydro-Québec de soulever des objections quant aux terres choisies. De plus, le gouvernement du Québec et Hydro-Québec ne voulaient pas accepter certaines sélections de terres de la catégorie II, à moins que les Inuits ne conviennent de ne jamais invoquer les impacts ou les facteurs sociologiques pour s'opposer ou faire obstacle à de futurs projets hydroélectriques sur toutes les grandes rivières du Nunavik.⁷ Les priorités du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec ont donc prévalu.

La superficie totale des terres de la catégorie I avait été fixée à 3 130 milles carrés, soit environ 1,4 % de l'ensemble du territoire. Ces terres sont la propriété des corporations foncières. La propriété est limitée à la surface à l'exception des dépôts de stéatite. Les comités inuits de sélection des terres et les dirigeants inuits étaient d'avis qu'il était équitable de répartir cette superficie également entre toutes les communautés.⁸ Les Inuits de Fort George (Chisasibi) ont obtenu 17,4 milles carrés au sud du 55^e parallèle à des fins communautaires (et non de propriété).

⁶ La sélection des terres d'Ivujivik s'est achevée en 2007. La sélection des terres de Puvirnituq n'a pas encore été faite.

⁷ Association des Inuit du Nouveau-Québec, mémoire présenté au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes concernant le projet de loi C-9. 3 février 1977, p. 3.

⁸ E. Val. Communication personnelle. 14 juin 2014.

Les corporations foncières ont été établies, afin de recevoir les titres de propriété leur permettant d'utiliser les terres à des fins commerciales, industrielles, résidentielles ou autres. Ces terres ne peuvent être vendues ou cédées sauf au gouvernement du Québec. Aucun droit tréfoncier ne leur a été accordé. Toutefois, puisque les corporations foncières sont les propriétaires de droits de surface, les droits tréfonciers ne peuvent être exercés sans leur consentement et le paiement d'une indemnité. Les corporations foncières ne possèdent aucun droit de propriété ou d'autorité administrative sur les terres des catégories II et III.

Les terres des catégories II totalisent 33 400 milles carrés pour les 14 communautés, plus 231 milles carrés au sud du 55^e parallèle pour les Inuits de Fort George, ce qui représente approximativement 12 % du territoire. Cette superficie inclut des terres pour la communauté de Killiniq qui a été fermée en 1978 et dont les résidents ont été réinstallés dans d'autres communautés du Nunavik. Les Inuits détiennent des droits exclusifs d'exploitation de la faune sur les terres de la catégorie II. Ces terres ont été réparties comme suit : 1 000 milles carrés pour chaque communauté plus 3,5 milles carrés pour chaque membre de la communauté. À cette époque-là, le Nunavik comptait au total environ 4 000 Inuits.

Pour toutes sortes de raisons, les communautés de Puvirnituk et d'Ivujivik n'ont pas participé au processus de sélection des terres. Ces raisons sont exposées en détail dans la documentation concernant l'émergence de l'organisme Inuit Tungavivat Nunanimi, appuyé par les Inuits de Puvirnituk et d'Ivujivik.⁹ Les dispositions concernant les futures sélections de terres des catégories I et II sont contenues dans la CBJNQ et les conventions complémentaires. Une superficie se trouvant dans un rayon de 25 milles autour de ces communautés a été réservée pour les terres de la catégorie I. La Convention complémentaire n° 6 indique la superficie réservée pour les terres de la catégorie II en fonction des calculs de 1975. Ivujivik a récemment choisi ses terres des catégories I et II. La Convention complémentaire n° 23, signée le 21 juin 2013, confirme la sélection d'Ivujivik.

Il est important de rappeler que la CBJNQ est une entente hors cours négociée dans un très court délai. Selon des négociateurs inuits, il s'agit d'un traité « négocié avec un pistolet sur la tempe ». Dans un tel contexte, c'est la meilleure chose qui a pu être obtenue.

Quelque 20 années plus tard, soit en 1993, le gouvernement fédéral a adopté une nouvelle politique en vue du règlement des revendications territoriales qui traite particulièrement des revendications globales.

Les accords sur les revendications territoriales globales définissent un large éventail de droits et d'avantages que les groupes de requérants peuvent exercer et dont ils peuvent jouir. Ces droits et avantages peuvent inclure la pleine propriété de certaines terres, des droits garantis d'exploitation de la faune, la participation à la gestion des terres et des ressources dans l'ensemble du territoire visé, des compensations financières, le partage des recettes provenant des ressources et des mesures de développement économique.
[Traduction]¹⁰

⁹ Voir par exemple, Inuit Tungavivat Nunanimi (ITN). Les Inuit dissidents de la Baie James. 1983. Montréal.

¹⁰ Politique du gouvernement fédéral en vue du règlement des revendications autochtones. Ottawa 1993, p. i.

Le but des traités modernes est de fournir une base juridique pour que les groupes autochtones puissent avoir des pouvoirs en matière de ressources et de biens et la possibilité d'utiliser les terres et les biens en tant que leviers économiques pour répondre aux enjeux socioéconomiques dans leurs communautés.¹¹ Les autres revendications territoriales globales dans le Nord canadien ont pris de 15 à 20 ans à être négociées!

MODERNISATION DU RÉGIME DES TERRES

Les terres des catégories I et II ne sont plus suffisantes pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain. De plus grandes superficies de terres doivent à la fois être accordées aux Inuits en tant que propriétaires et protégées à des fins d'exploitation de la faune.
Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Il est important de se demander ce qu'il se produit quand une population, qui continue de dépendre des terres pour sa subsistance, est en constante croissance, que les demandes en ressources fauniques augmentent et que la superficie de terres nécessaire à l'exploitation de ces ressources est assujettie à des catégories de terres fixes.

La CBJNQ a reconnu l'existence et l'importance des activités d'exploitation de la faune, puis a fixé la superficie de terres nécessaire à cet effet. Bien que les Inuits aient des droits d'exploitation exclusifs sur les terres des catégories I et II, les terres de la catégorie I sont à proximité de communautés en pleine expansion. Leur productivité à long terme doit être remise en question. Au fur et à mesure que le développement prendra de l'ampleur, il y aura inévitablement des impacts sur les terres de la catégorie II, les ressources et les habitats fauniques, de même que l'accès aux territoires de chasse, de pêche et de piégeage.

Qui plus est, l'alinéa 7.4.1 de la CBJNQ donne au gouvernement du Québec le droit de prendre possession de terres de la catégorie II, sous réserve des dispositions relatives au remplacement ou à l'indemnisation. Avec le temps et les pressions accrues qu'exercera le développement, le remplacement de terres ne sera peut-être pas toujours possible ou acceptable à des fins d'exploitation de la faune. Considérant l'intérêt croissant pour le développement, il se pourrait bien que, au fil du temps, il ne reste plus de terres productives pouvant être utilisées à des fins de remplacement.

En 2014, la population inuite totale s'élève à 11 000 Inuits, soit environ trois fois celle de 1975. Comme il a été décrit dans le Plan Nunavik, il est bien établi que la culture et l'identité des Inuits du Nunavik sont intimement liées à l'utilisation traditionnelle des ressources terrestres et marines. Il est également indiqué dans le Plan Nunavik que la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik s'inquiètent de la crise sociale que traverse actuellement le Nunavik et cherchent des moyens de sortir les Inuits de la situation socioéconomique qu'ils endurent.¹²

Au milieu de 2012, le comité technique de la Table Québec-Nunavik a recommandé la création d'un groupe de travail sur les corporations foncières inuites, dont le mandat était d'examiner et

¹¹ M. L. Sauriol, AADNC, Symposium 2014 sur la région marine d'Eeyou, Montréal, 25 mars 2014.

¹² Plan Nunavik, Nunavik : le passé, le présent, l'avenir. 2012.

d'analyser les questions concernant les corporations foncières inuites et de proposer des recommandations et des solutions. Le groupe a été créé à la fin de 2013.

L'Association des corporations foncières du Nunavik et la Société Makivik font partie de ce groupe de travail et ont proposé une liste de priorités devant faire l'objet de discussions. Ces priorités correspondent aux préoccupations soulevées lors des consultations organisées dans le cadre de Parnasimautik.

- Revoir les dispositions concernant les baux sur les terres de la catégorie I.
- Revoir les questions relatives aux terres des catégories I et II pour Kuujjuarapik/Umiujaq et Aupaluk, incluant la possibilité de réallocation de terres¹³
- Explorer des options pour les terres de la catégorie I à l'intention des Inuits de Chisasibi. Il y a actuellement une superficie de 17,4 milles carrés au sud-est des terres de la catégorie I des Cris, dont l'utilisation est limitée, qui est très difficile d'accès et qui n'a pas été sélectionnée par les Inuits.
- Revoir les dispositions concernant l'expropriation de terres de la catégorie I, plus particulièrement celles concernant l'indemnité versée pour l'expropriation de terres, afin d'offrir des services qui présentent un avantage direct pour les communautés.
- Apporter des modifications à la CBJNQ en vue de transférer la responsabilité en matière d'établissement des conditions de résidence pour la pratique de la chasse et de la pêche sportives par les Autochtones des corporations de villages nordiques aux corporations foncières.
- Revoir le financement de base des corporations foncières, incluant la pertinence de maintenir des baux à 1 \$ imposés par règlement et la CBJNQ.

La Table Québec-Nunavik dispose maintenant de cette liste de questions urgentes sur lesquelles il faut se pencher. La présente section soulève également d'autres questions. La Table Québec-Nunavik est « un forum privilégié pour convenir des priorités, des orientations et des moyens d'action requis afin de répondre aux enjeux soulevés par les membres ». La Table Québec-Nunavik devrait maintenant aborder ces questions.

La révision du régime des terres prévu dans la CBJNQ devrait être considérée comme faisant partie d'une vision globale issue du processus Parnasimautik en vue de garantir une superficie de terres suffisante pour la pratique des activités d'exploitation de la faune pour les années à venir. La CBJNQ devait définir des droits et équilibrer les intérêts. Le principal intérêt des Inuits était de protéger et de promouvoir leur mode de vie et leur culture dans les années à venir. Or, l'impossibilité d'agrandir la superficie de leurs terres, de gérer les activités de développement et d'administrer les terres de manière à maximiser les retombées économiques porte atteinte à cet intérêt.

¹³ L'annexe G de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, Paix des braves 2002, prévoit la résolution d'une situation similaire entre les communautés crie de Mistissini et d'Oujé-Bougoumou.

TERRES DE LA CATÉGORIE I

*Maintenant, pour situer les terres de la catégorie I dans leur juste perspective, il faut prendre en considération qu'elles ne représentent qu'une faible proportion de tout le territoire. [...] Même si ces terres sont vitales pour les populations autochtones et constituent un aspect essentiel de la politique élaborée par le gouvernement du Québec pour protéger leur économie et leur culture, vous conviendrez qu'elles n'ont qu'une importance minime dans l'économie générale du Québec.*¹⁴

Toutes les communautés et tous les organismes du Nunavik apportent leur appui à l'agrandissement de la superficie des terres de la catégorie I. La population inuite a triplé depuis que les sélections initiales ont été faites et la dimension des communautés a augmenté proportionnellement.

Les terres de la catégorie I avaient initialement pour but d'offrir aux communautés la possibilité de tirer des recettes provenant de baux, d'y gérer le développement et d'obtenir le titre de propriété de surface pour compenser en partie la renonciation à leurs droits ancestraux. La CBJNQ énonce une série de conditions pour le titre de propriété qui, au fil du temps, sont devenues onéreuses pour les propriétaires des terres et limitent leur capacité de tirer profit de ces terres.

Par exemple, la CBJNQ énonce les conditions d'expropriation de terres de la catégorie I à des fins d'établissement de servitudes publiques telles que des routes et des lignes de transport d'énergie. Qui plus est, la CBJNQ fixe des limites aux indemnités prévues lorsqu'il « s'agit de servitudes établies pour des services qui présentent un avantage direct pour les terres de la catégorie I ou pour ladite communauté inuit ». Si les parties ne peuvent s'entendre sur la nature de l'indemnité, la CBJNQ donne au gouvernement du Québec le droit d'exproprier sans indemnité. On ne retrouve cette nuance nulle part ailleurs au Québec. Les corporations foncières et les Inuits considèrent que cela limite leurs pouvoirs en tant que propriétaires de ces terres. Il importe de noter que les communautés prennent de l'expansion, particulièrement les centres régionaux tels que Kuujuaq et Inukjuak, et qu'il y a de plus en plus de non-bénéficiaires qui résident dans les communautés et reçoivent ces services.

Une autre question a été soulevée lors des consultations. Les communautés et leurs corporations foncières sont très inquiètes de la proximité des activités d'exploration minière et des activités d'exploitation possible de leurs terres de la catégorie I. Il y a eu, par exemple, d'intenses activités d'exploration de l'uranium au milieu des années 2000 près de Kangiqsualujuaq et des activités de développement minier de grande envergure se déroulent actuellement près d'Aupaluk. La création de « zones tampons » autour des terres de la catégorie I où des activités de développement sont défendues ou limitées, selon le type d'activité, pourrait constituer une solution à cette préoccupation bien réelle.

¹⁴ CBJNQ 1975 : John Ciaccia, Philosophie de la Convention, p. xvi.

Nos corporations foncières et la Société Makivik doivent trouver des moyens d'accroître nos droits sur nos terres, y compris de nouveaux droits tréfonciers. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Il y a aussi la question de la propriété des droits tréfonciers. Tout en reconnaissant qu'il s'agit d'une question qui pose problème au Québec dans le cadre législatif existant, les Inuits insistent néanmoins qu'elle doit être examinée plus en profondeur. Tel que le démontre le tableau qui suit, la CBJNQ est le seul traité conclu avec des Inuits de la région arctique du Canada dans lequel certains droits tréfonciers n'ont pas été transférés dans le cadre du régime des terres.

Région	Population inuite (à la conclusion du traité)	Superficie totale appartenant aux Inuits (km ²)	Superficie incluant des droits tréfonciers (km ²)
Nunavut (1993)	23 000	355 000	37 800
T.N.-O. (1984)	2 500	91 000	11 000
Labrador (2005)	4 000	15,800	15 800*
Région marine du Nunavik (2006)	11 000	7 000	7 000**
CBJNQ, Nunavik (1975)	4 000	8 105	0 Sauf pour la stéatite, terres de la catégorie I seulement

*Participation de 25 % avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

** À titre de comparaison, il importe de noter que la superficie a été limitée par la disponibilité des terres/îles. Les Inuits sont propriétaires de 80 % de toutes les îles de la région marine du Nunavik en fief simple.

En tant que propriétaires de terres, les Inuits ont des droits de surface et, par conséquent, doivent conclure des ententes d'accès avec les parties qui désirent obtenir et exercer des droits tréfonciers. Cependant, une propriété effective de droits tréfonciers offrirait aux Inuits du Nunavik de nouvelles possibilités économiques telles que la possibilité de négocier des accords de redevances ou de partage des recettes avec les promoteurs. De tels accords fourniraient ainsi les fonds dont les communautés ont grand besoin pour répondre à leurs besoins grandissants, tout en permettant aux corporations foncières locales de mieux contrôler la nature des projets de développement qui se déroulent sur leurs terres. L'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik est un exemple récent où toutes les terres ont été transférées aux Inuits du Nunavik en tant que propriétaires en fief simple.

TERRES DE LA CATÉGORIE II

La superficie des terres des catégories I et II doit tenir compte de l'accroissement de la population. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les terres de la catégorie II sont des terres où les Inuits ont des droits exclusifs d'exploitation de la faune, le droit exclusif d'établir et d'exploiter des pourvoiries et le droit exclusif de créer et

d'exploiter des pêcheries commerciales. La chasse et la pêche sportives pratiquées par les Autochtones peuvent être permises avec l'autorisation des corporations foncières.

Lors des consultations organisées dans le cadre de Parnasimautik, les Inuits et les autorités des communautés ont soulevé la question d'agrandir la superficie des terres de la catégorie II en raison de l'accroissement de la population et de la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire. Une superficie de terres suffisante et protégée est nécessaire. La sélection initiale des terres, qui avait alors été considérée suffisante, ne l'est certainement plus maintenant ni pour les années à venir, considérant que la population a triplé depuis.

En outre, il importe de réitérer que le but des terres de la catégorie II est de protéger la pratique des activités d'exploitation de la faune des Inuits, laquelle fait partie intégrante de leur mode de vie et de leur culture. Ces terres avaient été choisies en fonction de leur productivité. Le principe de la CBJNQ voulant que ces terres puissent être simplement « remplacées » à titre d'indemnité pour la réalisation de projets de développement présente de graves lacunes. Il s'avère donc important de revoir la gestion du régime des terres de la catégorie II et non pas simplement en augmenter la superficie. Face aux pressions croissantes liées au développement et à la relance du Plan Nord, il devient urgent de régler une fois pour toutes les droits d'exploitation de la faune et la protection de superficies de terres suffisantes.

À mesure que la population inuite croît, la superficie requise pour répondre aux besoins d'exploitation de la faune des communautés doit être agrandie. La principale priorité est d'agrandir les terres de la catégorie II et d'améliorer les outils à la disposition des corporations foncières pour gérer ces terres.

Les efforts déployés afin de créer des aires protégées au Nunavik constituent une approche complémentaire. Les activités de prospection, d'exploitation forestière, d'exploration ou d'exploitation minières ou de production d'énergie ne sont pas autorisées dans les parcs. Ainsi, l'existence de parcs crée de nouvelles aires protégées de tout développement industriel. Les parcs ont pour but premier la conservation. Ils favorisent aussi le développement économique grâce au tourisme.

Des progrès sont également réalisés concernant la création d'un réseau de réserves de biodiversité et de réserves aquatiques où là non plus le développement industriel ne sera pas permis. Les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques sont créées, afin de protéger d'importantes zones écologiques et culturelles. L'Union internationale pour la conservation de la nature a établi des critères de sélection et de gestion des aires protégées que le gouvernement du Québec a adoptées. Elles prévoient tout un éventail de possibilités, dont la création de zones tampons et de corridors pour les espèces migratrices. La chasse et la pêche sportives sont autorisées dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques. Il est important de noter, toutefois, que bien que les droits d'exploitation de la faune des Inuits dans ces aires soient protégés par traité, la désignation des terres ne l'est pas et pourrait, par conséquent, changer.

TERRES DE LA CATÉGORIE III

Les terres de la catégorie III, qui sont des terres de la Couronne, doivent également être abordées pour plusieurs raisons. Les terres de la catégorie III situées au nord du 55^e parallèle sont des terres publiques qui peuvent être utilisées tant par les Inuits que les Allochtones. Cependant, les Inuits y exercent certains droits tels que le droit exclusif d'exploiter certaines espèces, de pratiquer le piégeage et l'élevage, de faire de la chasse à des fins commerciales, ainsi que le droit de préemption sur les pourvoiries.

Les terres de la catégorie III contiennent aussi des territoires de chasse de prédilection pour lesquels les Inuits voudraient que le gouvernement accorde une protection quelconque. L'utilisation que font les Inuits du Nunavik des terres est à la fois extensive et intensive. Il existe peu d'endroits au Nunavik qui ne font pas partie des habitudes d'utilisation des terres par des particuliers ou des communautés. Cette utilisation a été documentée en détail par la Société Makivik dans le cadre d'un projet de cartographie de l'utilisation des terres et des caractéristiques écologiques réalisé dans les années 1980. L'utilisation des terres par les Inuits du Nunavik est également prise en considération dans le *Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik* et le projet de cartographie de l'utilisation et de l'occupation des terres que réalise actuellement la Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik. La carte qui apparaît à la fin de la présente section donne un exemple de l'utilisation des terres par les chasseurs, pêcheurs et piégeurs dans le secteur nord-ouest du Nunavik.

Les Inuits, qui constituent la vaste majorité de la population du Nunavik, voudraient que leur gouvernement dispose des outils et des pouvoirs nécessaires pour assurer un meilleur contrôle du rythme, du type et de l'emplacement des activités de développement. La protection de l'exploitation de subsistance doit être considérée en priorité dans l'aménagement du territoire. Accorder à l'Administration régionale Kativik plus de pouvoirs de gestion sur ces terres publiques fait partie de la solution proposée.

Si le gouvernement du Québec est prêt à fournir des terres publiques pour la construction d'infrastructures, afin de soutenir des projets de développement qui profiteront à l'ensemble du Québec, il doit alors aussi prévoir des dispositions non seulement pour le partage des retombées économiques, mais également pour l'octroi d'un statut de protection aux terres publiques qui revêtent une importance pour les activités d'exploitation de la faune.

GESTION ET ADMINISTRATION

Le manque de financement limite ce que peuvent faire les corporations foncières. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les négociateurs de la partie inuite se rappellent qu'il n'y avait pas suffisamment de temps, en raison du rythme et du délai imposés aux négociations, pour évaluer adéquatement et bien comprendre en quoi consistait le mandat confié aux corporations foncières et comment il deviendrait de plus en plus difficile pour ces organismes de fonctionner.

Les corporations foncières sont les gardiennes des terres des Inuits. Toutefois, aucun financement n'a été prévu pour ces organismes dans la CBJNQ. Il avait été présumé que les

corporations foncières tireraient des recettes principalement de baux fonciers, mais cela ne s'est pas produit. Ces organismes font plutôt face à un déficit financier et administratif très important.

La CBJNQ impose des restrictions sur la somme que les corporations foncières peuvent demander pour des baux ou des servitudes à des fins de services publics telles que les écoles et les installations de soins de santé (somme nominale de 1 \$). Les propriétaires fonciers déjà existants et les baux à long terme ont fait l'objet de droits acquis dans la CBJNQ. Par conséquent, il n'est pas possible pour les corporations foncières de tirer de recettes de ces locataires.

Chaque communauté, à l'exception de Puvirnituk, a une corporation foncière fonctionnelle, formellement établie, qui comprend un conseil d'administration, du personnel et des bureaux. Il s'agit de corporations sans but lucratif, mais elles ont tout de même de réels frais de fonctionnement. Le manque de financement de base s'est révélé, avec le temps, être un facteur limitant la capacité des corporations foncières de fonctionner en tant qu'organismes indépendants et de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de développement économique.

Les corporations foncières doivent répondre à de nombreuses demandes telles que la négociation et la gestion des modalités liées à l'utilisation et à l'occupation des terres, l'allocation des terres à des fins de services publics, de même que la négociation et la gestion de l'utilisation des matériaux naturels et des carrières. Elles doivent aussi participer à toutes les prises de décisions concernant l'utilisation des terres et les impacts sur les communautés et les terres que peuvent entraîner l'utilisation des terres et les activités développement de faible et de grande envergures ainsi que délivrer des autorisations pour les activités de chasse et de pêche sportives pratiquées par les Autochtones. Aucune décision n'est prise dans les communautés concernant l'utilisation ou les impacts possibles sur les terres des catégories I et II, de quelque nature que ce soit, sans la participation de la corporation foncière locale. De telles activités requièrent du temps, du personnel et des compétences.

Les villages nordiques reçoivent chacun du financement par l'entremise d'une entente de financement global tel qu'il est prévu dans l'Entente Sanarrutik. Aucune disposition semblable n'a été prévue pour les corporations foncières. La Société Makivik et l'Administration régionale Kativik fournissent depuis de nombreuses années et à grands frais du financement de base et du soutien professionnel aux corporations foncières, ce qui leur a permis de fonctionner et de s'acquitter de leurs responsabilités. Ce fardeau financier est devenu lourd, particulièrement compte tenu de leur capacité limitée à générer leurs propres recettes. Une telle situation ne peut perdurer.

Un consensus s'est dégagé lors des consultations organisées dans le cadre de Parnasimautik sur le fait qu'il était temps, quelque 40 ans après la signature de la CBJNQ, d'entamer des discussions sur le financement visant à appuyer et à améliorer les activités des corporations foncières.

Un nouvel organisme a été créé en 2002, soit l'Association des corporations foncières du Nunavik, afin de fournir du soutien administratif, juridique et technique aux corporations foncières locales et de les aider et leur offrir du soutien en ce qui concerne la gestion de leurs terres et les activités connexes. Encore une fois, c'est la Société Makivik qui soutient financièrement cet organisme.

L'Association des corporations foncières du Nunavik a été créée pour appuyer et renforcer la structure existante et s'est avérée très utile et constructive pour coordonner les activités communes à toutes les corporations foncières. Elle a élaboré et offert des ateliers de formation, fourni des services juridiques, établi des règles et des normes de construction et conçu un outil en ligne pour les demandes d'utilisation des terres. L'Association peut également élaborer des politiques unifiées pour les communautés et représenter les corporations foncières et exercer des pressions en leur faveur. Lors des discussions à l'égard du financement et du soutien technique des corporations foncières, il faudra tenter de trouver des moyens pour que cet organisme-cadre puisse poursuivre ses activités.

Enfin, la CBJNQ a établi un ensemble confus de règles à l'égard de la pratique des activités de chasse et de pêche sportives par des Autochtones sur les terres des catégories I et II. Les corporations foncières ont le pouvoir d'autoriser, sous certaines conditions, la pratique de ces activités par les Autochtones. Cependant, ce sont les villages nordiques (administration locale non ethnique) qui ont le pouvoir d'établir les conditions de résidence en vue de permettre aux Autochtones de pratiquer la chasse et la pêche sportives sur les terres des catégories I et II de la communauté dans laquelle ils résident. Le droit exclusif d'exploiter la faune est un droit ethnique. Toute la gestion et l'administration de ce droit ethnique devrait logiquement incomber aux autorités d'organismes ethniques tels que les corporations foncières et la Société Makivik, conformément à leurs fonctions et à leurs compétences respectives.

VISION

Nos parents pensaient qu'ils étaient propriétaires des terres parce que leurs ancêtres les occupaient depuis des millénaires. En fait, les terres étaient revendiquées à des fins de développement bien avant la CBJNQ. Ce serait bien maintenant si les Inuits pouvaient se réunir encore une fois et reprendre un peu de ce que nous avons perdu. Il faut que nous arrêtions de dire que la convention est mauvaise et essayer plutôt d'améliorer les choses. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

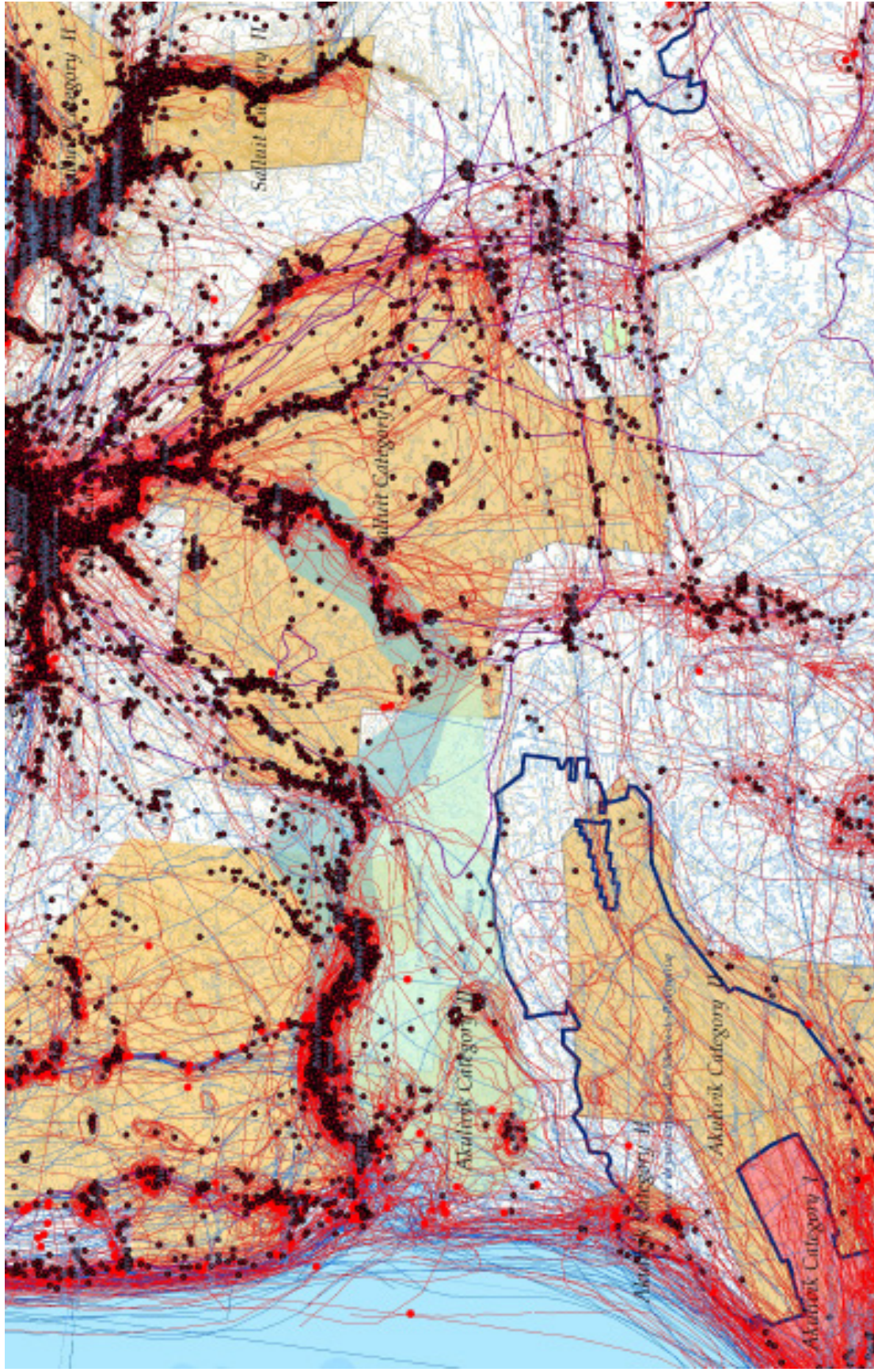
Revoir le régime des terres dans le but de répondre aux besoins actuels et futurs des communautés et de la région dans son ensemble est essentiel. L'agrandissement de la superficie des terres des catégories I et II, l'exploration d'options concernant la propriété de droits tréfonciers et le renforcement des pouvoirs à l'égard de l'utilisation et de la gestion des terres exercés par les autorités régionales et locales sur les terres de la catégorie III s'avèrent nécessaires pour parvenir à une plus grande autonomie et à l'autosuffisance ainsi que pour aspirer au bien-être.

Avec ou sans le Plan Nord, les yeux sont rivés sur le nord et l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles. Voies ferrées, routes et ports en eaux profondes font tous l'objet de

discussions. L'octroi de terres à ces fins doit se faire conformément à un plan intégré de l'utilisation des terres, élaboré et appuyé par les corporations foncières, les villages nordiques, l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik de même qu'au *Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik*.

Les Inuits pressent le gouvernement du Québec à participer à l'élaborer de nouvelles politiques visant à favoriser le changement. En tant qu'Inuits jouissant de droits et de privilèges spéciaux énoncés dans la CBJNQ et décrits plus en détail dans des ententes subséquentes, ils doivent également avoir la possibilité de protéger et de promouvoir leur culture et leur mode de vie, de même que de participer à l'économie de la région. Les questions relatives aux terres sont au cœur d'une solution.

EXEMPLE DE L'UTILISATION DES TERRES PAR LES INUITS POUR L'EXPLOITATION DE LA FAUNE (SECTEUR NORD-OUEST)



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

CONTEXTE

Avant la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) en 1975, l'exploitation de subsistance constituait la principale source de nourriture dans les communautés. Bien que de plus en plus de nourriture consommée aujourd'hui provienne d'ailleurs dans le monde, les aliments traditionnels (caribou, omble chevalier, lagopède, phoque, morse et béluga entre autres espèces fauniques) continuent d'être essentiels à la santé, à l'économie et au mode de vie des Inuits du Nunavik. Si la planification et le développement de la région ne s'effectuent pas judicieusement, la capacité des Inuits du Nunavik d'exercer leur droit d'exploitation de subsistance sera compromise, ce qui entraînera de graves répercussions sur la sécurité alimentaire.

« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. »¹⁵

La sécurité alimentaire présente aujourd'hui de nouveaux défis. D'importants territoires fréquentés pour l'exploitation de subsistance et d'autres habitats essentiels de la faune sont souvent convoités pour des projets miniers et hydroélectriques ou d'autres projets industriels. Les changements climatiques ont des effets sur les habitats fauniques, les cycles biologiques et les pratiques de l'exploitation de subsistance. L'augmentation des activités de chasse et de pêche sportives pratiquées par des Allochtones, la réglementation et les quotas ainsi les besoins alimentaires accrus des communautés en pleine croissance exercent également des pressions. Le coût de la vie élevé a, lui aussi, une grande incidence sur le coût du matériel d'exploitation de subsistance. Les aliments du commerce, pour leur part, coûtent cher en raison des coûts de transport et d'entreposage élevés au Nunavik.

Pour l'avenir, il sera essentiel de s'attaquer à ces défis, d'élaborer des mesures visant à protéger la faune de la région, de veiller à ce que les Inuits du Nunavik puissent exercer leur droit d'exploitation de subsistance et de protéger la production alimentaire locale.

FAUNE

La faune a été et est toujours notre source de nourriture. Elle nous sert aussi à la confection de vêtements. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Surveillance et recherche

Lors des ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik, les participants ont formulé de nombreuses observations sur la faune. Des changements qui ont été remarqués quant à la

¹⁵ Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

santé et aux populations d'ombles chevaliers dans d'importants territoires d'exploitation de subsistance, tels que la rivière Kovic et des rivières situées près d'Aupaluk, suscitent des inquiétudes concernant les intérêts divergents de l'exploitation de subsistance et du développement. Il a également été constaté que les changements climatiques avaient des effets sur le poisson, particulièrement l'omble chevalier, le phoque, l'eider ainsi que certaines espèces en péril telles que le phoque commun d'eau douce, le faucon pèlerin et le béluga.

En outre, les participants aux ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik de nombreuses communautés ont affirmé être préoccupés par les changements qu'ils ont dû apporter à leurs habitudes alimentaires en raison de l'important déclin du troupeau de caribous de la rivière George. Les résultats d'une enquête publiés en août 2014 confirment que le déclin se poursuit à un rythme alarmant. Toujours en août, la Cour d'appel du Québec a conclu que le gouvernement du Québec avait violé les droits issus de traités des Inuits, des Cris et des Naskapis quand il a fixé les quotas de chasse sportive du caribou en 2011 sans avoir consulté le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage Annituvik.

Le développement minier a déjà eu un effet sur nos sources d'aliments traditionnels. Il faut surveiller étroitement le développement dès le début et être prêts cette fois. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

La surveillance et la recherche doivent être fondées sur les connaissances traditionnelles de la faune et des habitats et s'appuyer sur les connaissances scientifiques concernant la santé des différentes populations. Les Inuits du Nunavik insistent pour participer aux travaux de surveillance et de recherche liés à la faune et reconnaissent que l'éducation et la formation des résidents de la région en vue de devenir biologistes de la faune et chercheurs renforceront davantage leurs capacités. Le Centre de recherche du Nunavik, qu'exploite la Société Makivik depuis 1978, constitue un bon exemple de la contribution que les Inuits peuvent apporter dans ce domaine.

Les sociétés minières et Hydro-Québec doivent communiquer davantage avec les autorités locales. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Alors que le développement industriel se poursuit dans la région, les Inuits du Nunavik demandent à être associés aux projets dès les phases initiales. Les questions liées à la surveillance environnementale et faunique que les Inuits du Nunavik considèrent prioritaires et les mesures correctives sont devenues des éléments clés des récentes ententes sur les répercussions et les avantages conclues entre les promoteurs et les communautés, car elles fournissent un éventail de conditions complémentaires à celles énoncées dans les évaluations des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Puisque les ressources financières des promoteurs excèdent largement celles des communautés et des intervenants de la région, les promoteurs doivent être disposés à payer une partie des coûts de la participation des communautés aux activités de surveillance et de recherche liées à la faune.

Partage des responsabilités en matière de gestion et de conservation

La protection de toutes les espèces fauniques et la recherche sur les impacts du développement revêtent une importance cruciale. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les Inuits du Nunavik s'opposent vivement aux quotas fixés unilatéralement par le gouvernement sur l'exploitation de la faune. La gestion efficace et l'application de mesures de conservation doivent se faire dans le respect des pratiques traditionnelles et en fonction de l'état des populations fauniques et du principe de la priorité de l'exploitation par les Inuits du Nunavik sur toute autre utilisation. Les régimes de gestion de la faune prévus dans la CBJNQ de 1975 et l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik (ARTIN) de 2008 contiennent des mécanismes qui reposent sur la participation des communautés. Mettre en pratique de tels mécanismes constitue toutefois tout un défi.

En vertu de l'ARTIN de 2008, les associations de chasse, de pêche et de piégeage Anguvigak régionale et locales ont un rôle important à jouer dans la gestion de la faune. Plus précisément, elles reçoivent des fonds, afin de contribuer aux travaux du Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik. Leur rôle à l'égard de la faune dans le territoire du Québec devrait être également formellement reconnu. Il faut offrir plus de financement et fournir davantage d'expertise administrative pour permettre aux associations Anguvigak régionale et locales de participer pleinement aux activités de surveillance, de recherche et de gestion liées à la faune dans l'ensemble du Nunavik, c'est-à-dire pas seulement dans la région marine du Nunavik, mais aussi dans la région Kativik¹⁶.

D'importantes initiatives à cet effet sont décrites en détail dans le Plan Nunavik de 2010 et incluent aussi la participation des corporations foncières, qui ont des responsabilités à cet égard conformément au chapitre 24 de la CBJNQ, et de la Société Makivik, par l'entremise de ses responsabilités au sein du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage Annituvik et concernant la protection des droits des Inuits du Nunavik. La Commission de la qualité de l'environnement Kativik et le Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik ont eux aussi un rôle important à jouer.

Le Programme Uumajuit pour la conservation de la faune a été lancé par l'Administration régionale Kativik, afin qu'elle puisse s'acquitter du mandat concernant les assistants à la protection de la faune prévu dans l'Entente Sivunirmut de 2004 conclue avec le gouvernement du Québec et réaliser le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques offert par Pêches et Océans Canada. L'approche multidisciplinaire conjugue les objectifs de protection des mammifères marins (compétence fédérale) et ceux de protection des animaux des milieux terrestres et d'eau douce (compétence provinciale). La participation des Inuits du Nunavik à l'application de mesures de conservation fondées sur les connaissances

¹⁶ Le Nunavik est considéré comme faisant partie de l'Arctique. Il comprend la région Kativik, laquelle couvre environ 500 000 km² au nord du 55^e parallèle au Québec, et la région marine du Nunavik, laquelle couvre environ 265 000 km² dans les eaux extracôtières.

traditionnelles et la culture a efficacement servi de base à cette initiative. Néanmoins, l'application de mesures de conservation dans la région demeure insuffisante et rend la surveillance des activités illégales très difficile. Par conséquent, il s'avère nécessaire d'augmenter le financement, de former adéquatement le personnel de conservation inuit du Nunavik, de mettre en œuvre l'article 4.5 de l'Entente Sanarrutik de 2002 et de faire la promotion des objectifs de conservation de la faune dans les communautés.

Alors que les gouvernements prétendent poursuivre le même objectif que les organismes et les chasseurs et pêcheurs de la région en ce qui a trait aux activités de surveillance, de recherche et de gestion liées à la faune de même qu'à l'application de mesures de conservation, ils ont souvent omis, dans le passé, de respecter et de financer adéquatement leurs obligations à l'égard de la faune. La situation doit changer et il faut établir un partenariat. Les Inuits du Nunavik doivent pouvoir jouer des rôles importants et avoir une voix égale dans la prise de décisions. Ces mandats devraient être transférés à un éventuel gouvernement régional.

EXPLOITATION

Les Inuits ont été capables de survivre grâce à leurs activités d'exploitation de subsistance.
Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

La CBJNQ de 1975 et l'ARTIN de 2008 garantissent aux Inuits du Nunavik le droit d'exploitation^{17, 18} et le droit de priorité de l'exploitation sous la seule réserve du principe de conservation. L'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones renforcent ces droits.

L'exploitation comme mode de vie

Le Programme d'aide aux Inuits est administré en vertu de la Loi sur le programme d'aide aux Inuits bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, selon les dispositions du chapitre 29 de la CBJNQ. Ses objectifs sont de favoriser, d'encourager et de perpétuer comme mode de vie des Inuits du Nunavik les activités de chasse, de pêche et de piégeage et d'assurer aux communautés un approvisionnement en aliments provenant de ces activités. Le Programme d'aide aux Inuits soutient les activités d'exploitation de subsistance, l'achat et l'acquisition du matériel communautaire requis pour ces activités, l'accès aux territoires de chasse et de pêche, les opérations de recherche et de sauvetage concernant les chasseurs, pêcheurs et piégeurs, la préservation et l'amélioration des habitats fauniques, les études sur la faune et la gestion de la faune, ainsi que la participation des Inuits du Nunavik à des activités traditionnelles. Quarante-vingt-cinq pour cent des décisions concernant le financement du fonctionnement du Programme d'aide aux Inuits sont prises à l'échelle locale et le 15 % restant à l'échelle régionale.

¹⁷ CBJNQ, alinéa 24.3.1.

¹⁸ ARTIN, partie 5.3.

Le Programme d'aide aux Inuits pourrait être modifié de manière à être davantage axé sur les jeunes. Il faut offrir plus d'aide aux personnes qui n'ont pas les moyens d'aller chasser et pêcher. La répartition des fonds devrait tenir compte de la difficulté des communautés à accéder aux territoires de chasse et de pêche. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Pour faire en sorte que les activités d'exploitation de subsistance continuent d'occuper une place centrale dans la vie des Inuits du Nunavik, les participants aux ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik ont suggéré des façons d'améliorer et de renforcer le Programme d'aide aux Inuits. Certains pensent que des éléments fructueux du programme de la sécurité du revenu des chasseurs cris pourraient être adaptés et intégrés au Programme d'aide aux Inuits, alors que d'autres sont plutôt d'avis qu'il faudrait adopter des mesures pour que le matériel de chasse et de pêche, tel que les embarcations et les moteurs, les motoneiges et les véhicules tout terrain, soit davantage accessible aux personnes qui n'ont pas les moyens de s'en procurer. L'amélioration de l'accès aux territoires de chasse et de pêche, soit l'entretien des sentiers estivaux et hivernaux et la fourniture d'aides à la navigation, a également été mentionnée comme étant une priorité. Il est possible d'améliorer le Programme d'aide aux Inuits en procédant à l'évaluation du programme actuel et en augmentant son financement. Le Programme d'aide aux Inuits doit permettre la transmission des connaissances traditionnelles aux jeunes générations et soutenir les familles qui pratiquent les activités d'exploitation de subsistance. La promotion de la poursuite des activités d'exploitation comme mode de vie permettra en outre d'accroître la participation à l'échelle locale et régionale aux activités de surveillance, de recherche et de gestion liées à la faune.

Les réalités de l'exploitation aujourd'hui

En raison de la croissance de la population, la nourriture se fera de plus en plus rare. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les Inuits tirent encore aujourd'hui une bonne partie des aliments qu'ils consomment des activités d'exploitation de la faune marine et terrestre. Bien que les méthodes et les cycles des activités d'exploitation aient changé, l'importance que revêt l'exploitation de subsistance pour la production alimentaire et l'identité des Inuits est demeurée la même. Les renseignements recueillis dans le cadre d'un projet de cartographie de l'utilisation des terres et des caractéristiques écologiques réalisé dans les années 1980 et le début des années 1990 par la Société Makivik, de la *Recherche pour établir les niveaux actuels de récolte par les autochtones du Nord québécois : Rapport final 1976-1980* et du projet de cartographie de l'utilisation et de l'occupation des terres que réalise actuellement la Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik le confirment. Ensemble, ces bases de données regroupent des renseignements recueillis lors d'interviews couvrant une centaine d'années de mémoire vivante des habitudes, de l'intensité et de la régularité concernant l'utilisation et l'occupation des terres. Les initiatives de certaines communautés du Nunavik visant à fournir des preuves concrètes des activités d'exploitation traditionnelles comprennent la construction de cabanes pour les activités d'exploitation et l'organisation de camps de jeunes dans ces secteurs.

Les activités d'exploitation de subsistance assurent un approvisionnement régulier d'aliments nutritifs dans les communautés et renforcent le mode de vie des Inuits du Nunavik. Les participants aux ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik ont mentionné que les Inuits du Nunavik qui désirent que leur occupation principale soit l'exploitation de subsistance doivent pouvoir toucher un salaire pour cette activité, au même titre que les fermiers du sud. Ceux qui participent à l'économie moderne basée sur les salaires doivent aussi pouvoir adapter leur horaire de travail aux exigences de l'exploitation saisonnière.

Le partage de la nourriture obtenue lors des activités d'exploitation de subsistance a toujours été à la base de la culture des Inuits du Nunavik. Il faut donc veiller à ce que les personnes qui n'ont pas les moyens ou sont dans l'impossibilité de pratiquer des activités d'exploitation de subsistance puissent également avoir accès à de la nourriture traditionnelle.

Nos pratiques en ce qui concerne le partage et notre mode de vie ont changé depuis l'imposition de quotas pour la chasse au béluga. Les Inuits ont des différends entre eux et certains doivent maintenant parcourir de longues distances à grands frais pour chasser le béluga. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les participants aux ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik reconnaissent que la réglementation et les quotas s'appliquant à l'exploitation de subsistance des communautés servent à protéger des ressources fauniques essentielles et des espèces en péril. Les ressources en ombles chevaliers de la rivière Kovic que se partagent plusieurs communautés en sont un exemple tout comme les populations de bélugas de la région. Toutefois, les quotas qui exigent des chasseurs et des pêcheurs de se rendre dans des territoires éloignés et peu connus ont pour effet d'accroître les dangers auxquels ces derniers s'exposent en raison des conditions difficiles de la région. Qui plus est, les impacts des changements climatiques menacent de plus en plus l'accès sécuritaire à de nombreux territoires de chasse et de pêche situés à l'intérieur des terres et en mer. Les études portant sur l'état des glaces et de l'eau réalisées actuellement valident en fait ce que les Inuits affirment depuis une vingtaine d'années sur les conditions changeantes. Il va sans dire que les prévisions concernant l'Arctique continuent d'être inquiétantes.

De nombreux chasseurs n'ont plus les moyens d'aller chasser en raison du coût élevé des embarcations, des hors-bords, des motoneiges et des VTT. Ces articles coûtent si cher que nous ne sommes plus capables de pratiquer notre culture. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Dans bien des cas, les résidents non inuits ont aujourd'hui davantage les moyens d'acheter le matériel et l'essence nécessaires à leurs activités récréatives que les résidents inuits sans emploi pour leurs activités d'exploitation de subsistance. Les Inuits qui occupent un emploi leur permettant d'acheter le matériel de chasse et de pêche doivent, quant à eux, respecter un horaire de travail qui les empêche de pratiquer les activités d'exploitation de subsistance quand la faune migratoire est de passage.

Des scientifiques et des défenseurs des droits des animaux diffusent des informations alarmantes au sujet de l'état des populations de l'ours blanc, afin d'appuyer une interdiction du commerce des peaux d'ours blanc. Or, pour les Inuits du Nunavik, la viande d'ours blanc est un aliment traditionnel qu'ils consomment, le premier ours blanc chassé est un rite de passage et la vente de peaux peut constituer une source de revenus.

Intérêts divergents

Les activités minières nuisent aux activités d'exploitation de subsistance. L'environnement se détériore et cela affecte la faune. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

L'alinéa 7.4.1 de la CBJNQ permet au gouvernement du Québec de prendre possession de terres de la catégorie II à des fins de développement en échange de terres de remplacement ou d'une indemnisation. Avec le temps, cette disposition représente l'une des plus grandes menaces à la capacité des Inuits du Nunavik d'exercer leur droit d'exploitation et leur droit de priorité de l'exploitation. Toutes les terres de la catégorie II pourraient un jour être prises en échange d'une indemnisation ou, avec le nombre accru de projets de développement industriel, il pourrait ne plus y avoir de terres productives pouvant être utilisées à des fins de remplacement. Le régime des terres prévu dans la CBJNQ a été conçu pour favoriser le développement et il s'avère nécessaire de rétablir un certain équilibre.

La priorité de l'exploitation par les Inuits du Nunavik sur toute autre utilisation, l'agrandissement de la superficie des terres de manière à permettre l'exploitation de subsistance dans les années à venir et le recours à la planification régionale en vue de trouver un équilibre entre les intérêts divergents constituent ensemble des outils efficaces pour vraiment tenter de résoudre la question de la sécurité alimentaire des Inuits du Nunavik.

Les communautés devraient pouvoir imposer des règles concernant l'exploitation de la faune. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les non-Inuits sont de plus en plus attirés par la nature sauvage du Nunavik à des fins récréatives. Au cours des dernières décennies, des camps de pourvoirie permanents et, plus particulièrement, des camps de pourvoirie mobiles non réglementés ont généré de nouvelles activités (chasse sportive, aéronefs et installations) qui ont un effet négatif sur la faune (telle que le caribou et le poisson) et ses habitats. Certaines parties de la région sont facilement accessibles par petits aéronefs privés et particulièrement vulnérables à la chasse et à la pêche sportives pratiquées sans aucun contrôle.

De même, les nouveaux parcs nationaux sont susceptibles d'attirer un nombre croissant de visiteurs. Tout en reconnaissant que les parcs nationaux et autres aires protégées permettent la pratique des activités d'exploitation de subsistance, les Inuits du Nunavik ont néanmoins

exprimé des inquiétudes quant à la gestion de la présence de touristes dans d'importants territoires de chasse et de pêche.

Par ailleurs, le développement industriel local et régional crée de nouvelles possibilités d'emploi pour les travailleurs qualifiés, ce qui entraîne un afflux de non-Inuits dans les communautés et les chantiers éloignés et génère encore plus d'activités de camping et de chasse et de pêche sportives et parfois même des activités illégales. Bien que les non-Inuits aient le droit de pratiquer la chasse et la pêche sportives sur les terres de la catégorie III conformément aux lois et règlements applicables¹⁹ ainsi que sur les terres des catégories I et II conformément aux conditions établies par les corporations foncières et les lois et règlements applicables²⁰, l'intensification des activités pratiquées par les non-Inuits perturbe l'exploitation de subsistance.

Il faut trouver des solutions pour que les Inuits du Nunavik puissent continuer d'exercer leur droit d'exploitation et leur droit de priorité de l'exploitation alors que les non-Inuits se font de plus en plus présents au Nunavik et démontrent un intérêt accru pour la faune de la région. Pour y parvenir, il faut envisager de réviser le chapitre 24 de la CBJNQ de 1975, de réduire les limites de possession et les saisons de chasse et de pêche sportives pour les non-Inuits, d'obliger les chasseurs et les pêcheurs sportifs d'avoir recours à des pourvoies, d'améliorer l'application des mesures de conservation et de créer des zones tampons autour des territoires d'exploitation de la faune productifs ainsi qu'autour des terres des catégories I et II.

Niveaux d'exploitation de subsistance

La CBJNQ de 1975 et l'ARTIN de 2008 contiennent des mécanismes pour appliquer le principe de la priorité d'exploitation de subsistance^{21, 22}. La *Recherche pour établir les niveaux actuels de récolte par les autochtones du Nord québécois : Rapport final 1976-1980*²³ a permis de déterminer avec précision les niveaux d'exploitation des ressources fauniques à des fins alimentaires et pour la fourrure dans l'économie du Nunavik entre 1976 et 1980. Ces données visaient essentiellement à permettre au Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage Annituvik d'établir des niveaux d'exploitation garantis et se sont également avérées utiles dans d'autres décisions concernant la gestion de la faune. Cependant, il n'y a aucune disposition dans le chapitre 24 de la CBJNQ qui prévoit l'ajustement de ces niveaux en fonction de l'accroissement de la population des communautés. Le mécanisme équivalent prévu dans l'ARTIN porte le nom de contingent de base et permet aux niveaux d'exploitation d'être ajustés.

Comme la population de la région a triplé au cours des 40 dernières années et qu'elle continuera de croître dans les années à venir, les niveaux d'exploitation garantis prévus dans la CBJNQ et le contingent de base prévu dans l'ARTIN doivent être revus à la hausse, afin que

¹⁹ La CBJNQ contient un ensemble de dispositions pour assurer la priorité de l'exploitation de subsistance sur la chasse et la pêche sportives.

²⁰ CBJNQ, article 24.8

²¹ CBJNQ, article 24.6.

²² CBJNQ, partie 5.3.

²³ Soumis au Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage Annituvik, 1988.

l'exploitation de subsistance continue de contribuer de façon importante à la sécurité alimentaire des Inuits du Nunavik.

ALIMENTS ABORDABLES ET ALIMENTS LOCAUX

Nous devons faire la promotion des valeurs nutritives de nos aliments traditionnels, réduire notre consommation d'aliments du commerce et produire plus d'aliments à l'échelle locale par l'entremise d'initiatives telles que la mise en valeur des cours d'eau pour l'omble chevalier, la pisciculture et la culture de légumes frais en serres. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

De nombreux facteurs ont contribué au fil des ans à transformer l'approvisionnement en nourriture. Il est devenu très difficile de se nourrir uniquement des produits des activités d'exploitation de subsistance. Plus d'Inuits touchent un salaire et achètent leur nourriture dans les magasins locaux. Par conséquent, la sécurité alimentaire ne dépend plus seulement de l'exploitation de subsistance.

Accès à des aliments abordables

Lors des ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik, bon nombre de participants ont exprimé leurs préoccupations concernant la pénurie croissante d'aliments traditionnels pouvant être obtenus par les réseaux de partage informels et le Programme d'aide aux Inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage. Ils ont également mentionné que de nombreux ménages n'ont plus les moyens de pratiquer les activités d'exploitation de subsistance ou d'acheter les aliments du commerce qui coûtent très cher. Depuis l'annulation du programme régional de bons de nourriture en 2012 et l'entrée en vigueur du programme Nutrition Nord Canada, nombreux sont ceux et celles qui se retrouvent avec un accès très limité à des aliments abordables.

Les bons de nourriture étaient très bien, mais ils ont été annulés. Parfois, il nous arrive de souffrir de la faim. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les aliments du commerce provenant du sud coûtent vraiment cher. En raison des coûts élevés du transport jusque dans les communautés ainsi que de la construction d'infrastructures, de chauffage, d'assurances et d'entretien des magasins locaux, les prix sont considérablement plus élevés au Nunavik. Bien que certaines subventions soient offertes pour alléger le fardeau financier des ménages, le prix de la plupart des aliments dans les communautés du Nunavik demeure beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Québec. En outre, les subventions visent davantage à réduire le coût des aliments du commerce provenant du sud que le coût des activités d'exploitation de subsistance ou de production alimentaire locale.

Les cuisines communautaires et les cours de cuisine sont deux initiatives proposées pour favoriser l'autonomie des communautés et venir efficacement en aide aux particuliers et aux

familles dans le besoin, tout comme d'autres initiatives communautaires telles que les banques alimentaires et vestimentaires. Il a également été suggéré que l'on devrait considérer verser aux ménages inuits du Nunavik le même montant d'indemnités que celui offert au personnel des principaux employeurs de la région, afin d'aider à réduire le coût des aliments du commerce et des activités d'exploitation de subsistance. Il faut certes élaborer des politiques et des stratégies régionales à long terme pour favoriser la sécurité alimentaire dans la région, mais il faut aussi prendre des mesures immédiates pour résoudre le problème de la faim, dont souffrent de nombreuses familles aujourd'hui.

Production alimentaire locale

La valeur nutritive des aliments traditionnels et les risques que posent pour la santé à long terme des résidents de la région certains aliments du commerce sont des questions qui ont été soulevées par les participants aux ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik et qui sont bien documentées par les nutritionnistes. L'amélioration de la production alimentaire locale et la promotion des informations nutritionnelles ont à plusieurs reprises été suggérées comme étant les meilleurs moyens d'assurer la sécurité alimentaire et la consommation d'aliments sains.

L'agroalimentaire désigne la transformation des ressources alimentaires traditionnelles de base provenant de la cueillette et des activités d'exploitation de subsistance ainsi que des ressources alimentaires non traditionnelles de base en produits prêts à être consommés à des fins de distribution ou de vente.

Des organismes du Nunavik ont fait la promotion d'un certain nombre d'initiatives agroalimentaires dans le passé, afin de mieux approvisionner les marchés dans les communautés en aliments provenant directement des activités d'exploitation de subsistance et en aliments transformés localement. Dans tous les cas, ces initiatives se sont heurtées à d'énormes obstacles tels que l'approvisionnement irrégulier en ressources de base, les coûts élevés de construction et de fonctionnement des installations, incluant le chauffage et le personnel, des problèmes de rétention des employés et la faible pénétration du marché local.

Néanmoins, le Plan Nunavik de 2010 et les résultats des ateliers organisés en 2013 dans le cadre de Parnasimautik soulignent le potentiel de l'agroalimentaire, dont :

Les activités traditionnelles d'approvisionnement en aliments

- Exploitation durable des espèces terrestres telles que le caribou, le bœuf musqué et le lièvre arctique.
- Exploitation durable des espèces marines telles que le phoque, le morse, le béluga et l'ours blanc.
- Exploitation durable des poissons tels que l'omble chevalier, le saumon et le touladi ainsi que la mise en valeur de cours d'eau notamment pour l'omble chevalier.
- Exploitation durable du lagopède et autre gibier à plumes.
- Exploitation durable des moules et des pétoncles ainsi que la cueillette d'algues et de petits fruits.

- Transformation d'aliments traditionnels (p. ex., *nikkuq*, *pitsiq* et omble chevalier fumé).

Les activités non traditionnelles liées à l'agroalimentaire

- Maintien d'espèces telles que le caribou, le bœuf musqué, le poulet et le lapin en captivité et en faire l'élevage.
- Activités liées à l'aquaculture et à la mariculture, y compris des éclosiers (p. ex., omble chevalier, moules et pétoncles).
- Culture de petits fruits, culture en serre de légumes et transformation de ces aliments.

En raison des difficultés éprouvées lors des projets antérieurs, des efforts seront requis, afin que la région acquière les capacités nécessaires pour surmonter les nombreux obstacles et faire de l'agroalimentaire un secteur durable. Il faut renforcer les méthodes d'exploitation et de transformation durables, acquérir des connaissances sur les activités agroalimentaires non traditionnelles et explorer des façons de les adapter au nord. Les infrastructures existantes devront subir une importante mise à niveau, y compris l'agrandissement des congélateurs communautaires pour pouvoir faire la découpe et l'emballage de la viande. Il faudra en outre acquérir du matériel de chasse et de pêche adéquat qui satisfait aux normes de sécurité (p. ex., les bateaux de pêche communautaires) et en faire l'entretien, construire des serres et trouver des solutions de récupération de la chaleur perdue, afin de réduire les coûts de chauffage.

La formation formelle des ressources humaines sera également nécessaire et devra être axée sur les activités de surveillance, de recherche et de gestion liées à la faune ainsi que sur l'application de mesures de conservation. Les ressources fauniques de la région offrent un énorme potentiel pour assurer la sécurité alimentaire des ménages inuits du Nunavik, mais la réalisation de recherches approfondies concernant leur pérennité demeure une condition préalable à leur exploitation.

Enfin, la réglementation relative à l'exploitation, à la production et à la transformation limite actuellement les activités agroalimentaires traditionnelles et non traditionnelles au lieu de les faciliter. Il est inacceptable que les Inuits qui pratiquent les activités d'exploitation de subsistance n'aient pas accès aux mêmes services d'inspection des aliments et de vétérinaires qui sont automatiquement offerts pour les aliments transformés au sud. Une telle situation empêche le développement de marchés locaux. La réglementation devra être révisée et la formation de ressources humaines locales devra, d'une part, inclure les connaissances traditionnelles des pratiques salubres et hygiéniques de la chasse, de la pêche et de la cueillette et, d'autre part, avoir pour but la création d'emplois à l'échelle locale.

VISION

Au Nunavik, la faune, l'exploitation de subsistance ainsi que les activités agroalimentaires liées aux aliments traditionnels et non traditionnels sont des éléments indissociables de la sécurité alimentaire.

Le lien entre les Inuits et les ressources fauniques de la région demeure très fort. La protection de ce lien et des droits d'exploitation des Inuits du Nunavik de même que de l'exercice de ces droits par une population en pleine croissance doit être primordiale. Le contrôle accru des communautés sur les terres des catégories I et II et la protection de ces terres, le contrôle accru de la région sur le développement, le renforcement du rôle joué par les Inuits dans les activités de surveillance, de recherche et de gestion liées à la faune et l'application de mesures de conservation ainsi que la planification efficace de l'ensemble de la région constituent tous des objectifs importants.

En raison des pressions que subissent la faune et les activités d'exploitation de subsistance, les Inuits du Nunavik doivent envisager de mettre en place des mesures proactives de gestion et de conservation. Les aires comprenant des habitats essentiels de la faune terrestre et marine et les territoires de prédilection pour les activités d'exploitation de subsistance doivent être systématiquement protégés et agrandis.

Les défis que représente l'approvisionnement en aliments abordables, nutritifs et pertinents sur le plan culturel sont de taille. La sécurité alimentaire dépendra de la capacité de mobiliser les intervenants régionaux et les résidents des communautés en vue de mettre conjointement en place une politique et une stratégie régionales. L'engagement de la part des Inuits du Nunavik, avec le soutien et la collaboration des gouvernements, est essentiel. Les retombées possibles sont énormes et incluent des impacts positifs sur la santé et le mode de vie des Inuits du Nunavik, les communautés et l'économie régionale.

La poursuite du développement, dans la mesure où l'économie du Nunavik peut en bénéficier, doit inclure des mesures visant, d'une part, à protéger et à améliorer l'exploitation de subsistance durable et à en faire la promotion et, d'autre part, à développer la transformation des aliments non traditionnels. Dans les quatre coins du monde et tout au long de l'histoire, la capacité de nourrir son propre peuple est la pierre angulaire de la civilisation et du développement.

ILAGIINNIQ NUNAVINGMI (LA FAMILLE AU NUNAVIK)

Lorsqu'il est question de culture inuite, on évoque souvent l'importance de la *famille* dans la vie sociale, économique et politique de ce peuple. Lorsqu'un Inuit mentionne le terme *ilagiinniq*, qui veut dire « famille », les hochements de tête que suscite ce mot chez ses concitoyens montrent bien qu'ils en saisissent tout le sens. La famille est importante pour les Inuits. Mais qu'est-ce que la famille, *ilagiinniq*, signifie pour les Inuits du Nunavik? Comment une personne reconnaît-elle sa famille élargie et les liens qui se créent en son sein? Qu'est-ce qui relie les membres d'une famille? Plusieurs événements historiques sont venus bouleverser la famille inuite au cours des dernières décennies, au point que plusieurs sentent que son importance dans la culture inuite s'effrite. Remédier au bouleversement des valeurs familiales inuites est un défi qui se pose aujourd'hui.

Les consultations organisées dans le cadre de Parnasimautik ont permis de mettre en lumière les différentes perspectives et préoccupations de groupes distincts tels que les aînés et les jeunes, ou encore, d'associations de femmes et d'hommes. Un certain nombre de ces préoccupations concernent l'*ilagiinniq* et touchent des sujets tels que l'éducation des enfants et le fossé intergénérationnel. Ces discussions remettent au premier plan la nécessité de restaurer les valeurs familiales inuites et de faire en sorte de rétablir un climat sain dans le quotidien des familles inuites. En raison d'importants changements sociaux tels que la vie en grandes communautés, l'apparition de technologies de communication comme l'Internet et la télévision de même que les nouvelles possibilités de séjour à l'extérieur du Nunavik, les valeurs familiales des Nunavimmiuts d'aujourd'hui doivent également être redéfinies à la lumière des valeurs fondamentales qui caractérisent la famille inuite.

Au cours des consultations organisées dans le cadre de Parnasimautik, le bouleversement des valeurs familiales inuites engendré par divers événements historiques tels que l'imposition de nouvelles croyances religieuses par les missionnaires, la mise en place du système d'enseignement formel et de pensionnats par le gouvernement fédéral, le déplacement forcé d'Inuits, l'apparition de maladies infectieuses et l'abattage des chiens de traîneau a été abordé à maintes reprises. Dans la période comprise entre les années 1930 et les années 1950, le déplacement d'Inuits de leurs territoires ancestraux vers des terres qu'ils ne connaissaient pas a eu de lourdes conséquences sur bon nombre d'entre eux. Les nombreuses familles qui ont été expulsées d'Inukjuak pour être relogées dans l'Extrême-Arctique en raison des politiques du gouvernement fédéral ont beaucoup souffert, et il en va de même pour leurs proches qui sont restés derrière eux.

PENSIONNATS

Parmi tous ces bouleversements, ce sont les pensionnats qui ont eu les pires répercussions. La mise en place du système d'enseignement formel par le gouvernement fédéral a soustrait les enfants inuits de la responsabilité de leurs parents, et ceux qui ont survécu aux pensionnats ont été lourdement marqués. Ces faits sont d'ailleurs succinctement abordés dans le rapport intitulé

Ils sont venus pour les enfants qu'a publié la Commission de vérité et de réconciliation du Canada en 2012 :

Les pensionnats indiens ont brisé les liens unissant les familles et les collectivités. Ils ont empêché les aînés de transmettre aux enfants des traditions et pratiques culturelles et spirituelles séculaires. Ils ont contribué à la disparition des langues. Ces préjudices ne sont pas que les effets secondaires d'une politique bien intentionnée : le réseau des pensionnats indiens avait pour objectif avoué de soustraire les enfants à l'influence de leurs parents et de leur collectivité, afin de détruire leur culture. Ces répercussions ont été dévastatrices. À leur sortie des pensionnats, d'innombrables élèves n'étaient plus que des âmes perdues, dont la vie allait bientôt être écourtée par la drogue, l'alcool et la violence.

Un autre rapport publié en 2013 par la Sous-commission inuite indique que des années 1950 aux années 1970, les enfants du Nunavik étaient envoyés dans des pensionnats situés à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), à Churchill (Manitoba), et dans les écoles de jour fédérales situées dans plusieurs communautés du Nunavik. Certains passages du rapport font état d'aspects de la vie inuite qui ont été ainsi précarisés. Par exemple, les rites de passage ont été délaissés, les aînés ne pouvaient plus transmettre leurs compétences en matière de survie et les liens de parenté se sont affaiblis, tout comme les liens que les enfants entretenaient avec leur communauté.

Les répercussions négatives des pensionnats sur l'identité inuite se font encore sentir chez ceux qui y ont survécu, et plusieurs d'entre eux sont aux prises avec diverses dépendances et un besoin de services psychosociaux pour le reste de leur existence. Un intervenant ayant travaillé auprès de ces survivants a fait la déclaration suivante :

Ceux qui ont grandi dans les pensionnats et qui n'ont pas du tout été éduqués par leurs parents ne savent pas du tout comment éduquer leurs propres enfants. Ils doivent composer avec le sentiment d'inutilité qui les habite et la perte de leur identité, ce qui engendre une grande instabilité dans leur vie et dans leurs relations. Les bases de leur existence ont été ébranlées. Lorsque les bases de l'existence d'un enfant, soit son identité et ses valeurs culturelles, lui sont fermement inculquées au cours de sa jeune enfance, cet enfant est en mesure d'accomplir de grandes choses, de résoudre les problèmes qu'il rencontre au cours de sa vie et de traverser les moments difficiles, comme tout le monde.

Les témoignages recueillis par la Sous-commission inuite ont permis de reconstituer des récits de survivants, qui servent non seulement à catalyser le processus de guérison, mais également à sensibiliser la population à ce qu'ont vécu les Inuits dans les pensionnats.

PROBLÈMES INTERNES

Dépeindre les événements qui ont traumatisé les familles et les communautés inuites permet de mieux comprendre le contexte historique et la raison pour laquelle les problèmes vécus par les familles doivent être résolus. Mais aux stigmates historiques hérités du colonialisme et aux

problèmes sociaux qui en ont découlé viennent encore s'ajouter divers problèmes internes. Personne ne peut en effet ignorer les cas d'inceste et de mauvais traitements qui sont survenus et qui continuent de survenir au sein des familles inuites. Ce phénomène montre que les problèmes sociaux actuels ne résultent pas seulement de facteurs externes, bien que ces derniers y contribuent grandement; ils proviennent également de la communauté elle-même.

FOSSÉ INTERGÉNÉRATIONNEL ET COMPÉTENCES PARENTALES

Nous sommes désormais déconnectés les uns des autres. Nous devons apprendre aux jeunes comment chasser. Plusieurs d'entre eux ne savent même pas comment le faire. Les services et les programmes offerts répondent rarement à nos besoins. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Nous devons nous concentrer sur l'importance de la famille et nous assurer que les compétences parentales sont transmises. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

L'éducation des enfants et l'apprentissage de compétences parentales préoccupent non seulement la Commission scolaire Kativik, qui dirige des ateliers de compétences parentales depuis plusieurs années, mais également les associations d'aînés et de femmes au Nunavik. Les aînés s'inquiètent grandement du fossé qui s'est creusé entre eux et les jeunes inuits; ils ont aujourd'hui l'impression de ne plus être écoutés par ces derniers, auxquels il incombait jadis d'acquiescer leurs connaissances traditionnelles. De leur côté, les jeunes mènent un mode de vie contemporain où le savoir transmis par les aînés semble obsolète. La situation n'est toutefois pas irréversible, et des efforts sont déployés afin d'éviter que ce fossé s'élargisse. L'Institut culturel Avataq travaille sur des projets qui contribuent à rapprocher les aînés et les jeunes en tentant de présenter les savoirs traditionnels d'une manière susceptible d'intéresser ces derniers. À l'aide d'ateliers, le rassemblement annuel de jeunes qui a lieu lors de chaque édition de la Conférence Qanaq fait la promotion de la culture inuite et renforce les compétences et les connaissances des jeunes.

ILAGIINNIQ

Les Inuits parlent souvent d'*ilagiit*, un terme évoquant l'appartenance à une famille et faisant également référence à la famille élargie. Selon plusieurs, ce concept, qui illustre bien la singularité de la famille inuite, distingue les Inuits des non-Inuits. À mesure qu'une personne grandit dans une famille inuite, elle développe un sentiment d'appartenance en apprenant à nommer chacun de ses membres selon leurs termes de parenté. *Tursurautiniq* désigne de façon générale cet usage au sein de la famille inuite.

Pour les Inuits, il est précieux de connaître les termes de parenté, qui sont traditionnellement inculqués dès la tendre enfance de manière à ce qu'en grandissant, l'enfant inuit puisse tisser des liens avec les membres de sa famille et de sa communauté pour forger son identité. L'association Pauktuutit Inuit Women of Canada, l'organisme national qui représente les

femmes inuites, décrit la parenté comme un ensemble de liens qui s'établissent à la naissance, lors du mariage et de l'adoption, et en cas d'homonymie. Dans son document *The Inuit Way: A Guide to Inuit Culture* (à la façon des Inuits : un guide portant sur la culture inuite), publié en 2006, l'organisme ajoute : « Ces liens faisaient en sorte que pratiquement chaque personne dans le campement était liée à toutes les autres d'une manière ou d'une autre. En combinant ces liens à un système complexe d'obligations et de responsabilités réciproques, le groupe était solidaire et interdépendant. » Traditionnellement, les liens de parenté d'un Inuit font partie de son identité et lui imposent certaines responsabilités envers sa communauté.

De nos jours, les Inuits craignent que les termes de parenté (*tursurautiit*) disparaissent. Les parents n'apprennent plus à leurs enfants à reconnaître leur parenté élargie, ce qui affaiblit ces liens. En raison des changements imposés par la vie sédentaire au sein de grandes communautés et de l'influence de la culture occidentale, les liens interpersonnels se sont effrités. Alors que la communication était favorisée par la transmission de savoirs et que chaque membre de la famille était conscient de ses responsabilités envers ses proches, peu ont aujourd'hui conscience des liens assurant la cohésion de la communauté.

Lorsque les Inuits discutent de valeurs familiales, ils insistent souvent sur l'importance de la responsabilité parentale, car même lorsqu'un enfant inuit atteint l'âge adulte, ses parents ont encore beaucoup à lui apprendre. Or, actuellement, il semble qu'en raison de diverses influences, les parents inuits abandonnent prématurément l'éducation de leurs enfants. Cela empêche les parents et les grands-parents d'inculquer aux jeunes les compétences nécessaires pour devenir des adultes responsables, comme le faisaient les précédentes générations. Si un proche était dans le besoin ou traversait une épreuve, lui prêter assistance était un devoir, et toute sa famille élargie était touchée par ce qu'il vivait. Les liens interpersonnels revêtent en effet une importance particulière pour les Inuits.

L'un des grands changements qu'ont vécus les Inuits dans leurs habitudes de vie depuis qu'ils se sont sédentarisés est lié à la récurrence saisonnière de leurs séjours familiaux dans des camps d'été. Lorsque les Inuits ont commencé à vivre dans des communautés permanentes au cours des années 1950, ils passaient encore tout l'été dans leurs camps saisonniers. Ainsi, les Inuits restaient en étroite relation avec leur famille et pouvaient se rapprocher de leur patrimoine culturel. Ce rassemblement en famille pour une longue période permettait de préserver les traditions familiales, les compétences masculines et féminines et les liens de parenté. Ces habitudes se sont perpétuées jusque dans les années 1970.

Aujourd'hui, les familles continuent de fréquenter leurs camps à l'extérieur de leur communauté, mais les jeunes ne les accompagnent pas toujours. Les membres de la famille qui travaillent s'y rendent à l'occasion, généralement la fin de semaine. Certains jeunes semblent en outre avoir perdu tout intérêt pour les expéditions en famille sur le territoire. Toutefois, lorsque la solidité des liens familiaux a été préservée et que les parents sont accompagnés de leurs enfants lors de telles expéditions, ces derniers l'apprécient. Cette pratique traditionnelle peut avoir un effet très bénéfique sur la famille; il importe par conséquent d'encourager les familles et les communautés à la réintroduire. Il est essentiel de trouver un équilibre entre le style de vie

sédentaire, qui n'est pas sans conséquence sur les familles, et les activités et séjours familiaux sur le territoire, qui sont considérés comme un moyen de préserver le patrimoine inuit.

ADOPTION CHEZ LES INUITS

L'adoption est une pratique traditionnelle d'une importance primordiale pour la famille inuite. Toutefois, selon les témoignages d'Inuits, cet aspect s'est également transformé. Pratiquée depuis des siècles, l'adoption a encore lieu aujourd'hui selon le droit coutumier. Ayant été étudiée et caractérisée au fil du temps, l'adoption chez les Inuits repose sur quelques principes fondamentaux : les besoins familiaux, l'équilibre social et les considérations spirituelles. Les Inuits y ont notamment recours lorsqu'un enfant devient orphelin, lorsqu'il est nécessaire de rétablir l'équilibre entre les sexes au sein d'une famille, lorsqu'une famille est déjà nombreuse ou lorsqu'un couple n'a pas d'enfants.

Les enfants occupent une place prépondérante dans la société inuite. Un document de travail rédigé en 2010 par le Groupe de travail sur l'adoption coutumière souligne que l'intérêt supérieur de l'enfant est inexorablement lié au rôle qu'il joue au sein de sa famille, qu'il complète et enrichit. Les aînés considèrent d'ailleurs qu'une famille n'est pas complète sans la présence d'un enfant. L'importance capitale des enfants inuits se reflète dans leur individualité, mais également dans le rôle qu'ils occupent au sein de la famille.

L'amour, le respect, la bienveillance, l'affection, le don et le caractère sacré ainsi que la maturité des parents adoptifs sont les valeurs fondamentales qui régissent l'adoption. Par l'entremise d'un engagement solennel, les parents adoptifs acceptent avec honneur d'assumer la totalité de l'autorité parentale vis-à-vis de leur enfant adoptif. Ceux qui ont offert leur enfant en adoption ratifient également l'entente réciproque. La sincérité et la sérénité de ce processus sont d'ailleurs des traits distinctifs du processus d'adoption chez les Inuits.

Au fil des décennies, les considérations sous-tendant l'adoption coutumière ont graduellement changé. Auparavant, les parents détenaient une autorité absolue sur leurs enfants. Ils pouvaient par exemple décider d'adopter leurs petits-enfants s'ils le voulaient, comme cela a d'ailleurs été le cas pour plusieurs enfants et adolescents qui sont aujourd'hui élevés par leurs grands-parents naturels. Toutefois, alors que de plus en plus d'Inuits deviennent parents en bas âge, le nombre d'enfants adoptés par leurs grands-parents a augmenté, mais pas nécessairement par choix ou sur la base de valeurs traditionnelles. Lorsqu'ils sont trop jeunes pour élever des enfants, les Inuits d'aujourd'hui optent pour l'adoption. Considérant le nombre de grossesses précoces, il serait nécessaire de mettre sur pied des campagnes visant à éduquer et à sensibiliser les jeunes aux moyens contraceptifs et aux responsabilités qu'implique l'éducation d'un enfant.

SOINS DE SANTÉ

La sédentarité n'est pas le seul phénomène à avoir bouleversé l'*ilagiinniq*. Les maladies et les soins de santé introduits par les Blancs ont également eu de sérieuses répercussions sur la

famille inuite. Les centaines d'hommes, de femmes et d'enfants inuits qui ont dû faire des séjours en sanatorium à Hamilton, à Moose Factory, à Montréal, à Québec ou à Roberval, pour ne nommer que quelques endroits, en sont une triste illustration. L'épidémie de tuberculose qui a sévi des années 1940 aux années 1960 a obligé les Inuits à quitter leur territoire pendant de longues périodes. Certains ne sont d'ailleurs jamais revenus. La disparition de centaines de personnes a été dévastatrice pour leurs proches, notamment dans le contexte du Nord-du-Québec qui, à l'époque, comptait moins de 4 000 âmes. Ce sont des grands-parents, des mères, des pères, des oncles et des tantes qui sont morts loin de chez eux.

Dès les années 1960, même l'accouchement, normalement considéré comme un heureux événement, s'est transformé en épreuve pour les jeunes familles inuites. Toutes les femmes inuites enceintes étaient envoyées dans des hôpitaux situés à des milliers de kilomètres de chez elles pour donner naissance à leur enfant. En raison de la durée et de la rareté des vols, les femmes enceintes ne rentraient parfois qu'après plusieurs mois passés au loin. Si aucun service de garde n'était disponible pour ses enfants, un père de famille pouvait se voir empêché de chasser et de pêcher, cette situation engendrant une nouvelle source de stress pour la cellule familiale, en plus de compromettre le rôle de pourvoyeur de l'homme.

La médicalisation de la grossesse et de l'accouchement a engendré de graves conséquences pour la communauté inuite. D'abord en dépossédant les femmes inuites de leurs connaissances en obstétrique, puis en arrachant celles-ci à leurs familles et à leurs communautés. Heureusement, cette situation n'a toutefois pas duré en raison des pressions exercées par les femmes pour que les sages-femmes puissent à nouveau pratiquer dans les communautés. Le retour des sages-femmes a été initié dans les années 1980, et des programmes de formation ont été mis en place à la demande de l'association nationale de femmes inuites Pauktuutit. Il existe aujourd'hui quelques centres de naissance au Nunavik où travaillent des sages-femmes inuites, ce qui permet aux femmes de rester dans des communautés sur leur territoire pour donner naissance à leurs enfants.

Bien que les soins de santé se soient améliorés au cours des dernières décennies, il demeure très difficile pour ceux qui doivent recevoir des soins médicaux de longue durée de devoir quitter leur foyer. Renoncer à la présence de sa famille en raison d'un suivi médical constitue une épreuve pour tout le monde, mais cette séparation est particulièrement dévastatrice pour un Inuit qui doit s'éloigner de sa famille de façon permanente pour se rapprocher d'un hôpital, afin de subir une dialyse rénale, par exemple. En 2012 et 2013, 3 671 Nunavimmiuts, ce qui représente 30 % de la population de ce territoire, ont dû se rendre à Montréal pour des raisons médicales.

DÉPENDANCES

Notre douleur se transmet d'une génération à l'autre [...] Nous n'avons accès qu'à un seul centre de traitement pour toxicomanes. Nous ne résoudrons pas les problèmes en construisant davantage d'orphelinats et de centres de détention. Nous devons apporter des changements dans nos vies. À titre d'aînés, nous devons être plus sages. Les jeunes vivent cette situation à

cause de nous. Lorsque nous serons en meilleure santé en tant qu'individus, le reste suivra. Il est temps que chacun d'entre nous se penche sur lui-même et se demande : « Suis-je dépendant? Et si c'est le cas, quelles conséquences cela a-t-il sur mes enfants et sur ma communauté? » Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

De nombreux Inuits reconnaissent être aux prises avec une dépendance à l'alcool ou aux drogues, laquelle entraîne de nombreux problèmes sociaux. Au cours des dernières décennies, la consommation d'alcool s'est imposée comme un sérieux problème comportant de dangereuses conséquences.

Les gens savent que l'alcoolisme constitue un problème social majeur depuis longtemps, mais il demeurerait difficile d'en évaluer l'ampleur en l'absence de données portant sur la consommation d'alcool. Depuis, deux enquêtes sur la question ont été menées : la première, qui porte sur l'état de santé des Nunavimmiuts, a été menée en 1992 par Santé Québec; la seconde, intitulée *Qanuippitaa*, a été réalisée en 2004 par la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik. Les données sur la consommation d'alcool chez les Inuits qui sont présentées ci-dessous sont tirées du rapport d'enquête sur la santé *Qanuippitaa*. Dans son introduction, la section du rapport abordant les problèmes engendrés par l'alcoolisme indique clairement que :

[...] la consommation d'alcool est associée à divers problèmes de santé tels que la cirrhose, le cancer, les lésions cérébrales et le trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale. La consommation d'alcool accroît également les risques d'accidents et de blessures, en plus d'être reliée à de nombreux problèmes sociaux : problèmes familiaux, criminalité, stress psychologique et violence. (Qanuippitaa, 2004, p. 2)

Le rapport de *Qanuippitaa* révèle que la proportion de Nunavimmiuts consommant de l'alcool était 5 % moindre que celle alors observée ailleurs au Québec, qu'un moins grand nombre de Nunavimmiuts consommaient sur une base quotidienne et que plus de Nunavimmiuts s'abstenaient de consommer. Cependant, les épisodes de consommation élevée d'alcool demeurent répandus au Nunavik. Une consommation élevée d'alcool se caractérise par la prise de cinq consommations ou plus lors d'une même occasion. Parmi les répondants ayant rapporté avoir pris part à au moins un épisode de consommation élevée au cours de l'année précédant la publication du rapport, la consommation élevée d'alcool était deux fois plus importante au Nunavik qu'ailleurs au Québec. La proportion de Nunavimmiuts s'étant livrés à un épisode de consommation élevée par semaine s'élevait à 24,2 %, ce qui représente une proportion trois fois plus élevée qu'ailleurs au Québec (7,5 %). En comparaison des données recueillies en 1992, le rapport de 2004 note une hausse de près de 17 % de la proportion de buveurs chez les Nunavimmiuts, de même qu'une diminution du nombre de ceux s'abstenant de boire et de ceux considérés comme d'anciens buveurs (*Qanuippitaa*, p. 5).

Dix ans se sont écoulés depuis la dernière enquête sur la santé et la prochaine est prévue pour 2016. À partir de ce que les gens disent et constatent, on peut par ailleurs se demander si les problèmes sociaux découlant de la consommation d'alcool ne sont pas à la hausse. Il existe plusieurs raisons au fait que les gens boivent. Certains scientifiques considèrent que certains

facteurs biologiques entrent en jeu : puisque les Inuits n'ont été exposés à l'alcool que depuis seulement quelques décennies, leur tolérance métabolique à l'alcool est moindre que celle des cultures qui en consomment depuis des siècles. Quoi qu'il en soit, les familles sont aux prises avec de graves difficultés. Certains parents qui élèvent des enfants atteints du trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale se font retirer la garde de ceux-ci par la Direction de la protection de la jeunesse.

PROTECTION DE LA JEUNESSE

En 2007, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec a rapporté un nombre alarmant de « signalements », soit de cas référés à la Direction de la protection de la jeunesse, révélant ainsi les graves difficultés éprouvées par les familles. En examinant un échantillon de 77 enfants le long de la côte de la baie d'Hudson, celle-ci a constaté que près de la moitié de ceux-ci vivaient dans un foyer où au moins une personne avait un comportement violent. Trente-neuf de ces enfants vivaient également avec des parents ou des proches souffrant d'alcoolisme ou de toxicomanie. Sur ces 39 enfants, 28 étaient eux-mêmes alcooliques ou toxicomanes, le tiers étant âgés de moins de 12 ans. Un enfant au sein de l'échantillon souffrait d'un trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale. L'étude du cas de la baie d'Ungava a révélé une situation similaire, les « signalements » étant associés à des cas de négligence ou de violence familiale. Le rapport de la Commission indique en outre que les juges de la Cour du Québec ont « noté que la plupart des dossiers qui leur ont été soumis comportaient un facteur de négligence, couplé à un problème chronique d'alcoolisme ou de toxicomanie ».

Les pères et les mères ont besoin de ressources. Nous devons organiser des ateliers. Nous avons besoin de soins de santé spécialisés. Les parents, jeunes comme vieux, ont besoin d'acquérir des compétences parentales. De nombreux jeunes couples ne savent pas comment élever leurs enfants. Il faut tenir des séances d'information montrant notamment comment élever une famille. Nous avons des lacunes dans ce domaine. Il faut prendre soin les uns des autres au sein de la famille. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Plusieurs des problèmes décrits précédemment découlent d'expériences traumatisantes passées et se perpétuent d'une génération à l'autre. Le rapport de la Commission demande la mise en place urgente de services préventifs et de première ligne.

ÉROSION DES TRADITIONS

Aujourd'hui, la famille inuite est entourée de nombreuses autres familles et la réalité est très différente de celle du passé. Pour vivre dans le contexte actuel, il n'est pas nécessaire de rejeter la conception inuite de la famille; il faut plutôt réintroduire ou raviver certaines valeurs inuites pour accroître le bien-être des communautés. Cela comprend notamment les rites de passage inuits évoqués précédemment, tels que l'attribution d'une *sanajik* à la naissance, de même qu'un *sauniq*.

Traditionnellement, la *sanajik* était la personne qui coupait le cordon ombilical à la naissance d'un enfant; dans la majorité des cas, ce rôle revenait donc à la sage-femme. Dans certaines régions, la *sanajik* accueillait également le nouveau-né en l'habillant et en lui parlant des choses qu'il allait accomplir au cours de sa vie. Elle guidait l'enfant jusqu'à l'âge adulte et l'encourageait à chaque étape importante de sa vie. Un jeune garçon (*angusiak*) rapportait sa première prise à sa *sanajik*, alors qu'une jeune fille (*arnaliak*) lui remettait son premier ouvrage de couture. De la sorte, la *sanajik* avait une certaine responsabilité et gardait ainsi un œil sur l'enfant qui grandissait. Ces rites propres à l'identité inuite n'ont toutefois plus l'importance d'antan. Les enfants inuits continuent de se faire attitrer une *sanajik*, mais pour certains, les pratiques associées à ce rôle ont perdu de leur importance.

Lorsqu'un Inuit naît, il se fait baptiser du nom d'une autre personne, qui devient alors son *saunik*, son homonyme. Selon la tradition inuite, lorsqu'un enfant est baptisé, il porte les termes de parenté de son *saunik*. Par exemple, si le *saunik* de l'enfant a un fils, ce fils devient également celui de l'enfant, et ce dernier doit s'adresser à lui comme s'il s'agissait de son propre fils. Tous les enfants inuits étaient prénommés selon cette tradition. Toutefois, les origines de ce système sont si lointaines que certains Inuits ont du mal à en comprendre la signification. Tout comme la pratique décrite précédemment qui consiste à reconnaître sa parenté élargie, les liens de parenté créés par cette tradition perdent de leur force.

AIDANTS NATURELS

Une autre préoccupation partagée par plusieurs aînés concerne la capacité d'aider les autres et d'en prendre soin. À une certaine époque, le rôle de certains Inuits comme aidants naturels était reconnu. En guise d'exemple, voici ce qui a été entendu lors des consultations organisées dans le cadre de Parnasimautik :

Lorsque j'étais jeune, il n'y avait pas de policiers, de travailleurs sociaux ni de gouvernements, et c'était les aînés qui nous montraient la voie. Ils représentaient l'autorité. Nous les écoutions. Cela s'est perdu. Nous les respectons. Les jeunes filles acquéraient leurs compétences auprès de leur mère et les jeunes garçons suivaient leur père pour apprendre à chasser et à pêcher. Aujourd'hui, il ne se passe pas une semaine sans qu'il n'y ait un incident impliquant des armes à feu. Nous entendons parler de suicides. Nous devons écouter les conseils des aînés. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Lorsque les générations inuites plus anciennes parlent du temps où les *Qallunaat* n'étaient pas présents, où les Inuits vivaient encore en *ilagiit* dans des camps familiaux, où il n'y avait pas de travailleurs sociaux, elles y font référence comme à l'époque où les Inuits se fiaient encore au savoir des aînés. Lorsqu'une personne souffrait de problèmes psychologiques, un aîné expérimenté, homme ou femme, était dépêché pour l'aider. Bien qu'une telle intervention puisse avoir des bienfaits limités, les Inuits faisaient de leur mieux pour porter assistance à la personne souffrante et à sa famille, peu importe l'ampleur de la tâche. Il était parfois nécessaire d'adopter des mesures draconiennes lorsqu'une personne devenait une menace pour la communauté.

Lorsque des problèmes sociaux survenaient (un couple vivant une grave querelle par exemple), une personne expérimentée lui était envoyée, afin de l'aider à apaiser ses différends. Si un mari maltraitait continuellement sa femme, les parents de cette dernière la ramenaient chez eux. Lorsqu'un enfant subissait de mauvais traitements de la part de sa famille adoptive, il était alors adopté par un autre membre de la famille ne tolérant pas de tels agissements. Certaines familles tenaient fermement à ces valeurs. Les aînés inuits ont donc vécu comme une intrusion l'arrivée des travailleurs sociaux, considérant que l'aide inuite aurait eu un effet plus bénéfique sur la personne dans le besoin.

ALLER DE L'AVANT

Raviver, renforcer et observer les traditions familiales et les valeurs fondamentales inuites sont les assises de l'amélioration de la qualité de vie au Nunavik. L'adoption coutumière de même que les pratiques en matière de soins parentaux et de liens de parenté ont été ébranlées et affaiblies par les événements et les politiques des dernières décennies. Cela doit changer.

Quelles sont ces valeurs? En 2012, le Comité de partenariat régional, appuyé par des aînés de l'ensemble du territoire du Nunavik, a dressé une liste de valeurs inuites fondamentales dans le but d'appuyer la conception de programmes et de services. Un exemple éloquent de ces valeurs est *imminirsuqatigiinni* (l'harmonie de l'interdépendance), qui fait ressortir l'importance de travailler ensemble, afin de trouver des solutions.

Le changement doit prendre racine dans les communautés et être appuyé par des services conçus et offerts au Nunavik. Le Projet Saqijuq, qui s'attaque à la consommation d'alcool et de drogues ainsi qu'aux torts qui en découlent, constitue un exemple de ce type d'approche. En mobilisant l'ensemble des ressources sous l'égide de la Table de coordination Saqijuq Nunavik-Québec, les partenaires du Projet effectueront de la prévention et de l'intervention et ils travailleront à mettre sur pied un appareil judiciaire et des services correctionnels adaptés.

Il est urgent de soutenir la protection de la jeunesse et les pratiques en matière d'adoption, tant par des mesures au sein des communautés que par la redéfinition des processus réglementaires. Auparavant, l'adoption coutumière chez les Inuits, dont le principal motif était le bien-être de l'enfant, se pratiquait selon un ensemble de règles très précises et de circonstances clairement définies. Ce n'est plus toujours le cas aujourd'hui, les enfants étant souvent tout bonnement laissés aux soins d'autres personnes. Les règles de l'adoption coutumière doivent être rétablies dans les familles et les communautés, pour être ensuite reconnues par les agences gouvernementales.

Les communautés ont besoin d'installations multifonctionnelles et de maisons familiales. De tels projets doivent être menés par la communauté et adéquatement soutenus par des politiques, des réglementations et un financement appropriés. Il existe déjà des initiatives qui offrent des bases intéressantes comme l'Association des hommes Unaaq d'Inukjuak. Les installations pourraient proposer des programmes portant sur l'éducation des enfants, les pratiques d'adoption appropriées et les activités traditionnelles, des groupes de soutien pour les jeunes et

les aînés ainsi que des refuges sûrs offrant des soins lorsque cela s'avère nécessaire. Ces installations pourraient également avoir une autre vocation importante : enseigner les valeurs inuites aux intervenants non inuits afin qu'ils puissent améliorer les services sociaux, éducatifs et de santé dans les communautés.

VISION

Nous avons survécu à de nombreux événements dramatiques, aux pensionnats, aux maladies, à l'abattage de nos chiens de traineau, à d'imposants défis et ainsi de suite. Malgré tout, il nous reste encore des forces. Nous avons beaucoup de travail devant nous. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Plus que jamais, les parents et les dirigeants locaux et régionaux doivent s'imposer comme modèles dans la vie des jeunes. Ils doivent leur instiller un sentiment de fierté quant à leurs racines inuites et leur donner la force de persévérer et la confiance en leur réussite.

En tant qu'adultes responsables, nous devons nous réapproprier les valeurs et les traditions familiales fondamentales de la culture inuite. C'est là le seul moyen de les adapter avec succès à la nouvelle réalité socioéconomique. La famille définit l'identité inuite. Si nous ne réussissons pas à préserver nos valeurs et nos traditions, nos enfants s'enliseront dans leurs difficultés. Nous devons prendre du recul, articuler clairement ces valeurs et ces traditions et les appliquer à tous les aspects de notre vie personnelle et professionnelle.

ÉDUCATION AU NUNAVIK : RETROUVER L'AUTONOMIE

Histoire et contexte de l'éducation au Nunavik

Une nation ne peut survivre sans éducation. Notre peuple a su survivre pendant des millénaires dans un environnement hostile et impitoyable certes, mais si beau. Notre modèle d'éducation traditionnel a su correspondre au sens véritable que donnent les sociétés occidentales à l'éducation. Nous avons préservé et transmis les connaissances de nos ancêtres, modelé les jeunes à l'image de nos parents, tout en préparant les générations suivantes aux changements à venir leur permettant ainsi de trouver des solutions aux problèmes encore inconnus. Le respect de toute forme de vie, l'attention portée aux autres et le partage constituent les pierres angulaires de notre culture, alors que la patience, l'observation et l'adaptabilité étaient les fondements du système d'éducation et des activités de la vie quotidienne.

L'indéfectible contribution des hommes, des femmes et des enfants au dur travail de la vie, le partage des ressources ainsi que des difficultés et des joies, la discipline et les capacités extraordinaires de nos ancêtres sont des éléments observés par ceux qui ont documenté les premiers contacts avec eux. Leur joie de vivre a aussi été relevée, peut-être de façon plus remarquable en raison des difficultés auxquelles ils faisaient face selon le point de vue d'un regard étranger.

Même si la survie, la recherche de nourriture et la construction d'abris occupaient la majeure partie de l'emploi du temps, il s'agissait, sur le plan de la réalisation personnelle, d'une belle vie. Dès leur jeune âge, nos ancêtres apprenaient ce qui devait être fait et de quelle façon ils pouvaient contribuer. Chacun avait un rôle à jouer, les garçons, les filles, les femmes et les hommes... tous travaillaient ensemble pour le bien-être du groupe. L'interdépendance était essentielle, même si on ne le formulait pas de cette manière. On pleurait les morts, on célébrait les succès, on faisait face aux crises et aux vies perdues, on formait des familles et le cycle de la vie se poursuivait.

Les contacts avec les personnes de l'extérieur ont eu d'énormes répercussions sur nos ancêtres. L'arrivée d'Euro-Nord-Américains déterminés à établir des liens basés sur le commerce et à découvrir de nouvelles ressources, afin de stimuler leur économie a mené à de profonds changements sociaux au cours d'une très courte période.

Nos ancêtres ont partagé sans réserve leurs connaissances et leur expérience avec les nouveaux arrivants qui ont pu ainsi survivre dans l'environnement hostile de l'Arctique. C'est grâce au soutien et à l'aide d'Inuits issus du modèle d'éducation traditionnel que les économies euro-nord-américaines ont pu prospérer et transformer le monde. Qu'il s'agisse de baleiniers, d'explorateurs ou de commerçants de fourrures revendiquant des terres inconnues et inhabitées pour leur roi et leur pays, ils ont pu y parvenir uniquement grâce aux connaissances et à l'éducation des habitants et des propriétaires de ces terres inconnues et inhabitées, c'est-à-dire nos ancêtres.

Dans l'histoire récente, un nouveau système d'éducation a été mis en place. Il y a moins d'un siècle, les familles étaient encore nomades et se regroupaient par clans dans des campements. C'est à partir de ces campements que nos ancêtres se déplaçaient pour faire des échanges aux postes de traite. Certains d'entre eux ont alors adopté un mode de vie semi-sédentaire en développant une dépendance aux postes de traite. Quelques-uns ont été *autorisés* par les non-Inuits à s'installer à proximité des postes de traite, sur leurs propres terres, certains y trouvant une forme de travail sédentaire.

C'est à cette époque, à la manière des missions moraves au Labrador auparavant, que les églises chrétiennes (anglicanes et catholiques) ont été construites au Nunavik, afin de sauver les païens et de permettre aux Inuits de joindre le monde *civilisé* en les *éduquant*. Cela s'est confirmé par la mise en place d'écoles et de pensionnats dirigés par le clergé avec le soutien du gouvernement, et ce, dans le but de contrôler les Inuits et les terres qui leur appartenaient.²⁴ Ces écoles ont mené à une période de colonisation, d'assimilation et d'acculturation qui se poursuit encore aujourd'hui dans une certaine mesure avec le système actuel, un système géré par les Inuits, mais élaboré et fondé à partir des normes nord-américaines et européennes.

Il faut reconnaître que, de manière générale, le mode de vie a changé radicalement au cours d'une courte période, ce qui a contribué à effriter le modèle d'éducation traditionnel. Les nouveaux arrivants ont jugé que l'autorité et la structure de la famille inuite, l'unité de base de la société et le milieu propre à l'éducation traditionnelle, étaient inappropriées. L'établissement forcé au sein des communautés et l'adoption de plusieurs pratiques propres à la culture dominante ont entraîné des traumatismes considérables que nous avons encore collectivement à surmonter. Les nouvelles façons de faire ont apporté de nouveaux défis, mais peu de temps pour s'ajuster et s'adapter. Les fréquentes réinstallations ont mené à de longues séparations, et parfois, à des séparations à vie entre les membres d'une même famille. Souvent, les familles élargies habituées depuis longtemps à se déplacer et à vivre en groupe se sont retrouvées parmi des familles nucléaires dans d'autres régions. Pour les chasseurs, cela s'est traduit par la perte d'habiletés et de capacités puisqu'ils se sont retrouvés éloignés de leurs territoires traditionnels et de la faune.

En dépit de plusieurs changements soi-disant positifs au cours des 100 dernières années, tels que l'accès à une économie basée sur les salaires, l'accès accru aux produits manufacturés et aux denrées alimentaires non périssables, la construction de logements permanents dans les communautés, l'accès à l'électricité et à l'eau courante, l'établissement d'écoles et l'accès amélioré aux services gouvernementaux, les Inuits du Nunavik moderne se retrouvent dans une situation désespérée sur le plan psychosocial et de la santé.

Le modèle d'éducation mis en place et appliqué à ce jour n'a pas eu autant de succès que celui utilisé précédemment par les Inuits, lequel leur a permis de survivre et de jouir d'une santé et d'un bien-être relatifs sans soutien extérieur pendant des millénaires.

²⁴ Nos ancêtres ont toujours généreusement partagé les terres qu'ils occupaient; cela aidait à vivre et ils estimaient que personne ne possédait plus de droits à la vie que d'autres. Par contre, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a établi que les Autochtones avaient un droit de propriété sur les terres qu'ils occupent et utilisent depuis des millénaires.

« Il faut renforcer le sentiment de fierté. Les enfants doivent retrouver leur estime de soi. »²⁵

La pénurie de logements et le surpeuplement qui en découle exercent une énorme pression sur les familles déjà aux prises avec les difficultés de la vie de tous les jours. En outre, les familles font face à un taux très élevé d'insécurité alimentaire et de pauvreté faisant en sorte que de nombreux enfants n'ont pas leur propre lit, encore moins leur propre chambre, et vont se coucher le ventre vide. Les besoins de base ne sont pas comblés, et pourtant, on s'attend à ce que ces enfants réussissent à l'école.

Les rapports du réseau de la santé et des services sociaux font état de problèmes de santé et de bien-être généralisés au sein de la population, laquelle connaît une croissance très rapide. On rapporte des problèmes de toxicomanie parmi tous les groupes d'âge et à un âge de plus en plus précoce, des problèmes de santé mentale et des problèmes de comportement. De plus, le taux de suicide est le plus élevé de la province. Plusieurs familles se démènent pour offrir sécurité et protection à leurs enfants, mais ils échouent en raison des problèmes personnels des parents. Par conséquent, plusieurs des enfants doivent être placés dans des familles d'accueil.

Le taux élevé d'accidents et de traumatismes liés aux comportements à risque met également le système de santé déjà débordé à rude épreuve, sans parler des pertes et de la profonde tristesse vécues par les familles et les amis.

Les problèmes sociaux et les conditions de vie des Inuits du Nunavik perturbaient les enfants à un point tel que la Commission scolaire Kativik, ne pouvant à elle seule y faire face, a organisé en 2005 le symposium Tracer la voie pour nos enfants pour discuter des nombreux problèmes sociaux de la région. Un appel à la coopération de toutes les instances a été lancé, afin de remédier à la détérioration des conditions sociales.

L'apparition de graves problèmes liés à la consommation d'alcool depuis les dernières décennies laisse supposer que plusieurs jeunes seraient touchés par l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale. Par contre, aucun service de diagnostic n'est encore disponible. À la lumière des difficultés vécues par les enfants d'âge scolaire aux prises avec ces troubles, ainsi qu'aux déficiences secondaires qui apparaissent lorsque les individus ne reçoivent pas le soutien nécessaire (problèmes de santé mentale, abandon scolaire, toxicomanie et démêlés avec la justice), nous estimons qu'il est urgent d'élaborer des services de dépistage, de diagnostic et de soutien en lien avec l'ensemble de ces troubles.

Ces problèmes ajoutent un fardeau supplémentaire à la Commission scolaire Kativik, laquelle fonctionne déjà dans un contexte difficile offrant un ensemble de services d'une portée plus large que toute autre commission scolaire de la province.

²⁵ Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) est le résultat des efforts extraordinaires menés par nos représentants en collaboration avec les gouvernements du Québec et du Canada visant à offrir un avenir plus prometteur aux futures générations.

Avant la signature de la CBJNQ, les écoles fédérales et provinciales étaient responsables de l'enseignement au Nunavik. Ces écoles étaient dirigées par du personnel non inuit ayant comme langue maternelle le français ou l'anglais et étaient fondées sur un programme éducatif du sud du Canada. Ces écoles offraient uniquement l'enseignement primaire. Les élèves qui souhaitaient poursuivre leurs études devaient déménager et s'éloigner de leur famille et de leur culture, encore une fois.

Ce n'est qu'au cours des dernières décennies que les conséquences de ces réinstallations ont été comprises alors que les Premières Nations et les Inuits du Canada ont dû faire face aux effets du régime des pensionnats et aux répercussions intergénérationnelles des sévices subis dans plusieurs de ces écoles. La guérison ne fait que commencer.

Les écoles provinciales offraient l'enseignement en français, en anglais et en inuktitut. Elles ont tenu compte de la langue maternelle des Inuits, contrairement aux écoles fédérales. Toutefois, le programme éducatif et le matériel pédagogique utilisés étaient décontextualisés et moins adaptés aux élèves inuits puisqu'ils répondaient aux besoins, aux valeurs et à la réalité des élèves du sud du Canada.

Les dispositions de la CBJNQ ont considérablement changé le système d'éducation. L'entente n'a pas seulement permis la création de la première commission scolaire dirigée par des Inuits au Canada, la Commission scolaire Kativik, mais elle établissait également l'inuktitut comme langue d'enseignement.

Les commissaires inuits ont reconnu l'importance de refléter la réalité et les valeurs de leur culture dans le programme éducatif et le matériel pédagogique. Le droit de le faire avait été négocié et inscrit à la CBJNQ. Les orientations et le matériel devaient, d'abord et avant tout, se fonder sur l'enfant au sein de la culture inuite. La réussite du système d'éducation en dépendait. Cela représentait un défi particulier. Un programme éducatif tenant compte des réalités culturelles et approprié sur le plan pédagogique (conforme aux lignes directrices provinciales) devait être créé. Il n'y avait que quelques professionnels inuits pour mener à bien ce projet et peu de fonds pour en assurer sa mise en œuvre. Ces préoccupations théoriques posaient des difficultés importantes, tout comme le besoin d'infrastructures.

À bien des égards, les difficultés liées aux infrastructures ont pu être surmontées plus facilement. La Commission scolaire Kativik a pu construire des écoles dans chacune des communautés dans un court laps de temps.

La Commission scolaire Kativik a assumé ses responsabilités, plusieurs d'entre elles allant même au-delà de celles des commissions scolaires du sud. Ces responsabilités comprenaient :

- L'élaboration et la prestation de programmes en inuktitut, en français et en anglais dans 14 communautés.
- La création d'examens de fin de cycle.
- Un programme de formation destiné aux enseignants inuits.
- Un programme de recherche visant la mise en œuvre et le suivi de tous les projets de recherche liés à l'éducation.
- L'enseignement postsecondaire et les services de soutien.

En dépit de tous les efforts déployés depuis 35 ans, la Commission scolaire Kativik fait encore face à un taux de diplomation nettement inférieur à celui du reste de la province. Ceux qui réussissent estiment ne pas être au même niveau scolaire que les autres élèves ailleurs au Québec. Le nombre d'élèves inuits aux prises avec des problèmes d'apprentissage est considérablement plus élevé que dans d'autres commissions scolaires. Des évaluations formelles et rigoureuses doivent être menées, afin de s'assurer que les services appropriés soient financés et offerts aux enfants qui en ont besoin.

« Le financement semble élevé, mais ce n'est jamais suffisant et il y a plusieurs services que la Commission scolaire Kativik ne peut offrir en raison du manque de financement. Cela nuit à l'apprentissage des élèves. » ²⁶

En matière d'éducation, la CBJNQ contient des dispositions qui sont liées à plusieurs des services qui nécessitent de l'amélioration. Les conditions de l'entente n'ont jamais été complètement appliquées, et on estime que l'esprit de l'entente n'a pas été entièrement honoré par les gouvernements du Québec et du Canada.

Établissements postsecondaires et formation professionnelle

La Commission scolaire Kativik met l'accent sur le renforcement du système d'éducation, afin de permettre aux élèves d'accéder aux divers programmes d'éducation ou de formation professionnelle à la suite de leurs études secondaires. Le gouvernement du Québec doit comprendre que de nouveaux investissements sont nécessaires en matière d'éducation au Nunavik. Il s'agit de la clé d'un avenir heureux pour les Nunavimmiuts en tant que citoyens autonomes et autosuffisants dans un contexte de mondialisation.

L'investissement en éducation au Nunavik représente aussi pour le gouvernement du Québec l'occasion de s'engager activement à améliorer les possibilités des Inuits du Nunavik d'aujourd'hui. Une population éduquée permettra aux Inuits d'occuper la place qui leur revient au sein de l'économie générale plutôt que de simplement être exploités pour leurs ressources naturelles. Une population éduquée et salariée sera une population en meilleure santé qui coûtera moins cher en services de soutien à long terme. Le Nunavik est riche en importantes ressources naturelles inexploitées et un investissement approprié dans l'avenir de la région et de ses habitants est par conséquent attendu.

²⁶ Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Le gouvernement du Québec doit de toute urgence améliorer l'accès aux programmes d'éducation postsecondaire et de formation professionnelle au Nunavik. Il faut élargir le champ des ententes actuelles avec le gouvernement du Québec de manière à améliorer le taux de diplomation des élèves qui aspirent à plusieurs des professions et des métiers correspondant aux possibilités d'emploi au Nunavik.

Les services d'éducation aux adultes doivent être disponibles dans toutes les communautés. Des cours de base notamment des cours d'appoint et de préparation à l'emploi sont nécessaires ainsi que des locaux d'apprentissage en ligne pour ceux intéressés par la formation à distance.

Le programme actuel d'aide financière aux élèves du postsecondaire vise les programmes professionnels, collégiaux et universitaires offerts dans les divers établissements d'enseignement du sud. Il faut tenir compte du fait que la majorité des jeunes étudiants préfèrent demeurer dans la région après leurs études secondaires. Il est important que les jeunes du Nunavik acquièrent une formation professionnelle, collégiale et universitaire leur permettant d'accéder aux postes présentement occupés par les travailleurs non inuits de l'extérieur de la région. Les jeunes Inuits ont le droit de devenir autosuffisants sur le plan économique et de réaliser leur plein potentiel. À mesure que les membres de la communauté remplaceront la main-d'œuvre temporaire du sud, la situation des familles s'améliorera et des changements appréciables dans la vie des communautés du Nunavik apparaîtront. L'implantation d'un établissement d'enseignement postsecondaire au Nunavik permettant de bénéficier du soutien familial à proximité améliorera l'accès à l'enseignement supérieur et assurera une plus grande participation des Inuits à la croissance économique de la région.

« Nous avons besoin de plus de médecins, de plus de psychologues, de plus de dentistes et de techniciens dentaires. »²⁷

Les Inuits conviennent également de la nécessité d'offrir un programme d'enseignement postsecondaire visant à former spécifiquement les jeunes Inuits en vue d'un emploi futur au Nunavik. Entièrement financé et offert au cégep, le programme Nunavik Sivunitsavut serait un programme crédité qui permettrait aux élèves d'acquérir une base solide de l'histoire des Inuits. Il permettrait d'explorer les revendications territoriales des Inuits du Canada ainsi que les divers organismes et programmes issus de la CBJNQ et les ententes subséquentes. Grâce à ce programme, les élèves inuits étudieraient les enjeux d'ordre social et communautaire spécifiques à la région tout en développant les compétences nécessaires à leur future profession.

Le gouvernement du Québec devra soutenir la formation professionnelle en lien avec les besoins actuels et futurs des industries du Nunavik; les Inuits doivent avoir accès à des métiers qui ne se limitent pas aux industries saisonnières. Il est nécessaire d'améliorer les services d'éducation aux adultes et de formation professionnelle tels que le Centre de formation

²⁷ Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Nunavimmi Pigiursavik à Inukjuak. Ce centre n'est pas suffisant et ne répond pas à la demande croissante de main-d'œuvre qualifiée au Nunavik et au Québec.

Programme de formation des maîtres à temps plein

La Commission scolaire Kativik est responsable de la formation des enseignants inuits. En collaboration avec l'Université McGill, elle offre le programme de certificat en éducation et de baccalauréat en sciences de l'éducation à tous les enseignants inuits. Pour suivre cette formation, les enseignants inuits doivent quitter leur communauté et leur famille durant leurs vacances (p. ex. pause estivale), mais doivent également concilier le travail et les études. Par conséquent, il est difficile d'attirer de nouveaux étudiants. Un programme de formation des maîtres à temps plein offert dans la communauté augmenterait la motivation des enseignants et leur permettrait de compléter leur formation plus rapidement, tout en favorisant le recrutement de nouveaux étudiants. Le programme de formation des maîtres doit prendre de l'expansion et permettre ainsi aux enseignants inuits d'enseigner tous les sujets aux niveaux primaire et secondaire.

Financement adéquat pour l'élaboration de programmes et la formation

Il y a un besoin urgent de financement pour l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes ainsi que pour l'évaluation et l'expansion des programmes existants.

Une politique contre l'intimidation a été élaborée, mais un programme de prévention de l'intimidation doit être mis en œuvre sans tarder. Parallèlement, des fonds sont nécessaires afin de collaborer avec les divers partenaires à l'élaboration d'un programme de sensibilisation à l'attention des parents et des membres de la communauté dans le but d'aider à surveiller les comportements à l'extérieur du cadre scolaire.

Le programme de formation au rôle de parent élaboré à l'aide de ressources en place et visant à répondre aux besoins de la région n'est pas disponible partout. Des fonds supplémentaires sont nécessaires afin d'étendre ce programme compte tenu de la croissance de la population et du nombre de nouvelles familles dans la région. Ce programme doit être offert dans les communautés au moins une fois par année.

De la formation à l'intention des nouveaux employés est nécessaire. La Commission scolaire Kativik doit non seulement créer ces propres programmes, elle doit aussi veiller à ce que les enseignants reçoivent la formation liée à ces programmes et se sentent à l'aise au moment de les utiliser. En raison de la géographie de la région (14 communautés accessibles uniquement par avion) et du roulement élevé de personnel, il est particulièrement difficile et coûteux d'organiser des séances de formation pour l'ensemble des enseignants. Par conséquent, des fonds supplémentaires sont nécessaires, afin d'offrir plus qu'une séance de formation par nouveau programme, comme on le fait actuellement.

Centre des services éducatifs

Un centre des services éducatifs est nécessaire pour fournir le matériel approprié aux élèves et aux enseignants. La CBJNQ accorde à la Commission scolaire Kativik le droit d'établir un centre des services éducatifs et de créer ses propres programmes. Comme l'inuktitut est la première langue d'usage, il est impossible de dépendre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour la mise en œuvre de plusieurs programmes particuliers et la préparation des épreuves de fin de cycle. De plus, aucune maison d'édition n'offre du matériel ou des livres qui pourraient être utilisés sans d'abord avoir été modifiés. Par conséquent, la Commission scolaire Kativik doit créer tout le matériel destiné aux élèves. Les élèves utilisent des livres bien moins attrayants que ceux offerts aux élèves dans le sud, principalement en raison du coût élevé lié à la publication d'un nombre limité d'exemplaires. Ce n'est ni juste ni acceptable.

Déménagement du siège social

En 1999, le gouvernement du Québec a accordé les fonds permettant le déménagement du siège social de la Commission scolaire Kativik à Kuujuaq. Ce projet n'a jamais été réalisé. La Commission scolaire Kativik est la seule commission scolaire au Québec dont le siège social est situé à l'extérieur de son territoire. Le déménagement du siège social de la Commission scolaire Kativik doit se concrétiser, afin de mieux servir la région. Le siège social doit être situé au Nunavik.

Rénovation des écoles

Les écoles sont de plus en plus surpeuplées. Elles doivent être rénovées, agrandies et dans certains cas remplacées, afin d'offrir plus d'espace à la population croissante. Comme le nombre d'élèves augmente, les écoles ont dû convertir certains locaux en salles de classe. Ces locaux ne sont ni appropriés ni conçus pour devenir des salles de classe (locaux électriques et d'entreposage). Pour faire face à ce manque d'espace, plusieurs écoles ont dû réduire la place occupée par leur bibliothèque scolaire. Ce type de réaménagement nuit à la qualité de l'éducation et aux services offerts aux élèves.

Il y a un nombre important d'élèves présentant des besoins particuliers et des problèmes de comportement. Des locaux destinés à ces enfants devront être inclus aux projets de construction et de rénovation.

Logement

Le personnel scolaire a besoin de se loger. Il y a un problème important de pénurie de logements au Nunavik. Par conséquent, il est impossible d'embaucher le personnel nécessaire pour occuper tous les postes disponibles. Dans les communautés où le problème est le plus criant, la Commission scolaire Kativik s'est retrouvée avec la tâche quasi impossible de trouver des couples et de faire cohabiter des étrangers dans les logements disponibles, afin de permettre à chaque classe d'avoir un enseignant.

« Nous avons besoin de plus de logements dans notre communauté; le manque de logements décents pour le personnel enseignant nous a obligés à chercher des couples qui vivent ensemble. On a vu la qualité de l'éducation être touchée par ce problème, et on le verra peut-être encore. »²⁸

Laboratoire de sciences

Les laboratoires de sciences ont besoin d'être rénovés et modernisés. La plupart des laboratoires ne répondent pas aux exigences des nouveaux programmes de sciences et technologies.

Infrastructure Internet

L'infrastructure Internet doit être améliorée. Les applications d'apprentissage en ligne et les cours mixtes de formation des enseignants nécessitent un réseau rapide pour offrir un contenu riche et intéressant. Il s'agit d'un défi de taille pour l'apprentissage en ligne au Nunavik. La vitesse d'Internet est lente. Chaque école dispose de tableaux blancs électroniques et de tables intelligentes et des ressources y sont allouées, mais sans infrastructure Internet appropriée leur utilisation est limitée. La largeur de bande actuelle compromet les services de vidéoconférence.

Programme culturel à l'attention des enseignants non inuits

Bien que la majorité des enseignants de langue seconde soient qualifiés pour leur poste, ils ne sont pas nécessairement tout à fait prêts à enseigner au Nunavik. La plupart d'entre eux sont nouvellement diplômés et ne possèdent pas d'expérience d'enseignement dans un contexte de langue seconde. De plus, la majorité de ces enseignants font face à de nombreux défis à leur arrivée en raison du choc culturel, de leur manque d'expérience et des difficultés liées à l'enseignement dans un contexte de langue seconde. Un programme culturel favoriserait leur intégration au sein de l'école et de la communauté au Nunavik.

Enseignement culturel

Les Inuits estiment que même si la Commission scolaire Kativik veille à ce que l'inuktitut soit au cœur du programme d'études et du matériel pédagogique, cela n'est pas suffisant pour répondre aux besoins d'une éducation fondée sur l'inuktitut telle que le définissent les Inuits du Nunavik, afin de leur permettre de survivre et de prospérer dans cette période de changements.

Il est important que les gouvernements fédéral et provincial saisissent cette occasion pour soutenir les aspirations des Inuits du Nunavik. Entre autres choses, les Inuits ont fait part du besoin de créer des centres culturels inuits au sein des communautés. Ces centres culturels seraient distincts du système scolaire régulier ainsi que du système de formation professionnelle et de formation des adultes qui ont remplacé les activités quotidiennes

²⁸ Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

traditionnelles des Inuits. Ces centres culturels permettraient aux jeunes Inuits d'acquérir le savoir ancestral, les habiletés de survie et les connaissances pratiques traditionnelles ainsi que de s'imprégner des valeurs culturelles. Ils pourraient ainsi entreprendre des programmes de doctorat liés à leur langue et leur culture, une possibilité dont jouissent déjà les Canadiens d'expression française et d'expression anglaise.

À la suite de l'enseignement des connaissances et des compétences culturelles, les autorités compétentes en matière de langue et de culture inuites seraient responsables de la reconnaissance des acquis. Le gouvernement du Québec devrait conférer le pouvoir d'accorder la reconnaissance officielle aux autorités appropriées, telles que les Inuits aînés.

Un système d'éducation en inuktitut bien structuré permettra l'atteinte d'une économie plus sûre et plus durable, axée sur la culture et fondée sur les ressources renouvelables et non renouvelables. L'enseignement est mieux servi dans la langue de ceux qui apprennent et de ceux qui enseignent, et les répercussions des nouvelles connaissances seront plus importantes si la langue d'enseignement est l'inuktitut.

Les centres culturels inuits constitueraient un système éducatif complémentaire qui fonctionnerait conjointement au système d'éducation en vigueur au Nunavik.

La Commission scolaire Kativik et le système d'éducation en place au Nunavik n'ont pas été conçus pour traiter des problèmes sociaux plus vastes qui touchent les communautés. Un partenariat communautaire composé de tous les organismes est indispensable pour permettre aux Inuits d'atteindre cette « belle vie » dans laquelle le peuple sera à nouveau reconnu pour ses contributions et recevra le soutien permettant d'acquérir les compétences nécessaires afin que chacun puisse se sentir apte à composer avec les exigences de la vie en tant qu'Inuit dans le Québec du 21^e siècle.

L'éducation a été l'un des moyens les plus importants utilisés pour déposséder culturellement les peuples autochtones ainsi que pour les coloniser et les assimiler. Plusieurs de ceux qui ont fréquenté les écoles de jour et les pensionnats ont fait l'expérience d'événements très douloureux qui ont entraîné des traumatismes à long terme ainsi que des traumatismes intergénérationnels. En ce qui a trait aux gouvernements provincial et fédéral, il serait souhaitable qu'ils reconnaissent ce passé et ce présent comme une occasion de créer de meilleures perspectives d'avenir. Il serait dans l'intérêt des gouvernements du Québec et du Canada de soutenir financièrement les initiatives qui permettront de remédier aux effets de la colonisation, de l'assimilation et de la dépossession culturelle, à défaut de quoi il s'agira d'un génocide culturel.

L'histoire du Canada écrite du point de vue des premiers colons introduit clairement la notion de supériorité et d'autorité de la culture de l'Europe occidentale. Les jeunes Inuits ont tous appris la même histoire et cela n'a pas favorisé la prise en main de leur propre destin.

Pendant plusieurs années, les travailleurs allochtones, venus s'installer dans les communautés pour administrer les programmes destinés à aider les Inuits, étaient les seuls à avoir l'eau courante dans leur maison. Ils avaient un emploi et un véhicule alors que les Inuits devaient marcher avec leurs parents. Ils se procuraient des motoneiges et véhicules tout-terrain rapidement après leur arrivée, contrairement aux Inuits qui avaient rarement suffisamment d'argent pour le faire ou qui peinaient à effectuer les paiements sans compromettre le budget prévu pour la nourriture et le loyer. À ce jour, les maisons des travailleurs allochtones sont meublées dès leur arrivée... alors que celles des Inuits, s'ils ont la chance d'en avoir une, ne contiennent qu'un réfrigérateur et une cuisinière. Comment expliquer aux enfants que cette situation est juste et que de bonnes raisons expliquent ces écarts? Comment peuvent-ils interpréter ces différences?

Il est impératif de se pencher sur les écarts salariaux entre les travailleurs locaux (généralement inuits) et les travailleurs de l'extérieur (généralement non inuits) ainsi que sur les écarts en matière de conditions de travail et d'avantages sociaux. Certains organismes du Nunavik (l'Administration régionale Kativik) offrent de meilleurs avantages à la main-d'œuvre locale que la Commission scolaire Kativik. Afin de leur faire concurrence et d'arriver à recruter et à retenir les travailleurs locaux, nous devons être en mesure d'offrir les mêmes avantages pour un travail de valeur égale. Les pratiques en places prévues aux conventions collectives régissant l'administration des ressources humaines sont trop souvent perçues comme des mesures qui renforcent l'inégalité à l'égard des Inuits. Cette situation nuit aux relations entre les Inuits et les non-Inuits. La tâche est déjà colossale en matière d'éducation, il est par conséquent nécessaire d'éliminer ces clivages, afin de permettre au personnel scolaire de se sentir comme des membres à part entière.

Les Inuits n'ont pas étudié les effets de la colonisation à l'école. Ils ont plutôt vécu les effets de la colonisation; cela a modelé leur vie au sein des communautés ainsi que le regard qu'ils portent sur eux-mêmes.

Le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones décrit clairement les politiques et les mesures de colonisation ainsi que le passage d'une coexistence respectueuse à une situation de domination.

« La politique de protection constituait le premier pas vers la domination [...]. La politique de protection prenait différentes formes : scolarité obligatoire, programmes d'ajustement économique, contrôle politique et social exercé par des agents fédéraux, etc. Ces mesures, qu'accompagnaient les efforts de civilisation et de conversion des missionnaires, ont gravement entamé les cultures et l'autonomie des autochtones et ébranlé leur confiance en eux. [...]. La Politique d'Assimilation se fondait sur quatre *a priori* déshumanisants (et incorrects) au sujet des autochtones et de leurs cultures :

- C'étaient des peuples inférieurs.
- Ils étaient incapables de se gouverner et les autorités coloniales et canadiennes étaient les mieux placées pour savoir comment protéger leurs intérêts et leur bien-être.

- La relation spéciale fondée sur le respect et le partage que consacraient les traités était une anomalie historique qui n'avait plus sa raison d'être.
- Les idées européennes de progrès et de développement étaient de toute évidence correctes et pouvaient être imposées aux autochtones sans tenir compte des autres valeurs, opinions ou droits qui pouvaient être les leurs. »²⁹

Le chapitre intitulé La qualité de vie des autochtones présente un aperçu des répercussions de ces politiques au Canada. « Le niveau de vie des autochtones s'est amélioré au cours des 50 dernières années, mais il est bien loin d'avoir rattrapé celui des autres Canadiens :

- L'espérance de vie est moindre.
- Les maladies sont plus répandues.
- Les problèmes humains, depuis la violence familiale jusqu'à l'alcoolisme, sont également plus répandus.
- Moins de jeunes achèvent leurs études secondaires.
- Une minorité d'entre eux entrent au collège et à l'université.
- Les logements des autochtones sont plus souvent mal construits, insalubres et surpeuplés.
- Les systèmes d'adduction d'eau et d'égout des collectivités autochtones laissent plus souvent à désirer.
- Moins d'autochtones ont un emploi.
- Un plus grand nombre d'entre eux se retrouvent dans les prisons. »³⁰

La décolonisation constitue un moyen de changer cette réalité et d'améliorer le bien-être des familles et des communautés. Par contre, cela nécessitera du temps, du dialogue, de la compréhension et de la réconciliation.

La décolonisation n'est pas un but en soi, mais un processus qui ne peut se dérouler dans le cadre d'un délai prescrit. Il s'agit de revisiter l'histoire et de se réapproprier le savoir traditionnel et culturel dans le but de l'intégrer à la vie et aux réalités sociales d'aujourd'hui. Les Inuits doivent apprendre à apprécier à nouveau ce qu'ils sont comme peuple ainsi que la valeur de leur passé et de leur histoire.

En ce qui a trait aux collègues non inuits, ils doivent être disposés à se pencher sur leur propre histoire en adoptant un point de vue différent, peut-être pour la première fois, et en souhaitant faire partie de cet environnement changeant.

Aborder ces questions représenterait sans doute la manière de revitaliser et de renforcer la diversité culturelle ainsi que le dynamisme d'aujourd'hui, afin de créer un avenir plus riche pour tous.

²⁹ Points saillants du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Chapitre 3 – Un passé, un avenir

³⁰ Points saillants du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. La qualité de vie des autochtones
<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014597/1100100014637>

Le simple fait d'ajouter des fonds à l'unique structure scolaire actuelle sans reconnaître ce qui est important pour les Inuits ne résoudra en rien les tensions entre les nations. Il est dans l'intérêt des gouvernements du Québec et du Canada de soutenir davantage les Inuits en reconnaissant qu'ils forment un peuple à part entière avec une histoire, une idéologie et une philosophie uniques ainsi qu'avec des besoins et des priorités qui leur sont propres. Cette reconnaissance tracera la voie vers l'harmonie et la croissance et favorisera une meilleure relation entre les peuples.

Il faut savoir que les Inuits sont en contact perpétuel avec les Qallunaat (la société occidentale) depuis moins d'un siècle. Ils ont dû apprendre à composer avec l'idéologie culturelle et politique occidentale tout en faisant face aux profondes répercussions des changements sociaux en cours. Il faut aussi comprendre que les Qallunaat ont développé et adopté une idéologie qu'ils ont adaptée et modifiée pendant au moins quelques millénaires. Il s'agit d'une idéologie qui était et qui demeure étrangère, un mode de vie imposé aux Inuits depuis moins d'un siècle.

Il est extraordinaire, mais il n'est pas étonnant, de voir les Inuits continuer à s'adapter et à faire face à une idéologie et une philosophie étrangère dans leur vie de tous les jours. Le prix à payer a été élevé. Les répercussions de ces profonds changements traumatisants ne peuvent être ignorées.

Les Inuits retrouveront leur place et développeront leurs capacités à l'échelle du monde, mais cela ne se réalisera pas dans un délai déterminé par d'autres. Ils doivent être en mesure de le faire à leur propre rythme, sans attentes paternalistes.

Les Inuits du Nunavik ont poursuivi activement leur quête visant à retrouver leur autodétermination au cours des dernières décennies. Ils ont passé à travers une multitude de processus afin d'atteindre cet objectif.

Il ne fait cependant aucun doute que le nouveau gouvernement régional adoptera des dispositions particulières visant à protéger l'inuktitut ainsi que la culture et les valeurs inuites qui occuperont une place prépondérante au sein du gouvernement du Nunavik.

Les espoirs sont grands à l'égard de ce nouveau gouvernement afin qu'il favorise l'accélération du processus de rétablissement des nombreux traumatismes vécus et qu'il aide à corriger les graves erreurs commises dans le passé. Les Nunavimmiuts seront alors en mesure de travailler ensemble sur un plan égalitaire à l'enrichissement de la vie ainsi qu'à l'amélioration de l'environnement et du bien-être des leurs.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

CONTEXTE

La colonisation et les changements subséquents, à la fois rapides et radicaux, vécus par les Inuits du Nunavik au cours des dernières décennies ont affaibli la structure sociale et familiale des Nunavimmiuts et ont eu de graves répercussions. Ces effets se manifestent dans de nombreux problèmes psychosociaux et de santé qui affligent actuellement les Nunavimmiuts. Une grande partie de la population du Nunavik souffre de pertes et de traumatismes répétés qui mènent souvent à un état de stress post-traumatique. Si ces traumatismes ne sont pas traités, leurs effets seront ressentis par plusieurs générations.

En mai 2014, James Anaya, rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, déclarait ce qui suit : « Il est difficile de réconcilier le système de justice bien développé et la prospérité générale du Canada avec les problèmes des droits de la personne vécus par les Autochtones au Canada qui ont atteint des proportions de crises à plusieurs égards³¹. » Cette déclaration reflète parfaitement la réalité du Nunavik aujourd'hui telle qu'elle est décrite dans le *Plan Nunavik*³². Compte tenu de l'exploitation accélérée des ressources qui se trouvent sur leur territoire, le paradoxe actuel est difficile à accepter pour la plupart des Inuits.

En matière de logement, le surpeuplement représente un problème structurel important qui engendre des effets considérables sur les problèmes psychosociaux et de santé qui touchent toute la région du Nunavik. Jusqu'à ce que la construction et la rénovation des logements au Nunavik soient suffisantes pour « rattraper » le retard et combler les besoins actuels et futurs des habitants de la région, le surpeuplement et la promiscuité continueront de jouer un rôle dans la détérioration de la santé mentale des Nunavimmiuts et d'entraîner des problèmes de toxicomanie, de violence physique et sexuelle, de faible réussite scolaire et de manque de motivation ainsi que de transmission de maladies comme la tuberculose, lesquelles sont depuis longtemps maîtrisées dans le monde occidental.

Sur le plan sociosanitaire, une évaluation régionale des indicateurs de santé de l'Organisation mondiale de la Santé révèle des chiffres pour le Nunavik qui se situent bien en dessous des moyennes pour l'ensemble du Canada. Il est particulièrement frappant de constater que l'espérance de vie moyenne au Nunavik est de seulement 65 ans, comparativement à plus de 80 ans dans le reste du Québec³³. En outre, cet écart ne semble pas vouloir diminuer. Pour des populations de taille comparable, on estime que les besoins en matière de santé dans les villages inuits seraient près de 10 fois supérieurs à ceux des communautés similaires ailleurs au Québec³⁴.

³¹ Rapport de James Anaya, rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, « La situation des peuples autochtones au Canada », 7 mai 2014.

³² « La réalité du Nunavik aujourd'hui », pp. 201-210, *Plan Nunavik*, 2012.

³³ Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), « Enquête de santé auprès des Inuits du Nunavik 2004 », 2008.

³⁴ DRMG NUNAVIK, Dr François Prévost, Dre Danielle Mercier, Dre Geneviève Auclair, Dre Nathalie Boulanger « Organisation des services médicaux sur le territoire du Nunavik », mai 2012.

Le taux de prévalence des traumatismes accidentels, de certains cancers (le cancer du poumon et le cancer du système digestif, par exemple) ainsi que des problèmes dentaires et de santé est considérablement plus élevé que le taux moyen pour l'ensemble du Québec. Depuis 2010, on note également une augmentation des services spécialisés offerts dans la région et à l'extérieur de la région.

Un grand pourcentage de Nunavimmiuts souffrent de périodes de détresse psychologique, chronique ou sporadique, qui mènent à divers troubles de santé mentale, à des problèmes de toxicomanie, de comportement et de violence, voire au suicide. Le taux de suicide au Nunavik est le plus élevé au Québec. Ce taux est particulièrement inquiétant chez les jeunes hommes.

Le principal défi en matière de santé et de services sociaux réside dans le fait que le système fonctionne déjà à plein régime. Les services offerts dans la région sont débordés, et les ressources humaines et matérielles sont insuffisantes pour répondre à la demande actuelle. La situation délicate des équipes de professionnels combinée à un taux de roulement élevé et à un milieu interculturel dans lequel elles pratiquent apporte une pression supplémentaire sur la prestation, la continuité et la qualité des services.

Il faut souligner que 40 % des résidents du Nunavik sont âgés de moins de 15 ans et 57 % ont moins de 25 ans³⁵. Le taux de croissance annuelle est d'environ 3 %, soit trois à quatre fois supérieur à la moyenne québécoise³⁶. Cette croissance importante exerce encore plus de pression sur les services sociaux et de la santé de la région ainsi que sur les infrastructures afférentes. En outre, les femmes donnent généralement naissance à un âge beaucoup plus jeune que les femmes ailleurs au Québec.

ILUSILIRINIQMI PIGUTJIUTINI QIMIRRUNIQ (PROJET CLINIQUE)

Afin de briser le cercle vicieux dans lequel plusieurs personnes se trouvent et promouvoir un avenir plus sain pour tous, un certain nombre d'initiatives ont été mises en œuvre dans la région au cours des dernières années. L'examen général des services de la santé et des services sociaux dans le cadre du projet clinique Ilusiliriniqmi Pigutjiutini Qimirruniq entrepris par les divers partenaires du réseau en 2009 représente une activité particulièrement remarquable.

Dans le cadre de ce processus, le comité d'orientation sur la santé et le bien-être au Nunavik composé de plus de soixante-dix représentants d'une trentaine d'organismes et d'associations partenaires a défini les priorités régionales visant l'élaboration ou l'amélioration des services sur le territoire. Les résultats obtenus par le comité d'orientation correspondent à ceux recueillis lors des consultations organisées dans le cadre de Parnasimautik. Ensemble, ces activités ont permis de déterminer les questions qui doivent être abordées de manière urgente par les acteurs de la région et leurs alliés provinciaux et fédéraux, afin de permettre aux résidents, aux familles et aux communautés du Nunavik de commencer ou de poursuivre leur chemin vers la guérison.

³⁵ INSPQ, 2008.

³⁶ INSPQ, 2008.

En plus d'avoir accès à de meilleures infrastructures et à de l'équipement médical amélioré, la région souhaite mettre l'accent sur les problèmes psychologiques qui ont une grande incidence sur la santé et le bien-être des Nunavimmiuts : la toxicomanie, la santé mentale ainsi que les jeunes en difficultés et leur famille. *Pour un avenir meilleur, nous avons d'abord besoin de guérison.* Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

JEUNES EN DIFFICULTÉ ET SOUTIEN AUX PARENTS

L'imposition du christianisme et des pensionnats, le système juridique et le système d'éducation des sociétés occidentales ainsi que les services sociaux et de protection de la jeunesse ont eu pour effet de miner la capacité de nombreux Inuits de transmettre leur propre modèle de vie en ce qui a trait à l'éducation, à la protection et au soutien offert aux enfants. Les problèmes psychosociaux, combinés au stress post-traumatique, à la dépression, à la toxicomanie et même à l'incarcération, empêchent certains parents de remplir leur rôle convenablement auprès de leurs enfants. *Nous avons peut-être donné trop de nos responsabilités parentales aux services sociaux.* Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les lacunes dans la mise en œuvre de nombreux services et programmes, notamment les services sociaux destinés aux parents, aux familles et aux jeunes en difficulté, ont un impact considérable sur la prestation de services de protection de la jeunesse. Ces services sont en fait complètement dépassés par l'ampleur et la gravité des cas rapportés. Une telle situation, à laquelle s'ajoute le manque de confiance de la population à l'égard des établissements, explique dans une grande mesure le fort taux de roulement parmi le personnel inuit et non inuit dans ce secteur.

Au cours des dernières années, les Nunavimmiuts ont clairement fait entendre leurs inquiétudes relativement au système de protection de la jeunesse. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec³⁷ partage bon nombre de ces préoccupations. On craint que les répercussions des nombreuses interventions des services de protection de la jeunesse ainsi que le taux de placement temporaire et à long terme des jeunes en difficulté soient aussi graves pour la société inuite que les effets des pensionnats.

Les Nunavimmiuts reconnaissent de manière générale que plusieurs enfants risquent présentement d'être victimes de négligence et de maltraitance et que des mesures doivent être prises pour les protéger. Plusieurs ont exprimé leur consternation devant le fait que de nombreux parents ainsi que des membres de la famille étendue et de la communauté ne peuvent répondre actuellement aux besoins de protection criants de certains enfants de la région, des besoins qui ont entraîné une énorme demande en matière de services de protection de la jeunesse.

Il est fortement recommandé de revoir la manière dont les services de protection de la jeunesse sont déployés. *Avec les services de protection de la jeunesse, nous sommes soumis à la*

³⁷ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, « Enquête portant sur les services de protection de la jeunesse dans la baie d'Ungava et la baie d'Hudson - Nunavik : rapport, conclusions d'enquête et recommandations », 2007.

culture occidentale. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013. L'ensemble du processus doit mieux correspondre à la réalité sociale et culturelle du Nunavik. Il y a beaucoup à faire pour communiquer l'esprit de la Loi de la protection de la jeunesse. Il doit y avoir une plus grande connaissance du processus de protection de la jeunesse et des différentes mesures prévues par la loi ainsi que des droits des enfants et des parents. *Les Inuits ne comprennent pas pourquoi on leur retire leur enfant. On doit leur offrir plus d'information*. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013. La population doit comprendre le système en place et un climat de confiance doit s'établir entre les intervenants et les Nunavimmiuts.

La réaction aux problèmes psychologiques des parents ne doit pas seulement être punitive. Les services nécessaires doivent être élaborés, afin d'aider les parents à développer leurs compétences parentales et à apporter des changements pour limiter les effets de leurs problèmes de toxicomanie ou de santé mentale dans leur vie et celle de leurs enfants. Ces services sont souvent insuffisants, ce qui contribue à renforcer le sentiment d'impuissance des parents et des enfants. *On devrait s'occuper des parents dont les enfants sont envoyés en famille d'accueil parce qu'on ne prend pas soin d'eux. Ils ont besoin d'aide pour mettre de l'ordre dans leur vie. Ils devraient être en mesure de reprendre leur enfant*. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

En outre, les services de première ligne et de protection de la jeunesse devraient autoriser et élaborer des pratiques visant à faire participer les membres de la famille étendue et de la communauté à la recherche de solutions (par exemple, les conseils de famille). Dans l'intervalle, le nombre de placements d'enfants dans des familles non inuites est fortement dénoncé. *Nous avons remarqué que lorsqu'ils ne peuvent pas être placés dans une famille de leur communauté, ils sont envoyés dans une autre communauté, et si on ne trouve personne, les enfants sont parfois envoyés chez les Blancs (Qallunaat) dans le sud. On doit prendre les enfants en charge chez nous, dans nos communautés. On ne doit pas les envoyer dans des familles d'accueil dans lesquelles ils vont perdre leur culture*. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013. Il faut intensifier les efforts pour recruter, soutenir et accompagner un plus grand nombre de familles adoptives et de familles d'accueil inuites.

L'Organisation mondiale de la Santé et la plupart des gouvernements occidentaux reconnaissent que le développement de la petite enfance constitue la pierre angulaire de la croissance humaine. Le développement physiologique, cognitif, émotionnel, social et psychologique des futurs parents, des nouveaux parents et des enfants représente l'investissement le plus enrichissant pour une société. La mise en place, partout au Nunavik, d'un réseau de centres de la petite enfance sous la direction de l'Administration régionale Kativik est un bon pas dans cette direction. Les éducateurs à la petite enfance peuvent jouer un rôle crucial en détectant divers problèmes de développement et de comportement. Des interventions approfondies, précoces et efficaces peuvent briser le cercle vicieux dans lequel se retrouvent certaines familles tout en aidant les enfants à devenir des adultes productifs et en santé et, en fin de compte, de bons parents.

Les jeunes parents et les parents plus âgés ont besoin de ressources et de services spécialisés pour améliorer leurs compétences parentales et apprendre à gérer leurs finances. Il doit y avoir des séances d'information, des ateliers pour les jeunes couples qui ne savent pas comment prendre soin de leurs enfants. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013. Les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les Nunavimmiuts réclament des programmes qui appuieront directement les nouveaux parents dans leur rôle parental et leur développement personnel, dans le but de les aider à assumer leur rôle de parent et de conjoint. Des programmes de dépistage précoce liés au retard de développement (retard cognitif, intellectuel, émotionnel, social, de langage ou de motricité) doivent systématiquement être mis en place. Il doit y avoir des services de soutien direct pour les enfants à risque et leurs parents. Ces services doivent être fondés sur les forces individuelles, afin de mieux prévenir les problèmes sociaux et scolaires ainsi que la maltraitance et la négligence parentales.

Les centres de la petite enfance, les CLSC, les écoles ainsi que les autres ressources doivent concerter leurs efforts pour favoriser au maximum le développement des enfants. Des accords intersectoriels doivent être officialisés et des protocoles de coopération doivent être élaborés et mis en œuvre. De plus, les intervenants doivent être de plus en plus multidisciplinaires, afin d'être en mesure d'offrir un soutien total et constant aux parents et aux enfants. Ces efforts devraient permettre d'éviter de se tourner inutilement vers les services de protection de la jeunesse. Les effets traumatiques liés à ces interventions et aux placements seraient ainsi réduits.

Étant donné que les interventions auprès des enfants et des parents nécessitent une approche personnelle et intime au sein des familles, les Nunavimmiuts souhaitent fortement qu'il y ait davantage de travailleurs inuits embauchés et formés de manière prioritaire. Ces nouveaux travailleurs pourraient occuper des postes dans le domaine des interventions communautaires, des services de soutien de première ligne ainsi que des interventions de protection et de réadaptation des familles. La connaissance culturelle et la capacité de communiquer clairement dans la langue préférée des familles favorisent le respect et la coopération et contribuent ainsi à accroître le bien-être des enfants, des familles et de la communauté.

Finalement, les Nunavimmiuts ont fait part du besoin urgent de ressources communautaires au sein des diverses communautés³⁸. Citons, par exemple, les maisons de la famille et les centres de bien-être conçus pour offrir du soutien adapté sur le plan culturel. Ces ressources pourraient permettre de réunir de manière informelle les parents et leurs enfants et, ce faisant, rejoindre une grande partie de la population qui ne veut peut-être pas se tourner vers les établissements formels comme les CLSC. Elles constitueraient également le lieu idéal pour offrir des ateliers de compétences parentales et permettraient la mise en place d'activités d'entraide comme les cuisines communautaires.

³⁸ Voir les recommandations formulées par le comité de travail *Qiturngavut* et le comité de travail *Nuisuurq* lors de la réunion du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik en décembre 2012.

TOXICOMANIE

Ceux qui ont fait l'expérience des pensionnats semblent avoir besoin de drogues pour fonctionner. Comme communauté, nous devons comprendre. Nous devons guérir cette plaie pour aller de l'avant et bâtir un avenir meilleur. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Tous les acteurs des différents réseaux (santé et services sociaux, éducation, emploi, police et justice), ainsi qu'une grande majorité de Nunavimmiuts conviennent que la consommation d'alcool et de drogues représente un enjeu fondamental pour l'ensemble des résidents, des organismes et des communautés du Nunavik. L'étendue et la gravité du problème illustrent le malaise individuel et collectif ressenti par un grand pourcentage de la population. Bien que la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik et les centres de santé régionaux soient du même avis, l'offre de services en toxicomanie demeure grandement insuffisante.

Une forte proportion des crimes est liée à la consommation d'alcool. *C'est comme ça que les personnes se retrouvent en prison. (...) On a besoin de ressources pour venir en aide à ceux qui sont incarcérés et à ceux qui sortent de prison parce qu'ils doivent réintégrer les communautés.* Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013. Les services d'aide postpénale et de réinsertion sociale doivent être renforcés et inclure le conjoint ou la conjointe ainsi que la famille de l'individu, afin de diminuer les risques de rechute et de récidive.

Il y a peu de professionnels spécialisés en toxicomanie dans la région et il existe un seul établissement qui offre des traitements à cet égard : le Centre de traitement Isuarsivik, lequel n'est pas encore agréé. D'autre part, cet organisme communautaire est géré à partir d'un vieux bâtiment peu accueillant qui ne permet pas de recevoir convenablement les jeunes et les clients avec des enfants. Devant cette réalité et le financement incertain, le Centre éprouve beaucoup de difficulté à garder ses employés. *De l'aide financière est nécessaire pour les programmes de bien-être, le Réseau Qajaq et le Centre de traitement Isuarsivik. Isuarsivik est le seul centre de la région de l'Arctique qui offre un programme axé sur les Inuits. Nous devons augmenter le nombre d'activités de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie.* Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013. Des investissements importants dans les domaines de la prévention, de la détection, du soutien professionnel communautaire et des traitements spécialisés seront nécessaires pour offrir aux personnes aux prises avec de tels problèmes la possibilité de limiter les effets de leur dépendance dans leur vie et celle de leurs proches.

Dans le même ordre d'idées, les organismes du Nunavik ainsi que leurs dirigeants et la population dans son ensemble doivent jouer un rôle actif pour changer les normes sociales qui font la promotion de la consommation régulière de cannabis et de la consommation excessive d'alcool (beuverie effrénée). Ces beuveries sont à l'origine de plusieurs des comportements les plus risqués : actes criminels, négligence parentale, violence, agressions physiques et sexuelles, accidents et conduite avec facultés affaiblies.

Selon les professionnels de la santé et les représentants communautaires siégeant au comité consultatif sur la toxicomanie au Nunavik, l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale représente l'un des problèmes liés à la consommation excessive d'alcool ayant le plus d'impact sur les jeunes enfants au Nunavik. Les effets de l'augmentation des troubles causés par l'alcoolisation fœtale au Nunavik sont énormes, et plus encore lorsqu'on considère que ces enfants en subiront les répercussions toute leur vie. Les personnes atteintes sont plus susceptibles de développer des problèmes de comportement, de ne pas terminer leurs études, d'être sans emploi, de devenir toxicomanes, d'avoir besoin des services de la protection de la jeunesse, d'être placées, incarcérées, etc. Il n'y a aucun service de diagnostic actuellement au Nunavik, même si on reconnaît que la détection rapide permet une intervention précoce et favorise ainsi le développement maximal de ces enfants tout en limitant les effets négatifs dans leur vie. De plus, les troubles causés par l'alcoolisation fœtale sont entièrement évitables. Cependant, l'atteinte de cet objectif nécessiterait des efforts considérables en matière d'éducation du public, de changements aux normes sociales et de soutien aux femmes à risque de consommation d'alcool pendant la grossesse. En outre, il serait nécessaire de convenir et de planifier l'ensemble de ces mesures de manière responsable.

Ce sont autant de raisons qui expliquent pourquoi les Nunavimmiuts réclament un accès immédiat aux services de professionnels en toxicomanie dans leur propre langue et dans chacune des communautés. De plus, les résidents du Nunavik ont exprimé le besoin d'avoir accès à des traitements de qualité qui tiennent compte de leurs caractéristiques sociales et culturelles dans l'ensemble de la région. Des services d'urgence pour traiter et accueillir les femmes enceintes et leurs enfants sont nécessaires, afin de combattre efficacement l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale.

SANTÉ MENTALE ET SUICIDE

Bien que les services en santé mentale de la région aient fait l'objet de restructuration et de développement depuis le début des années 2000, les intervenants et les ressources peinent encore à répondre aux besoins complexes et généralisés des Nunavimmiuts.

Tous les habitants du Nunavik ont été, à un moment donné ou à un autre, touchés directement ou indirectement par le suicide d'une ou de plusieurs personnes. En fait, un grand pourcentage de Nunavimmiuts ont eu des idées suicidaires ou ont fait des tentatives de suicide. *Les communautés et les personnes ne savent pas où aller chercher de l'aide quand quelqu'un se suicide. En travaillant ensemble, nous serons plus forts et nous trouverons des solutions. Nous devons offrir plus de soutien aux jeunes ainsi qu'un endroit où ils peuvent aller.* Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013. Pour résoudre ce problème de manière concrète, une véritable stratégie de prévention du suicide doit être adoptée et les ressources cliniques, financières et humaines nécessaires doivent être attribuées. Les priorités de la population à cet égard comprennent l'accès à un numéro d'urgence offrant des services en inuktitut 24 heures par jour, 365 jours par année ainsi que des services d'intervention

individuelle en personne ou en ligne³⁹. Il faut aussi soutenir le développement de réseaux d'entraide ainsi que les aidants traditionnels.

On considère généralement que les familles et les communautés sont laissées à elles-mêmes après une tragédie comme un meurtre ou un suicide. Il doit y avoir un plus grand degré de soutien immédiat suivi d'une aide à moyen terme pour les individus et les communautés. Des protocoles clairs visant le soutien émotionnel et psychologique des personnes et des familles doivent être élaborés et mis en place, afin de prévenir d'autres événements malheureux. De même, étant donné le nombre élevé de traumatismes vécus par les habitants de la région, des services en matière de guérison et de deuil doivent absolument être disponibles dans toutes les communautés, et ce, de façon régulière. C'est seulement en guérissant les blessures et les traumatismes passés et en se permettant de surmonter la douleur que les Nunavimmiuts seront en mesure d'améliorer leur bien-être, d'aider leur communauté à grandir et d'offrir un environnement sain à leurs enfants.

De façon générale, la population du Nunavik réclame de meilleurs services en santé mentale dans leurs communautés. *On a besoin d'intervenants en santé mentale dans toutes les communautés. On a besoin de psychiatres et d'experts pour aider les gens en détresse qui vivent des traumatismes.* Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013. Les Nunavimmiuts aux prises avec des problèmes de santé mentale ont besoin d'un suivi régulier et intensif, adapté aux besoins. Une campagne d'information et de sensibilisation est nécessaire pour démystifier la santé mentale et les maladies mentales. Un certain nombre de personnes souffrant de maladie mentale et leurs familles vivent de façon isolée à l'heure actuelle. On doit apprendre aux gens à reconnaître les symptômes de la maladie mentale chez les autres, mais aussi en eux. Les personnes ne doivent ni avoir honte ni avoir peur de demander de l'aide professionnelle. Présentement, les ressources d'hébergement pour les personnes souffrant de maladies mentales graves ou celles en crise sont inadéquates et souvent surpeuplées.

L'impact des nombreux événements collectifs traumatisants et des changements sociaux qui ont touché les gens au fil des ans constitue l'un des facteurs principaux ayant une incidence sur le bien-être des Nunavimmiuts. Ce passé, y compris la dépossession et le piètre ajustement social qui ont suivi et qui entraînent encore aujourd'hui des effets néfastes sur les personnes et les communautés, doit être au centre de toute campagne de prévention des maladies mentales et de promotion de la santé mentale et du bien-être. Dans la même ligne de pensée, l'émergence d'une identité culturelle inuite moderne représente un enjeu collectif et psychologique central dans la région. Les hommes semblent être particulièrement touchés par les répercussions du processus de colonisation. Ils sont surreprésentés dans le système judiciaire ainsi que dans les statistiques liées à l'abandon scolaire et au suicide. *Plusieurs hommes ont été incarcérés et doivent être réintégrés. Les femmes ont pris plusieurs de leurs responsabilités au fil du temps. Les hommes doivent reconnaître leur rôle et aider les mères. Nous devons soutenir les efforts du Réseau Qajaq auprès des hommes.* Résumé des

³⁹ Voir les recommandations du comité consultatif sur la santé mentale au Nunavik et du comité de travail en prévention du suicide présentées lors de la réunion du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik en décembre 2012 et 2013.

commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013. Des efforts doivent être déployés pour soutenir et renforcer le rôle familial et social des hommes ainsi que leur identité au sein de la société inuite moderne.

AUTRES GRANDES PRÉOCCUPATIONS

De nombreux acteurs du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que la population en général reconnaissent qu'une très grande partie des accidents, des événements traumatiques et des maladies aiguës, chroniques et transmissibles pourraient être évités. Il est généralement recommandé d'élaborer un plus grand nombre de mesures, de campagnes et d'actions. Des efforts soutenus en matière d'éducation du public doivent aller de pair avec des mesures incitatives visant à changer les comportements dans divers domaines.

Plusieurs critiques se font entendre à l'égard de la qualité et de l'âge de l'équipement et des infrastructures de la région du Nunavik. *Nos hôpitaux sont trop petits et l'équipement est désuet. Nous devons moderniser nos installations et notre équipement.* Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013. Les administrateurs du réseau, le personnel et la population dénoncent l'insuffisance de la largeur de bande disponible au Nunavik ainsi que ses effets directs sur la capacité de la région de développer davantage de services de télésanté. On estime que si l'équipement était modernisé, si le personnel local et régional recevait la formation nécessaire et si les points de service des CLSC et des centres de santé régionaux étaient situés dans des installations adéquates, un plus grand pourcentage d'interventions et de suivis pourraient être réalisés sur le territoire même.

En fait, le principal reproche à l'égard du système de santé actuel est le manque de nombreux services à l'échelle locale. Les Nunavimmiuts veulent recevoir des soins et des services de suivi dans leur propre communauté; quitter la communauté pour accéder à certains services ou passer des tests représente un inconvénient de taille. Trop de Nunavimmiuts doivent se rendre dans le sud pour obtenir des services qui pourraient être offerts par l'un des deux centres de santé existants ou éventuellement, par un véritable hôpital régional. La situation actuelle dans le cadre du Module du Nord québécois, notamment en ce qui concerne les patients du Nunavik qui doivent se rendre à Montréal, représente une autre grande source d'insatisfaction pour les Nunavimmiuts. *Les patients au YMCA ne sont pas du tout à l'aise. (...) Les patients se font aussi voler.* Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

L'ouverture d'un hôpital régional avec un ou plusieurs points de service pourrait permettre le rapatriement de nombreux services de première, deuxième et troisième lignes dans le nord. Ceci apporterait d'énormes avantages y compris une réduction importante de coût de transport des patients, la réduction du temps d'attente pour l'accès aux traitements (tomographie, échographie, etc.), la diminution des inconvénients pour les patients et les familles (absentéisme, déplacement, soutien durant l'accouchement, décès, traumatismes), une meilleure adéquation culturelle des services ainsi qu'une plus grande assiduité des patients à se présenter à leur rendez-vous. Cet hôpital régional apporterait également de nombreuses possibilités : il stimulerait le développement économique et la création d'emplois dans la région en plus d'offrir l'occasion unique d'élaborer des cheminements de carrière propres aux Inuits et des possibilités de formation postsecondaire dans le secteur de la santé au Nunavik. Enfin, on

estime qu'un établissement de santé plus prestigieux pourrait accroître la capacité des Inuits à prendre en main leur propre santé. Les Inuits du Nunavik notent que d'autres groupes autochtones au Québec ont réussi, avec l'aide du gouvernement du Québec, à mettre sur pied un hôpital régional sur leur propre territoire.

L'instabilité de la main-d'œuvre dans le réseau de la santé et des services sociaux de la région est unanimement décrite comme un obstacle majeur à l'accessibilité, à la qualité et à la continuité des services. Un trop grand pourcentage de la main-d'œuvre provient de l'extérieur de la région, ce qui a pour effet de diminuer la pertinence culturelle et la disponibilité des services offerts. Les employés qui viennent du sud devraient être sensibilisés davantage à la réalité linguistique, sociale, culturelle et politique de la région, et ce, de manière obligatoire. La qualité des services offerts en inuktitut est médiocre, ce qui a des effets particulièrement préjudiciables à l'égard des personnes âgées. Les services de terminologie et d'interprétation devraient être améliorés.

La population du Nunavik souhaiterait que plus de personnes de la région soient embauchées, formées et maintenues en poste dans le réseau de la santé et des services sociaux. Manifestement, des efforts considérables quant à la promotion de carrière dans ce secteur et au recrutement, à la formation et au soutien offert aux employés seront nécessaires pour mieux répondre aux besoins des Nunavimmiuts. La Commission scolaire Kativik et la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik doivent coopérer activement à cet égard ainsi qu'à la création d'un établissement d'enseignement postsecondaire au Nunavik. Afin d'atteindre l'objectif d'avoir une majorité d'emplois professionnels dans le secteur de la santé et des services sociaux occupés par des Inuits, un plan à long terme visant l'élaboration de programmes d'enseignement postsecondaire pour les Inuits au Nunavik doit être conçu et mis en œuvre. De plus, l'écart des conditions de travail entre les employés locaux et ceux qui viennent de l'extérieur constitue une importante pomme de discorde. Cette réalité est généralement perçue comme une injustice flagrante vis-à-vis le personnel inuit, en plus de nuire aux efforts d'attirer de nouveaux employés ainsi que de retenir et de motiver le personnel en place. La Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik, les centres de santé, les syndicats et le gouvernement du Québec auraient tous intérêt à conclure de nouvelles ententes plus équitables.

Étant donné le manque de main-d'œuvre et de ressources qui touche tous les organismes et toutes les communautés, il est essentiel que l'ensemble des parties prenantes travaille de concert, afin d'offrir une gamme complète de services à la population. Des partenariats efficaces doivent s'établir entre les organismes de manière à combiner leurs efforts et leurs ressources au niveau local, régional et suprarégional. De nombreux projets collectifs comme le Comité de partenariat régional et le projet clinique Ilusiliriniqmi Pigutjiutini Qimirruniq contribuent déjà à mettre en place des actions communes dans différents domaines. Les Nunavimmiuts s'attendent à ce que ces rencontres et accords conduisent à une prestation de services qui contribuera à leur bien-être. Par exemple, des progrès considérables ont été réalisés auprès de personnes souffrant de maladies mentales grâce à une entente de services spécialisés avec l'Institut universitaire en santé mentale Douglas. De la même manière, les Inuits et les Cris ont uni leurs forces au sein du Partenariat canadien contre le cancer.

Enfin, la population du Nunavik souhaiterait voir une plus grande intégration de la médecine et des pratiques traditionnelles dans la région. On estime que la médecine occidentale et la médecine traditionnelle pourraient se compléter et proposer une approche plus globale pour répondre aux besoins et aux désirs des Inuits. Des efforts doivent être consentis, afin de recueillir, de documenter et de favoriser l'utilisation des connaissances traditionnelles au sein du réseau de santé actuel. La direction des valeurs et des pratiques inuites de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik et l'Institut culturel Avataq pourraient soutenir les établissements universitaires et de la santé dans cette entreprise prometteuse.

IMPACTS DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

L'essor économique que connaît le Nunavik aura probablement des effets positifs et négatifs. Il est difficile d'évaluer les répercussions potentielles. Toutefois, l'état précaire du réseau de la santé et des services sociaux permet de présumer qu'un développement rapide ou massif pourrait entraîner de nombreux effets négatifs.

Les impacts de ce développement se font déjà sentir dans certaines communautés qui reçoivent des redevances minières et où un grand nombre de travailleurs sont de passage. Les activités de la mine Raglan (Xstrata Nickel) au sud de Salluit permettent de relever plusieurs observations à cet égard.

Tout comme dans d'autres communautés autochtones au Canada où l'activité minière est importante, le manque d'expérience en matière de gestion financière ainsi que le manque de ressources pour aider à faire face au stress et aux conflits familiaux constituent deux des facteurs qui mènent à l'augmentation de la consommation de psychotropes, lesquels nuisent à la santé physique et mentale des individus⁴⁰. Au Canada, on a démontré la nécessité de tenir compte des maladies infectieuses qu'entraîne l'exploitation des ressources. L'augmentation de ces maladies est généralement liée à l'arrivée de travailleurs dans une région donnée et à leurs interactions avec la population locale. Trois de ces maladies posent particulièrement problème : les infections transmissibles sexuellement et par le sang, les maladies gastro-intestinales et les maladies respiratoires⁴¹.

L'arrivée massive de travailleurs de l'extérieur, le développement d'infrastructures et les impacts sur les activités traditionnelles constituent les répercussions possibles de l'exploitation minière au Nunavik. Ces répercussions peuvent influencer la prévalence des problèmes de santé mentale et des tentatives de suicide et, par le fait même, augmenter le stress vécu par les intervenants en santé mentale de la région.

Enfin, alors que l'extrême pauvreté nuit à la santé d'une population, tous conviennent que les inégalités socioéconomiques ont un impact déterminant sur la santé mentale. L'arrivée d'une main-d'œuvre de l'extérieur mieux rémunérée et l'existence d'un petit nombre de travailleurs locaux bénéficiant d'un salaire sensiblement plus intéressant pourraient de toute évidence exacerber les inégalités socioéconomiques au sein de ces communautés.

⁴⁰ *Canada's Resilient North: The Impact of Mining on Aboriginal Communities*, G. Gibson, J. Klinck.

⁴¹ *Health Impact Assessment (HIA) of Mining Activities near Keno City, Yukon*, 30 septembre 2012.

VISION

Les statistiques et les expériences personnelles des Nunavimmiuts démontrent l'étendue des problèmes sociaux vécus par une grande proportion de la population.

La toxicomanie ainsi que la violence physique, psychologique et sexuelle sont souvent des problèmes transmis de génération en génération. La négligence a des effets à long terme sur les enfants. Le placement en famille d'accueil et en établissement entraîne aussi des conséquences indélébiles. Les enfants qui grandissent dans des milieux malsains présentent un risque élevé de connaître des problèmes d'ordre psychologique, physique et social.

Malgré tous les efforts déployés et tout l'argent dépensé dans le traitement des maladies mentales et des traumatismes physiques ainsi que dans l'arrestation et l'incarcération d'individus responsables d'actes criminels, les conditions qui mènent à ces situations ne disparaîtront pas. Les besoins en matière de soins et de services policiers seront maintenus ou continueront d'augmenter.

À moins d'un investissement important dans les services de soutien aux parents actuels et futurs en vue de les accompagner dans leur cheminement vers la guérison, de les aider à adopter un meilleur mode de vie et d'acquérir les compétences nécessaires à la création d'un milieu de vie sain pour les enfants, le cercle vicieux de la négligence, des sévices, des placements, de la délinquance, de la détresse psychologique, du suicide et de l'incarcération va se perpétuer dans les communautés partout au Nunavik. Dans la perspective de résoudre l'impasse liée à la transmission intergénérationnelle des traumatismes et dans l'espoir d'assurer un avenir plus sain aux prochaines générations de Nunavimmiuts, la région propose de mettre l'accent sur le renforcement des familles. Selon les résultats des consultations organisées dans le cadre de Parnasimautik et du projet clinique Ilusiliriniqmi Pigutjiutini Qimirruiq, l'objectif du renforcement des familles peut se décliner en trois grands axes :

(1) La conception efficace de la prestation de services grâce à des ententes officielles de collaboration et de coordination au sein des organismes de soutien aux familles et entre ces organismes ainsi que la consolidation de la main-d'œuvre du Nunavik dans le secteur de l'éducation aux familles, afin d'offrir des services appropriés. Autant que possible, les familles inuites devraient recevoir les services d'intervenants inuits.

(2) L'amélioration des services et des programmes en offrant une gamme complète de services appropriés sur le plan culturel pour les jeunes et leurs parents :

-formation en pédagogie familiale (prévention des troubles causés par l'alcoolisation fœtale, compétences parentales, compétences familiales, connaissances pratiques pour les jeunes et les parents);

-services de soutien aux familles (services de relève, visites à domicile, suivis intensifs, maisons de la famille, conseils de famille);

- services de soutien aux parents (services de consultation individuelle et de couple, counseling en matière de traumatisme, gestion des émotions, services de traitement en toxicomanie, réinsertion après une détention ou un traitement, aide aux personnes en deuil);

- services de soutien aux jeunes (évaluation, stimulation et intervention précoces, services de soutien intégrés dans la communauté, conseils de famille, familles d'accueil offrant un milieu approprié et sécuritaire, services de réadaptation de qualité, prévention du suicide).

(3) Le renforcement de la capacité des communautés, afin d'aider les individus, les groupes et les communautés à acquérir la confiance, la compréhension et les compétences leur permettant d'influencer le processus décisionnel et la prestation de services.

- favoriser l'émergence d'organismes communautaires solides tels que les maisons de la famille, les centres de bien-être, les centres d'hébergement pour jeunes, etc.;

- renforcer les ressources communautaires actuelles telles que les refuges pour femmes, les centres pour personnes âgées, le Réseau Qajaq pour hommes, le Centre de traitement Isuarsivik, les maisons de jeunes, les centres de la petite enfance, l'Association des hommes Unaaq d'Inukjuak, etc.;

- favoriser l'émergence, l'organisation et la participation des associations inuites : Nunalituqait Ikajuqatiittut, l'Association des jeunes Saputiit, l'Association des femmes inuites du Nunavik Saturviit, Comité des aînés du Nunavik, les associations pour hommes locales et régionales, l'Association des maisons de jeunes du Nunavik, etc.;

- créer des occasions de promouvoir le bien-être, l'affirmation culturelle, la guérison collective des traumatismes, etc.;

- faciliter le changement des normes sociales en matière de toxicomanie et de violence, etc.;

- soutenir les initiatives communautaires comme les comités de jeunes et de bien-être, le Projet Saqijuq en matière de réglementation sociale et la Table de concertation pour la persévérance scolaire au Nunavik Esuma.

Les Nunavimmiuts et les organismes du Nunavik veulent veiller à ce que tous les enfants du Nunavik naissent en santé et vivent une longue vie, saine, enrichissante et satisfaisante. Afin d'atteindre cet objectif dans un avenir prévisible, plusieurs initiatives importantes soulevées lors des consultations organisées dans le cadre de Parnasimautik et du projet clinique Ilusiliriniqmi Pigutjiutini Qimirruiq doivent être entreprises. Déjà, certaines de ces recommandations ont été adoptées par le conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik et mises en œuvre grâce à une nouvelle injection de fonds découlant d'une entente conclue avec le gouvernement du Québec dans le cadre du plan stratégique 2009-2016 en matière de services de santé et de services sociaux au Nunavik. Cette entente de planification stratégique a permis d'entreprendre la correction du montant de fonds publics alloués aux soins de santé, aux services sociaux et aux infrastructures de la région. Et pourtant, cette augmentation du budget ne sera pas suffisante pour répondre à tous les besoins du territoire. Cela s'explique principalement par l'état de santé physique et psychosociale des

Nunavimmiuts, conjugué à la croissance rapide de la population, l'arrivée massive de travailleurs de l'extérieur et l'impact de l'exploitation accélérée des ressources naturelles du Nunavik par des investisseurs du secteur privé et le gouvernement du Québec. Les fonds nécessaires à la construction d'infrastructures et au fonctionnement de plusieurs projets prioritaires tels que l'hôpital régional, les centres de traitement en toxicomanie, les maisons de naissance ainsi que la rénovation et l'agrandissement des points de service des CLSC devraient être fournis.

Ayant à l'esprit la complexité organisationnelle, culturelle, politique et sanitaire du territoire, il est essentiel que le plan stratégique régional pour la période allant jusqu'en 2016 ainsi que tout autre plan futur visant le développement du réseau de la santé et des services sociaux reçoivent toute l'attention nécessaire, afin de produire le maximum d'effets. La Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik, les centres de santé, les divers comités consultatifs liés au projet clinique Ilusiliriniqmi Pigutjiutini Qimirruniq, les utilisateurs (des services) et la population de la région devront veiller à ce que toute mesure proposée soit fondée sur trois éléments : les besoins et les désirs des Nunavimmiuts, des données probantes et concluantes ainsi que des pratiques exemplaires reconnues. De même, le secteur de la santé ne peut à lui seul répondre aux défis multiples et complexes auxquels doit faire face la population du Nunavik.

Les Nunavimmiuts sont également déterminés à surveiller de près les impacts du développement du nord sur la santé de leurs familles et de leurs communautés. *Une nouvelle enquête sur la santé des Inuits Qanuippitaa devrait être menée avant le début des travaux de développement.* Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013. Comme mentionné précédemment, ce développement peut générer des retombées très intéressantes pour les Nunavimmiuts, mais seulement s'il repose sur la pleine participation de la population. Les retombées attendues comprennent un meilleur statut socioéconomique en raison d'un accès à l'emploi amélioré, une plus grande motivation scolaire, afin d'occuper des emplois mieux rémunérés dans les divers secteurs d'activités, des infrastructures améliorées, etc. Par contre, si ce développement est mal structuré et mal organisé, il pourrait entraîner exactement l'effet inverse causant une plus grande tension au sein des familles et des communautés ainsi qu'un déclin du tissu social.

Bien que l'amélioration continue du bien-être de la population générale dépende en partie des services et des fonds alloués, elle est aussi étroitement liée à l'amélioration des déterminants sociaux de la santé tels que l'amélioration des conditions de logement, l'amélioration de la qualité et des possibilités en matière d'éducation, la sécurité culturelle, une sécurité alimentaire accrue, la réduction du coût de la vie, le développement économique et la création d'emplois. Dans ce contexte, l'amélioration du bien-être des Nunavimmiuts dépendra de l'engagement de tous, en tant que gouvernements, organismes, communautés, familles et individus, à résoudre les problèmes sociaux de la région issus de la colonisation et de leurs effets actuels sur le développement des jeunes.

Les défis restent nombreux, mais les Inuits sont remplis d'espoir et animés d'une énorme volonté. La souffrance a assez duré. C'est maintenant le temps de guérir et de construire

ensemble les fondations d'un avenir meilleur pour les enfants du Nunavik. C'est dans cet esprit que Minnie Grey, directrice générale de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik, résume la philosophie derrière le processus actuel de responsabilisation : « Les Inuits doivent devenir les architectes de leur société et de leurs établissements. Ils doivent eux-mêmes élaborer les plans et déterminer le contenu des programmes et des services de la région. Les professionnels et les gestionnaires qui viennent de l'extérieur font partie de la boîte à outils des Inuits. Ils doivent venir ici pour nous soutenir dans l'atteinte de nos objectifs ».

JUSTICE ET RÉGULATION SOCIALE

CONTEXTE

Conformément à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), le gouvernement du Québec a créé une cour itinérante pour le Nunavik dans le district judiciaire d'Abitibi.

La CBJNQ prévoit notamment ce qui suit :

- Les juges et les autres personnes désignées pour rendre la justice doivent prendre en considération les circonstances particulières prévalant dans le district, les us et coutumes ainsi que le mode de vie des Inuits, afin de faciliter l'administration de la justice et la rendre plus accessible.
- *L'imposition des peines aux Inuits et leur détention devraient être réexaminées en tenant compte de leur culture et de leur mode de vie, et ce, avec leur coopération.*
- *Tous les juges, le personnel non inuit de la cour et les autres personnes désignées pour rendre la justice dans le district judiciaire d'Abitibi doivent connaître les us et coutumes ainsi que la mentalité des Inuits.*
- *La cour itinérante siège dans chaque communauté où un greffe satellite a été établi.*
- *Le ministère de la Justice du Québec, après consultation préalable avec l'administration régionale, doit instituer des programmes visant à donner aux Inuits la formation nécessaire pour remplir notamment les fonctions de greffier et de greffier adjoint de la cour itinérante, de shérif, de shérif adjoint, de sténographe et d'interprète.*⁴²

Depuis, l'administration de la justice et des services connexes au Nunavik a été l'un des sujets les plus débattus et les plus étudiés au fil des ans. Malgré tous les efforts déployés par divers comités et groupes de travail, force est de constater que, presque 40 ans plus tard, les résultats attendus n'ont pas été atteints. Les Nunavimmiuts ne se reconnaissent pas dans un système de justice qui leur est encore étranger. La manière dont la justice est rendue au Nunavik ne tient pas compte des circonstances particulières qui prévalent au Nunavik, des us et coutumes ainsi que du mode de vie des Inuits. Le système actuel de cour itinérante a depuis longtemps atteint ses limites et la confiance que la population doit avoir dans un tel système ne cesse de s'éroder. Encore aujourd'hui, il n'y a des services de justice permanents que dans une seule des 14 communautés du Nunavik, et il n'est pas possible d'avoir accès à des avocats et à des employés de la cour dans la plupart des communautés.

En outre, les ressources dont dispose actuellement le système de justice s'avèrent peu utiles pour résoudre les problèmes sociaux qui affectent la région et qui sont à la source de la plupart des dossiers traités. Il faut repenser l'administration de la justice au Nunavik. Il faut aussi reconstruire le tissu social qui était autrefois solide et permettait aux Nunavimmiuts de vivre dans des communautés saines.

⁴² CBJNQ, chapitre 20, 1975.

Nous devons changer le système de justice. Un tel système devrait s'inspirer de notre façon traditionnelle de rendre la justice. Chaque fois que nous essayons [...] nous frappons un mur. Si nous continuons d'utiliser les politiques des Qallunaat, les choses ne feront qu'empirer. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

BREF APERÇU HISTORIQUE

De nombreux rapports et recommandations ont été publiés depuis que le ministère de la Justice du Québec a mis en place des services de justice dans les communautés inuites. Le résumé qui suit des principaux rapports est essentiel pour comprendre comment la justice a été négligée et sous-financée. La plupart des rapports ont été relégués aux oubliettes et les recommandations qu'ils contenaient sont restées lettre morte. Le présent résumé permet également de bien comprendre la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le système de justice au Nunavik et surtout de définir les mesures à prendre pour enfin favoriser la mise en place de mécanismes de justice appropriés, adaptés aux réalités de la région.

- En 1972, un premier grand rapport sur la justice au Nord a été produit par un comité mis sur pied par le ministre de la Justice de l'époque, Jérôme Choquette. Le comité avait pour mandat d'examiner l'administration de la justice au nord du 55^e parallèle. Les principales recommandations du rapport Choquette consistaient à étendre les services de justice au nord et à augmenter le nombre de policiers au Nunavik. Plusieurs raisons avaient alors été invoquées : le taux de criminalité sans cesse croissant ainsi que la distance culturelle entre la population inuite et le processus judiciaire québécois.
- En 1993, après de vastes consultations auprès des communautés, le Groupe de travail inuit sur la justice a présenté le rapport intitulé *Aqqusiurniq Sivunitsasiaguniqsamut (Ouvrir la piste vers un meilleur avenir)* qui recommandait notamment ce qui suit :
 - Mettre en œuvre des mesures préventives (programmes de loisirs, centres de soins et de réhabilitation pour les alcooliques et les toxicomanes, éducation du public concernant les problèmes sociaux).
 - Intégrer les coutumes et les traditions inuites au droit positif et aux règles de procédure.
 - Élaborer des programmes de formation et d'éducation obligatoires sur les us et coutumes des Inuits destinés à tout le personnel intervenant dans le système de justice.
 - Examiner la question de l'accès à l'aide juridique.
 - Mettre en œuvre les dispositions de la CBJNQ concernant la formation du personnel non inuit de la cour.
 - Créer des services adéquats d'interprétation et de traduction.
 - Modifier le Code criminel et les règles de procédures pour obliger les tribunaux à prévoir la pleine participation de la communauté à l'imposition des peines.
 - Établir des tribunaux locaux et deux divisions de la cour itinérante (côte de la baie d'Hudson et côte de la baie d'Ungava).
 - Créer à long terme un Code criminel inuit; construire des établissements de détention; accroître le nombre d'agents de probation.

- En 1995, le Comité de consultation sur l'administration de la justice en milieu autochtone, dont faisait partie le juge Coutu, a proposé une série de mesures pour aider les communautés à prendre en charge l'administration de la justice en mettant l'accent sur des solutions de rechange aux comparutions devant la cour (programmes de médiation, de réconciliation et de guérison) et en soulignant l'importance d'élaborer une approche globale durable. Le rapport intitulé *La justice pour et par les Autochtones* conclut ce qui suit :
- Mettre sur pied des comités de justice dans les communautés autochtones afin de déterminer l'intérêt de ces communautés à mettre en place des comités de médiation, de déjudiciarisation et de justice et à être consultées lors de l'établissement des peines des contrevenants.
 - Améliorer l'accès aux services de justice, l'aide juridique, les relations entre les communautés et les professionnels de la justice, ainsi que les services parajuridiques et correctionnels.
 - Faciliter la consultation des peuples autochtones.
 - Renseigner les Autochtones sur la façon dont la justice est administrée.
 - Donner au personnel non autochtone de la formation sur les us et coutumes autochtones.
- En 2007, un rapport rédigé à la suite d'une enquête réalisée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse conclut ce qui suit : « ... le peuple inuit vit une crise identitaire [...] [qui] se reflète dans l'ampleur des problèmes sociaux qui sont apparus au cours des dernières décennies au Nunavik : consommation abusive d'alcool, toxicomanie et taux de suicide ont pris des proportions endémiques et s'observent chez tous les groupes d'âge de la population. La pauvreté s'ajoute aux difficultés rencontrées et les enfants sont souvent les premiers à en faire les frais. Plusieurs d'entre eux vivent dans des conditions de vie tout à fait inadaptées à leurs besoins de protection et de sécurité. En effet, un nombre important d'enfants sont victimes de maltraitance physique, psychologique, et même sexuelle. Plusieurs de ces enfants, malgré leur jeune âge, sont aux prises avec des problèmes de dépendance à l'alcool, aux drogues ou autres substances qui leur causent des désordres physiques ou mentaux graves. On observe un taux d'absentéisme et d'abandon scolaire très élevé, faisant craindre le pire pour l'avenir de ces enfants. La situation est telle que plusieurs auront, malheureusement, recours au suicide pour mettre fin à leur souffrance. [...] L'absence de services sociaux de première ligne, ainsi que de programmes de prévention et curatifs destinés aux enfants de la naissance à 18 ans, constitue l'une des lacunes majeures expliquant en partie l'état actuel du système de protection. »⁴³

Il importe de souligner que ce même rapport a recommandé que le ministre de la Justice évalue la possibilité d'assigner un juge résident au Nunavik.

- En 2008, le rapport d'un groupe de travail de la Cour du Québec sur la justice en milieu autochtone portait principalement sur l'amélioration des services. La Cour du Québec a

⁴³ *Enquête portant sur les services de protection de la jeunesse dans la baie d'Ungava et la baie d'Hudson. Nunavik : Rapport, conclusions d'enquête et recommandations. 2007, p. 63 et 64.*

constaté certaines lacunes en matière d'administration de la justice pour les Autochtones dont, principalement, les difficultés inhérentes à la coordination des divers intervenants impliqués et que ces difficultés ont pour effet de miner l'efficacité du processus judiciaire.

- En 2010, le rapport de suivi de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse conclut ce qui suit : « Trois ans plus tard, les problèmes sociaux sont toujours présents et la détresse continue d'avoir des conséquences significatives sur les enfants, alors que plus d'un enfant sur cinq, âgé de moins de cinq ans, est signalé pour négligence. Le nombre de suicides n'a pas chuté et la criminalité est en hausse. En outre, la consommation de drogue et d'alcool demeure une des principales causes de placements des enfants en urgence comme nous l'avons observé à la baie d'Hudson l'été dernier. Le surpeuplement dans les logements représente un problème majeur qui exacerbe les problèmes sociaux. »
- En 2010, le Plan Nunavik a été élaboré en réponse au Plan Nord du gouvernement du Québec. Ce document expose la vision du développement des Nunavimmiuts et leurs priorités au cours des 25 prochaines années. En ce qui concerne la justice, le Plan Nunavik mentionne ce qui suit : « Il y a beaucoup de travail à accomplir dans le domaine de l'administration de la justice au Nunavik. En plus des dispositions en matière de justice prévues dans la CBJNQ, les recommandations du Groupe de travail sur la justice au Nunavik n'ont pas encore été entièrement mises en œuvre. De plus, les recommandations contenues dans des rapports antérieurs concernant la justice au Nunavik doivent également être mises en œuvre, notamment celles qui apparaissent dans le rapport final du Groupe de travail inuit sur la justice intitulé *Ouvrir la piste vers un meilleur avenir* (1993). »
- En 2011, le Groupe de travail sur la justice au Nunavik, composé de représentants du ministère de la Justice du Québec, du ministère de la Sécurité publique du Québec, de la Société Makivik, de l'Administration régionale Kativik et du Corps de police régional Kativik, a présenté un troisième rapport qui contenait plusieurs recommandations, dont les suivantes :
 - Que des services de justice permanents (aide juridique, procureur de la Couronne), semblables à ceux offerts à Kuujuaq pour la baie d'Ungava, soient établis dans une communauté de la baie d'Hudson.
 - Qu'un poste permanent de juge de la Cour du Québec pour le Nunavik, situé à Kuujuaq, soit créé;
 - Que les contrevenants et les détenus inuits soient regroupés dans le même centre de détention et que des programmes et services adaptés soient mis sur pied à leur intention.
 - Que les services des interprètes à la cour soient mieux organisés de manière à accroître la disponibilité et la qualité.
 - Que la clientèle de la cour soit servie dans une langue qu'elle peut comprendre en tout temps.
 - Que des activités d'information et de sensibilisation concernant le système judiciaire soient organisées.

- Que des solutions de rechange au système de justice actuel soient élaborées, que l'on s'attaque aux causes de la criminalité et que la régulation sociale soit reconstruite dans les communautés conformément aux lignes directrices et aux recommandations contenues dans le rapport intitulé *Reconstruire la régulation sociale en milieu inuit : un nouveau champ d'action et de politiques sociales*.
- Que des protocoles d'entente entre les différents intervenants du milieu soient conclus pour faire en sorte que l'intervention des comités de justice s'inscrive de façon complémentaire dans le milieu et soit accrue de même que revoir à la hausse le financement des comités de justice.

LA JUSTICE AU NUNAVIK AUJOURD'HUI

Bien que la cour itinérante et le ministère de la Justice du Québec aient apporté quelques améliorations et des solutions temporaires au cours des dernières années, les commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013 indiquent qu'il reste encore beaucoup à faire puisque la plupart des nombreuses recommandations formulées au fil des dernières décennies n'ont pas été mises en œuvre et que la grande majorité d'entre elles sont encore valides.

Voici un résumé des principaux commentaires formulés par les **Nunavimmiuts** dans le cadre de Parnasimautik en 2013 à l'égard de la justice :

- *Il demeure nécessaire de mieux renseigner les Inuits sur fonctionnement du système de justice.*
- *Les juges devraient tenir compte de la culture inuite.*
- *Les comités de justice devraient jouer un plus grand rôle dans le système de justice, recevoir plus de formation et devenir les piliers du projet de régulation sociale.*
- *Les comparutions devraient toujours avoir lieu dans la communauté où le crime a été commis.*
- *Les délais avant que la cour itinérante ne revienne dans une communauté sont trop longs.*
- *Il y a de personnes qui commettent d'autres infractions criminelles avant leur comparution.*
- *Beaucoup de personnes se sont suicidées en attendant leur comparution.*
- *Les audiences de la cour itinérante ne devraient pas être reportées si souvent;*
- *Les défendeurs sont souvent obligés de verser 500 \$ à leur avocat même si leur cause est reportée à une autre audience.*
- *Les avocats de la défense devraient venir le jour précédent dans la communauté où siègera la cour itinérante afin de rencontrer les personnes concernées et leurs proches.*
- *Les audiences se déroulent souvent de façon précipitée parce qu'il y a trop de causes à entendre.*
- *Les contrevenants sont souvent encouragés à plaider coupables.*
- *Trop de personnes ne sont pas capables de se trouver du travail à cause de leur dossier criminel.*
- *Il faut aider les personnes incarcérées et celles qui sortent d'un établissement de détention à réintégrer leur communauté, car souvent elles recommencent les mêmes choses.*
- *Les victimes d'actes criminels ont besoin de plus de soutien.*

Les commentaires formulés par les Nunavimmiuts dans le cadre de Parnasimautik correspondent à bien des égards à la réalité d'aujourd'hui :

- La cour itinérante ne tient des audiences que dans neuf communautés et ne se rend jamais dans les cinq autres, soit Umiujaq, Akulivik, Ivujivik, Aupaluk et Tasiujaq. (Il importe de noter qu'il est possible que la cour itinérante décide de ne plus se rendre à Inukjuak, du moins à court terme.)
- Il n'y a des palais de justice que dans deux communautés (Kuujuaq et Puvirnituq) et seul celui de Kuujuaq dispose d'employés de la cour, d'un procureur de la Couronne et d'un avocat de l'aide juridique permanents. Dans les autres communautés, la cour tient ses audiences dans des locaux loués et souvent inadéquats. Par exemple, lors de sa visite au Nunavik en 2013, M^e Nicolas Plourde, président du Barreau du Québec a mentionné ce qui suit : « [à] Salluit, par exemple, la Cour itinérante siège dans un sous-sol, parfois sans eau ni chauffage. »⁴⁴
- Les audiences des causes d'une communauté tenues dans une autre communauté créent toutes sortes de problèmes de logistique, puisque les accusés, les victimes, les témoins et les policiers doivent se déplacer de leur communauté à une autre sans certitude d'avoir un lieu d'hébergement et que leur cause sera entendue.
- Un nombre important de séances de la cour itinérante sont annulées ou reportées :
 - De 2011 à 2013, 15 des 33 séances de la cour itinérante prévues ont été annulées.
 - Pour ce qui est de la côte de l'Hudson, il n'y a des données que pour 2013 et il semblerait qu'une séance de la cour itinérante sur 11 a été annulée.
- En ce qui concerne l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse et de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, les mêmes enjeux et problèmes que pour la justice criminelle ont été observés au Nunavik :
 - Le fait que les avocats de la défense se déplacent avec le procureur de la Couronne et d'autres employés de la cour peut soulever des préoccupations quant à l'apparence de justice.
 - Le manque de temps de préparation avec les avocats (la plupart des avocats rencontrent leurs clients tout juste avant le début de la séance de la cour itinérante).
 - À cause du manque de temps pour les comparutions (en raison du nombre de causes à entendre et de leur complexité), un juge ne dispose pas d'assez de temps pour respecter le rythme et donner l'impression aux intervenants, aux enfants et à leur famille que leur cause a été entendue. Une telle pression attise le choc des cultures et contribue à

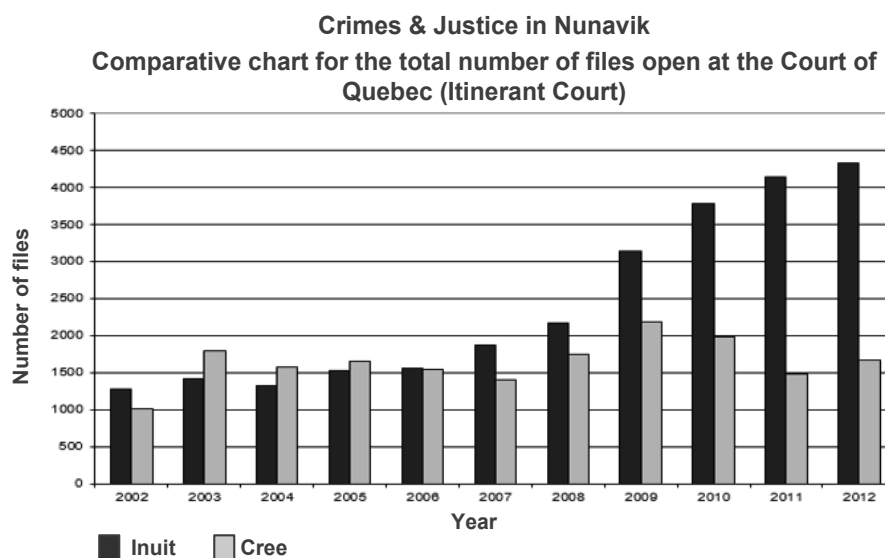
⁴⁴ *Le Journal* – Barreau du Québec, juin 2013, p. 23.

l'incompréhension du système de justice. Le sentiment d'être entendu et compris dans sa propre culture et dans sa langue est un enjeu important.

- Les causes devant être entendues par la cour itinérante sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes, ce qui surcharge encore plus les structures, les ressources et les mécanismes de la cour. Au Nunavik, le nombre de causes devant être entendues par la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec est passé de 1 144 en 2002 à 3 882 en 2012, ce qui constitue une augmentation de 340 % au cours de cette période de 11 ans. En ce qui concerne la Chambre de la jeunesse, le nombre de causes devant être entendues est passé de 141 en 2002 à 450 en 2012, soit une augmentation de 319 % au cours de la même période.

Le système actuel ne peut traiter un tel nombre de causes sans que cela n'entraîne d'effets secondaires. Par exemple, les avocats de la défense prennent très peu de temps pour rencontrer leurs clients lors des séances de la cour itinérante et leur donner des explications ce qui réduit la possibilité pour les Nunavimmiuts de bien comprendre et de bien exercer leurs droits. En fait, il semble que de nombreux avocats suggèrent à leurs clients de plaider coupables ou de négocier leur aveu.

Le graphique qui suit montre l'augmentation du nombre de causes devant être entendues par le système de justice au Nunavik par rapport au nombre de causes devant être entendues sur le territoire cri, dont la population est considérablement supérieure à celle du Nunavik.



45

Nota : L'augmentation du nombre de causes devant être entendues par la cour itinérante n'indique pas nécessairement une augmentation du taux de criminalité au Nunavik. En effet, l'augmentation du nombre de causes peut être attribuable à de multiples facteurs, dont

⁴⁵ Statistiques de la cour itinérante pour la région Nord-du-Québec, 2013.

l'augmentation du nombre de policiers travaillant au Corps de police régional Kativik et l'amélioration de leurs qualifications.

- Un nombre important de personnes condamnées à l'emprisonnement récidivent peu de temps après leur retour dans leur communauté ou commettent des violations alors qu'elles sont en période de probation ou qu'elles sont remises en liberté sous engagement, etc. Par exemple, 304 de 429 ex-détenus ont été renvoyés en prison en 2013 après avoir commis des violations (parfois avec d'autres actes criminels).

Les détenus du Nunavik doivent être incarcérés dans des centres de détention situés au sud du 55^e parallèle. Ils doivent d'abord se déplacer en avion sous escorte policière jusqu'à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau, à Dorval, où ils sont pris en charge par des membres du centre de détention de Saint-Jérôme. Après un bref séjour à ce centre de détention, les détenus sont escortés jusqu'à Mont-Laurier où ils sont alors pris en charge par des agents correctionnels du centre de détention d'Amos. Ils sont par la suite amenés au centre de détention d'Amos pour attendre leur comparution et c'est habituellement là qu'ils purgent leur peine.

Lorsque la cour itinérante siège et que les détenus doivent être amenés du sud pour comparaître, les installations de détention des postes de police du Nunavik et les lieux où se déroulent les audiences de la cour deviennent tous fortement engorgés, Kuujuaq étant la seule exception. Lors de sa visite au bloc cellulaire de Puvirnituq, « le bâtonnier Plourde a constaté que les conditions de détention étaient pitoyables : 22 personnes entassées dans quatre cellules conçues pour n'accueillir tout au plus qu'une douzaine de détenus, aucune possibilité réelle de prendre une douche et une seule toilette par cellule [...] Ce sont là des conditions du tiers monde tout à fait inacceptables dans une société démocratique comme la nôtre où l'on se doit de respecter les droits des détenus. »⁴⁶

- De plus, les besoins en matière de droit civil augmentent, mais les ressources dans ce domaine font cruellement défaut au Nunavik. Les Nunavimmiuts doivent pouvoir avoir accès à de meilleurs services professionnels ainsi qu'à de l'information sur leurs droits et leurs responsabilités concernant le règlement de successions, la garde des enfants, le divorce et les pensions alimentaires pour les enfants. Ils doivent aussi pouvoir avoir accès aux programmes gouvernementaux afférents.

En raison de l'absence de services de notaire et de cabinets d'avocats privés au Nunavik, il est très difficile pour les citoyens de connaître et d'exercer leurs droits. Dans un tel contexte, les Nunavimmiuts n'exercent presque jamais leurs droits.

Par conséquent, il est extrêmement rare que des causes civiles ou familiales soient entendues par la cour, que ce soit au Nunavik ou à la Chambre civile du palais de justice d'Amos.

⁴⁶ *Le Journal* – Barreau du Québec, juin 2013, p. 24.

- Le programme des initiatives de justice communautaire (comités de justice) a été lancé en 2000. À ce jour toutefois, les dix comités de justice au Nunavik souffrent d'un manque de soutien et de financement pour s'acquitter de leur mandat qui est de permettre l'application de mesures de rechange aux contrevenants adultes en vertu de l'article 717 du Code criminel. En plus de leur travail à l'égard de mesures de rechange, les comités de justice devraient également pouvoir prendre part à des activités de prévention, à la résolution de conflits et à la réhabilitation de contrevenants, jeunes et adultes. Si le gouvernement ne fournit pas rapidement l'assistance nécessaire, l'importante contribution de ces comités au bien-être dans chaque communauté sera sérieusement compromise.
- Le nombre d'actes criminels comptabilisé pour le Nunavik est alarmant, surtout si on le compare à celui pour l'ensemble du Québec. Plus précisément, pour l'année 2012, le nombre d'actes criminels par 1 000 habitants était pour le Nunavik de 535,3, alors que pour l'ensemble de la province, ce nombre était de 42,2. Les données indiquent aussi que le taux de criminalité continue d'augmenter pour le Nunavik, alors qu'il tend à diminuer pour l'ensemble de la province.

Comme le montrent les données du tableau ci-dessous, le facteur qui contribue le plus à la criminalité au Nunavik est la consommation abusive d'alcool et de drogues. Plus précisément, 70 % de tous les crimes majeurs au Nunavik (agressions et crimes de nature sexuelle) ont été commis sous l'influence de l'alcool ou de la drogue.

	Total Nunavik			
CRIMES	2010	2011	2012	2013
ASSAULTS (total)	3276	3026	3072	3602
conjugal violence	930	966	904	1214
others	2346	2060	2168	2388
ALCOHOL RELATED	2305	2117	2094	2637
SEXUAL CRIMES (total)	293	272	283	381
on ADULTS	167	161	162	143
on MINORS	126	111	121	238
ALCOHOL RELATED	119	116	158	169

47

Le système de justice au Nunavik s'enlise dans des problèmes récurrents d'inefficience et de manque de légitimité auprès d'une population inuite aux prises avec des problèmes sociaux d'une envergure impressionnante. Depuis 30 ans, la justice se confronte au paradoxe suivant : sollicitée par une population inuite désespérée par l'ampleur des problèmes de criminalité, elle est en même temps décriée pour ce qu'elle incarne (une justice culturellement différente, distante, inadaptée et inappropriée, symbolisant un colonialisme et un paternalisme dont on

⁴⁷ Corps de police régional Kativik, rapport annuel, 2013.

cherche à se dégager) et pour ce qu'elle ne parvient pas à faire (réduire la violence et les problèmes sociaux).⁴⁸

Étant donné qu'au Nunavik les démêlés qu'ont les Inuits avec le système de justice pénale sont très étroitement liés à la consommation abusive d'alcool et de drogues et que le système de justice pénale actuel est essentiellement conçu pour punir les contrevenants et dissuader les contrevenants potentiels par des peines et des sanctions, et ce, malgré le fait qu'il a été prouvé que les peines et les sanctions ont un effet peu dissuasif sur les personnes souffrant d'alcoolisme et de toxicomanie, il est évident que le système de justice ne peut à lui seul réussir à réduire la criminalité au Nunavik.

Pour être efficaces, la plupart des changements proposés doivent être mis en œuvre en complémentarité et en partenariat avec les communautés du Nunavik et tous les organismes travaillant dans les domaines de la sécurité publique, ainsi que de la santé et des services sociaux. Investir uniquement dans les services de justice, bien que cela soit un besoin pressant, n'est pas une solution en soi.

C'est pourquoi la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik, en collaboration avec d'autres organismes du Nunavik, ont proposé en 2013 au gouvernement du Québec de mettre en œuvre un projet visant à reconstruire la régulation sociale au Nunavik. Le projet, qui avait initialement été proposé par le Groupe de travail sur la justice au Nunavik, a reçu un solide appui dans l'ensemble de la région.

PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA RÉGULATION SOCIALE (SAQIJUQ)

Depuis plusieurs années, des organismes de services correctionnels, de justice, de sécurité publique et de santé publique œuvrant au Nunavik essaient d'améliorer la qualité des services offerts à la population. Tous leurs efforts visent à améliorer la qualité de vie des Nunavimmiuts et, plus particulièrement, à réduire autant que possible les méfaits causés par la consommation abusive d'alcool et de drogues qui font des ravages dans la région depuis bien trop longtemps. On constate en 2014 que tous ces efforts ne semblent pas avoir donné les résultats escomptés. En fait, les niveaux de criminalité et de violence ne cessent d'augmenter dans la région, il y a trop de personnes qui sont incarcérées, les blessures physiques et psychologiques sont encore omniprésentes et le tissu social du Nunavik continue de se détériorer.

Les problèmes liés à l'administration de la justice au Nunavik découlent en grande partie de l'ampleur des problèmes sociaux et des mécanismes mal adaptés de l'ensemble du processus judiciaire. De toute évidence, la solution aux problèmes sociaux ne devrait pas reposer uniquement sur le système de justice. Tant que les principaux intervenants du gouvernement (ministères de la Justice, de la Sécurité publique ainsi que de la Santé et des Services sociaux) ne coordonneront pas leurs efforts de manière à adapter leurs services aux besoins particuliers de la région, la situation ne s'améliorera pas.

⁴⁸ *Reconstruire la régulation sociale en milieu inuit : un nouveau champ d'action et de politiques sociales*, Mylène Jaccoud, 2010, p. 1.

L'action dans le champ de la justice doit rompre avec une approche « top-down » (transformer le système pour agir sur le terrain) et adopter une perspective « bottom-up » (analyser, comprendre le terrain et partir de cette connaissance pour élaborer les politiques et les pratiques d'intervention). Autrement dit, les politiques de régulation devraient être générées par l'analyse des problématiques sociales, couplée bien entendu à un bilan des dispositifs actuellement en place dans la communauté. Les structures de régulation seraient ainsi constituées et consolidées de manière inductive par la réalité du terrain. Ce n'est donc pas à un diagnostic exclusif de l'administration de la justice auquel on doit se livrer pour entreprendre les changements appropriés, mais bien à celui du contexte social dans lequel les structures de régulation se greffent. [...] C'est la raison pour laquelle nous proposons une démarche visant à reconstruire la régulation sociale en vue de développer une véritable gouvernance de la régulation dans une communauté inuite.⁴⁹

Ainsi, deux questions se posent : qu'est-ce qui doit être changé et quels sont les nouveaux outils ou services qui doivent être offerts étant donné que la situation actuelle est tout à fait inacceptable?

Le projet visant à reconstruire la régulation sociale au Nunavik, le Projet Saqijjuq, qui signifie en inuktitut « changement de direction du vent », fournit quelques réponses à ces questions en proposant ce qui suit pour atteindre les objectifs généraux du projet qui sont de favoriser la diminution de la consommation abusive d'alcool et de drogues, ainsi que de réduire les multiples dommages physiques et psychologiques qui en découlent ainsi que la surjudiciarisation qui y est associée :

- Sensibiliser le plus de personnes possible et les mobiliser en vue de combattre la consommation abusive d'alcool et de drogues.
- Mettre sur pied divers programmes de soutien pour aider les personnes dans le besoin.
- Adapter les services de justice, de santé et de sécurité publique aux réalités particulières du Nunavik.
- Favoriser une étroite coordination entre les divers organismes œuvrant au Nunavik.
- Mettre en place les services additionnels requis, notamment des installations de traitement et de réhabilitation pour les alcooliques et les toxicomanes.
- Veiller à ce que les valeurs fondamentales des Inuits et la participation des aînés soient au cœur de toutes les initiatives mises de l'avant.

Pour encadrer la mise en œuvre du Projet Saqijjuq, le gouvernement du Québec, l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik ont convenu de créer la Table de coordination Saqijjuq Nunavik-Québec qui est composée de représentants du ministère de la

⁴⁹ *Reconstruire la régulation sociale en milieu inuit : un nouveau champ d'action et de politiques sociales*, Mylène Jaccoud, 2010, p. 16 et 17.

Santé et des services sociaux, du ministère de la Justice, du ministère de la Sécurité publique, de l'Administration régionale Kativik et de la Société Makivik.

Les travaux de la Table de coordination Saqijuj Nunavik-Québec sont sous la direction d'un Bureau de gouvernance qui relève conjointement de la ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse et de la présidente du Comité de partenariat régional. Le Bureau de la gouvernance est composé des sous-ministres de la Santé et des Services sociaux, de la Justice et de la Sécurité publique ainsi que d'un représentant de l'Administration régionale Kativik et d'un représentant de la Société Makivik.

Le Projet Saqijuj suscite de grands espoirs pour les personnes concernées par la justice et tous les problèmes sociaux dans la région, car il propose une nouvelle approche solide et cohérente, axée sur la collaboration, qui fait d'abord intervenir les communautés ainsi que tous les partenaires régionaux et provinciaux.

VISION

Deux principaux thèmes sont ressortis des recommandations et des commentaires formulés au cours des dernières décennies au sujet de l'administration de la justice au Nunavik et ont dominé lors des consultations organisées dans le cadre Parnasimautik en 2013. Le premier est la nécessité d'accroître les services de justice offerts au Nunavik et le deuxième est la nécessité d'adapter complètement ces services aux réalités et aux besoins du Nunavik.

Par ailleurs, comme tous les autres contribuables québécois, les Nunavimmiuts ont le droit de jouir de la même protection et du même soutien offerts par les services de justice et d'y avoir autant accès, et ce, malgré les contraintes géographiques et autres du Nunavik. De plus, tel que le prévoit la CBJNQ, les us et coutumes ainsi que le mode de vie des Nunavimmiuts doivent être pris en compte dans l'administration des services de justice au Nunavik.

Parallèlement au Projet Saqijuj, des solutions doivent être élaborées maintenant pour tenter de résoudre les difficultés soulevées dans la présente section en ce qui concerne l'administration de la justice au Nunavik et les problèmes sociaux auxquels sont confrontées les communautés. Les solutions doivent viser à atténuer les problèmes sociaux qui persistent au Nunavik et elles doivent être mises en œuvre dans le cadre d'un partenariat efficace entre tous les intervenants de la région.

Pendant trop longtemps, les nombreuses solutions proposées au fil des années pour résoudre les problèmes du système de justice n'ont pas été mises en œuvre. Les Nunavimmiuts ont besoin de ressources et de soutien des gouvernements maintenant pour nous aider à faire renaître dans les communautés un sentiment de bien-être, de sécurité et d'harmonie sociale. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

COÛT DE LA VIE ET LOGEMENT

CONTEXTE

Arriver à combler les besoins essentiels de subsistance (s'alimenter et s'abriter) représente un énorme défi pour la grande majorité des familles au Nunavik. Le coût de la vie élevé jumelé aux faibles revenus familiaux ainsi qu'à la pénurie de logements abordables représentent les réalités quotidiennes des Nunavimmiuts.

L'enquête menée par Gérard Duhaime et Roberson Édouard de l'Université Laval⁵⁰ visant à mesurer l'ampleur de la pauvreté chez les Inuits de l'Arctique canadien, à partir des données du recensement de 2006 et des enquêtes d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada sur le panier de provisions nordique, a permis de révéler que plus de 37 % des Inuits du Nunavik vivent sous le seuil de la pauvreté. Ce taux est environ trois fois supérieur au taux observé au Canada et au Québec.

En plus du coût de la vie élevé et du faible revenu familial, les Nunavimmiuts sont confrontés à une profonde crise du logement. On estime que 68 % des Nunavimmiuts vivent dans des logements surpeuplés comparativement à 7 % pour l'ensemble de la population canadienne. En outre, certains Nunavimmiuts ont subi depuis 2008 des augmentations de loyer s'élevant à 8 % annuellement, bien au-delà du taux d'augmentation annuel de l'indice des prix à la consommation. Il n'existe pratiquement aucune autre option pour les Nunavimmiuts; le programme d'accession à la propriété privée actuellement en vigueur nécessiterait d'être revu pour réellement représenter une solution de rechange au logement social.

Au cours des 20 dernières années, les Nunavimmiuts ont exercé des pressions auprès des gouvernements fédéral et provincial, afin de faire adopter des mesures visant à réduire le coût de la vie et de garantir des logements sécuritaires et adéquats aux familles du Nunavik. Tel qu'il a été mentionné dans le Plan Nunavik, régler la pénurie de logements et réduire le coût de la vie constituent deux des conditions préalables à l'appui au Plan Nord. Ces deux enjeux demeurent de la plus haute importance pour la région.

COÛT DE LA VIE

Les conditions socioéconomiques des Inuits du Nunavik ont été présentées dans la section intitulée Le Nunavik aujourd'hui. Le coût de la vie élevé au Nunavik est principalement attribuable à l'absence de lien terrestre avec le sud de la province. À l'exception de quelques mois durant lesquels il est possible de se rendre par bateau dans les 14 communautés du Nunavik, les Nunavimmiuts dépendent du transport aérien pour la livraison de nourriture et les soins médicaux. Les coûts liés au transport représentent un obstacle considérable au développement économique du Nunavik; les entreprises locales ne peuvent faire concurrence aux entreprises du sud du Québec.

⁵⁰ Mesures et taux de faible revenu dans l'Inuit Nunangat, Note de recherche, Gérard Duhaime et Roberson Édouard, Université Laval.

Un suivi des prix à la consommation au Nunavik effectué entre 2011 et 2013⁵¹ révèle que les prix pour les produits alimentaires sont 52 % plus élevés au Nunavik que dans la ville de Québec, les prix des produits d'entretien ménager 107 % plus élevés et les prix des produits de soins personnels 66 % plus élevés. En plus du prix élevé des produits non alimentaires, il faut ajouter l'effet multiplicateur des taxes fédérale et provinciale sur les produits et services au point de vente.

Selon les données du ministère des Finances du Québec, 72 % des familles du Nunavik (2 450 familles) gagnaient moins de 32 480 \$ en 2012. Selon une étude de l'Université Laval de 2001, 44 % du revenu du ménage des Inuits du Nunavik était consacré à l'achat de produits alimentaires comparativement à seulement 13 % pour les ménages dans le reste du Québec.

Subvenir aux besoins de base est un combat quotidien pour la majorité des familles du Nunavik. L'insécurité alimentaire est une préoccupation constante pour de nombreux Nunavimmiuts.

En 2010, un groupe de travail composé de représentants de la Société Makivik, de l'Administration régionale Kativik et du gouvernement du Québec a produit un rapport intitulé *Réduction du coût de la vie au Nunavik* (voir l'annexe 5 du Plan Nunavik). Le rapport présente le contexte socioéconomique du Nunavik, les divers programmes et mesures en vigueur en 2009 et formule un certain nombre de recommandations visant la mise en œuvre d'une stratégie de réduction du coût de la vie au Nunavik.

Récents programmes gouvernementaux

Programmes Aliments-poste/programme Nutrition Nord Canada

Jusqu'en 2010, le gouvernement fédéral offrait un programme de contributions par l'entremise de Postes Canada (le programme Aliments-poste). L'objectif du programme était de réduire le coût du transport de certains aliments nutritifs périssables (fruits et légumes, lait, fromage, œufs, pain, viande), de certains produits non périssables (conserves, céréales) ainsi que d'articles non alimentaires essentiels (produits d'entretien ménager et produits de soins personnels) vers les communautés isolées du nord. Ce programme a été remplacé par le programme Nutrition Nord Canada, lequel subventionne directement les détaillants, les fournisseurs et les entreprises de transformation d'aliments traditionnels inscrits. Le programme Nutrition Nord Canada couvre encore une variété d'aliments nutritifs périssables et d'aliments traditionnels transformés à des fins commerciales dans le nord. Par contre, un certain nombre de produits alimentaires et non alimentaires ne sont plus admissibles aux subventions dans le cadre de ce nouveau programme.

⁵¹ Suivi des prix à la consommation au Nunavik 2011-2013, Gérard Duhaime et Andrée Caron, Université Laval.

Déduction fiscale pour les habitants des régions éloignées

La déduction fiscale pour les habitants des régions éloignées s'applique aussi bien à l'impôt fédéral que provincial. Pour être admissible à cette déduction, une personne doit avoir vécu de façon permanente dans une des zones visées par règlement. Dans le cas du Nunavik, il s'agit des 14 communautés. En 2013, le montant de base y compris le montant additionnel pour avoir occupé et entretenu une habitation au Nunavik s'élevait à 16,50 \$. De plus, les résidents peuvent déduire un montant pour les frais de déplacement imposables payés par l'employeur. Les deux déductions combinées peuvent atteindre tout au plus 20 % du salaire d'un particulier.

Crédit d'impôt pour solidarité

Pour donner suite aux recommandations d'un rapport rédigé en 1994 par un groupe de travail sur le coût de la vie composé de représentants du gouvernement du Québec, de l'Administration régionale Kativik et de la Société Makivik, le gouvernement du Québec a annoncé l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable à l'intention des résidents des 14 communautés du Nunavik. Ce crédit d'impôt remboursable était destiné aux personnes dont le revenu était insuffisant pour pouvoir bénéficier de la déduction fiscale pour les habitants des régions éloignées.

Lors du sommet Katimajit portant sur des questions socioéconomiques au Nunavik tenue à Kuujuaq en 2007, le gouvernement du Québec a annoncé la bonification du crédit d'impôt remboursable, afin de tenir compte de l'indexation depuis son instauration et que ce crédit d'impôt ferait par la suite l'objet d'une indexation annuelle. Le 1^{er} juillet 2011, cette mesure a été intégrée à d'autres formes de crédits d'impôt remboursables, dont le crédit d'impôt pour solidarité.

Le 1^{er} janvier 2014, le montant total estimé du crédit d'impôt pour solidarité à l'intention des habitants des villages nordiques, dont plus de 72 % des familles du Nunavik reçoivent le plein montant, a été doublé. En 2014, le crédit d'impôt annuel remboursable s'élève à 1 620 \$ par adulte admissible et à 359 \$ par enfant. Le crédit d'impôt pour solidarité continuera de faire l'objet d'ajustements pour tenir compte de l'inflation.

Selon les données du gouvernement du Québec, la valeur totale de cette mesure pour les résidents du Nunavik pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élevait à 3 518 094 \$. Ce montant devrait doubler à la suite de la bonification en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014.

Mesures régionales de réduction du coût de la vie

Lors du sommet Katimajit portant sur des questions socioéconomiques au Nunavik de 2007, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser 12,1 millions de dollars sur une période de trois ans, afin de réduire les coûts de transport des passagers et des biens. L'Administration régionale Kativik était responsable de l'administration de cette somme. Il s'agissait d'une

mesure temporaire en attendant le rapport du Groupe de travail sur la réduction du coût de la vie au Nunavik. Le mandat du Groupe de travail consistait à dresser la liste des mesures de réduction du coût de la vie au Nunavik, à faire le bilan de leur efficacité et de leur efficience et à formuler des recommandations visant à atténuer le coût de la vie dans la région.

Le Groupe de travail a produit un rapport, mais il n'y a pas eu de véritable suivi avant l'été 2013. Dans l'intervalle, le gouvernement du Québec a continué de verser des fonds annuels à l'Administration régionale Kativik, afin de maintenir les mesures d'aide régionales, lesquelles s'élevaient à 5 millions de dollars à la fin de l'exercice financier 2013-2014.

Le 9 décembre 2013, le gouvernement du Québec, l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik ont signé l'Entente sur le financement de mesures visant la réduction du coût de la vie au Nunavik. En vertu de cette entente, le gouvernement du Québec a pris l'engagement de verser 10 millions de dollars en 2014-2015, 11 millions en 2015-2016 et 12 millions en 2016-2017 à l'Administration régionale Kativik pour la mise en place de mesures immédiates visant à atténuer le coût de la vie élevé au Nunavik. Cette subvention servira à bonifier l'aide financière pour les ménages du Nunavik, notamment les ménages les plus démunis et tout particulièrement les familles monoparentales et les aînés. Elle permettra également de financer des initiatives favorisant les activités d'exploitation de subsistance traditionnelles et de promouvoir la culture et le mode de vie des Inuits. Durant l'exercice financier 2014-2015, ces sommes serviront à mettre en œuvre de nouvelles mesures et à améliorer certaines mesures existantes :

- Aide financière destinée aux aînés.
- Programme de réduction des tarifs aériens.
- Programme visant les électroménagers et les équipements utilisés pour l'exploitation de subsistance.
- Programme de soutien à l'approvisionnement en aliments traditionnels dans les communautés.
- Programme visant les aliments et les produits de première nécessité.
- Programme visant l'essence.

Étude approfondie sur le coût de la vie au Nunavik

Dans l'Entente sur le financement de mesures visant la réduction du coût de la vie au Nunavik signée le 9 décembre 2013, le gouvernement du Québec, l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik se sont engagés à réaliser une étude approfondie de deux ou trois ans sur le coût de la vie au Nunavik. L'Entente prévoit qu'une fois l'étude terminée, des discussions en vue d'une entente à long terme sur l'amélioration durable de la qualité de vie des Nunavimmiuts seront entamées.

Problèmes liés au programme Nutrition Nord Canada

Une étude publiée en 2014 par l'Université Laval⁵² avait comme objectif de suivre l'évolution des prix à la consommation au Nunavik dans le contexte de la mise en œuvre du programme Nutrition Nord Canada. À l'aide de six collectes de données effectuées entre 2011 et 2013, l'étude est parvenue aux constats suivants :

- Le prix moyen des produits alimentaires subventionnés au niveau 1 (subvention la plus élevée) avait globalement diminué de 8 %.
- Le prix moyen des produits alimentaires subventionnés au niveau 2 (subvention la plus basse) avait globalement augmenté de 8 %.
- Le prix moyen des produits alimentaires non subventionnés avait globalement augmenté de 11 %.

L'étude a démontré que le programme semble avoir atteint son objectif de rendre plus accessibles les aliments sains et nutritifs en ce qui concerne le prix des produits périssables frais, mais non en ce qui concerne le prix des produits périssables congelés et des produits subventionnés au niveau 2. L'exclusion de certains produits au programme Nutrition Nord Canada semble avoir contribué à l'augmentation du prix de ces produits.

Étude approfondie sur le coût de la vie au Nunavik

Il est important que le gouvernement du Québec, l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik veillent à ce que l'étude sur le coût de la vie au Nunavik soit terminée le plus rapidement possible afin d'être en mesure de s'entendre sur des solutions à long terme. La participation du gouvernement du Canada sera tout aussi importante.

LOGEMENT

Logement social

Le Nunavik fait présentement face à une grave crise du logement qui touche plus des deux tiers des familles. La situation de surpeuplement des logements est plus préoccupante au Nunavik que n'importe où ailleurs au Canada. L'accès à un logement sécuritaire et adéquat demeure une priorité pour les habitants du Nunavik.

Les autorités reconnaissent depuis longtemps que la crise du logement au Nunavik constitue un obstacle majeur au développement de la région. Le surpeuplement entraîne de graves problèmes sociaux et de santé. La Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik a publié un rapport en décembre 2009 intitulé *The Housing Situation in Nunavik: A Public Health Priority* (la situation du logement au Nunavik : une priorité de santé publique). Le rapport

⁵² Bulletin d'information, Nunivaat – Le Programme statistique du Nunavik, n° 7E - février 2014.

présente une analyse des répercussions du surpeuplement sur la santé des Inuits du Nunavik (voir l'annexe 4 du Plan Nunavik).

Il semble y avoir un lien entre les conditions de santé des Nunavimmiuts et le surpeuplement, lequel favorise la propagation de plusieurs maladies infectieuses, par exemple :

- Le nombre de cas de tuberculose évolutive a augmenté de façon constante entre 2007 et 2012, pour atteindre 320 cas par 100 000 habitants comparativement à trois cas par 100 000 habitants dans le sud.
- L'augmentation du taux de mortalité infantile serait attribuable aux maladies respiratoires; le taux de mortalité infantile est cinq fois plus élevé au Nunavik qu'ailleurs au Québec, et les maladies respiratoires en sont souvent la cause.
- Une étude réalisée en 1997 révèle que le risque d'otite chronique, un problème de santé important au Nunavik, augmente lorsque plusieurs enfants partagent une chambre.

En 2007 et de nouveau en 2010, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec a constaté que le manque de logements adéquats est un obstacle au succès et à l'épanouissement des élèves du Nunavik. Les conditions optimales permettant aux familles d'exercer leur rôle en tant qu'unité de base ne sont pas réunies. Par conséquent, un nombre alarmant d'enfants sont exposés à des situations de violence physique et sexuelle qui mènent à des problèmes de santé mentale et au suicide. L'annexe 3 du Plan Nunavik présente les conclusions et les recommandations de l'Enquête portant sur les services de protection de la jeunesse dans la baie d'Ungava et la baie d'Hudson menée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en 2007.

Dans un rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies⁵³ de juillet 2014, James Anaya, rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des populations autochtones, a déclaré ce qui suit : « la situation du logement dans les collectivités des Inuits et des Premières Nations a pris l'ampleur d'une crise, en particulier dans le nord ». Il a poursuivi en affirmant que « la pénurie chronique de logements a de graves répercussions sur de nombreuses conditions économiques et sociales ». [Traduction]. En terminant, il a formulé la recommandation suivante :

Le Canada doit immédiatement prendre des mesures pour régler la crise du logement dans plusieurs collectivités autochtones au sein des réserves et hors des réserves, en particulier dans les collectivités nordiques, et consacrer plus de fonds à cette fin. En particulier, le gouvernement devrait de toute urgence travailler avec des représentants inuits afin d'assurer l'accès à des logements abordables, durables et adéquats dans l'Arctique ainsi que de concevoir et de

⁵³ Rapport du rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des populations autochtones, James Anaya, *The situation of indigenous peoples in Canada* (la situation des populations autochtones au Canada), 4 juillet 2014.

construire des logements adaptés à l'environnement et à la culture de la région.

[Traduction]

L'augmentation du nombre de nouvelles familles au sein d'une population jeune et en croissance explique en grande partie les pressions sur l'offre de logements au Nunavik. Le Nunavik connaît une croissance démographique accélérée. Entre 2006 et 2011, la population du Nunavik a augmenté de 12 % comparativement à 4,7 % ailleurs au Québec.

La population du Nunavik est jeune. En 2011, 34 % de la population était âgée de moins de 15 ans et plus de la moitié (54 %) avait moins de 25 ans. L'âge médian des Nunavimmiuts était de 21 ans. Par conséquent, les besoins en logement continueront d'augmenter de façon considérable tous les ans.

L'Enquête nationale auprès des ménages réalisée par Statistique Canada en 2011 révèle qu'un ménage au Nunavik comptait en moyenne 3,9 personnes comparativement à 2,3 personnes pour l'ensemble du Québec. En outre, selon la même enquête, 23 % des ménages au Nunavik comptaient au moins six personnes ou plus, comparativement à 2 % des ménages dans le reste du Québec.

Récentes mesures gouvernementales en matière de logement social

La partie qui suit est un résumé des mesures gouvernementales récentes en matière de logement social au Nunavik.

Ententes quinquennales

En 2000, les gouvernements du Canada et du Québec, la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et l'Office municipal d'habitation Kativik ont signé l'Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik pour la période allant de 2000 à 2005. En vertu de cette entente, le gouvernement du Canada s'est engagé à fournir une aide financière pour la construction de logements sociaux, le gouvernement du Québec s'est engagé à fournir à l'Office municipal d'habitation Kativik une aide financière pour couvrir les frais d'entretien et le déficit d'exploitation des logements pour une période de 20 ans et la Société Makivik a accepté de construire, sans but lucratif, les logements sociaux.

L'entente a été renouvelée pour deux autres périodes de cinq ans (2005-2010 et 2010-2015). On prévoit que 873 logements auront été construits au total au terme de cette entente de quinze ans.

Lors de la négociation de l'entente 2010-2015, toutes les parties savaient que l'aide financière accordée dans le cadre du renouvellement était non seulement insuffisante pour combler le retard, mais elle ne permettait pas non plus de combler l'augmentation annuelle des besoins en logement des nouvelles familles. Toutefois, les représentants inuits comptaient sur la poursuite

des pourparlers avec les gouvernements du Canada et du Québec, afin d'élaborer un programme de rattrapage en matière de logement. Or, le gouvernement du Canada a mis fin aux discussions immédiatement après la signature de l'entente 2010-2015.

À la suite du refus de poursuivre les négociations en vue d'un programme de rattrapage, un processus de médiation s'est enclenché entre la Société Makivik et le gouvernement du Canada. Dans son rapport⁵⁴ daté du 14 septembre 2012, la médiatrice a conclu que le gouvernement fédéral, dans le cadre de la signature de l'entente 2010-2015, avait manqué à son devoir fiduciaire et avait agi de mauvaise foi. En outre, la médiatrice a conclu que les pourparlers entre l'administration fédérale et la Société Makivik devaient reprendre dès l'automne 2012. Depuis la publication du rapport, un certain nombre de rencontres ont eu lieu entre la Société Makivik et le gouvernement fédéral. Par contre, au moment de publier ces lignes, les représentants du gouvernement fédéral n'ont pas reçu le mandat de négocier une nouvelle entente visant une augmentation importante du financement en ce qui a trait au logement social au Nunavik.

Entente en matière de logement dans le cadre du Plan Nord

Nonobstant la décision du gouvernement fédéral d'interrompre les pourparlers en vue d'un programme de rattrapage en matière de logement, le gouvernement du Québec a poursuivi les négociations en vue de rattraper les retards accumulés. En octobre 2011, le gouvernement du Québec, la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et l'Office municipal d'habitation Kativik ont signé des ententes prévoyant la construction de 300 nouveaux logements sur une période de quatre ans au Nunavik. En plus d'assurer le financement de la construction de ces logements, le gouvernement du Québec s'est engagé à assumer les frais d'entretien et le déficit d'exploitation de ces logements pour une période de 15 ans.

L'entente 2010-2015 (en vigueur jusqu'au 31 mars 2015) et l'entente en matière de logement dans le cadre du Plan Nord (en vigueur jusqu'au 31 mars 2016) ont constitué les principales sources de nouveaux logements dans la région au cours des dernières années. En date du 31 juillet 2014, aucune de ces ententes n'avait été renouvelée. À moins que les gouvernements du Canada et du Québec ne prennent des mesures d'urgence, le problème de surpeuplement s'accroîtra au Nunavik et entraînera des effets dévastateurs sur la santé physique et le bien-être de la population.

Entente Katimajit sur l'habitation

Lors du sommet Katimajit portant sur des questions socioéconomiques au Nunavik tenu à Kuujuaq les 23 et 24 août 2007, le gouvernement du Québec s'est engagé à financer, sur une période de 20 ans, la construction ainsi que la gestion et l'entretien de 50 nouveaux logements. Ces logements ont été construits entre 2009 et 2011.

⁵⁴ Rapport de médiation, mécanisme de résolution de différends entre la Société Makivik et Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Dominique Bourcheix, 14 septembre 2012.

L'urgence de mettre fin à la crise du logement

Les récents programmes en matière de logement mis en place par les gouvernements du Canada et du Québec ont été insuffisants et inadéquats. De plus, ils n'ont pas eu d'effets notables sur la crise du logement qui sévit au Nunavik. En vertu d'ententes et de programmes divers, 1 238 logements sociaux auront été construits entre 2000 et 2016 au Nunavik, et pourtant la crise du logement perdure.

Selon les données d'une enquête en matière de logement mené par l'Office municipal d'habitation Kativik, il manquait 899 logements au Nunavik en 2013. En comparant avec les données de l'enquête de 2010, il s'avère que le déficit a été réduit de seulement 96 logements, et ce, malgré la construction de 320 nouveaux logements durant cette période de trois ans.

Il faut de toute urgence résoudre la crise du logement au Nunavik. Les gouvernements du Canada et du Québec doivent prioriser la mise en œuvre de programmes de rattrapage visant la construction immédiate de 900 logements sociaux. Ils doivent par la suite, dans le cadre du renouvellement des ententes quinquennales, octroyer l'aide financière nécessaire afin qu'un nombre suffisant de logements soient construits annuellement pour répondre aux besoins de la jeune population du Nunavik.

En outre, il est impératif que les villages nordiques du Nunavik reçoivent l'aide financière afin d'avoir à leur disposition les ressources permettant d'offrir les services adéquats relativement aux nouveaux logements qui seront construits dans le cadre du programme de rattrapage, comme cela a été le cas à ce jour à la suite des ententes quinquennales et de l'entente en matière de logement dans le cadre du Plan Nord. Les villages nordiques doivent non seulement avoir l'équipement nécessaire pour assurer les services de livraison de l'eau potable, de collecte des eaux usées et d'enlèvement des ordures, mais ils doivent aussi se doter notamment d'usines de traitement d'eau, de postes de pompage, d'un réseau routier ainsi que de services de protection contre l'incendie. Des pourparlers avec Hydro-Québec et la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec doivent être entamés, afin d'assurer l'approvisionnement en électricité et en mazout de manière à répondre à la demande accrue liée à un tel programme de rattrapage.

Enfin, le gouvernement du Québec a accepté d'assumer les frais d'entretien et le déficit d'exploitation des logements construits depuis l'an 2000 pour des périodes de 15 et de 20 ans. Par conséquent, cette aide financière prendra fin en 2020 en ce qui a trait aux logements construits en vertu de l'entente 2000-2005. Comme cette échéance approche rapidement, il est important que l'Administration régionale Kativik, la Société Makivik, l'Office municipal d'habitation Kativik ainsi que les gouvernements du Québec et du Canada concluent une entente sur le financement des frais d'entretien et d'exploitation de tous les logements construits depuis 2000.

Accession à la propriété privée

Au Nunavik, les logements sociaux et les logements subventionnés par l'employeur représentent 99 % de l'ensemble des logements, alors qu'il n'y a que 130 résidences privées.

Programmes gouvernementaux récents

La partie qui suit est un résumé des programmes gouvernementaux récents visant à favoriser l'accession à la propriété privée au Nunavik.

Jusqu'en 2009, le programme Logement abordable Québec, volet Kativik, prévoyait une aide financière pouvant atteindre 227 500 \$ à l'intention des résidents qui souhaitaient devenir propriétaires.

En 2012, le gouvernement du Québec a lancé le Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik. Le programme, financé par le gouvernement du Québec et géré par l'Office municipal d'habitation Kativik, vise à subventionner en partie la construction et l'exploitation de 150 résidences privées et de 50 logements coopératifs au Nunavik entre 2012 et 2016. Le coût du programme est estimé à 68 millions de dollars en plus de subventions annuelles pour couvrir une partie des frais de fonctionnement. En date du 31 juillet 2014, seulement quelques nouveaux logements coopératifs ont été construits et aucune des 150 résidences privées n'a été construite en vertu de ce programme.

Donner les moyens de devenir propriétaire

Le coût de la vie élevé ainsi que les coûts de construction et les frais de fonctionnement très élevés, incluant les services municipaux, représentent les principaux obstacles à l'accession à la propriété. Selon le projet intitulé Indices comparatifs des prix du Nunavik 2006 de l'Université Laval, les frais de fonctionnement mensuels pour une propriété au Nunavik varient entre 2 900 \$ et 3 626 \$ comparativement à 1 583 \$ pour la région de Québec. Qui plus est, les frais d'assurance habitation et le coût des services municipaux, y compris les services de livraison d'eau potable et de collecte des eaux usées, sont exorbitants.

Il faut développer un programme de rachat de maisons pour certains propriétaires qui ont atteint l'âge de la retraite.

Il faut trouver des façons de réduire les coûts liés à l'accession à la propriété.

Le programme d'accession à la propriété doit être amélioré.

La Loi Kativik devrait être modifiée afin d'offrir des exemptions fiscales aux propriétaires de maison.

Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Au-delà du coût très élevé lié à l'achat d'une propriété, d'autres obstacles empêchent les habitants du Nunavik à devenir propriétaire, notamment :

- Le manque d'aide pour choisir les architectes, les ingénieurs et les entrepreneurs qui permettraient la construction de maisons appropriées.
- Le manque de services dans les communautés pour assurer l'entretien des propriétés.
- Le besoin de services-conseils pour guider les propriétaires et les aspirants propriétaires en matière d'achat et de planification budgétaire.
- Le coût des services municipaux y compris les services de livraison d'eau potable et de collecte des eaux usées.
- L'absence d'un marché privé de l'habitation et, par conséquent, la nécessité de créer une option de garantie de rachat pour les propriétaires désirant ou devant vendre leur propriété.
- Le manque de courtiers en assurance habitation et le coût élevé de l'assurance habitation au Nunavik; de plus, la Société canadienne d'hypothèques et de logement semble s'opposer au fait que le programme d'accession à la propriété privée exige une couverture d'assurance minimum correspondant à 80 % de la valeur de la construction plutôt qu'à 100 % pour être admissible à une garantie hypothécaire.
- Le refus de la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'offrir aux institutions financières une garantie à moins que le bail foncier touchant la maison se prolonge pour une période minimum de cinq ans après la période d'amortissement de l'hypothèque.

Tous ces éléments doivent être examinés pour favoriser le succès du programme d'accession à la propriété privée. L'établissement d'un programme viable et accessible sera considérablement avantageux à long terme pour la région et les deux ordres de gouvernement. Cependant, jusqu'à ce que le programme soit révisé et que les points soulevés ci-dessus soient résolus, le logement social représentera la seule option pour la grande majorité des familles du Nunavik.

État et conception des logements sociaux

L'état des 2 733 logements sociaux gérés par l'Office municipal d'habitation Kativik en date de février 2014 varie énormément, et ce, en dépit du fait que les techniques de construction résidentielle en milieu nordique se sont beaucoup améliorées au cours des dernières décennies. Les bâtiments dans le nord sont exposés à des températures extrêmement froides, à des chutes de neige abondantes et à des vents violents. De plus, le surpeuplement de nombreux logements sociaux entraîne un degré d'utilisation pour lequel ces logements n'ont pas été conçus. Tous ces facteurs contribuent à la détérioration prématurée des habitations.

Une enquête de l'Office municipal d'habitation Kativik réalisée en 2006 pour la Société d'habitation du Québec a démontré la présence de nombreux problèmes techniques y compris des problèmes qui nuisent à la santé et à la sécurité des occupants dans plus de 1 400 logements pour lesquels des rénovations urgentes sont nécessaires.

En vertu du Plan québécois des infrastructures « Des fondations pour réussir » de 2007, une aide financière de 245,6 millions de dollars a été octroyée pour la période 2008-2013 en vue du remplacement, de l'amélioration et de la modernisation des logements sociaux au Nunavik. En dépit de cette initiative, les participants aux consultations organisées dans le cadre de

Parnasimautik ont indiqué que l'état des logements au Nunavik se détériorait, alors que les loyers augmentaient.

Améliorer et moderniser les logements sociaux existants

Le renouvellement continu de l'aide financière pour le remplacement, l'amélioration et la modernisation des logements sociaux de la région est essentiel. En outre, l'Office municipal d'habitation Kativik doit veiller à ce que les occupants soient logés de façon adéquate durant les rénovations de leur logement.

Une étude approfondie de la conception des nouveaux logements sociaux sur le plan de la construction et de l'entretien doit être entreprise. Étant donné la crise de logement actuelle, il est impératif que les gouvernements du Québec et du Canada s'entendent et poursuivent le même objectif en s'assurant que les changements apportés à la conception des logements pour améliorer leur longévité et réduire les frais de fonctionnement et d'entretien ne nuisent pas au nombre de nouveaux logements construits.

Logement subventionné par l'employeur

La plupart des fonctionnaires et des employés travaillant au sein d'organismes régionaux (santé et services sociaux, éducation, etc.) proviennent de l'extérieur du Nunavik et vivent dans des logements subventionnés par l'employeur. Généralement, ces employés sont parmi les mieux rémunérés au Nunavik. Pourtant, plusieurs d'entre eux ne paient qu'un loyer symbolique, voire aucun loyer dans certains cas. Leur logement est souvent de meilleure qualité, mieux entretenu et entièrement meublé par l'employeur. De plus, ils n'ont pas à attendre des années avant qu'un logement soit disponible. En revanche, la majorité des ménages inuits vivent dans des logements sociaux surpeuplés et paient beaucoup plus cher pour leur loyer. En outre, certains logements subventionnés par l'employeur restent vacants durant de longues périodes, alors que les Inuits se retrouvent dans des logements surpeuplés de l'autre côté de la rue. Cette situation crée des tensions sociales inutiles dans la communauté.

Même si la question des inégalités liées au logement subventionné par l'employeur a été soulevée à maintes reprises auprès des représentants gouvernementaux, seuls l'Administration régionale Kativik, l'Office municipal d'habitation Kativik et la Société Makivik réclament à leurs employés des loyers équivalant à ceux des logements sociaux au Nunavik.

Refonte du logement subventionné par l'employeur

Afin de réduire les inégalités liées au loyer entre les occupants des logements subventionnés par l'employeur et les occupants des logements sociaux, des politiques normalisées faisant en sorte que tous les ménages du Nunavik paient un loyer juste et équitable doivent être élaborées.

De plus, les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que les divers organismes régionaux doivent envisager la possibilité d'éliminer le concept du logement subventionné par l'employeur et d'offrir plutôt à leurs employés des allocations de logement. Cette option favoriserait la création d'un marché de l'habitation au Nunavik, dont l'absence constitue un obstacle important à l'augmentation de l'accession à la propriété.

Administration des logements sociaux et des programmes en matière de logement au Nunavik

Office municipal d'habitation Kativik

L'Office municipal d'habitation Kativik a été créé en 1999. Il a comme mandat de gérer et d'entretenir l'ensemble des logements sociaux au Nunavik. Il est aussi responsable de l'administration de divers programmes en matière de logement, y compris le Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle et un programme de rénovation des logements sociaux existants. En date du 28 février 2014, l'Office municipal d'habitation Kativik veillait à la gestion de 2 733 logements sociaux répartis dans les 14 villages du Nunavik.

La Société d'habitation du Québec impose des règles à l'Office municipal d'habitation Kativik qui ne sont pas adaptées aux Inuits.

L'Office municipal d'habitation Kativik ne fait que suivre les directives de la Société d'habitation de Québec.

Le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation Kativik n'a pas de véritable pouvoir. La structure doit être améliorée. Il devrait y avoir un président inuit à temps plein.

Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

L'Office municipal d'habitation Kativik est géré par un conseil d'administration composé de sept membres, dont trois sont nommés par l'Administration régionale Kativik, deux sont élus par les locataires des logements sociaux au Nunavik et deux sont nommés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec.

On trouve un comité d'habitation dans chaque communauté du Nunavik. Ce comité est composé de cinq membres dont trois sont élus par les locataires des logements sociaux et deux sont nommés par le village nordique. La mission du comité consiste à examiner les demandes de logement en fonction d'un ensemble de critères établis et à soumettre des recommandations à l'Office municipal d'habitation Kativik.

Attribution des logements sociaux

L'Administration régionale Kativik veille à l'attribution des logements sociaux à partir des informations fournies par l'Office municipal d'habitation Kativik. À l'aide des données de l'enquête sur les besoins en matière de logement de l'Office municipal d'habitation Kativik, l'Administration régionale Kativik octroie les logements aux villages les plus démunis en matière

de logements de manière que ces villages s'approchent du déficit moyen de l'ensemble des villages. Généralement, pour des raisons de logistique et d'économie de coûts, on tente de limiter à six le nombre de villages qui recevront les nouveaux logements au cours d'une année donnée. Une fois la construction terminée, l'Office municipal d'habitation Kativik attribue les logements en tenant compte des recommandations du comité d'habitation.

Perception des loyers et recouvrement des arriérés de loyer

L'Office municipal d'habitation Kativik est responsable de la gestion et de la perception des loyers pour l'ensemble des logements sociaux au Nunavik. Il arrive qu'un certain nombre de locataires soient en retard dans le paiement de leur loyer. Cette situation prévalait même avant la création de l'Office municipal d'habitation Kativik. Depuis 2000, l'Office municipal d'habitation Kativik a accumulé près de 14,8 millions de dollars en arriérés de loyers sur des revenus anticipés de 109,4 millions de dollars. Toutefois, la tendance est à la diminution des arriérés de loyer.

Comme tout propriétaire au Québec, l'Office municipal d'habitation Kativik a dû se tourner à quelques reprises vers la Régie du logement en raison du refus d'un locataire de convenir d'un calendrier de paiements. Par conséquent, des locataires ont dû être expulsés au cours des dernières années au Nunavik. Comme il n'existe pas d'autres possibilités de logement au Nunavik, les familles ainsi évincées doivent aller s'installer chez des membres de la famille ou des amis, aggravant du même coup la situation de surpeuplement.

Examen de l'administration des logements sociaux

La création de l'Office municipal d'habitation Kativik remonte maintenant à 15 ans. Son modèle s'inspire des 550 autres offices d'habitation au Québec. Selon les organismes régionaux concernés et le gouvernement du Québec, un examen des objectifs et de la structure de l'Office municipal d'habitation Kativik s'impose, y compris l'examen de la gestion du parc de logements sociaux ainsi que de la représentation et des responsabilités de son conseil d'administration.

Les expulsions liées aux loyers impayés imposent un fardeau considérable aux locataires des autres logements sociaux qui n'ont d'autres choix que d'accueillir les membres de leur famille sous leur toit étant donné le manque de solutions de rechange en matière de logement et d'hébergement.

Il faut s'attaquer au problème des expulsions et trouver des manières d'aider les gens qui se font sortir de leur maison. Ils devraient avoir accès à un autre type d'hébergement. Les organismes devraient pouvoir intervenir avant que les gens soient expulsés. La Société d'habitation du Québec doit évaluer en détail le revenu personnel et la capacité de payer de ceux qui se font expulser.

Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Il est nécessaire de revoir le processus de recouvrement des loyers en vigueur au Nunavik, afin de veiller, entre autres choses, à ce que le processus en lui-même n'aggrave pas la situation de surpeuplement déjà présente au Nunavik. D'autres options doivent être offertes aux ménages évincés. De plus, les organismes régionaux devraient être en mesure d'intervenir avant qu'une décision d'expulsion ne soit rendue.

Échelle de loyers des logements sociaux

L'Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik 2000-2005 prévoyait l'élaboration d'une nouvelle échelle de loyers de tous les logements sociaux de la région de Kativik. À la suite de consultations menées dans les 14 communautés du Nunavik, la Société d'habitation du Québec, l'Administration régionale Kativik et l'Office municipal d'habitation Kativik ont publié un rapport relativement à une nouvelle échelle de loyers des logements sociaux au Nunavik devant entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2005. Ce rapport stipulait également qu'au cours de l'année 2009, les parties (la Société d'habitation du Québec, l'Administration régionale Kativik et l'Office municipal d'habitation Kativik) réexamineraient la méthode d'établissement des loyers ainsi que les autres paramètres en place, afin de définir les conditions applicables à partir du 1^{er} juillet 2010.

Il faut se tenir debout et faire face au gouvernement en ce qui concerne la hausse élevée des loyers. On subit tous la même augmentation, mais on ne gagne pas tous le même salaire.

Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Durant l'été 2005, le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique au Nunavik. Le règlement décrit en détail la nouvelle échelle de loyers à prix modique au Nunavik. Cependant, la clause 7 du règlement stipule qu'à compter du 1^{er} juillet 2010, le loyer maximal augmenterait annuellement de 8 %. Malgré le fait que l'Administration régionale Kativik et l'Office municipal d'habitation Kativik n'aient pas convenu de cette hausse et n'aient même jamais été consultés sur la question, la Société d'habitation du Québec impose depuis 2010 une hausse annuelle de 8 % sur le loyer maximum.

Le système est inéquitable. Les enseignants ne paient pas de loyer. Les loyers sont trop élevés compte tenu du prix élevé de tous les autres biens.

Tout le monde devrait avoir les mêmes droits. Les Qallunaat qui travaillent pour les organismes ne paient pas le même loyer que les gens qui vivent dans les logements sociaux.

La hausse annuelle de 8 % équivaut à payer un mois de loyer de plus par année.

L'échelle de loyers entraîne des retards de paiement.

Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

L'Administration régionale Kativik et la Société Makivik ont demandé à maintes reprises à la Société d'habitation du Québec d'effectuer une évaluation de l'échelle de loyers, comme il avait été prévu. Cette évaluation permettrait d'éviter que l'échelle de loyers constitue un fardeau excessif compte tenu du coût de la vie élevé au Nunavik et de déterminer la capacité de payer des ménages du Nunavik. Quatre ans plus tard, le gouvernement du Québec a accepté de former un groupe de travail chargé d'examiner l'échelle de loyers et de formuler des recommandations en vue d'une échelle de loyers provisoire d'une durée de trois ans en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2015, dans l'attente d'une étude approfondie sur le coût de la vie au Nunavik.

Évaluation de l'échelle de loyers existante

L'échelle de loyers des logements sociaux au Nunavik doit tenir compte du coût de la vie élevé dans le nord et de la capacité de payer des individus. Une évaluation immédiate de l'échelle de loyers des logements sociaux doit être réalisée, afin de s'assurer que les loyers sont justes et équitables et qu'ils ne constituent pas un fardeau excessif pour les familles du Nunavik particulièrement à la lumière du coût de la vie élevé. L'évaluation devra accorder une attention particulière à certains groupes d'occupants, tels les aînés du Nunavik, comme cela se fait dans d'autres régions du Canada.

Même si certains résidents du Nunavik peuvent depuis 2005 faire ajuster leur loyer en fonction de leur situation familiale et de leur revenu, des améliorations doivent être apportées, afin de s'assurer que tous les résidents du Nunavik soient informés des possibilités de réduction de loyer. En outre, les organismes régionaux et le gouvernement du Québec doivent collaborer, afin de diffuser la marche à suivre pour déposer une demande ainsi que de simplifier la demande, laquelle doit présentement être remplie annuellement conformément à l'avis de cotisation du Québec ou du Canada.

Inuits du Nunavik habitant à l'extérieur de la région

En raison de la pénurie de logements, un nombre considérable d'Inuits ont quitté le Nunavik en quête d'une meilleure vie dans les régions du sud du Québec, principalement dans les environs de Montréal. Si quelques-uns ont pu trouver un emploi, bon nombre d'entre eux n'y arrivent pas et risquent éventuellement de faire partie d'un nombre croissant d'Inuits sans abri. De nombreux Inuits qui vivent maintenant dans le sud prétendent qu'ils reviendraient vivre au Nunavik si ce n'était du manque de logements.

Il faut tenir compte des besoins des Inuits qui ont quitté le Nunavik en raison de la crise du logement. Les Inuits qui vivent dans le sud doivent disposer des ressources nécessaires leur permettant de réintégrer la société au Nunavik, y compris un logement adéquat.

Par ailleurs, des membres et des descendants des 19 familles inuites d'Inukjuak réinstallées par le gouvernement fédéral dans les années 1950 à Resolute Bay et à Grise Fiord reviendraient

vivre au Nunavik s'il y avait un nombre suffisant de logements adéquats. Il faut tenir compte des besoins de ceux qui souhaitent revenir vivre au Nunavik.

Étudiants de niveau postsecondaire

Comme il n'y a pas d'établissements postsecondaires dans la région, les jeunes Nunavimmiuts qui désirent poursuivre leurs études doivent partir vers le sud pour fréquenter une école de formation professionnelle, un collège ou une université. La pénurie de logements fait que bon nombre de ces jeunes après la fin de leurs études n'ont d'autre choix que de retourner vivre sous le toit familial déjà surpeuplé. Par conséquent, bon nombre d'entre eux décident de se chercher un emploi dans le sud après leurs études. En raison du manque de logements, la région se trouve privée de l'apport de ces jeunes Inuits éduqués, lesquels pourraient contribuer à l'ensemble de la société et au développement économique de la région.

Inuits de Chisasibi

À l'heure actuelle, les Inuits de Chisasibi ne sont pas admissibles aux divers programmes en matière de logement mis en place pour les habitants du Nunavik, y compris l'Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik 2010-2015, l'entente en matière de logement dans le cadre du Plan Nord et le Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik. La Convention de la Baie-James et du Nord québécois stipule simplement que les Inuits de Chisasibi sont admissibles aux mêmes programmes que les Cris de Chisasibi, en fonction de leur population.

Les gouvernements du Québec et du Canada doivent évaluer la possibilité d'offrir certains programmes en matière de logement présentement en vigueur au Nunavik aux Inuits de Chisasibi, particulièrement des programmes comme le Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik.

VISION

Les Inuits font encore face aujourd'hui à plusieurs des mêmes défis que leurs ancêtres. Pour une grande majorité de familles inuites, s'alimenter et s'abriter représentent un combat quotidien. Le surpeuplement et l'insécurité alimentaire sont la réalité de beaucoup trop de familles.

Le manque de logements sécuritaires et adéquats au Nunavik contribue à la détérioration de la santé physique et mentale des Inuits et constitue un obstacle majeur au développement de la région. Il faut de toute urgence régler la crise du logement.

Cependant, le logement social représente le seul choix possible pour la plupart des familles. Les coûts élevés de construction, d'exploitation et d'entretien, en dépit des programmes en vigueur, font que l'accession à la propriété privée devient un rêve inatteignable pour la grande

majorité des familles du Nunavik. Par conséquent, à court et à moyen termes, il faut continuer à accroître le nombre de logements sociaux disponibles.

L'étude approfondie sur les habitudes de consommation et le coût de la vie au Nunavik réalisée présentement à la demande du gouvernement du Québec, de l'Administration régionale Kativik et de la Société Makivik constituera, une fois terminée, un outil très important pour les Nunavimmiuts et le gouvernement. L'étude permettra d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures concrètes à long terme visant à faire face au coût de la vie élevé au Nunavik.

Grâce aux résultats de cette étude et aux mesures qui seront mises en place, les Nunavimmiuts seront enfin en mesure d'élaborer leur propre politique du logement. Une politique qui mettra l'accent tout particulièrement sur les éléments suivants :

- L'élaboration d'une échelle de loyers respectant la capacité de payer du locataire en tenant compte du niveau de revenu et du coût de la vie élevé dans la région.
- L'élimination des obstacles à un marché privé de l'habitation viable au Nunavik.
- La révision du programme d'accession à la propriété privée, afin de permettre aux Nunavimmiuts de devenir propriétaires.
- L'amélioration et modernisation des logements sociaux existants ainsi que l'amélioration de la conception des nouveaux logements sociaux, afin de mieux refléter le mode de vie des Inuits.
- La refonte du logement subventionné par l'employeur en vue d'éliminer les inégalités parmi les ménages au Nunavik.
- Le rapatriement de l'autorité en matière de logement au Nunavik.

En outre, une attention particulière devra être portée aux besoins des aînés du Nunavik ainsi qu'aux besoins de ceux qui vivent à l'extérieur des 14 communautés du Nunavik, y compris les Inuits de Chisasibi, les descendants des personnes réinstallées dans l'Extrême-Arctique et ceux qui vivent dans le sud du Canada. De plus, il faudra élaborer des mesures incitatives favorisant le retour de ceux qui avaient quitté le Nunavik pour poursuivre leurs études postsecondaires afin qu'ils deviennent le moteur du développement économique de la région.

J'espère que mes enfants seront un jour propriétaires de leur propre maison.

Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les Inuits du Nunavik ne vivent pas dans des logements sociaux par choix. Une approche globale doit être développée relativement au coût de la vie élevé afin que l'accession à la propriété devienne une solution durable pour tous.

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SERVICES ESSENTIELS

CONTEXTE

Avant la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), la vie dans les communautés se résumait à la pratique des activités d'exploitation de subsistance et à l'occupation de quelques emplois. Seuls des services vraiment de base étaient offerts. Des coopératives locales et des conseils communautaires inuits existaient et des organismes régionaux tels que la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec et l'Association des Inuit du Nouveau-Québec commençaient à voir le jour.

La signature de la CBJNQ en 1975 a été un événement marquant qui a transformé les structures administratives locales et régionales de même que les communautés du Nunavik. Au cours des 40 dernières années, les gouvernements du Canada et du Québec ont graduellement transféré la responsabilité de nombreux programmes et services aux organismes municipaux et régionaux du Nunavik. Aujourd'hui, les Inuits du Nunavik continuent de pratiquer activement les activités d'exploitation de subsistance tout en habitant des communautés modernes.

Cette transition n'a pas été facile toutefois. Les communautés sont aux prises avec des problèmes très graves. Un message clair est ressorti des ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik en 2013 : les Nunavimmiuts veulent reprendre le contrôle de leurs communautés améliorer la coordination entre les intervenants locaux et régionaux et investir davantage dans le renforcement des capacités, les services, les programmes et les infrastructures.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Il faut encourager les communautés à démarrer leurs propres projets et leur fournir du soutien pour assurer leur réalisation. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Lors des ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik, bon nombre de préoccupations et de défis en matière de développement local ont été soulevés. En fait, les préoccupations et les défis de tous les secteurs se rejoignent dans les communautés :

- Utilisation et revitalisation de l'inuktitut – Culture, langue et identité inuites.
- Une superficie de terres suffisante pour permettre la pratique des activités d'exploitation de subsistance – Terres.
- Soutien à la production alimentaire locale – Sécurité alimentaire.
- Enseignement de qualité et formation professionnelle pertinente – Éducation et Emploi.
- Centres de la famille, de bien-être et de guérison – Famille et Santé et services sociaux.
- Initiatives visant à remédier aux problèmes sociaux – Justice et régulation sociale.
- Mettre fin à la crise du logement – Coût de la vie et logement.

La présente section du rapport de Parnasimautik ne remplace pas les discussions sur ces préoccupations et défis ni sur les nombreuses autres questions importantes abordées dans les autres sections du rapport. Elle se penche plutôt sur les rôles et responsabilités des acteurs locaux et sur ce qu'ils font déjà pour créer des communautés dynamiques.

Économie sociale

Nous devons, en tant que communauté, nous employer à élever nos enfants et à reconstruire notre tissu social. Nous devons trouver des moyens de réduire le coût de la vie élevé. Nous devons aider les personnes qui doivent avoir recours à l'aide sociale. Nous devons apporter notre soutien aux familles monoparentales. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

L'économie sociale est un ensemble d'initiatives collectives visant à servir les communautés dans leur ensemble et à promouvoir le bien-être social. Ces initiatives encouragent le partage parmi les résidents des communautés et offrent une façon de maintenir leur mode de vie traditionnel. L'économie sociale comprend les nombreux organismes, comités et groupes déjà actifs dans les communautés, dont les corporations foncières, les associations coopératives, les associations de chasse, de pêche et de piégeage Anguvigak, les comités culturels, d'éducation et de justice, les comités de bien-être et d'église, les groupes d'aînés et de jeunes, les associations de femmes et d'hommes, les centres de la petite enfance et les comités de loisirs. Ces organismes, comités et groupes de même que les villages nordiques contribuent considérablement à la vie des communautés et doivent demeurer les piliers du développement local dans les années à venir. Trop souvent toutefois, ils sont sous-financés ou simplement non reconnus par les programmes de financement gouvernementaux.

Depuis presque 50 ans, les associations coopératives des communautés et la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec sont des acteurs clés du développement économique et local. Le mouvement coopératif au Nunavik a depuis toujours été inspiré par une vision claire d'autonomie. Les coopératives représentent ensemble le plus grand employeur de Nunavimmiuts. Elles emploient des membres des communautés à tous les niveaux d'exploitation, soit en tant que directeurs généraux, gérants de magasins, caissiers, commis, caissiers de banque et assistants d'entrepôt.

Les corporations foncières ont été établies, pour leur part, en vertu de la CBJNQ, afin de recevoir les titres de propriété des terres de la catégorie I au nom de leurs membres inuits, ce qui inclut l'utilisation des terres à des fins commerciales, industrielles, résidentielles ou autres. Les corporations foncières ont de nombreux intérêts communs avec l'Administration régionale Kativik et les villages nordiques tels que des responsabilités en matière d'utilisation des terres locales, de projets de développement locaux, de routes et de sentiers, de construction, d'activités d'exploitation de subsistance traditionnelles et de conservation de la faune. Les corporations foncières jouent un rôle essentiel dans le développement économique et local.

Cependant, aucun financement de base n'a été prévu pour les corporations foncières dans la CBJNQ. Il avait été présumé qu'elles tireraient des recettes principalement de baux fonciers, mais cela ne s'est pas produit. En fait, la CBJNQ impose des restrictions sur la somme que les corporations foncières peuvent demander pour des baux ou des servitudes à des fins de services publics telles que les écoles, les installations de soins de santé et les logements sociaux. En outre, les propriétaires fonciers déjà existants et les baux à long terme ont fait l'objet de droits acquis dans la CBJNQ. Par conséquent, il n'est pas possible pour les corporations foncières de tirer de recettes de ces locataires. Il en résulte que les corporations foncières accusent d'importants déficits administratifs et ne sont pas en mesure d'assumer convenablement leur rôle en matière de développement local. Pour que ces organismes puissent générer des recettes, il faut :

- Revoir les modalités relatives aux baux établies dans la CBJNQ pour les terres de la catégorie I.
- Revoir les dispositions concernant l'expropriation de terres de la catégorie I, plus particulièrement celles concernant l'indemnité versée pour l'expropriation de terres, afin d'offrir des services qui présentent un avantage direct pour les communautés.
- Instaurer un financement de base pour que les corporations foncières puissent s'acquitter de leurs rôles et responsabilités sur les terres de la catégorie I.

Il faut également revoir les taxes municipales que paient les corporations foncières pour les services communautaires qu'elles offrent. Les centres de couture et les ateliers de menuiserie qu'exploitent les corporations foncières dans certaines communautés, par exemple, requièrent des sommes importantes pour leur construction et leur fonctionnement. Ces lieux permettent aux résidents de pratiquer des activités qui sont importantes sur le plan culturel et contribuent au bien-être communautaire. Par conséquent, les corporations foncières ne devraient pas avoir à subir en plus le fardeau des taxes municipales.

Développement économique

Des participants aux ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik en 2013 ont mentionné que le développement économique aurait dû être un secteur à part entière lors des consultations. Le développement économique local a pour but de renforcer les capacités économiques des communautés en vue d'améliorer leur avenir économique et la qualité de vie de tous les résidents. Il s'agit d'un processus par l'entremise duquel les partenaires du secteur public, du milieu des affaires et des organismes non gouvernementaux travaillent ensemble en vue de créer des conditions meilleures pour la croissance économique et la création d'emplois.

Le gouvernement doit reconnaître que les coûts d'exploitation d'une entreprise au Nunavik sont élevés. Les entreprises paient trop pour les taxes municipales. Les communautés doivent soutenir le développement d'entreprises appartenant à des Inuits. Les communautés devraient confier davantage de services en sous-traitance à des entreprises privées locales, comme l'enlèvement de la neige, et les entreprises du Nunavik devraient obtenir des contrats en priorité

lorsqu'elles présentent des soumissions pour la réalisation de projets. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les économies locales au Nunavik sont caractérisées par de petits marchés isolés, un coût de la vie élevé, des coûts élevés pour les activités commerciales, un faible pouvoir d'achat des consommateurs et un faible niveau de scolarité de la main-d'œuvre locale. Le taux d'emploi est bas, soit 59 %. Dans un tel contexte, il faut donner aux organismes, aux comités, aux groupes et aux entreprises les moyens d'exercer leurs rôles afin qu'ils puissent saisir les possibilités de développement locales et créer des emplois.

L'alinéa 29.0.31 de la CBJNQ de 1975 contient des obligations à l'intention des gouvernements afin qu'ils établissent et favorisent l'obtention en priorité par les Inuits du Nunavik des emplois et des contrats dans le cadre de projets de développement gouvernementaux et non gouvernementaux réalisés au Nunavik. Dans l'article 4.6 de l'Entente Sanarrutik de 2002, le gouvernement du Québec reconnaît que les contrats pour l'acquisition de biens, de services et pour des travaux de construction constituent un important marché pour les petites et moyennes entreprises et que ces contrats contribuent à stimuler le développement économique et favorisent la création d'emplois dans les communautés. Il s'est même engagé à évaluer la possibilité de modifier la loi, afin de permettre à l'Administration régionale Kativik, à la Commission scolaire Kativik et à la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik de mettre en œuvre un processus visant à ce que les contrats de biens et de services soient accordés en priorité aux entreprises inuites du Nunavik. À ce jour toutefois, le gouvernement du Québec n'a pas déployé suffisamment d'efforts pour concrétiser cet engagement. Le gouvernement du Québec doit démontrer sa volonté en adoptant une politique visant à accorder en priorité des contrats aux entreprises inuites du Nunavik.

En plus des contrats du secteur public, d'autres secteurs ont été identifiés pour le développement économique dont le tourisme, les hôtels et les restaurants, les ateliers de réparations de petits véhicules, la construction et les activités de soutien au développement minier ainsi que les activités agroalimentaires. L'engagement collectif des organismes et des entreprises du Nunavik à soutenir des services bancaires régionaux dans les décennies à venir pourrait également être un moteur important de développement durable. L'émancipation financière est nécessaire pour réaliser la vision d'autonomie exprimée dans les ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les organismes et les entreprises ont besoin de soutien pour prendre de l'essor et connaître du succès dans tous ces secteurs. À cet effet, il faudra renforcer le soutien technique offert aux entreprises et augmenter le financement au démarrage d'entreprises par l'entremise d'initiatives telles que le Fonds Makigiarutiit. En outre, les coûts élevés des activités commerciales (transport, coûts indirects, assurances et taxes municipales) freinent le développement et doivent faire l'objet de mesures efficaces telles que des incitatifs et des allègements fiscaux. Afin de favoriser le développement économique local, les résidents et les entreprises doivent avoir la volonté d'agir et disposer des outils nécessaires.

Les non-Inuits occupent tellement d'emploi dans notre communauté, et ce, même si de nombreux Inuits n'ont pas d'emploi. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

L'emploi peut également contribuer grandement au développement économique local. Les emplois locaux devraient autant que possible être occupés par des Nunavimmiuts. À cet effet, des programmes de formation sur mesure, des postes adaptés à la formation en milieu de travail et des stages de formation doivent continuer de faire partie intégrante de toute stratégie d'emploi durable. Comme pour les secteurs des mines et de la construction, il faut fixer progressivement des objectifs plus élevés pour l'emploi de travailleurs locaux.

Puisque 58 % des emplois actuels requièrent une formation professionnelle ou postsecondaire, il faudra déployer davantage d'efforts pour encourager les jeunes du Nunavik à poursuivre leurs études et à atteindre un niveau de scolarité plus élevé.

Il y a beaucoup d'emplois de bureau et de personnes qui occupent un emploi à Kuujuaq, alors qu'il y a peu de possibilités à Inukjuak. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les organismes régionaux pourraient envisager de décentraliser davantage leurs activités, afin de créer des emplois dans les communautés plus petites et d'augmenter le nombre d'employés inuits figurant sur leur liste de paie. Une répartition plus équitable des emplois et des retombées économiques entre les communautés est souhaitable. Il faudra faire attention cependant de ne pas répéter les erreurs commises par d'autres régions telles que le Nunavut où le projet de décentralisation a été fort coûteux sans toutefois satisfaire les attentes des communautés.

Agir localement

Nous sommes pleins de bonnes intentions lors des réunions, mais nous devons apprendre à agir localement. Nous devons élaborer un plan à l'échelle locale pour faire en sorte que notre communauté soit bien organisée. Nous devons apprendre à travailler ensemble au sein de la communauté. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Il incombe à chaque communauté d'orienter son développement local. Selon la vision locale qui a été exprimée lors des ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik en 2013, le développement de l'emploi, des services et des entreprises peut se faire de manière ordonnée. Il faut définir collectivement les besoins et les objectifs en tenant compte des contributions réalistes des organismes, des comités, des groupes et des entreprises de même que collaborer avec les corporations foncières et les villages nordiques en fonction de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités.

Tous les résidents devront participer à l'élaboration de solutions aux problèmes auxquels est confronté le Nunavik. Dans certains cas, de telles solutions pourront même être entièrement trouvées au sein de la communauté. Bien qu'une certaine aide de l'extérieur puisse s'avérer

nécessaire, il faut que les projets et les programmes locaux soient dirigés par la communauté pour bien marcher.

Nous ne devrions pas attendre que de l'aide nous vienne de l'extérieur. Nous pouvons résoudre nos problèmes nous-mêmes. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Lors des ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik, les représentants des organismes, des comités, des groupes et des entreprises ont montré qu'ils comprenaient très bien les enjeux du développement local. De plus, bon nombre des solutions proposées respectaient les valeurs traditionnelles inuites. La manière la plus efficace d'aborder ces enjeux et d'appliquer de telles solutions consistera à adopter une approche intégrée et à travailler en collaboration. Ces enjeux et solutions devront également être intégrés aux travaux qu'entamera prochainement l'Administration régionale Kativik en tant que Conférence régionale des élus pour la région Kativik en vue de mettre à jour et de publier un plan quinquennal de développement durable et d'occupation et de vitalité du territoire. Malgré tout, des investissements en éducation et dans l'acquisition de compétences ainsi que l'accès à du soutien et à du financement de base adéquat demeureront essentiels pour favoriser l'autosuffisance.

SERVICES ESSENTIELS

En tant que contribuables, nous devrions avoir accès aux mêmes services que les autres Canadiens. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

La CBJNQ a confirmé les droits du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec de développer les ressources du Nunavik tout en forçant les Inuits du Nunavik à renoncer à leurs droits ancestraux en partie pour recevoir des services gouvernementaux notamment dans les domaines de la santé, de la justice, de l'éducation, de la protection de l'environnement, du logement, de l'électricité, de l'approvisionnement en eau et des installations sanitaires. Un tel paradoxe a suscité de nombreuses critiques de la CBJNQ.

La Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik confère aux villages nordiques des responsabilités sur leur territoire concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement, la sécurité publique, la santé publique, la salubrité et le bien-être général, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, ainsi que les services publics tels que l'approvisionnement en eau, l'éclairage, le chauffage et l'électricité, la voirie, le trafic et les transports, de même que les loisirs et les activités culturelles. Elle confère également à l'Administration régionale Kativik des responsabilités en matière d'administration locale, de transports et de communications, de police, ainsi que de formation et d'utilisation de la main-d'œuvre.

Depuis la signature de la CBJNQ en 1975, les services publics essentiels tant municipaux que régionaux se sont beaucoup développés. De nombreuses nouvelles responsabilités et de nouveaux mandats ont notamment été transférés à l'Administration régionale Kativik depuis le

milieu des années 1990. Ces responsabilités et mandats incluent un éventail complexe de services essentiels et de programmes gouvernementaux. Lors des ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik en 2013, les participants ont convenu qu'il fallait améliorer considérablement le niveau et la prestation des services essentiels et des programmes gouvernementaux dans les communautés du Nunavik.

Nos communautés ont besoin d'infrastructures et de programmes pour pouvoir offrir des services essentiels : logements, centre sportif et culturel communautaire, résidence pour aînés, poste de police adéquat, refuges pour les jeunes, les femmes et les hommes en difficulté et bien d'autres choses encore. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Pour s'acquitter de leurs responsabilités et de leurs mandats, l'Administration régionale Kativik et les villages nordiques dépendent de subventions gouvernementales. Ces subventions font l'objet de diverses ententes conclues avec les gouvernements du Québec et du Canada ou leurs ministères telles que l'Entente sur le financement global de l'Administration régionale Kativik (Entente Sivunirmut), l'Entente concernant le financement global des villages nordiques de la région Kativik, l'Entente concernant la gestion du Programme Isurruutiit-3, l'entente concernant les programmes et les services d'emploi liés aux alinéas 29.0.4 et 29.0.25 de la CBJNQ, l'Entente sur la prestation de services policiers dans la région Kativik et de nombreuses autres ententes spécifiques.

Les ententes de financement global conclues avec le gouvernement du Québec pour les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik sont des ententes à long terme qui contiennent un mécanisme de production de rapports uniformisé pour tous les mandats qu'elles contiennent. Par contre, toutes les autres ententes de subventions sont de plus courte durée (quelques années tout au plus) et ont des modalités très différentes les unes des autres. C'est le cas notamment des ententes sur l'amélioration des infrastructures municipales, de développement d'infrastructures communautaires et d'asphaltage des routes, pour ne nommer que celles-là.

Ces ententes sont renégociées et renouvelées au cas par cas, sous réserve de la capacité financière des gouvernements à ce moment-là et souvent sans égard à la nature essentielle des services en question. Quelle autre municipalité du Québec doit, par exemple, négocier avec le gouvernement les services de livraison d'eau potable et de collecte des eaux usées? Les coûts de construction et de fonctionnement des infrastructures ainsi que les coûts de la prestation des services sont d'autres enjeux importants, puisqu'ils sont bien plus élevés dans les communautés éloignées du Nunavik où le climat arctique est rigoureux que n'importe où ailleurs au Québec, et doivent chaque fois être justifiés. Les organismes de la région et le gouvernement du Québec consacrent beaucoup de temps et d'argent à ces négociations.

Dans l'article 3.1 de l'Entente Sanarrutik de 2002, le gouvernement du Québec s'est engagé à simplifier et à rendre plus efficace le transfert de fonds publics aux villages nordiques et à l'Administration régionale Kativik, à permettre à ces organismes une plus grande autonomie

dans l'établissement de leurs priorités d'intervention et l'exécution de leurs mandats respectifs et à permettre l'utilisation des économies d'échelle réalisées pour augmenter le financement des services offerts dans les communautés. L'Entente Sivunirmut et l'Entente concernant le financement global des villages nordiques de la région Kativik conclues en 2004 et en 2005, respectivement, concrétisent cet engagement.

Dans l'article 19 de l'Entente Sivunirmut, le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik ont convenu, dans l'esprit de l'article 3.1 de l'Entente Sanarrutik, d'élaborer les modalités liées à la planification des travaux d'infrastructures régionaux et locaux. L'article 19 de l'Entente Sivunirmut n'a toutefois pas encore été mis en œuvre.

Le Plan Nunavik de 2010 a demandé qu'on reconnaisse les services essentiels et qu'on leur accorde des fonds en conséquence dans l'esprit de l'article 3.1 de l'Entente Sanarrutik et non pas au cas par cas comme cela se fait actuellement. À cet effet, la notion de *service essentiel* devra d'abord être définie conjointement par le gouvernement du Québec et la région. La définition devra tenir compte du climat arctique rigoureux de la région et de l'éloignement des communautés.

Par la suite, le gouvernement du Québec et la région devraient convenir des infrastructures, du fonctionnement et des ressources humaines nécessaires pour la prestation de ces services essentiels, établir des paramètres de financement adéquats qui tiennent compte, encore une fois, des réalités géographiques et climatiques du Nunavik ainsi que de l'accroissement de la population et établir un processus d'autorisation spécifique applicable aux services essentiels. La notion de services essentiels de même que les responsabilités et mandats afférents pourraient alors être intégrés à l'Entente Sivunirmut et à l'Entente concernant le financement global des villages nordiques de la région Kativik.

En outre, il pourrait plus tard être décidé par les organismes de la région concernés et le gouvernement du Québec de procéder au même exercice pour des responsabilités en matière de santé, d'éducation et de justice, par exemple. La notion de services essentiels doit également s'appliquer aux services dont la responsabilité est partagée par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec tels que les services policiers et le logement.

En ce qui concerne plus particulièrement le financement municipal, un rapport publié en 2013 démontre que l'amélioration de la gestion des projets spéciaux pourrait générer davantage de recettes. Le rapport suggère également qu'il serait peut-être approprié d'adapter le système fiscal et la formule de financement des municipalités aux besoins changeants des villages nordiques. Un tel exercice devrait aussi examiner le financement de priorités de développement définies localement. Un comité sur les taxes et les finances municipales, composé de secrétaires-trésoriers ainsi que de représentants de l'Administration régionale Kativik et d'experts en finances municipales, a été créé à l'automne 2013 et devrait présenter ses recommandations en 2015.

INUITS DU NUNAVIK VIVANT À CHISASIBI

En tant qu'Inuits vivant à Chisasibi, ce n'est jamais clair quand nous demandons quelque chose d'un organisme régional du Nunavik si nous y avons droit ou pas. Il y a toujours une question de compétence parce que nous vivons au sud du 55^e parallèle. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les organismes du Nunavik doivent clarifier leurs domaines de compétence, leurs responsabilités et leurs mandats envers les Inuits du Nunavik vivant à Chisasibi, une communauté crie de l'Eeyou Istchee, située au Québec au sud du 55^e parallèle. Les Inuits du Nunavik de cette communauté sont exclus de nombreux programmes notamment dans les domaines de l'éducation, de la fourniture de logements et de la gestion de tels logements, de l'emploi et de la formation ainsi que de l'aide sociale. Lors de la séance organisée à Chisasibi dans le cadre de Parnasimautik en 2013, les participants ont également fait part de leurs besoins concernant leur corporation foncière et le transfert des connaissances traditionnelles et des compétences linguistiques en inuktitut.

Notre corporation foncière ne peut générer de recettes par l'entremise de baux fonciers, car nos terres de la catégorie I sont trop loin. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

INUITS DU NUNAVIK VIVANT À MONTRÉAL

Les Inuits vivant en milieu urbain ont tous quelque chose en commun sur le plan culturel : ils éprouvent tous des difficultés à s'adapter à la vie loin du nord. Que pouvons-nous faire pour les aider? Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Le nombre d'Inuits du Nunavik qui migrent vers les centres urbains est en constante augmentation et comprend de plus en plus de jeunes. Le manque de logements au nord est l'une des principales raisons de cette tendance tout comme la poursuite des études ainsi que les possibilités de formation et les perspectives d'emploi. Lors de la séance organisée à Montréal dans le cadre de Parnasimautik en 2013, les participants ont souligné la nécessité de protéger et de promouvoir la langue, la culture et l'identité inuites, même lorsqu'ils se trouvent si loin du Nunavik.

Selon un rapport récent, il y a environ 800 Inuits du Nunavik qui vivent de façon permanente à Montréal. Ils constituent environ 10 % de la population autochtone de la ville. Environ 45 % des Inuits du Nunavik vivant à Montréal travaillent pour des organismes ou des entreprises du Nunavik qui ont des activités dans la région urbaine et vivent dans des quartiers résidentiels. En revanche, 55 % des Inuits du Nunavik vivant en milieu urbain ont de faibles revenus ou sont sans abri et se retrouvent au centre-ville ou à proximité.

Nous devons discuter de la réalité des Inuits vivant dans la rue à Montréal : manque de logements, problèmes personnels, dépendances. Il devrait y avoir des ressources pour les aider. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les Inuits du Nunavik vivant au centre-ville souffrent de pauvreté généralisée, de dépendance à l'alcool et aux drogues, d'itinérance, de problèmes de santé et de racisme. Plusieurs d'entre eux ont eu des démêlés avec la justice et 47 % vivent à Montréal depuis au moins 10 ans.

Afin d'atténuer les problèmes que vivent ces Inuits, des services de première ligne doivent être mis sur pied en vue de fournir des cartes d'identité, de l'hébergement, de la nourriture, des vêtements, des services médicaux, de même que du soutien pour accéder à l'aide sociale et suivant une incarcération. À cet effet, les organismes du Nunavik doivent continuer à coordonner leurs efforts avec les initiatives en cours de la ville de Montréal, des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des organismes inuits d'autres régions nordiques, afin de venir en aide à ces personnes.

En outre, pour tous les Inuits du Nunavik vivant de façon permanente ou temporaire à Montréal, des services doivent être élaborés en vue d'offrir des activités culturelles et des possibilités d'éducation/de formation et d'emploi, de créer des possibilités économiques et de renforcer les réseaux sociaux et de guérison. Des solutions efficaces à la crise du logement qui sévit au Nunavik pourraient permettre à plus d'Inuits de retourner vivre dans leur communauté.

VISION

Lors des ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik en 2013, les Nunavimmiuts ont clairement énoncé leur vision concernant le développement local et les services essentiels. Les organismes, comités, groupes et résidents locaux ont reconnu qu'ils devaient mettre en commun leurs ressources et travailler ensemble pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés eux-mêmes. Chaque communauté possède des ressources précieuses qui devraient être coordonnées et utilisées à bon escient dans l'intérêt de tous. Les gouvernements et les organismes régionaux n'ont pas la solution à tous les problèmes. Une approche locale dans le cadre de Parnasimautik, fondée sur la collaboration, l'autonomisation et la gouvernance locale, doit commencer à orienter les décisions, à trouver des solutions et à élaborer des mesures.

Conformément au Plan Nunavik de 2010, les communautés qui seront touchées par le développement devront être outillées pour être en mesure de faire face à toute situation que le développement pourra créer et être prêtes à participer pleinement à un tel développement et à en profiter. La participation des communautés et des organismes locaux est une condition préalable.

Les communautés du Nunavik sont toutefois confrontées à des défis de taille, dont plusieurs ne peuvent être résolus du jour au lendemain ou sans ressources additionnelles. Il faudra adapter les programmes et le financement des gouvernements aux réalités des initiatives locales ainsi qu'aux besoins en matière de services et d'infrastructures communautaires. De plus, le

développement local sera influencé par le développement des secteurs régionaux tels que les mines, l'énergie, le tourisme, le transport et les télécommunications.

Le bien-être et la création de la richesse sont les pierres angulaires de l'autonomie. Le développement économique et l'emploi dans les communautés doivent donc être des priorités. Le développement d'une base économique régionale dépend de la productivité de l'activité économique locale. Le renforcement des capacités des Nunavimmiuts en vue de soutenir la vitalité économique dans toutes les communautés et dans l'ensemble de la région, en tenant compte de la culture, de l'identité, de la langue et du mode de vie inuits, est la clé du succès.

EMPLOI

CONTEXTE

Le chapitre 29 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) porte sur l'emploi et les besoins en formation des Nunavimmiuts. Ce chapitre confie à l'Administration régionale Kativik le mandat d'offrir aux Nunavimmiuts un éventail complet de programmes de formation liés à l'emploi, incluant de la formation pour des emplois existants et des emplois devant être créés.

EMPLOI ET CHÔMAGE

Quand j'étais petit, tout le monde travaillait. Les Inuits chassaient tout le temps. À cette époque-là, il était honteux pour un homme de marcher dans la rue et de ne rien faire. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

En 2011, le taux de chômage global pour le Nunavik était d'environ 14 %, ce qui était beaucoup plus élevé que le taux de 8,1 % pour l'ensemble du Québec. Plus précisément, le taux de chômage de neuf (ou 65 %) des 14 communautés du Nunavik était plus élevé que le taux global pour le Nunavik et se situait entre 16 % et 21 % dans certaines communautés.

En outre, le taux de la population inactive était de 41 % en 2011. Autrement dit, plus de 40 % des Nunavimmiuts étaient sans emploi (et à la recherche d'un emploi) ou ils ne faisaient plus partie de la population active, car ils ne pouvaient pas trouver de travail, recevaient des prestations d'aide sociale ou étaient dans l'incapacité de travailler.

Emplois à temps plein au Nunavik : aperçu

Comme de plus en plus de Qallunaat occupent des emplois, nous avons l'impression d'être assimilés dans nos lieux de travail. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les dernières données disponibles proviennent du document intitulé *Les Emplois au Nunavik*, publié par l'Administration régionale Kativik en 2011, et indiquent qu'il y avait 4 179 emplois réguliers à temps plein au Nunavik cette année-là. Ce chiffre inclut les emplois dans les communautés du Nunavik (3 171) et les emplois à l'extérieur des communautés du Nunavik, principalement dans le secteur des mines (1 008). Les Inuits bénéficiaires de la CBJNQ détenaient 2 124 des emplois à temps plein (51 %) et les non-bénéficiaires 2 055 (49 %).

Emplois à temps plein dans les communautés et dans le secteur des mines

Les Inuits qui travaillent à la mine Raglan devraient avoir la possibilité d'être promus et d'accéder à d'autres postes. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Le portrait du marché du travail est nettement différent si l'on approfondit l'analyse. Par exemple, si l'on ne considère que les emplois dans les 14 communautés (et non pas les

emplois aux sites miniers), les bénéficiaires détenaient alors 62 % des emplois et les non-bénéficiaires 38 %.

Si l'on ne considère que les sites miniers, les bénéficiaires détenaient 15 % des emplois et les non-bénéficiaires 85 %.

Emplois à temps plein : aperçu de la croissance de l'emploi, 1993-2011

Depuis que l'Administration régionale Kativik a commencé à mener des enquêtes sur les emplois il y a presque 20 ans, le marché du travail du Nunavik n'a pas cessé de croître. Par exemple, le nombre d'emplois à temps plein a presque triplé (augmentation de 267 %) entre 1993 et 2011.

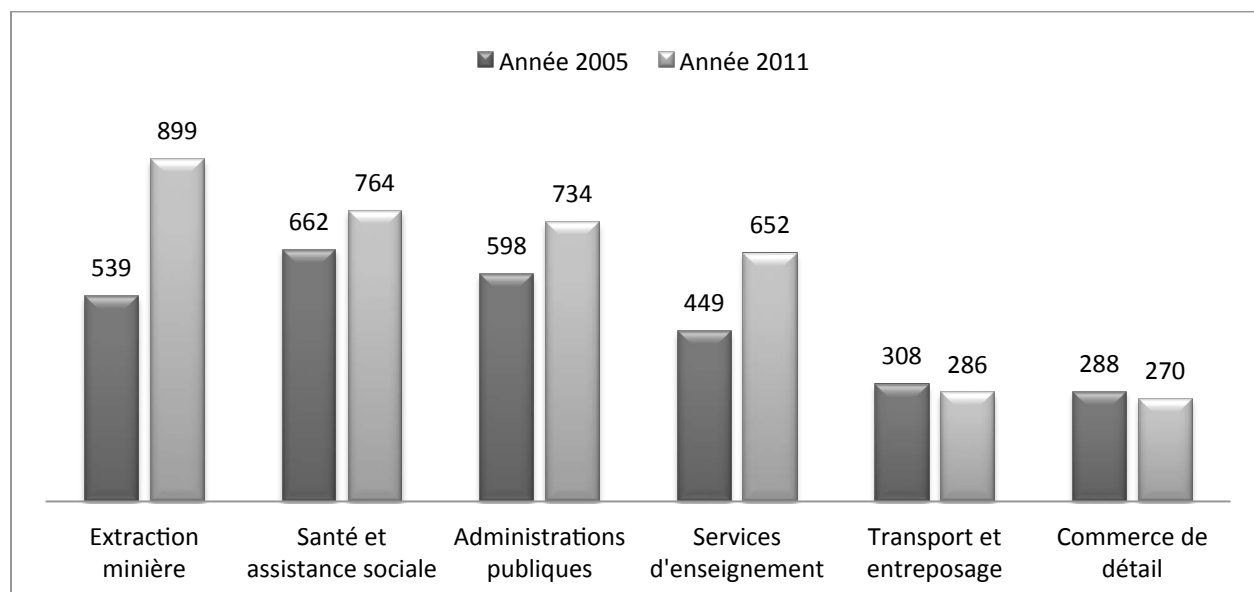
Le nombre d'emplois occupés par des bénéficiaires a augmenté de 1 145 (ou 116 %) au cours de cette période, alors que le nombre d'emplois occupés par des non-bénéficiaires a augmenté de 1 470 (ou 250 %), ce qui représente plus du double de l'augmentation des emplois occupés par des bénéficiaires.

Emplois à temps plein, selon le sexe

Le portrait du marché du travail pour les hommes et les femmes au Nunavik change aussi considérablement si l'on considère les emplois dans les communautés par rapport aux emplois à l'extérieur des communautés. Par exemple, les hommes détenaient 60 % des emplois à temps plein et les femmes 40 % dans l'ensemble du Nunavik. Dans les communautés, les hommes aussi bien que les femmes occupaient 50 % des emplois à temps plein. Dans le secteur des mines par contre, les hommes occupaient 90 % des emplois à temps plein et les femmes 10 %.

Emplois à temps plein, selon le secteur

Le secteur le plus important du marché du travail du Nunavik en 2011 était celui de l'extraction minière (pour la première fois depuis que des données sur les emplois sont recueillies), suivi de ceux de la santé et de l'assistance sociale, des administrations publiques et des services d'enseignement. Voir la ventilation dans le graphique 1.

Graphique 1 Emplois réguliers à temps plein en 2005 et en 2011, selon le secteur

Source : *Les Emplois au Nunavik*, Administration régionale Kativik, 2011.

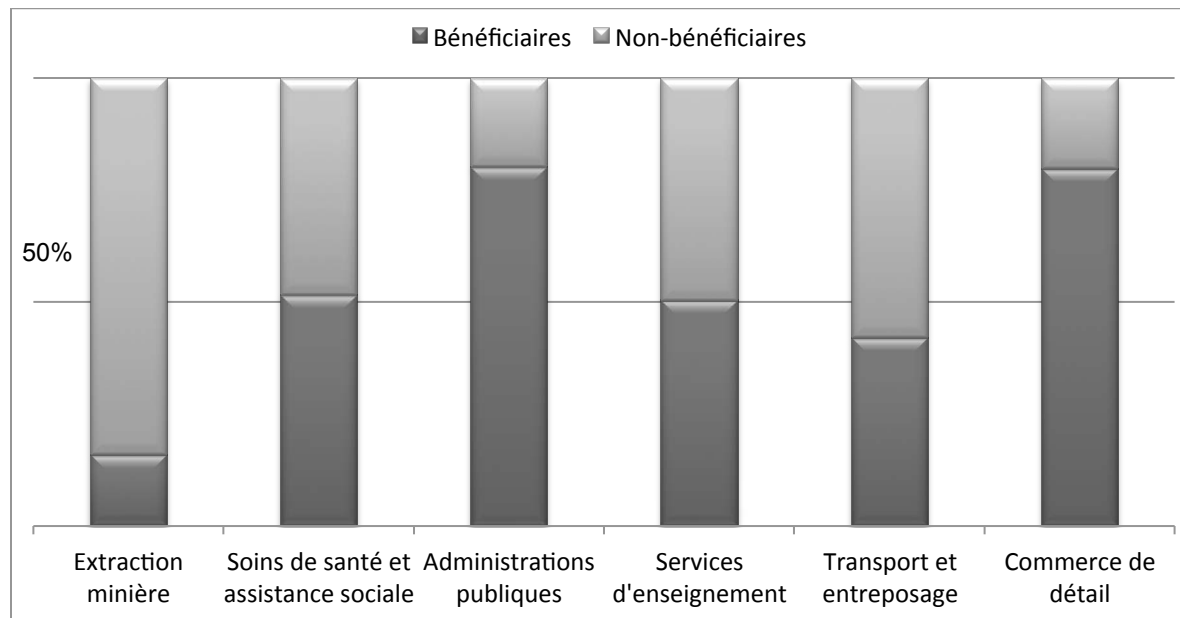
Il devrait y avoir plus de directeurs inuits dans les organismes régionaux et plus de formation en gestion pour de tels postes.

Beaucoup de postes de gestion (au sein d'organismes inuits) sont occupés par des non-Inuits parce qu'ils requièrent un certain niveau de scolarité.

Les organismes inuits ont été créés par les Inuits pour offrir des services aux Inuits. Pourquoi est-ce que les Inuits n'ont pas accès aux postes de gestion? Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Le graphique 2 montre l'importance relative des bénéficiaires et des non-bénéficiaires dans six secteurs. Les bénéficiaires détenaient approximativement 80 % des emplois à temps plein dans les secteurs des administrations publiques et du commerce de détail. Ils détenaient un peu plus de 50 % des emplois dans les secteurs de la santé et de l'assistance sociale, et des services d'enseignement. Ils détenaient 40 % des emplois dans le secteur du transport et de l'entreposage et un faible 15 % des emplois dans le secteur de l'extraction minière.

Graphique 2 Bénéficiaires et non-bénéficiaires occupant un emploi à temps plein au Nunavik, par secteur



Source : *Les Emplois au Nunavik*, Administration régionale Kativik, 2011.

Il n'y a malheureusement aucune donnée sur le nombre de Nunavimmiuts qui participent à l'économie non salariale traditionnelle, celles des *maqaittiit*, qui inclut la chasse, la pêche et le piégeage ni sur le nombre de Nunavimmiuts qui y prennent part à temps plein ou à temps partiel.

Il existe également peu de données sur les emplois rémunérés de l'économie sociale. Un rapport concernant l'économie sociale du Nunavik, rédigé en 2010 par le Chantier de l'économie sociale, estimait qu'il y avait approximativement 700 emplois à temps plein dans l'économie sociale au Nunavik.

Emplois à temps partiel au Nunavik

En 2011, il y avait 3 713 emplois à temps partiel au Nunavik, incluant les emplois réguliers à temps partiel (moins de 30 heures par semaine sur une base régulière), les emplois saisonniers et les emplois occasionnels. Il importe de souligner que les emplois à temps partiel représentaient environ 47 % ou presque la moitié de tous les emplois au Nunavik.

Les bénéficiaires occupaient environ 71 % de tous ces emplois et les non-bénéficiaires, 29%.

Emplois situés à l'extérieur du Nunavik

Le marché du travail des Inuits du Nunavik comprend des emplois auprès d'employeurs reliés au Nunavik, mais établis dans le sud de la province, souvent dans la région de Montréal. Parmi ces employeurs, il y a la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, l'Institut culturel Avataq, Tagramiut Nipingat inc., la Société Makivik et la Commission scolaire Kativik.

En 2011, il y avait 568 emplois à temps plein et 86 emplois à temps partiel (incluant les emplois réguliers à temps partiel, les emplois saisonniers et les emplois occasionnels) situés à l'extérieur du Nunavik.

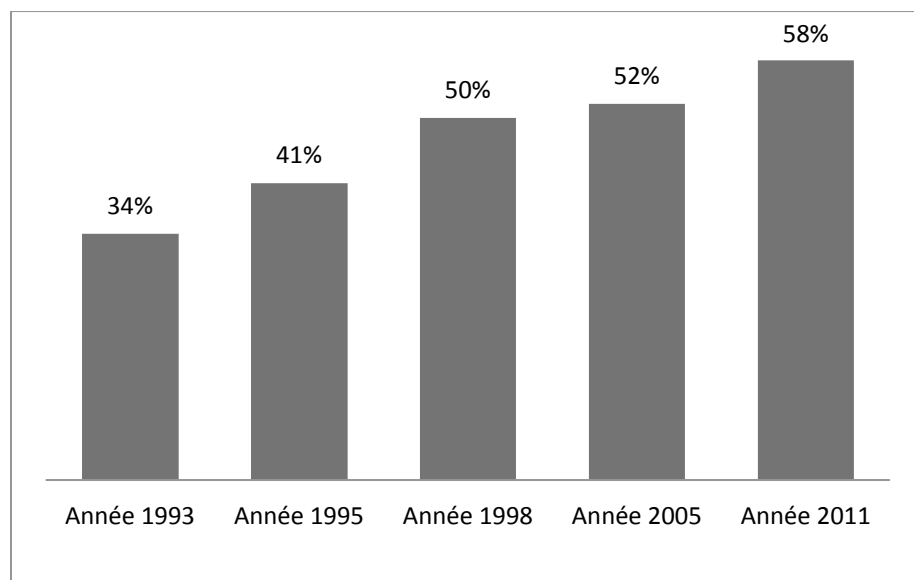
Les bénéficiaires n'occupaient que 15 % de ces emplois réguliers à temps plein et 21 % des emplois à temps partiel.

Niveau de scolarité ou formation nécessaire pour les emplois à temps plein

50 % des emplois créés requièrent des études postsecondaires. Qui va obtenir ces emplois?
Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Le graphique 3 montre la progression, de 1993 à 2011, des postes nécessitant soit un certificat de compétence, un diplôme d'études collégiales ou un diplôme d'études universitaires. En 1993, 34 % des emplois nécessitaient ce niveau de scolarité ou une telle formation, alors qu'en 2011, c'était 58 %.

Graphique 3 Main-d'œuvre qualifiée au Nunavik, pourcentage des postes à temps plein nécessitant un diplôme postsecondaire ou un certificat de compétence



Source : *Les Emplois au Nunavik*, Administration régionale Kativik, 2011.

MARCHÉ DU TRAVAIL DU NUNAVIK : POPULATION

Taux d'accroissement de la population du Nunavik

L'accroissement de la population du Nunavik a été fort de manière générale et considérablement plus fort que celui de l'ensemble du Québec au cours des 30 dernières années. Au cours de la période 2001-2011, l'accroissement de la population a été de 15 % au Nunavik, soit trois fois plus que l'accroissement de la population du Québec, qui a été de 5 %.

Le taux d'accroissement de la population du Nunavik au cours de la période 2011-2021 devrait diminuer pour atteindre 9,4 %, ce qui, à titre de comparaison, est toujours élevé puisqu'il sera encore trois fois celui prévu pour la population du Québec, qui est de 3,2 %.

Population du Nunavik par groupes d'âge

La population du Nunavik est jeune. En 2006, 36 % de la population était âgée de moins de 15 ans et 63,5 % de moins de 30 ans. En comparaison, 16,2 % de la population du Québec était âgée de moins de 15 ans et 35,9 % de moins de 30 ans.

Indice de remplacement de la population du Nunavik

L'indice de remplacement mesure la substitution des personnes sur le marché du travail qui prendront bientôt leur retraite (âgées de 55 à 64 ans) par des personnes qui feront leur entrée sur le marché du travail (âgées de 20 à 29 ans). Un indice de remplacement de 100 indique que pour chaque personne qui se prépare à quitter le marché du travail, il y a une personne plus jeune pour la remplacer.

L'indice de remplacement au Nunavik indiquait en 2006 qu'il y avait plus de trois personnes qui pouvaient intégrer le marché du travail pour chaque personne qui le quittait. Il s'agit là d'un élément important à prendre en considération dans le portrait futur du marché du travail du Nunavik. En effet, le marché du travail sera un défi constant au Nunavik puisqu'il faudra créer un nombre d'emplois considérablement plus grand chaque année juste pour maintenir le niveau d'emploi actuel.

Population du Nunavik : le plus haut niveau de scolarité atteint

L'éducation est un préalable pour avoir accès aux possibilités d'emploi. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Le plus haut niveau de scolarité atteint au Nunavik est généralement beaucoup plus bas que celui pour la population de l'ensemble du Québec. Le tableau 1 montre que 53 % des Inuits du Nunavik avaient atteint un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires, comparativement à 16,9 % pour la population de l'ensemble du Québec, 13,7 % avaient un diplôme d'études secondaires ou certaines études secondaires, comparativement à 21,6 % pour la population de l'ensemble du Québec.

Tableau 1 Population âgée entre 20 et 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, Nunavik et Québec, 2006 (%)

Régions	Population âgée entre 20 et 64 ans	Inférieur au certificat d'études secondaires	Certificat d'études secondaires ou certaines études secondaires	Diplôme d'école de métiers	Certificat ou diplôme collégial	Grade universitaire
	%			%		
Nunavik	100	52,8	13,7	18,1	8,5	9,2
Québec	100	16,9	21,6	17,7	18,7	25,1

Source : *Profil socioéconomique du Nunavik*. Université Laval, 2008.

De plus, 8,5 % des Nunavimmiuts avaient obtenu un certificat ou un diplôme d'études collégiales, comparativement à 18,7 % pour la population de l'ensemble du Québec, et 9,2 % des Nunavimmiuts avaient obtenu un grade universitaire, comparativement à 25,1 % pour la population de l'ensemble du Québec.

En fait, il est probable que la plupart des Nunavimmiuts qui ont fréquenté un cégep ont obtenu un certificat plutôt qu'un diplôme d'études collégiales et que la plupart des Nunavimmiuts qui ont fréquenté une université ont également obtenu un certificat plutôt qu'un diplôme d'études universitaires.

Il importe également de noter que 18,1 % de la population inuite du Nunavik a obtenu un certificat d'une école de métiers, comparativement à 17,7 % pour la population de l'ensemble du Québec.

Population du Nunavik : taux de décrochage scolaire

Les jeunes doivent poursuivre leurs études s'ils veulent avoir de bons emplois! Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

La Commission scolaire Kativik indique que le taux de décrochage scolaire de l'ensemble des élèves inuits du Nunavik de la maternelle au secondaire 5 (diplôme d'études secondaires) est d'environ 90 %. Autrement dit, environ 10 % des élèves qui commencent l'école à la maternelle ou en première année obtiendront un diplôme d'études secondaires.

PROGRAMMES DE FORMATION LIÉS À L'EMPLOI OFFERTS AU NUNAVIK

Conformément à la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik et à l'esprit du chapitre 29 de la CBJNQ, la mission du Service de l'emploi durable de l'Administration régionale Kativik est de fournir des outils favorisant l'accès à l'emploi dans un contexte de développement économique et social des Inuits. Depuis 1992, le Service assume un nombre grandissant de responsabilités concernant la prestation de programmes gouvernementaux fédéraux et provinciaux. L'un des trois champs d'activité du Service est l'emploi et la formation, lequel est décrit ci-après.

Programmes d'emploi et de formation

Le Service contribue à améliorer l'employabilité de la main-d'œuvre de la région en offrant des activités de formation qui répondent aux besoins a) des résidents et b) des divers secteurs de développement économique et social.

Les programmes du Service favorisent la formation de la main-d'œuvre, les emplois d'été pour étudiants et la création d'emplois à temps plein tout en appuyant des activités visant à encourager les élèves du secondaire à terminer leurs études et des activités améliorant l'employabilité des participants par l'entremise des compétences traditionnelles. Les clientèles ciblées sont les jeunes, les prestataires de la sécurité du revenu, les travailleurs sans emploi, les personnes handicapées et les prestataires d'assurance-emploi.

En 2013, le Service a reçu environ 15 millions de dollars des gouvernements fédéral et provincial pour ses programmes d'emploi et de formation.

En 2013, le Service a reçu 663 demandes de financement pour des projets d'emploi et de formation, et 95 % d'entre elles ont été approuvées. L'Administration régionale Kativik n'offre pas la formation, mais fournit des fonds pour la réalisation de projets de formation. Les organismes et entreprises qui présentent des demandes doivent également contribuer financièrement à leur projet. En 2013, le Service a principalement travaillé avec les partenaires suivants : la Commission scolaire Kativik, l'Office municipal d'habitation Kativik, la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik, d'autres services de l'Administration régionale Kativik, la Société Makivik, la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, les villages nordiques et la mine Raglan du groupe Glencore. Il s'agit des principaux employeurs de la région.

Secteur municipal

Le Service offre de l'aide à la formation aux 14 villages nordiques afin d'améliorer les compétences des employés municipaux et d'aider ces derniers à comprendre comment leur emploi joue un rôle important dans le fonctionnement de leur municipalité.

En 2013, quatre programmes différents ont été offerts et ont ciblé les gérants municipaux, les secrétaires-trésoriers, les agents d'exécution des règlements municipaux, les conducteurs d'autobus et de camions ainsi que les secouristes. Les quatre programmes de formation ont été offerts à environ 560 participants inuits.

Secteur du tourisme

Dans le secteur du tourisme, le Service de l'emploi durable de l'Administration régionale Kativik mise sur la formation des ressources humaines et la création d'emplois, ce qui a permis de créer 27 emplois saisonniers en 2012.

Secteur des mines

Il y a actuellement deux mines dans la région (Raglan a ouvert en 1997 et Nunavik Nickel en 2013) et plusieurs projets d'exploitation minière qui en sont à diverses étapes de

développement. L'Administration régionale Kativik, la Commission scolaire Kativik, la Société Makivik et des intervenants de l'industrie ont participé ensemble à la mise sur pied du Comité de la stratégie Kautaapikkut, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des programmes dans ce domaine et de coordonner la formation et les initiatives d'emploi dans l'ensemble du secteur des mines.

L'Administration régionale Kativik a signé une entente avec les gouvernements fédéral et provincial en vue de financer les travaux du Comité de la stratégie Kautaapikkut pendant deux ans, soit de 2013 à 2015. En 2013, les partenaires du Comité de la stratégie Kautaapikkut ont offert de la formation à 488 Inuits dans le secteur des mines au Nunavik.

Secteur de la construction

L'objectif du Projet Sanajit destiné aux travailleurs de la construction inuits, apprentis et compagnons, est de développer une main-d'œuvre de la construction forte et autonome provenant essentiellement de la région. En 2013, des formations visant l'acquisition de compétences essentielles et la sécurité ont été offertes aux résidents désirant travailler dans le secteur de la construction et des services de mentorat ont été mis sur pied pour améliorer le soutien offert aux *sanajit*. Plus précisément, des apprentis inuits ont suivi une formation visant l'acquisition de compétences essentielles, réussi le cours obligatoire de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction et ont bénéficié des services de mentorat. Au total, 253 personnes ont reçu des services de formation ou de placement offerts par le Service de l'emploi durable.

Comité régional Kativik de l'emploi et de la formation

Le Comité régional Kativik de l'emploi et de la formation, qui est une structure de consultation à laquelle participent des organismes régionaux, contribue considérablement au succès des initiatives d'emploi et de formation du Service de l'emploi durable. Il détermine les priorités concernant les besoins en formation professionnelle et en milieu de travail et aide à mettre en œuvre les activités afférentes. Entre autres promoteurs de projets, il y a les villages nordiques, les corporations foncières, la Commission scolaire Kativik, la Société Makivik, la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik et l'Association des femmes inuites du Nunavik Saturviit.

Au début de 2014, le Comité régional Kativik de l'emploi et de la formation a reçu 121 demandes totalisant 17,6 millions de dollars. Selon les fonds disponibles, les projets qui ont été priorisés ont reçu au total de 8 millions de dollars en financement. En 2014, ces projets ont créé 86 emplois et formé 2 225 employés bénéficiaires, 615 bénéficiaires sans emploi et 75 bénéficiaires occupant un emploi saisonnier.

DÉFIS ET OBSTACLES À LA CROISSANCE DE L'EMPLOI DES INUITS DU NUNAVIK

Il y a de multiples défis et obstacles à la croissance de l'emploi des Inuits du Nunavik tant dans l'économie basée sur les salaires que dans l'économie traditionnelle. Bon nombre de ces défis et obstacles existent depuis des décennies et un certain nombre d'entre eux sont interreliés. Ils sont décrits ci-après.

Faible niveau de scolarité par rapport au nombre accru de postes au Nunavik requérant un diplôme ou un certificat d'une école de métiers ou d'études postsecondaires

Le faible niveau de scolarité au Nunavik constitue un obstacle considérable à la croissance de l'emploi des Inuits du Nunavik, surtout lorsque l'on prend en considération que 58 % des emplois au Nunavik requièrent au moins une formation professionnelle ou des études postsecondaires. De plus, il est raisonnable d'estimer que le pourcentage d'emplois nécessitant ce niveau de scolarité au Nunavik a augmenté depuis 2011 et qu'il continuera d'augmenter dans les années à venir.

Ce phénomène, conjugué à un taux de décrochage scolaire de 90 %, exerce une pression de plus en plus importante sur les ressources d'emploi et de formation de l'Administration régionale Kativik, qui doit financer les programmes d'emploi et de formation, de même que du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle de la Commission scolaire Kativik et des employeurs locaux et régionaux qui doivent offrir des programmes de formation.

Nombre élevé de jeunes inuits qui entrent sur le marché du travail du Nunavik

Tel qu'il a été mentionné précédemment, le taux d'accroissement de la population du Nunavik devrait être de 9,4 % pour la période 2011-2021. De plus, l'indice de remplacement de la population du Nunavik (également mentionné précédemment) indiquait qu'il y avait en 2006 plus de trois personnes qui pouvaient intégrer le marché du travail pour chaque personne qui le quittait.

Par conséquent, la main-d'œuvre du Nunavik continuera de croître considérablement en raison des jeunes qui feront leur entrée sur le marché du travail dans les années à venir, et il faudra créer un nombre de plus en plus grand d'emplois par année juste pour maintenir le niveau d'emploi actuel.

Besoin d'ententes de financement qui sont adéquates, globales, flexibles et à long terme pour les programmes d'emploi et de formation.

Tel qu'il a été mentionné plus haut, l'Administration régionale Kativik reçoit actuellement environ 15 millions de dollars des gouvernements fédéral et provincial pour offrir chaque année des programmes et des services d'emploi et de formation.

Le financement provenant du gouvernement fédéral est versé par l'entremise de plusieurs ententes, dont la plupart sont à court terme (deux à cinq ans), et chacune a ses propres modalités et exigences quant à l'admissibilité et à la reddition de comptes.

Le mandat de l'Administration régionale Kativik concernant la prestation de programmes et de services d'emploi et de formation découle du chapitre 29 de la CBJNQ et de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik.

Une analyse des ententes de financement conclues avec le gouvernement fédéral pour les programmes d'emploi et de formation de l'Administration régionale Kativik permet de conclure que ces ententes :

- Ne reflètent pas adéquatement l'esprit du chapitre 29 de la CBJNQ.
- Ne reflètent l'autonomie croissante de l'Administration régionale Kativik en ce qui a trait à la prestation de programmes d'emploi et de formation.
- Requièrent actuellement des demandes répétées de renouvellement, de multiples ententes et des mesures de reddition de compte qui ne sont pas nécessaires.
- Ne reconnaissent pas qu'il est nécessaire d'accroître considérablement le financement pour offrir des programmes d'emploi et de formation qui sont durables, adaptés, novateurs et efficaces.

L'Administration régionale Kativik et la Société Makivik conviennent qu'il faudrait conclure une entente de financement global avec le gouvernement fédéral concernant l'emploi et la formation. Une telle entente permettrait de financer tous les aspects des programmes d'emploi et de formation de l'Administration régionale Kativik, y compris le fonctionnement, les programmes et la formation des jeunes, de même que de fournir un financement permanent pour la formation dans les secteurs connaissant une forte croissance de l'emploi tels que les mines, la construction et le tourisme.

Manque de ressources adéquates pour pouvoir fournir de la formation additionnelle liée à l'emploi

L'Administration régionale Kativik et le Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle de la Commission scolaire Kativik sont d'avis qu'il manque de ressources pour offrir suffisamment de formation professionnelle et en milieu de travail au Nunavik en 2014. Il faut actuellement, par exemple, plus de ressources pour offrir de la formation liée à l'emploi dans les secteurs en plein essor tels que les mines et la construction. Si le nombre d'emplois dans les secteurs des mines et de la construction augmente significativement au cours des cinq à 15 prochaines années, tel qu'il est prévu, il faudra accroître davantage les ressources de formation pour ces secteurs au Nunavik, sinon les possibilités d'emplois iront à des personnes provenant de l'extérieur de la région. Accroître les ressources de formation dans ces secteurs pourrait notamment inclure ce qui suit :

- Accroître le nombre et la qualité des programmes de formation offerts aux Inuits avant et après l'embauche dans des métiers ou des emplois techniques et professionnels.
- Accroître le nombre et la qualité des programmes de leadership, de gestion et de formation professionnelle offerts aux Inuits.
- Accroître le nombre de stages, de programmes coopératifs et d'emplois d'été à l'intention des Inuits poursuivant des études au cégep et à l'université.
- Améliorer les services Internet offerts au Nunavik afin de permettre aux Nunavimmiuts d'avoir accès dans leurs communautés à de la formation en ligne et à des vidéoconférences dans le cadre de programmes d'éducation postsecondaire et de formation professionnelle.

Attitudes à l'égard de l'éducation, de la formation et du travail

Nous devons nous montrer plus déterminés à prendre les emplois qui sont disponibles.

Les Inuits doivent avoir une bonne éthique de travail et une bonne éducation afin de pouvoir occuper les emplois les plus rémunérateurs. Nous devons être motivés. Il y a des postes qui restent vacants pendant longtemps parce que personne ne pose sa candidature. Beaucoup de travailleurs ne se présentent pas au travail le jour suivant le jour de la paie.

Il n'y a pas un grand nombre d'emplois dans les communautés et, pourtant, certaines personnes ne font pas d'efforts pour essayer d'obtenir les postes qui deviennent vacants.
Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Tel qu'il a déjà été mentionné, environ 90 % des Nunavimmiuts d'âge scolaire abandonnent l'école entre la maternelle et le secondaire 5. Il y a sans aucun doute de nombreuses raisons pouvant expliquer ce phénomène. Selon les rapports de la Commission scolaire Kativik, de l'Administration régionale Kativik et d'employeurs au fil des ans, ce taux de décrochage pourrait notamment s'expliquer par ce qui suit :

- Certains décrocheurs ont une attitude négative à l'égard de l'enseignement et de l'apprentissage dans leur école.
- Certains parents n'encouragent pas leurs enfants à poursuivre leurs études.

Pour certains Nunavimmiuts, cette attitude peut aussi être liée au raisonnement suivant : « s'il n'y a pas de possibilités d'emploi dans ma communauté ou s'il y en a très peu, à quoi cela sert-il que je termine l'école secondaire ou que je participe à un programme de formation liée à l'emploi? » Le manque de ressources à la Commission scolaire Kativik ne permet pas vraiment non plus d'inculquer des valeurs fortes par rapport à l'éducation.

Manque d'expérience de certains Nunavimmiuts devant s'adapter à un milieu de travail basé sur les salaires

Nous devons être bons et fiables au travail, être à l'heure et montrer que notre emploi est important pour nous.

Il faut montrer aux gens comment faire leur travail pour qu'ils ne démissionnent pas. Ils peuvent apprendre et devenir d'excellents travailleurs. J'ai déjà été étudiant et j'ai appris... Les jeunes peuvent encore apprendre!

Tous les Inuits veulent avoir un emploi. Mais un grand nombre de ceux qui ont un emploi arrivent en retard au travail!
Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les employeurs au Nunavik (incluant certains organismes régionaux et certaines sociétés minières) ont remarqué que certains Nunavimmiuts ont peu d'expérience dans un milieu de travail basé sur les salaires. Ce manque d'expérience peut mener des Nunavimmiuts à avoir des comportements indésirables au travail tels que :

- Ne pas arriver au travail à l'heure.
- Ne pas se présenter au travail et ne pas aviser son employeur de son absence.
- Ne pas respecter les délais fixés pour certaines tâches au travail.

Discrimination dans certains lieux de travail envers les Nunavimmiuts

Les sociétés minières ont promis de la formation et des emplois. L'Administration régionale Kativik affirme que les travailleurs inuits constituent 15 % de la main-d'œuvre totale. Il y a beaucoup de travailleurs francophones. C'est probablement parce qu'il y a du racisme qu'il n'y a pas plus de travailleurs inuits à la mine.

Il devait y avoir une plus grande reconnaissance des Inuits dans les lieux de travail. On les rabaisse trop souvent et il y a de la discrimination.

Il devrait y avoir des cours de sensibilisation à la culture pour les travailleurs venant du sud.
Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Un certain nombre de participants aux ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik en 2013 ont mentionné que certains Nunavimmiuts avaient été victimes de discrimination ou témoins de discrimination envers des employés inuits sur les sites miniers au Nunavik au cours des dernières années.

Il va sans dire que les Nunavimmiuts qui entendent des commentaires au sujet de la discrimination envers des employés inuits à des sites miniers ne seront pas nécessairement intéressés à chercher du travail dans une mine et que les Nunavimmiuts qui occupent un emploi dans une mine et sont victimes de discrimination ne désirent plus y travailler.

Les *maqaittiit* ne sont pas reconnus comme une catégorie d'emploi et ne bénéficient pas de formation formelle

Les Nunavimmiuts continuent d'être des *maqaittiit*, soit des chasseurs, des pêcheurs, des piégeurs et des cueilleurs; certains à temps plein, la plupart à temps partiel. *Les maqaittiit* ne sont pas une catégorie d'emploi ou une activité officiellement reconnue. Ils constituent toutefois un aspect important de l'économie sociale du Nunavik.

De plus, aucun programme de formation formelle n'existe pour les jeunes inuits qui veulent devenir *maqaittiit* et, par conséquent, il n'y a pas de certificat ni de diplôme qui est offert pour cette activité.

Cette activité est pourtant reconnue ailleurs dans l'Arctique. Par exemple, le peuple sami, qui a une économie traditionnelle semblable à celle du Nunavik, reconnaît l'emploi d'éleveur de rennes et a créé des programmes de formation pour cet emploi.

POSSIBILITÉS DE CROISSANCE DE L'EMPLOI DES INUITS

Secteur des mines : potentiel d'emplois pour les bénéficiaires dans les années à venir

Nous devons nous assurer de profiter des emplois que le développement créera. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Des sociétés minières actives au Nunavik ont fourni les données présentées dans le tableau 2. Ces données montrent qu'il y a un potentiel de croissance importante de l'emploi dans le secteur des mines au cours des 15 prochaines années.

Tableau 2 Nouveaux emplois potentiels dans le secteur des mines au Nunavik, 2015-2030

Type d'activité	Emplois potentiels	Nombre
Exploitation minière	Nouveaux emplois dans le domaine de l'exploitation minière : notamment à la mine Raglan du groupe Glencore et auprès de Canadian Royalties, Oceanic Iron Ore, Adriana Resources et Quest Minerals.	3 000 à 3 500
Construction de mines	Nouveaux emplois dans le domaine de la construction de multiples mines.	400 à 700
Exploration minière	Nouveaux emplois dans le domaine de l'exploration minière (multiples sociétés d'exploration).	200 à 400
Entrepreneurs miniers	Nouveaux emplois auprès d'entrepreneurs miniers travaillant pour des sociétés minières.	400 à 700
Total	Tous les nouveaux emplois potentiels dans le secteur des mines au Nunavik.	4 000 à 5 300

Source : Potentiel d'emplois auprès des sociétés minières au Nunavik, colloque sur le développement minier tenu à Kuujuaq en 2013 et en 2014.

Il y a toutefois une condition essentielle pour qu'il y ait une croissance importante de l'emploi des Inuits dans les nouvelles mines qui seront ouvertes au Nunavik. Il faudra que les ententes sur les répercussions et les avantages qui seront signées avec les sociétés minières incluent des objectifs progressivement plus élevés du nombre de Nunavimmiuts qui seront embauchés, formés, maintenus en poste et promus. En outre, il faudra exiger que les entrepreneurs travaillant pour des sociétés minières au Nunavik atteignent ces mêmes objectifs.

Secteur de la construction : potentiel d'emplois pour les bénéficiaires dans les années à venir

Il faut revoir la question de la priorité accordée pour l'emploi et les contrats. Le seuil minimal de 10 % d'employés inuits qu'appliquent certains organismes régionaux n'est pas suffisant. Chez certains peuples des Premières Nations, ce seuil est de 40 %. Il faut que cela change afin de créer plus d'emplois pour les Inuits.

Nous devons obtenir plus d'emplois quand des maisons sont construites. Les Inuits doivent rester au travail quand ils sont embauchés par des compagnies de construction. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Le secteur de la construction au Nunavik comptait environ 1 100 employés en 2012 (données les plus récentes disponibles). De ces 1 100 travailleurs, 110 ou 10 % étaient des bénéficiaires. Le secteur de la construction devrait continuer d'embaucher un nombre croissant d'employés au cours des dix prochaines années.

La croissance de l'emploi dans le secteur de la construction dans les années à venir s'explique par deux facteurs :

- La population du Nunavik s'est accrue considérablement au cours des dernières décennies et elle continuera de croître. Par conséquent, il y aura une demande de plus en plus forte de construction résidentielle et commerciale, ainsi que de construction de routes, d'infrastructures et d'établissements (tels que des écoles, des garderies, etc.).
- La Commission de la construction du Québec a récemment recommandé que le Nunavik devienne une région de placement de la main-d'œuvre, ce qui signifie que les compagnies de construction ne seront plus obligées d'embaucher des travailleurs de la construction de la région de placement de la main-d'œuvre de la Côte-Nord et seront davantage incitées à embaucher des travailleurs inuits de la construction du Nunavik.

Il y a donc un potentiel de croissance importante de l'emploi des bénéficiaires dans ce secteur au fur et à mesure que ces derniers accumuleront des heures d'expérience en tant qu'apprentis et remplaceront les travailleurs non bénéficiaires.

Nous sommes toujours confrontés au même problème en ce qui concerne les travailleurs de la construction. Nous devons avoir notre propre région de placement de la main-d'œuvre au sein de la Commission de la construction du Québec. La Commission de la construction du Québec ne reconnaît pas les compétences acquises au cours de 20 années d'expérience. Il faut remédier au problème de la certification de la formation. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Enfin, comme pour le secteur des mines, la croissance de l'emploi des Inuits dans le secteur de la construction ne se concrétisera pas tant que des objectifs progressivement plus élevés du nombre de Nunavimmiuts qui seront embauchés, formés, maintenus en poste et promus ne seront pas fixés.

Secteur du tourisme : potentiel d'emplois pour les bénéficiaires dans les années à venir

L'Administration régionale Kativik a récemment élaboré un plan pour le développement du secteur du tourisme après avoir mené des consultations et recueilli des données au Nunavik qui ont permis de produire le document intitulé *Rapport sur les tendances et les possibilités touristiques au Nunavik*. On estime dans ce rapport que le développement du tourisme pourrait générer, au cours des cinq prochaines années, 125 nouveaux postes, soit 45 postes à temps plein et 80 postes à temps partiel.

Les nouveaux emplois prévus au Nunavik dans le secteur du tourisme revêtent une grande importance, car il s'agit d'emplois (tourisme culturel et tourisme d'aventure) qui sont normalement occupés par des aînés, dont bon nombre ont des sources de revenus limitées, et par des jeunes, dont bon nombre ont des expériences de travail limitées et de faibles revenus.

Secteur des organismes régionaux du Nunavik : potentiel d'emplois pour les bénéficiaires dans les années à venir

Les organismes ont été mis sur pied par des Inuits pour fournir des services aux Inuits. Pourquoi est-ce que les Inuits n'ont pas accès aux postes de direction? Souvent, nous ne sommes même pas considérés pour de tels postes. Nous sommes censés faire valoir nos droits. On nous a fait croire que nous prendrions des décisions. Nous étions censés profiter de la CBJNQ, mais elle nous a plutôt affaiblis.

Bon nombre de postes de direction sont occupés par des non-Inuits parce qu'ils requièrent une formation particulière. Il n'y a pas assez de jeunes qui poursuivent leurs études en sciences. Pour ma part, l'école m'a découragé plus qu'autre chose. Le fait que je devais m'éloigner de ma famille y était également pour quelque chose. Nous avons besoin d'un cégep au Nunavik.

Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Le graphique 2 intitulé « Bénéficiaires et non-bénéficiaires occupant un emploi à temps plein au Nunavik, par secteur » montre que les bénéficiaires occupent environ 50 % des emplois dans les secteurs de la santé et de l'assistance sociale de même de que des services d'enseignement.

Il serait possible, sur une longue période, de remplacer quelques-uns et peut-être un grand nombre d'employés non bénéficiaires dans les organismes publics régionaux par des employés bénéficiaires. Il faudrait toutefois déployer des efforts considérables et obtenir d'importantes ressources financières pour y arriver. Des plans d'avancement professionnel et de promotion des Inuits commencent néanmoins à être mis en place dans des organismes.

Une société minière (la mine Raglan du groupe Glencore) et certains organismes régionaux, dont l'Administration régionale Kativik, ont commencé à identifier les employés inuits présentant un fort potentiel et pour lesquels un plan de relève ou de perfectionnement individuel a été mis au point afin qu'ils puissent assez rapidement être promus à des postes de supervision, de postes de formation ou des postes techniques supérieurs. Les premiers résultats de ces plans d'avancement professionnel des employés inuits au sein de ces organismes sont positifs. Il serait possible d'étendre de tels plans à l'intérieur même de ces organismes et aux autres organismes de la région, afin d'accroître le nombre d'employés bénéficiaires qui pourraient un jour remplacer les employés non bénéficiaires.

Par ailleurs, il serait possible pour certains organismes régionaux de décentraliser une partie de leurs activités de Kuujuaq vers des communautés où beaucoup de résidents sont sans emploi.

Secteur des *maqaittiit* : potentiel d'emplois pour les bénéficiaires dans les années à venir

Un nombre non négligeable d'emplois dans le secteur des *maqaittiit* pourraient être créés au Nunavik si a) les emplois de *maqaittiit* étaient reconnus au Nunavik comme étant une catégorie d'emploi formelle, b) des programmes de formation certifiés pour les postes de *maqaittiit* étaient créés et financés et c) des fonds additionnels (en plus du financement existant du Programme d'aide aux Inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage) pouvaient être obtenus. Les Nunavimmiuts qui seraient formés en tant que *maqaittiit* seraient reconnus comme

étant des membres utiles des communautés inuites contemporaines du Nunavik, puisque l'approvisionnement des communautés en aliments traditionnels est un élément important de l'économie du Nunavik.

RÉSUMÉ DES ENJEUX STRATÉGIQUES : L'EMPLOI AU NUNAVIK

Les enjeux stratégiques du secteur de l'emploi au Nunavik deviennent de plus en plus cruciaux.

D'une part, il y a au Nunavik un grand nombre de bénéficiaires qui sont sans emploi ou sous-employés, beaucoup de bénéficiaires qui abandonnent l'école et une main-d'œuvre en pleine croissance, mais qui compte un nombre grandissant de non-bénéficiaires. En outre, la plupart des bénéficiaires qui sont sans emploi sont confrontés à des défis de taille et à des obstacles importants à l'emploi.

D'autre part, il y a un potentiel de croissance importante de l'emploi dans plusieurs secteurs au Nunavik au cours des cinq à 20 prochaines années. Une telle situation requerra des efforts considérables à long terme afin de coordonner les initiatives du système d'éducation, des programmes d'emploi et de formation ainsi que des employeurs du Nunavik.

VISION

Le défi au Nunavik consiste à créer et à mettre en œuvre une vision globale et de grande portée de l'emploi au Nunavik au cours des 20 prochaines années qui :

- Respectera la CBJNQ.
- Sera suffisamment financée de manière continue.
- Répondra aux besoins à long terme des Nunavimmiuts.
- S'attaquera aux défis et aux obstacles à l'emploi des Inuits.
- Tirera profit des nouvelles possibilités d'emploi dans les années à venir.
- Augmentera considérablement le nombre de bénéficiaires embauchés dans les secteurs connaissant une forte croissance de l'emploi et dans les organismes régionaux.

Enfin, la réalisation de la vision de l'emploi au Nunavik doit être liée à l'objectif d'accroître l'accès des Nunavimmiuts à des possibilités d'études postsecondaires et de formation professionnelle de même qu'à l'objectif d'accroître le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (MINES, ÉNERGIE, TRANSPORT, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET TOURISME)

CONTEXTE

Le principal objectif des gouvernements et des sociétés d'État du Québec dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) était la construction de barrages sur des rivières, afin de produire de l'hydroélectricité. La situation est différente aujourd'hui. L'exploitation minière est au cœur du développement au Nunavik et nécessitera la réalisation de projets dans les secteurs de l'énergie, du transport et des télécommunications. Le développement dans tous ces secteurs affectera le mode de vie des Inuits du Nunavik.

La diversification du rôle des Inuits du Nunavik dans l'économie régional dépendra de notre volonté à tirer avantage des potentiels énergétiques, miniers, touristiques et des ressources renouvelables. La mesure dans laquelle les Inuits du Nunavik pourront participer dépendra aussi de notre capacité d'exercer les emplois et d'exécuter les contrats qui découleront des projets. Les Inuits du Nunavik doivent saisir une plus grande part des possibilités d'emploi et d'affaires qui se présenteront.

Le CBJNQ de 1975 a fourni le cadre permettant aux gouvernements successifs de développer le Nunavik, alors que l'Entente Sanarrutik de 2002 a confirmé la volonté des Inuits du Nunavik et du Québec de développer les ressources et de promouvoir le développement économique, la création d'emplois et les retombées économiques pour les Inuits du Nunavik et les Québécois en général dans le cadre d'un partenariat à long terme.

MINES

De nombreux pays comptent sur les ressources minérales pour stimuler leur croissance économique. De la même manière, la richesse économique du Canada et du Québec dépend de l'exploitation des ressources naturelles. Le Nunavik regorge de ressources minérales et les promoteurs internationaux manifestent de l'intérêt pour l'exploitation de ces ressources.

L'exploitation minière est un secteur fort prometteur qui génère des possibilités de formation, d'emploi, de contrat et d'investissement. Il y a actuellement deux mines dans la région (Raglan a ouvert en 1997 et Nunavik Nickel a ouvert en février 2013), plusieurs projets d'exploitation minière qui en sont à diverses étapes de développement et aux alentours de 40 000 claims miniers. Le gouvernement du Québec appuie fermement le développement du potentiel minier et l'exploitation minière au Nunavik. Les Inuits du Nunavik doivent indiquer à quelles conditions ils veulent que les ressources minérales du Nunavik soient exploitées et comment la richesse produite sera partagée.

Cadre juridique et partage d'information

Nous devons surveiller étroitement le développement dès le début et être prêts cette fois. Le Nunavik devrait fixer des conditions qui sont suffisamment strictes pour que les sociétés minières ne puissent pas contourner nos droits et les processus d'évaluation environnementale en place. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

La CBJNQ de 1975 et l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik (ARTIN) de 2008 garantissent aux Inuits du Nunavik des droits, dont des droits de propriété des terres et des droits d'exploitation. La CBJNQ et l'ARTIN contiennent également des mécanismes d'évaluation visant à protéger l'environnement et le milieu social. Ces mécanismes permettent donc de veiller à ce que le développement minier se fasse de manière respectueuse.

Dans l'Entente Sanarrutik de 2002, le gouvernement du Québec s'est engagé à encourager et à faciliter la signature d'accords entre la Société Makivik et les sociétés minières concernant les mesures remédiatrices et leur suivi, les arrangements financiers, l'embauche et les contrats. Les ententes sur les répercussions et les avantages visent à minimiser les impacts négatifs et à maximiser les avantages des activités minières pour les Inuits du Nunavik. Le gouvernement du Québec doit veiller à ce que cet engagement soit bien rempli.

À ce jour, la Société Makivik ainsi que les communautés touchées par des projets de développement minier ont conclu deux ententes sur les répercussions et les avantages avec des sociétés minières, soit l'Entente Raglan de 1995 avec les communautés de Salluit et de Kangiqsujuaq et l'Entente Nunavik Nickel de 2008 avec les communautés de Salluit, de Kangiqsujuaq et de Puvirnituq.

En 2009, le gouvernement du Québec a annoncé une nouvelle stratégie minérale pour accélérer le développement minier surtout dans le Nord-du-Québec. En 2011, il a lancé le Plan Nord pour attirer les investissements et, en 2013, il a modifié la Loi sur les mines.

La Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le Comité consultatif de l'environnement Kativik ont présenté en septembre 2013 des mémoires concernant le projet de loi n° 43, Loi sur les mines à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles. Ces organismes du Nunavik ont demandé au gouvernement du Québec de leur donner le pouvoir de désigner des aires incompatibles avec les activités minières et, dans l'ensemble de la région, de favoriser la conservation de l'environnement et la participation des communautés au développement industriel. L'Assemblée nationale a rejeté le projet de loi n° 43 en octobre, mais a adopté le projet de loi n°70, Loi modifiant la Loi sur les mines en décembre.

La Loi modifiée assure une plus grande transparence et contient des dispositions obligeant les sociétés minières à informer le gouvernement du Québec, les municipalités (c.-à-d. l'Administration régionale Kativik pour les terres des catégories II et III), les propriétaires des terres (c.-à-d. les corporations foncières) et la population de leurs activités. Elle inclut des obligations minimales et insuffisantes à l'intention des sociétés minières concernant la

consultation des organismes autochtones, l'obtention d'une approbation des plans de restauration et la présentation de garanties financières avant l'octroi d'un bail minier. Elle donne aussi aux municipalités régionales de comté, telles que l'Administration régionale Kativik, le pouvoir d'identifier des territoires incompatibles avec les activités minières conformément aux lignes directrices établies par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Bien que certaines modifications soient positives, bon nombre d'entre elles n'entreront en vigueur qu'après l'adoption d'une nouvelle réglementation ou de politiques; les Nunavimmiuts devront alors être consultés. D'autres modifications doivent encore être apportées à la Loi sur les mines pour qu'elle soit davantage conforme à la CBJNQ et à l'Entente Sanarrutik en ce qui concerne les consultations et les accommodements.

Le cadre juridique et la protection des droits des Inuits du Nunavik doivent être pris en considération lors de la planification, de la réalisation et de l'arrêt des activités d'exploration et d'exploitation minières.

La coordination entre les promoteurs de projets et les autorités régionales et locales est essentielle. Les promoteurs de projets doivent améliorer les communications avec les communautés et les organismes de la région, les consulter à chaque étape des projets et répondre à leurs besoins. La Société Makivik est reconnue comme étant la partie autochtone conformément à la CBJNQ et est l'interlocuteur de la région dans toute communication afférente. Elle demeurera la principale partie inuite du Nunavik tout au long de chaque projet d'exploration et d'exploitation minières en étroite collaboration avec les corporations foncières concernées et l'Administration régionale Kativik, selon les droits et responsabilités de chaque organisme.

Préoccupations concernant la faune, les habitats fauniques et le mode de vie des Inuits du Nunavik

Une fois que nos terres, l'environnement, la faune et notre mode de vie seront détériorés, nous ne pourrons plus les avoir. Trop souvent, nous disons que c'est important... mais nous acceptons de l'argent à la place. Notre culture devrait être plus importante. Nous devons maintenir notre mode de vie et protéger la faune. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Des contaminants se retrouvent dans certains lacs et affectent nos aliments traditionnels. À cause des vents, ce n'est pas juste le site des mines qui est affecté, mais tous les alentours. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Nous devons nous préoccuper des navires qui viennent ici pour transporter les minéraux. Ils peuvent rejeter leurs eaux de ballast dans nos eaux côtières et contaminer nos mammifères marins. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les Inuits du Nunavik sont inquiets des effets que le développement minier peut avoir sur leur mode de vie, la faune et les territoires où ils pratiquent leurs activités d'exploitation ainsi que les

sites archéologiques. Les Inuits du Nunavik comptent sur la faune pour assurer leur sécurité alimentaire et ce sera encore le cas dans les années à venir. Les communautés et les organismes de la région doivent avoir suffisamment de temps et recevoir des moyens financiers adéquats et d'autres ressources nécessaires pour analyser les impacts potentiels et les mesures d'atténuation proposées concernant le développement minier.

La participation des communautés et de la région aux évaluations environnementales et sociales est essentielle. Aucune société ne devrait pouvoir contourner les régimes établis dans la CBJNQ ou l'ARTIN, y compris pour les activités d'exploration minière sur les terres immédiatement adjacentes aux terres de la catégorie I. Les évaluations doivent tenir compte de l'ensemble de la région et non pas seulement des communautés situées à proximité des projets. Les gouvernements, les promoteurs de projets et les Inuits du Nunavik doivent assurer un juste équilibre entre le développement du potentiel minier et la protection de l'environnement et des habitats qui sont essentiels à la faune et à la poursuite des activités d'exploitation.

Une approche équitable et durable

S'il y a des activités d'exploitation minière, nous n'aurons plus accès à nos aliments traditionnels et devrions être dédommagés, parce que nous devrons obtenir notre nourriture ailleurs. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Le développement minier a des impacts sur notre mode de vie, mais présente aussi de nombreux avantages. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

La faune est essentielle à la sécurité alimentaire ainsi qu'à la culture et à l'identité des Inuits du Nunavik. D'importants habitats fauniques sont souvent convoités pour des projets d'exploration et d'exploitation minières. La découverte de minéraux sur des terres utilisées par les caribous pour la mise bas est un bon exemple d'intérêts divergents. En raison de la fragilité des écosystèmes au Nunavik, la législation pertinente (Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, Loi sur la qualité de l'environnement, etc.) doit être appliquée à toutes les étapes du développement, tant durant les activités d'exploration et d'exploitation minières que durant celles de fermeture d'une mine et de réhabilitation d'un site.

Bien que les ressources minérales ne soient pas renouvelables, l'exploitation de certains gisements minéraux de la région pourrait créer des possibilités d'emploi pendant de nombreuses années. Des programmes d'éducation et de formation dans les géosciences et les technologies minières doivent être mis en place, afin d'améliorer les perspectives d'emploi des Nunavimmiuts dans ce domaine. La pertinence sociale des projets miniers doit également être prise en considération. L'intégration et la participation accrues des communautés au développement minier entraîneront certainement des retombées socioéconomiques qui sont à la fois équitables et durables. À cet effet, le Fonds d'exploration minière du Nunavik est un organisme sans but lucratif qui a été établi afin de faire connaître dans la région les activités d'exploration et d'exploitation minières, de promouvoir la formation auprès des Nunavimmiuts et

de favoriser la participation des entreprises appartenant à des Inuits du Nunavik au secteur des mines.

Les enjeux que présente l'exploitation de certains minéraux doivent être minutieusement analysés et bien compris. Par exemple, davantage de renseignements devraient être communiqués sur la façon dont est exploité l'uranium, les risques potentiels et les utilisations prévues avant qu'une position claire puisse être prise quant à l'exploitation de ce minerai au Nunavik.

Claims miniers et planification

Il faut surveiller étroitement le développement dès le début et être prêts cette fois. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Encore aujourd'hui, il est plus facile d'obtenir des claims pour réaliser des activités d'exploration minière que de protéger le territoire pour l'exercice de nos droits. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Malheureusement, nous ne savons pas à qui ont été octroyés les claims miniers, dans quels secteurs ils ont été octroyés ni ce que les sociétés minières font dans ces secteurs. Il faut absolument qu'on nous donne ces renseignements. Nous ne sommes pas informés de ce qui se passe sur notre territoire. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Un site Web géré par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles permet aux parties intéressées d'obtenir, d'un simple clic de souris, des claims pour l'exploration minière. Les aires pour lesquelles de tels claims ont été acquis ne peuvent ainsi pas être considérées à d'autres fins telles que la désignation d'aires protégées ou de parcs, ou encore, l'agrandissement de la superficie des terres pour les Inuits du Nunavik. Ces dernières années, le développement minier de même que le développement d'infrastructures de transport aérien, terrestre et maritime ont suscité un intérêt accru. Le jalonnement accéléré de claims pour l'exploration minière pourrait entraîner des impacts importants sur la faune, les habitats fauniques et la pratique des activités d'exploitation des Inuits du Nunavik. La procédure d'obtention de claims miniers doit être révisée afin qu'elle tienne compte des principes de consultation et d'accommodement, que les priorités des communautés en ce qui concerne les aires protégées et les territoires importants pour les activités d'exploitation de la faune prévalent sur les claims miniers et le développement et que les autorités locales et régionales soient tenues informées de l'évolution de la situation concernant les claims accordés pour l'exploration minière.

Le groupe de travail créé par le gouvernement du Québec et auquel participent l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik, afin de donner suite au rapport intitulé *Planification des aires protégées au Nunavik* produit en 2013, a fait quelques progrès en ce qui concerne l'agrandissement du réseau d'aires protégées au Nunavik. Le 18 juin 2014, le gouvernement du Québec a temporairement suspendu les claims miniers dans le bassin versant de la rivière

Kovik. En outre, le rapport conclut que les Nunavimmiuts appuient l'agrandissement du réseau d'aires protégées, de même que l'équilibre entre, d'une part, les besoins en matière de développement dans les années à venir et, d'autre part, la protection de la faune, de l'environnement, de la culture inuite et de la pratique des activités d'exploitation de la faune.

Nous n'avons pas été bien informés lorsque la CBJNQ a été négociée. Nous devrions nous renseigner sur le processus de jalonnement qui était alors appliqué et obtenir les résultats de l'analyse des potentiels du Nunavik à cette époque-là. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

L'évaluation du potentiel minier du Nunavik a commencé au début des années 1950. Lors des ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik, de nombreux participants ont fait part de leurs frustrations concernant le processus de sélection des terres qui a suivi la signature de la CBJNQ de 1975 et se demandent si le gouvernement du Québec a agi de mauvaise foi. Dans le cas d'Aupaluk et de quelques autres communautés, les territoires que les résidents voulaient choisir pour leurs terres des catégories I et II avaient déjà été identifiés à des fins de développement avant la signature de la CBJNQ et leur avaient donc été refusés. Les priorités du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec ont prévalu sur celles des Inuits du Nunavik.

Compte tenu des connaissances encore très limitées de la structure géologique et du potentiel minier de la région, la production de données géoscientifiques doit se poursuivre en partenariat avec le Nunavik et le gouvernement du Québec. Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles investit jusqu'à 12 millions de dollars chaque année depuis 2010 dans la réalisation de levés géoscientifiques de la province et particulièrement du Nunavik. Les Nunavimmiuts appuient l'acquisition de connaissances sur le potentiel minier de la région et s'attendent à être pleinement informés des résultats. Les résultats des recherches devraient en fait être transmis en premier lieu au Nunavik, puis à l'industrie minière, afin de ne pas occasionner l'accélération de l'obtention de claims miniers et de compromettre les sélections futures de terres ou la création d'aires protégées. Cependant, pour tout levé effectué sur les terres de la catégorie I, les corporations foncières concernées doivent avoir le droit de refuser de donner leur accord à la publication des résultats.

Il est essentiel d'améliorer l'approvisionnement en énergie pour favoriser le développement des communautés et faciliter les projets miniers. La construction d'infrastructures améliorées rendrait également la région plus attrayante pour les investisseurs et aiderait les sociétés minières à mener leurs projets jusqu'au stade de production. En partenariat avec le gouvernement du Québec, les Nunavimmiuts veulent préparer et mettre en œuvre des plans de développement stratégique pour les secteurs de l'énergie, du transport et des télécommunications, afin de contribuer, d'abord et avant tout, au développement des communautés, puis au développement industriel. Pour atteindre cet objectif, une planification intégrée sera essentielle.

Possibilités économiques et avantages pour les communautés

C'est une question de temps avant que le développement minier ne connaisse à nouveau un essor. Nous voulons bien entendu protéger nos terres, nos activités d'exploitation de la faune et notre mode de vie, mais nous voulons aussi préparer l'avenir et créer des emplois. Nous pouvons travailler avec l'industrie pour développer notre territoire. Le développement minier peut affecter notre mode de vie, mais il peut aussi s'avérer très bénéfique pour l'avenir. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

À cet effet, la participation des communautés aux projets d'exploration et d'exploitation minières devrait être renforcée en vue d'accroître les retombées économiques et de favoriser un développement durable et équitable.

Les coentreprises entre des corporations foncières et des sociétés minières et des sous-traitants ainsi que des entreprises de services appartenant à des Inuits sont deux avenues possibles. La stratégie Kautaapikku en est une autre. Elle a notamment pour objectifs de renforcer les capacités en formation et les processus préalables à l'emploi, d'améliorer le taux de rétention des employés et d'augmenter le niveau de scolarité. Le programme Tamatumani est, quant à lui, un outil spécifiquement axé sur les besoins de l'industrie mis en œuvre au complexe minier Raglan. Des programmes d'éducation formels devraient également être offerts dans la région et être axés sur les géosciences et les technologies minières, afin d'accroître le nombre de Nunavimmiuts qui travaillent dans l'industrie minière.

Le taux de roulement des travailleurs inuits dans les sites miniers constitue également un problème. Bon nombre de participants aux ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik ont évoqué comme raison la discrimination. En outre, les longues heures de travail et les périodes de travail prolongées loin de chez eux sont d'autres causes de découragement. En collaboration avec les sociétés minières, il faut arriver à mieux comprendre ces situations et s'efforcer de trouver des solutions.

Il faut faire en sorte que nous profitons collectivement des projets miniers. Le partage des profits entre les sociétés minières et les Nunavimmiuts doit être révisé. Nous ne recevons pas notre juste part des retombées dans le cadre des ententes actuelles sur les répercussions et les avantages. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les Nunavimmiuts devront déterminer un niveau acceptable de compensation pour l'exploitation des minéraux de la région et comment une telle compensation sera répartie entre les communautés et les Inuits du Nunavik selon leur tradition de partage.

Nous devons évaluer si les avantages doivent être remis aux particuliers ou aux organismes pour la réalisation de projets communautaires. Le paiement de redevances aux particuliers est souvent perçu comme étant une pratique qui détériore le tissu social d'une communauté. Nombreux sont ceux et celles qui croient que les sociétés minières devraient contribuer aux services visant le bien-être communautaire et aider à répondre aux besoins des communautés

tels que la formation, le logement et la réduction du coût de la vie. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les gens ont de l'argent pour acheter de la nourriture, des vêtements, de l'essence, etc., mais les organismes ont plus de difficulté à embaucher des travailleurs. Nous avons trouvé, à Kangiqsujaq, un juste équilibre entre les paiements effectués aux particuliers et ceux effectués à la communauté. Avec l'argent qu'ils ont reçu, bon nombre de personnes ont pu payer leurs arriérés de loyer, acheter une motoneige, une embarcation ou un moteur afin de pouvoir aller chasser et pêcher de même que se procurer d'autres biens essentiels. Sans le versement de redevances, ils n'auraient pas été en mesure de le faire. Je comprends que parfois l'argent n'est pas utilisé à bon escient, mais je voulais souligner qu'il peut y avoir des impacts positifs, surtout si l'on considère que 72 % des ménages du Nunavik gagnent moins de 32 000 \$ par année. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les Sallumiuts et les Kangiqsujuamiuts sont fiers de ce qu'ils ont accompli par l'entremise de l'entente Raglan. Les expéditions sont contrôlées dans les environs de la baie Déception au printemps, afin de protéger les mammifères marins. Les navires qui transportent la marchandise pour la mine peuvent aussi amener de la marchandise pour la population, mais ce serait plus facile s'il y avait un lien routier entre la mine et les communautés. Les corporations foncières détiennent des entreprises qui obtiennent des contrats de sociétés minières. Depuis 1985, elles ont acquis des connaissances et de l'expérience et sont reconnues par Xstrata en tant que modèles et partenaires. Les communautés peuvent considérer conclure des ententes de partenariat avec des sociétés minières. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Lors des ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik, les Nunavimmiuts ont souligné l'urgence pour le Nunavik d'adopter une politique minière qui énonce à quelles conditions les ressources minérales peuvent être développées en fonction des régimes des terres, de la faune et de l'environnement existants, ainsi que des ententes et de la législation en vigueur et qui encourage l'industrie minière à participer à un développement social, environnemental et économique qui est à la fois durable et équitable. En indiquant à quoi les Inuits du Nunavik attachent de l'importance et ce qu'ils veulent protéger, la politique orientera les activités minières dans la région et favorisera des partenariats avec l'industrie. Elle veillera à ce que tout développement minier qui aura lieu dans la région profite le plus possible aux Inuits du Nunavik. La Société Makivik est en train d'élaborer une telle politique en consultation avec les intervenants de la région.

Il faudra évidemment considérer les impacts de ces activités sur les terres, la faune et l'environnement, ainsi que sur notre quotidien. La politique devra préciser la position de la région concernant la propriété publique ou privée des infrastructures de transport aérien, terrestre et maritime, de même que concernant les obligations des promoteurs quant à l'emploi et à la formation des Nunavimmiuts. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Développement minier près d'Aupaluk

Aupaluk, qui compte environ 200 habitants, a été et continue d'être affecté par le développement minier. Si une mine venait un jour à ouvrir ses portes près de la communauté, les résidents verront et entendront constamment les activités minières de chez eux. Leur quotidien et, plus particulièrement, leurs activités d'exploitation en seront perturbés. Des ressources adéquates devraient être mises à la disposition des Aupalummiuts pour leur permettre de bien évaluer les impacts et les avantages potentiels que le développement minier à proximité pourrait avoir sur la communauté. Un groupe de travail a été mis sur pied par la Société Makivik et la communauté pour se pencher sur ces questions et planifier l'avenir.

Les Aupalummiuts verront le développement se dérouler de chez eux. Qu'arrivera-t-il à leur communauté s'ils s'opposent au projet? Comment sera leur quotidien dans 20 ans s'ils acceptent le projet? Que feront-ils une fois que l'environnement, la faune et leurs terres auront été altérés? Est-ce que le développement minier proposé et la pratique des activités d'exploitation de subsistance peuvent coexister? Est-ce qu'ils devront déménager? Et qu'advient-il des infrastructures et des équipements quand il n'y aura plus de minéraux à exploiter? Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Nous devons penser à nos terres. Il paraît que Salluit reçoit d'importantes sommes en redevance. Il faudrait fournir aux communautés qui se trouvent à proximité de projets de développement minier, comme Aupaluk, des infrastructures telles que des arénas et des piscines. Nous devons inclure tous les minéraux dans les nouvelles ententes, pas seulement le nickel. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Si notre peuple avait une vie saine, il pourrait s'épanouir et la croissance serait positive. Le gouvernement devrait assumer ses responsabilités et forcer les promoteurs à faire quelque chose à l'égard du bien-être des gens en contribuant à des centres et à des activités culturels et de bien-être. Ils pourraient mettre sur pied des programmes pour améliorer le bien-être dans la communauté. Il devrait y avoir assez de maisons pour loger tout le monde. Les résidents devraient être capables de payer leur maison. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

ÉNERGIE

Malgré la proximité d'immenses centrales hydroélectriques qui stimulent la croissance économique du Québec, les communautés du Nunavik ne sont pas reliées au réseau électrique de la province. Ce sont encore des combustibles fossiles non renouvelables qui sont utilisés dans les communautés pour l'éclairage et le chauffage. Les projets industriels tels que les mines Raglan et Nunavik Nickel ont leur propre réseau autonome alimenté par des génératrices au diesel. Des rivières et bassins versants du Nunavik non exploités, dont la Grande rivière de la Baleine et la rivière Caniapiscou, offrent un potentiel hydroélectrique additionnel intéressant.

Or, la hausse du prix du pétrole, les risques environnementaux que présente le transport du carburant et la pollution de l'air produite par la combustion des hydrocarbures constituent des préoccupations majeures pour l'avenir. Les participants aux ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik en 2013 ont déterminé que les petites centrales hydroélectriques, ainsi que l'énergie éolienne et hydrolienne pouvaient constituer des solutions de rechange aux centrales au diesel et au développement hydroélectrique de grande envergure au Nunavik.

Le raccordement au réseau électrique du Québec et la production d'énergie en général sont des enjeux stratégiques pour le développement industriel et le développement des communautés. Ils sont également indissociables des questions concernant la protection de la faune et des habitats fauniques, la sécurité alimentaire et le respect du mode de vie des Inuits du Nunavik.

Lignes de transport d'énergie et développement hydroélectrique

Il est inacceptable que nous ne soyons pas reliés au réseau électrique d'Hydro-Québec, alors qu'Hydro-Québec transporte l'électricité produite près de notre communauté au sud de la province et aux États-Unis. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

La demande en énergie au Nunavik augmente au fur et à mesure que les communautés prennent de l'expansion et que les propriétaires cherchent des façons de réduire les coûts de construction et de fonctionnement de leur maison en ayant recours à l'électricité. Cette avenue dépend toutefois de l'approvisionnement en énergie. On a défendu à certaines communautés, par exemple, d'utiliser le système Éco Glace dans leur aréna parce que la centrale au diesel ne peut produire suffisamment d'électricité. Les Nunavimmiuts devraient pouvoir éclairer et chauffer leur domicile et les installations de leur communauté comme ils le veulent, que ce soit à partir de génératrices au diesel, de l'hydroélectricité ou de sources d'énergie de rechange.

En 2002, l'intention du gouvernement du Québec d'exploiter un jour le potentiel hydroélectrique du Nunavik a donné lieu à la signature de l'Entente Sanarrutik. La Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le gouvernement du Québec ont de plus reconnu que relier le Nunavik au réseau électrique du Québec permettrait aux communautés de disposer d'une source d'énergie fiable et abordable et favoriserait le développement des potentiels économiques.

La décision de construire une ligne de transport d'énergie devrait prendre en considération la perte de terres et les impacts sur la faune. Cela affecterait aussi la vente de carburant par les distributeurs régionaux à Hydro-Québec pour faire fonctionner les génératrices dans les communautés. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Dans les articles 2.1 et 2.2 de l'Entente Sanarrutik, le gouvernement du Québec et les Inuits du Nunavik se sont engagés à étudier la faisabilité technique et économique d'installer des lignes de transport d'énergie dans la région, à évaluer le potentiel hydroélectrique au nord du

55^e parallèle, à évaluer la possibilité de construire de petites centrales électriques pour desservir les communautés, à travailler avec la Société Makivik et les communautés à l'évaluation de projets hydroélectriques et à divulguer toute l'information concernant les nouvelles propositions de projets.

Selon une étude de préfaisabilité réalisée en 2003, la construction d'une ligne de transport d'énergie de 2 850 km reliant toutes les communautés et le complexe minier Raglan serait techniquement faisable et coûterait approximativement 1,6 milliard de dollars. La construction de lignes de transport d'énergie créerait de nouvelles possibilités de développement économique et d'affaires, tout en permettant l'installation d'infrastructures de télécommunications par fibres optiques. Il reste toutefois à effectuer une analyse pour démontrer tous les coûts-avantages d'un tel projet et tous les impacts qu'il entraînerait sur l'environnement.

Le gouvernement du Québec doit également en faire plus pour s'acquitter de tous les engagements qu'il a pris dans l'Entente Sanarrutik concernant le développement énergétique, y compris la divulgation des coûts réels de production et les potentiels évalués.

Sources d'énergie de rechange

Les besoins en énergie continueront de croître et la population est d'avis qu'il faudrait commencer à envisager d'autres sources d'énergie que le diesel. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les projets hydroélectriques à petite échelle lancés par les communautés méritent d'être examinés davantage. À ce jour, les projets hydroélectriques à petite échelle de Kuujuaq, de Puvirnituq et d'Inukjuak ont tous été rejetés par Hydro-Québec. La réalisation du projet Innavik à Inukjuak, par exemple, générerait d'importantes retombées dans la communauté, notamment sur les plans économique et de la création d'emplois. Pour être viable toutefois, ce projet nécessiterait la conversion de tous les systèmes de chauffage de la communauté à l'électricité et l'achat du surplus d'électricité par Hydro-Québec. Le gouvernement du Québec, Hydro-Québec et les Inuits du Nunavik doivent réaliser une analyse des coûts-avantages des projets hydroélectriques à petite échelle et explorer des solutions de rechange au diesel telles que l'énergie éolienne et hydrolenne.

Il importe de souligner que la construction de la toute première installation industrielle de production et de stockage d'énergie éolienne au Canada est prévue à Katinniq. Ce projet au complexe minier Raglan pourrait très bien ouvrir la voie à des initiatives similaires dans les communautés inuites du Nunavik.

Réseaux électriques autonomes

En tant que partenaire du Québec dans le cadre de l'Entente Sanarrutik de 2002, le Nunavik a intérêt à développer son potentiel énergétique pour améliorer les conditions de vie dans les

communautés. D'ailleurs, les communautés sont aussi des consommateurs, soit des clients d'Hydro-Québec.

La structure tarifaire appliquée par Hydro-Québec au Nunavik dissuade les consommateurs à utiliser l'électricité autrement que pour l'éclairage et les besoins de base et, par l'entremise de subvention, encourage la combustion d'hydrocarbures pour chauffer leur intérieur et leur eau. Le tarif appliqué pour une consommation domestique quotidienne de moins de 30 kWh est de 5,57 ¢ le kWh. Il s'agit du même tarif appliqué dans l'ensemble du Québec pour la consommation domestique en 1^{re} tranche. Cependant, lorsque la consommation domestique quotidienne excède les 30 kWh (consommation en 2^e tranche), les consommateurs du Nunavik paient 33,64 ¢ le kWh, alors que les consommateurs du sud de la province ne paient que 8,26 ¢ le kWh. La Société Makivik et l'Administration régionale Kativik se sont récemment opposées à la proposition d'Hydro-Québec visant à augmenter graduellement le tarif de consommation en 2^e tranche de manière à atteindre le coût évité de production qui est actuellement de 59 ¢ le kWh. Les entreprises et les organismes du Nunavik paient, pour leur part, le même tarif que les entreprises et organismes du sud de la province, soit 9,38 ¢ le kWh pour l'éclairage et les besoins de base. Toutefois, si les entreprises et les organismes du Nunavik décident de chauffer leurs locaux et leur eau à l'électricité, le tarif passe à 74,17 ¢ le kWh.

En tant que propriétaire de ma maison, je cherche des façons de consommer moins et de réduire les coûts de mes services publics. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Cette structure tarifaire oblige les particuliers, les entreprises et les organismes du Nunavik à utiliser un système particulier pour chauffer l'intérieur de leurs bâtiments et leur eau, ce qui entraîne des coûts additionnels. Même si Hydro-Québec subventionne le prix du carburant, la structure tarifaire actuelle contribue aux coûts élevés de fonctionnement des maisons et des entreprises. Elle constitue un obstacle au développement économique. Qui plus est, le Nunavik se retrouve seul pour assumer les coûts économiques et sociaux d'un système d'alimentation en électricité inadéquat.

Alimentation en électricité de la région dans les années à venir

Le gouvernement du Québec doit poursuivre son analyse des avantages que procurerait le raccordement des communautés du Nunavik au réseau électrique du Québec, tel qu'il avait été envisagé dans l'Entente Sanarrutik de 2002 et dans l'étude de 2003 intitulée *Interconnection Project for the Integrated Development of the Nunavik Territory* (projet de bouclage visant le développement intégré du territoire du Nunavik), et communiquer à la région toute l'information sur son potentiel hydroélectrique.

En outre, le *Plan Nunavik* de 2010 contient d'importants objectifs à court et à long termes concernant l'énergie et propose quelques projets pilotes ciblant des sources d'énergie de rechange pour la région et les communautés. Le gouvernement du Québec doit donner suite aux recommandations contenues dans le *Plan Nunavik*.

Considérant le temps nécessaire pour concevoir un projet, obtenir les autorisations requises et construire des centrales hydroélectriques et des lignes de transport d'énergie, les Nunavimmiuts et le Québec doivent élaborer une stratégie énergétique pour le Nunavik qui s'attaquerait dans un premier temps aux enjeux importants qui suivent :

- Relier le Nunavik au réseau électrique du Québec en commençant par Kuujjuarapik et Kuujuaq.
- Identifier et développer les potentiels énergétiques de la région, incluant la faisabilité des projets hydroélectriques à petite échelle ainsi que des projets éoliens et hydroléniens.
- Déterminer les coûts réels de production des centrales au diesel situées dans les 14 communautés et aux complexes miniers ainsi que le coût élevé que paient les consommateurs du Nunavik pour chauffer leur intérieur et leur eau.
- Évaluer les impacts de l'utilisation de sources d'énergie propres sur les distributeurs de carburant de la région.
- Relier toutes les communautés du Nunavik à des sources d'énergie propres et plus fiables.

L'électricité produite au Nunavik devrait d'abord profiter aux Inuits du Nunavik. Nous aurions dû être les premiers à profiter de la construction de barrages. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Le développement industriel dans les secteurs de l'hydroélectricité et des mines constitue une menace pour la faune et les habitats fauniques de même que pour le mode de vie des Inuits du Nunavik. Il faut trouver un juste équilibre entre ces intérêts divergents. En tant que partenaires, le Nunavik et le gouvernement du Québec devront déterminer quelle sera la meilleure façon de répondre aux besoins en énergie des communautés et du développement industriel et de remplacer les centrales au diesel existantes par des formes d'énergie plus propres.

TRANSPORT

Aucun lien terrestre ne relie les 14 communautés de la région entre elles ni au sud du Québec. Le Nunavik dépend du transport aérien maritime pour le déplacement des personnes et l'acheminement de la marchandise et continuera de dépendre de ces deux modes de transport dans un avenir rapproché. Une telle situation a pour effet d'augmenter le coût de la vie et de limiter le développement économique dans les communautés. Le développement du réseau de transport de la région et de son réseau de télécommunications est trop souvent uniquement considéré dans le contexte du développement de l'énergie, des mines et du tourisme.

En 2008, l'Administration régionale Kativik, la Société Makivik, les communautés criées et autochtones de la baie James et le ministère des Transports du Québec ont jeté les bases d'une stratégie de transport pluriannuelle pour le Nord-du-Québec. Les principaux objectifs de la stratégie étaient d'optimiser la sécurité en transport, de réduire les coûts de transport sur les budgets des ménages, de soutenir l'économie régionale, d'accroître la mobilité des usagers et de maximiser les retombées régionales et les solutions durables.

Le développement de liens aériens, maritimes et terrestres générera des activités qui profiteront aux communautés et entreprises locales (y compris des emplois et des contrats dans les domaines de la construction et de l'entretien). Or, ces activités et le trafic qui en découlera auront des impacts sur la faune, les habitats fauniques, les activités d'exploitation et le mode de vie des Inuits du Nunavik. Dans un tel contexte, les Nunavimmiuts doivent déterminer comment ils veulent être reliés au reste du Québec et au monde dans les années à venir.

Transport aérien

Entre 1984 et 1991, un aéroport a été construit dans chacune des communautés à l'exception de Kuujjuarapik et de Kuujuaq où il y avait déjà un aéroport. On considère que ces aéroports ainsi que les habitations, les écoles et les centres de santé qui ont été construits au cours de la même période ont eu et ont encore aujourd'hui les retombées les plus significatives sur les conditions de vie dans la région. Pour répondre aux besoins grandissants de la population de la région et des secteurs de la santé, du tourisme et des mines, pour ne nommer que ceux-ci, il est nécessaire d'améliorer les aéroports. À cet effet, le ministère des Transports du Québec et l'Administration régionale Kativik ont approuvé en 2012 un plan renouvelé visant l'amélioration des infrastructures aéroportuaires et prévoyant des travaux jusqu'en 2017. Le plan a notamment permis depuis 2008 de réaliser d'importants travaux de réfection et d'agrandissement à l'aéroport de Puvirnituk, de rénover l'aérogare à Ivujivik, Quaqtaq et à Kangirsuk, de recharger la piste et de remplacer le système de balisage lumineux à Quaqtaq, à Salluit et à Kuujjuarapik, ainsi que de procéder à la réfection de la route d'accès menant à l'aéroport de Salluit.

Les prochains projets devront inclure le prolongement et l'asphaltage des pistes, afin de permettre aux compagnies aériennes régionales de répondre aux exigences des aéronefs plus récents qui ne sont pas conçus pour manœuvrer sur des pistes en gravier. En outre, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien doit établir un point de contrôle à l'aéroport de Puvirnituk et, si l'installation de systèmes automatisés d'observations météorologiques demeure une priorité pour NAV CANADA, les rôles et responsabilités des stations radio d'aéroport communautaire devront être redéfinis, afin de maintenir d'importants emplois locaux.

Les déplacements entre Salluit et Montréal avec Air Inuit qui comprennent des escales dans tous les villages sont trop longs. Nous pourrions avoir des aliments plus frais si nos communautés étaient desservies par des avions à réaction. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

En ce qui concerne les services aériens, les longs temps de déplacement vers les communautés les plus éloignées, les tarifs élevés des billets d'avion et des excédents de bagages ainsi que les capacités insuffisantes d'entreposage du fret aérien dans de nombreuses communautés sont des problèmes qui ont été soulevés lors des ateliers organisés dans le

cadre de Parnasimautik. Bien qu'il y ait des contraintes liées aux coûts et à la logistique, ces questions doivent être examinées.

Transport maritime

Il y a lieu de s'inquiéter des possibilités de déversement de pétrole et de la contamination des mammifères marins. Les effets sur les écosystèmes environnants doivent être surveillés et les connaissances doivent être diffusées à la population. Cela doit être fait avant la construction de tout port en eaux profondes. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

La pratique des activités d'exploitation de subsistance demeure encore essentielle aujourd'hui pour assurer la sécurité alimentaire dans les communautés. L'été, la chasse aux mammifères marins et la pêche dépendent d'un accès fiable et sécuritaire aux territoires d'exploitation environnants. Le ravitaillement par bateau est également essentiel. Le transport maritime est actuellement la façon la plus économique d'acheminer des aliments non périssables et d'autres marchandises au Nunavik et de favoriser le développement économique.

La CBJNQ de 1975 et l'Entente Sanarrutik de 2002 reconnaissent cette situation. Elles contiennent des engagements de la part des gouvernements du Canada et du Québec concernant la construction et l'entretien de brise-lames, de rades abritées et de rampes d'accès pour les bateaux d'exploitation de subsistance et les opérations de déchargement lors du ravitaillement par bateau. De 1999 à 2011, des infrastructures maritimes ont été construites dans toutes les communautés et ont coûté plus de 91,5 millions de dollars. Ces installations ont un impact positif dans les communautés, car elles permettent aux chasseurs et aux pêcheurs inuits du Nunavik d'accéder plus facilement et de façon plus sécuritaire à la mer et facilitent les opérations de déchargement lors du ravitaillement par bateau.

Malgré leur importance et les coûts engagés pour leur construction, aucun financement permanent n'a été obtenu à ce jour pour l'entretien régulier des infrastructures maritimes dans les communautés. Un plan d'entretien triennal préparé par l'Administration régionale Kativik en 2012 prévoit des travaux importants dans un certain nombre de communautés et des travaux d'entretien régulier dans toutes les communautés. Alors que le gouvernement du Québec a versé des fonds pour certains travaux d'entretien annuels de 2008 à 2011 et qu'il s'est engagé à accorder d'autres fonds pour trois autres années (2013-2015), le gouvernement fédéral n'a pas encore contribué au financement de l'entretien régulier des infrastructures maritimes. Qui plus est, le programme Nutrition Nord Canada, qui est pleinement entré en vigueur en octobre 2012, a réduit les subventions fédérales pour le transport aérien, forçant ainsi les fournisseurs locaux à accroître leur utilisation du transport maritime pour l'expédition de tous les aliments non périssables dans la région. En plus des investissements requis pour l'entretien des infrastructures maritimes existantes, il faudrait aussi améliorer l'accès aux infrastructures maritimes à marée basse pour les activités des bateaux d'exploitation de subsistance et les opérations de ravitaillement par bateau, disposer de meilleures aides à la navigation et bouées d'ancrage et disposer d'une capacité d'entreposage accrue.

En ce qui concerne l'espace disponible, la société minière offre de transporter gratuitement de la marchandise à bord de ses navires à destination de la baie Déception. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les bateaux de ravitaillement qui retournent au sud vides devraient transporter des déchets métalliques. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Le Nunavik devrait bénéficier des mêmes types de services de traversier que ceux offerts sur la Côte-Nord et aux Îles-de-la-Madeleine. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Quand les activités de transport du minerai cesseront à la baie Déception, le quai ne sera plus utilisé. Pourquoi est-ce que le gouvernement n'installe pas les quais dans les communautés où il y a déjà des gens qui pourraient s'en servir? Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Le transport maritime ne commence qu'à être exploré au regard de son potentiel de développement économique et communautaire et des possibilités d'emploi. La région occupe un emplacement stratégique par rapport à l'ouverture du passage du Nord-Ouest, ce qui pourrait donner lieu à des partenariats avec des groupes autochtones avoisinants, les gouvernements et le milieu industriel. Cependant, comme c'est le cas pour le développement minier et du transport terrestre, d'importantes questions se posent quant aux impacts que pourrait entraîner une augmentation du transport maritime sur la faune, les activités d'exploitation et le mode de vie des Inuits du Nunavik.

Transport terrestre

Une route publique ne permettrait aucun contrôle. Peut-être que trop d'alcool et de drogues circuleraient. Une telle route pourrait également donner accès aux gens du sud à nos territoires de chasse. Il faudrait faire de la surveillance. Un lien ferroviaire serait beaucoup mieux et nous permettrait de mieux contrôler ce qui circulerait entre les communautés et le sud. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Le transport aérien et le transport maritime coûtent trop cher. Si des recherches sérieuses sur les impacts potentiels étaient réalisées, je serais d'accord que l'on construise un lien terrestre vers le sud. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Le développement de liens routiers ou ferroviaires est souvent considéré dans le contexte du développement des secteurs de l'énergie, des mines et du tourisme. La construction et l'exploitation de liens terrestres génèreraient des retombées importantes et contribueraient à réduire le coût de la vie. Cependant, de tels liens entre le Nunavik et le sud de la province ne doivent pas être considérés uniquement dans le contexte du développement industriel.

Ce type de développement requiert une attention particulière, car il n'existe pas de lignes directrices adaptées au milieu nordique ni de réglementation, les impacts potentiels sur les communautés et le mode de vie des Inuits sont complexes et les effets sur les principales entreprises régionales de transport aérien et maritime ne sont pas connus.

Il y a toujours des inconvénients à ce genre de projets. Une route permettrait de réduire le prix des biens, mais elle aurait également des répercussions sur la faune. Beaucoup de recherches, d'études et de plans sont en cours et il est très important d'évaluer adéquatement les impacts sociaux. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Nous devons nous informer auprès des Cris quels impacts un lien terrestre a eu sur eux. Nous devons réfléchir à comment une route changera notre vie et pas seulement pour le mieux. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Il faut assurer le suivi, d'une part, des résultats des études de préfaisabilité réalisées concernant des liens terrestres entre Kuujuarapik et Radisson et entre Kuujuaq et Schefferville et, d'autre part, des discussions entamées par Kangisujuaq concernant la construction d'une route entre la communauté et les sites miniers, afin de déterminer les prochaines étapes. À cet effet, il est essentiel de consulter les communautés et les organismes de la région et d'effectuer une évaluation et un examen approfondis des répercussions sur l'environnement et le milieu social.

Orientation en matière de transport

Le transport aérien, maritime et terrestre constitue un enjeu stratégique du développement régional. Les décisions concernant de telles infrastructures sont trop souvent motivées par des facteurs économiques découlant des secteurs des mines et de l'hydroélectricité et entraînent une multiplication d'infrastructures pour lesquelles les communautés n'ont pas vraiment leur mot à dire. Au fur et à mesure que le développement industriel progressera, il faudra étudier la faisabilité et l'importance stratégique d'une approche intégrée des questions touchants le transport aérien, maritime et terrestre au regard des impacts sur la faune, les habitats fauniques, l'emploi et le développement économique. En outre, il faudra que la priorité soit accordée aux orientations fixées par les communautés.

Une politique concernant la construction, l'entretien et l'utilisation partagée des infrastructures terrestres, aériennes et maritimes est nécessaire pour assurer la coordination entre le gouvernement du Québec et la région de même que pour un jour générer des retombées pour les communautés et améliorer les conditions de vie dans ces dernières. Une surveillance étroite et l'application de mesures correctives en ce qui concerne les impacts sur l'environnement et le milieu social qu'entraînent de telles infrastructures doivent être obligatoires, et ce, à toutes les étapes.

TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DIFFUSION

Les télécommunications ne se développent pas au même rythme qu'ailleurs au Canada et au Québec et leur utilisation coûte très cher. C'est un secteur important qui a été omis dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les télécommunications et la diffusion revêtent une grande importance pour les communautés, la langue et l'identité des Inuits ainsi que le développement économique de la région. Les télécommunications incluent l'Internet et la téléphonie à fil et cellulaire, alors que la diffusion comprend la radio et la télévision. En raison des investissements élevés qui sont requis pour les infrastructures et la capacité en matière de programmation, les technologies actuellement en place dans la région ne répondent que partiellement aux besoins et font piètre figure par rapport à celles des régions urbaines du pays.

Radio et télévision

Une station radio FM est exploitée localement depuis des années dans chaque communauté au moyen d'un équipement rudimentaire et de très peu de financement. Ces stations radio locales sont utilisées pour diffuser des annonces communautaires et aussi le signal de CBC North. L'exploitation des stations radio est difficile dans la plupart des communautés en raison du manque de ressources qualifiées pour l'entretien et la programmation. Toutes les communautés bénéficient maintenant d'une accessibilité accrue à la télévision grâce à l'installation de la câblodistribution. Or, la programmation en inuktitut demeure très limitée.

Taqramiut Nipingat inc. a pour mandat de développer la radio et la télédiffusion au Nunavik, ce que l'entreprise s'efforce de faire par l'entremise d'une station radio régionale indépendante au contenu varié, diffusée dans toutes les communautés, et de quelques émissions de télévision. Elle a aussi pour mandat de promouvoir l'identité et la culture des Inuits ainsi que les questions sociales, politiques, économiques et d'éducation ainsi que la formation de ressources humaines dans les secteurs de la radio et de la télédiffusion.

La langue définit en grande partie notre identité, mais elle est trop souvent laissée de côté. Nous devons parler notre langue et l'utiliser dans les nouvelles technologies : l'Internet, la télévision, la radio, le hip-hop. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Des infrastructures performantes pour la radio et la télédiffusion et une riche programmation pourraient constituer de précieux outils pour promouvoir l'utilisation de l'inuktitut. Il ne s'agit pas là d'un fait nouveau, mais d'une vision qui est répétée depuis plus de 40 ans. En 1973, l'Association des Inuit du Nouveau-Québec nouvellement formée avait réalisé une consultation sur les communications dans l'ensemble de la région. Le rapport Taqramiut intitulé *The Northerners* (les habitants du nord) montre comment ce secteur était prioritaire pour les communautés. La programmation anglaise diffusée sur les ondes de CBC North a été reconnue

comme une menace à la programmation portant sur la culture et la langue des Inuits du Nunavik. Le *Plan Nunavik* de 2010 souligne la réduction de la demande de programmation en inuktitut par le réseau Aboriginal Peoples Television Network et, en l'absence d'autres sources de financement pour la programmation à la radio et à la télévision, il s'avère impossible de répondre aux demandes visant à accroître la programmation en inuktitut provenant du Nunavik. Il faut trouver de nouvelles sources de financement et du soutien, afin de disposer des infrastructures de radio et de télédiffusion adéquates et d'une programmation qui non seulement répond aux attentes des utilisateurs dans les communautés, mais leur permet aussi de raffermir leurs liens avec leur communauté, leur région et le monde.

Il faut renforcer les capacités à l'échelle locale et régionale. De l'équipement et des installations acceptables et modernes doivent être installés, de la formation doit être offerte afin d'avoir en poste du personnel qualifié, une programmation complète en inuktitut incluant des bulletins de nouvelles doit être élaborée et les compositeurs-interprètes, musiciens, conteurs et autres artistes doivent être encouragés. Ce soutien doit être offert aux communautés et, surtout, à Taqramiut Nipingat inc. De plus, Taqramiut Nipingat inc. devrait être en mesure de s'acquitter de son mandat visant à améliorer les communications entre les régions inuites, telles que le Labrador et le Nunavut, par l'entremise d'un réseau de radio et de télédiffusion interrégional.

Téléphonie à fil et cellulaire

Les infrastructures de téléphonie à fil atteignent leur fin de vie utile dans les communautés : elles ne permettent pas l'utilisation de services numériques ni du service d'urgence 911 et, dans certaines communautés, il n'y a qu'un nombre très limité de lignes interurbaines. Quant aux services de téléphonie cellulaire, ils ont commencé à être offerts au Nunavik en 2010 par l'entremise de Nunacell, une filiale de la Société Makivik. De tels services sont actuellement offerts par Nunacell à Kuujuaq, à Puvirnituq, à Inukjuak et à Salluit, ainsi que par un autre fournisseur de services à Kuujuarapik. Le *Plan Nunavik* de 2010 indique très clairement que les infrastructures de téléphonie à fil doivent être modernisées immédiatement et que les infrastructures de téléphonie cellulaire doivent être mises à niveau, afin de permettre l'utilisation de services d'assistance numérique personnelle et d'élargir la portée des services pour accroître la sécurité des chasseurs, pêcheurs et piégeurs traditionnels. En raison des coûts élevés de la construction d'infrastructures et de leur fonctionnement ainsi que du petit bassin de consommateurs, les initiatives du secteur privé devront pouvoir bénéficier d'une aide publique.

Services Internet à large bande performants

L'Administration régionale Kativik offre depuis 2004, par l'entremise de Tamaani Internet, des services Internet satellitaires à large bande dans toutes les communautés de la région. En 2012, de nouveaux services plus rapides permettant l'utilisation des technologies de vidéoconférence de qualité ont été lancés. Tamaani Internet compte au moins 500 points de services dans des entreprises et des organismes, dont l'Administration régionale Kativik incluant le Corps de police régional Kativik, la Commission scolaire Kativik, la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik, la Sûreté du Québec et le ministère de la Justice. Il

offre également des services Internet à plus de 2 300 abonnés résidentiels. Au cours de la dernière décennie, le gouvernement fédéral a investi 23,73 millions de dollars dans les services Internet à large bande au Nunavik, le gouvernement provincial 6,2 millions de dollars, l'Administration régionale Kativik 22,06 millions de dollars (incluant les coûts d'exploitation) et Télésat 2,96 millions de dollars. La contribution de l'Administration régionale Kativik provient en grande partie des recettes de la vente de services Internet à large bande.

Des communications améliorées et la mise en place d'une technologie plus performante pour les services Internet permettraient d'offrir de meilleurs soins de santé spécialisés et de réduire le nombre de déplacements de patients dans les hôpitaux du sud. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

L'Internet pourrait être utilisé beaucoup plus, notamment pour améliorer les soins de santé et les possibilités d'éducation secondaire et postsecondaire de même que pour accélérer l'administration de la justice et réduire les coûts qui y sont associés.

Une étude de préfaisabilité commandée en 2013 sur des options de réseau haut débit pour les services Internet à large bande conclut qu'un réseau de pointe permettant d'offrir une capacité 30 fois supérieure au Nunavik est non seulement faisable, mais permettrait également d'améliorer l'efficacité des coûts d'exploitation annuels et de répondre aux besoins en télécommunications du Nunavik pour au moins les 15 prochaines années. L'étude indique également que, bien qu'un réseau par câbles à fibres optiques soit supérieur à un réseau par satellite de la prochaine génération, il devrait être amorti sur plus de 15 ans pour être plus économique que l'option par satellite de la prochaine génération. Les coûts estimés des diverses solutions étudiées se situaient entre 95 et 158 millions de dollars. Le développement d'un réseau de pointe devra toutefois être assujéti aux processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social applicables.

Alors que les infrastructures et les services Internet à large bande performants sont entièrement assumés par le secteur privé dans le sud du Canada, la construction de telles infrastructures et leur exploitation coûtent si cher dans les régions éloignées qu'elles continueront de nécessiter la participation des gouvernements. L'aide gouvernementale pour la technologie actuellement en place est censée prendre fin en 2016. Le *Plan Nunavik* de 2010 a sensibilisé les gouvernements à l'importance du développement des services Internet à large bande performants. Des discussions sont en cours avec le Conseil du trésor du Québec, le Centre des services partagés du Québec et Industrie Canada afin de trouver des pistes de solutions.

Bien que les services Internet à large bande performants soient importants pour le développement économique de la région et des communautés, il ne faut pas oublier que de tels services peuvent aussi contribuer à la promotion de la langue et de l'identité des Inuits du Nunavik en rendant plus accessibles des émissions de radio et de télévision en inuktitut ainsi qu'en favorisant la participation des résidents de différentes communautés et régions inuites aux forums publics de prise de décisions.

Brancher les Nunavimmiuts

Afin d'assurer la coordination des technologies de l'Internet, de la téléphonie à fil et cellulaire, de la télévision et de la radio, un plan régional global de télécommunications et de diffusion doit être élaboré en collaboration avec les gouvernements du Canada et du Québec ainsi que le Conseil canadien de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Un tel plan devra favoriser la maximisation des retombées pour les communautés et définir clairement les besoins dans divers secteurs, dont l'éducation, la justice, la santé, les mines, la culture, la langue et l'identité.

TOURISME

Le Nunavik possède un large éventail d'attraits. Chaque communauté a quelque chose à offrir.
Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que les intervenants régionaux conviennent que le tourisme est un moteur important de développement économique. Le développement d'une industrie touristique durable et respectueuse de l'environnement, qui présente une culture authentique, peut générer un certain nombre de retombées positives, dont le développement des communautés (de meilleurs aéroports, hôtels, centres d'accueil et services de restauration), l'emploi notamment des jeunes et des aînés, le transfert des connaissances des aînés aux jeunes et le renforcement de la culture inuite.

Le *Plan Nunavik* de 2010 énonce les défis de l'industrie touristique régionale et propose un certain nombre de priorités sur un horizon pluriannuel. Depuis la publication du *Plan Nunavik*, des mesures concrètes ont été prises pour donner suite à bon nombre de ces priorités.

La mise en œuvre de la stratégie ACCORD Nunavik, laquelle porte sur le développement dans la région du tourisme québécois, canadien et international, a été approuvée en 2011 par les intervenants régionaux. L'Administration régionale Kativik a lancé son initiative de tourisme communautaire visant le renforcement des capacités et la formation des ressources humaines. Des projets sont en cours dans les communautés ciblées (Kangiqsujuaq, Kangiqsualujjuaq, Puvirnituk, Inukjuak et Kuujuaq), et font la promotion notamment du tourisme culturel, d'affaires et d'aventure. Le Parc national Tursujuq a officiellement été créé et le projet de parc national Ulittaniujalik a été approuvé en 2013 à la suite du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Ces deux parcs s'ajoutent ainsi au réseau de parcs en expansion dans la région. Enfin, du nouveau financement a été reçu de la part du gouvernement du Québec pour la consolidation et la diversification des produits touristiques ainsi que l'offre d'assistance technique aux entreprises et aux communautés par l'Association touristique du Nunavik et l'Administration régionale Kativik qui travaillent en étroite collaboration à cet effet.

La mise à jour en 2012 du *Rapport sur les tendances et les possibilités touristiques au Nunavik* fourni une description complète du secteur du tourisme régional et réitère une vision pour la

poursuite de son développement : « Créer une industrie touristique unique et durable, de renommée mondiale, qui stimule la croissance économique, met en vedette la culture des Nunavimmiuts et les beautés naturelles de la région, et fait du Nunavik l'une des principales destinations internationales pour le tourisme arctique. »

Les commentaires formulés par les participants lors des ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik en 2013 renforcent cette vision.

S'approprier le tourisme

Les Inuits doivent apprendre à s'approprier l'industrie touristique. Une telle industrie peut créer des possibilités d'emplois et d'affaires pour nous. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Le développement du tourisme peut profiter aux économies locales et régionale. Les corporations foncières, les entreprises, les coopératives et les magasins locaux, les travailleurs et les artistes peuvent tous y gagner. Néanmoins, davantage d'efforts doivent être consacrés à accroître le nombre de produits immédiatement commercialisables, d'infrastructures d'hébergement et d'autres services nécessaires pour offrir des expériences touristiques de qualité.

Bien que le bassin de travailleurs nécessaires pour développer le potentiel touristique de la région et offrir toute une gamme de services touristiques soit restreint, il faudra cibler les personnes qui possèdent les meilleures connaissances du territoire et du mode de vie traditionnelle des Inuits du Nunavik. Il faudra également trouver des solutions concrètes pour les personnes qui seraient normalement considérées inadmissibles à certains emplois en raison de divers critères tels que l'éducation, les compétences en langue seconde et, dans certains cas, les dossiers criminels, puissent être sélectionnées pour des possibilités de formation et d'emploi. À long terme, il faudra établir des normes de certification adaptées aux particularités culturelles et faire la promotion de possibilités d'emploi auprès des jeunes, puis faire en sorte que de tels emplois puissent être maintenus.

Il doit y avoir de plus gros hôtels dans les communautés. Nous devons également avoir des centres d'interprétation pour transmettre entre nous et aux touristes notre histoire et les connaissances de nos ancêtres. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Le développement de la production alimentaire locale aidera également à répondre aux besoins des touristes. Les services alimentaires et de traiteur constituent un volet important du secteur du tourisme. Les aliments produits localement et les aliments traditionnels doivent être accessibles aux exploitants d'entreprises touristiques, aux traiteurs et aux restaurants.

Le tourisme peut aider à protéger et à renforcer la culture, les traditions et la langue des Inuits du Nunavik ainsi qu'à soutenir les efforts déployés pour protéger l'environnement. Les

corporations foncières et l'Institut culturel Avataq doivent jouer un rôle dans cette industrie. Il sera important que le tourisme et les touristes respectent les dispositions de la CBJNQ en ce qui concerne la chasse et la pêche sportives. Par ailleurs, les connaissances traditionnelles apportent une valeur ajoutée pour les touristes qui pratiquent toutes sortes d'activités de plein air dans la région, y compris le tourisme d'aventure.

Les participants aux ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik en 2013 ont fait part de leurs préoccupations concernant l'entrée non contrôlée de touristes dans la région par petits aéronefs privés et l'utilisation d'aéronefs pour diriger les caribous vers les chasseurs sportifs. Il a également été mentionné que la circulation accrue d'hélicoptères qu'entraîne le développement industriel n'était pas particulièrement bienvenue.

Depuis que nous avons commencé à travailler au projet de parc, le comité d'harmonisation qui comprend des représentants de l'Administration régionale Kativik et du gouvernement du Québec a été en mesure d'apporter des changements positifs au projet. En ce qui concerne les permis et l'accès par hydravions, le comité d'harmonisation peut formuler des recommandations pour faire en sorte que les intérêts locaux soient pris en compte. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Aller de l'avant

Il existe peu de données pouvant servir de base à la planification, à la surveillance, à l'évaluation continue et à la gestion responsable du secteur du tourisme. Des politiques régionales visant à encadrer les actions et les comportements des entreprises touristiques et des touristes en ce qui concerne la protection et la préservation des ressources naturelles, culturelles, historiques, archéologiques et fauniques de la région seront donc nécessaires.

Le prix des billets d'avion demeure un obstacle majeur au développement du tourisme. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Le coût des déplacements limite la qualité marchande des forfaits touristiques. Ce coût, bien qu'il ne constitue pas un obstacle insurmontable, nécessite le développement de forfaits qui ciblent un marché de personnes aisées. Une planification de la gestion des risques qui renforce la sécurité des touristes est pour ainsi dire inexistante. Les propriétaires d'entreprises touristiques doivent donc recevoir de l'aide pour développer une telle expertise et pouvoir contracter une assurance responsabilité abordable. Les pourvoiries existantes ont, pour leur part, besoin de soutien pour diversifier leurs produits et améliorer leurs installations.

Le développement de parcs nationaux et d'autres types d'aires protégées constitue un élément clé du secteur du tourisme. Les Inuits du Nunavik reconnaissent que la création de parcs permet de protéger une plus grande superficie de terres du développement minier, hydroélectrique et industriel, de générer des emplois et d'aider à la préservation de la culture.

Tourisme communautaire

Les intervenants de la région ont fait des progrès importants en vue de créer une industrie touristique diversifiée axée sur la culture des Inuits du Nunavik et le plein air. Le développement d'une industrie touristique régionale durable est en outre étroitement lié à l'objectif global du développement du nord. La formation, les infrastructures, le développement économique, la planification à court et à long termes, le financement, les couvertures d'assurance, la gestion des risques, la certification, la commercialisation et la marque touristique sont tous des éléments qui doivent être abordés d'une manière cohérente, afin de répondre aux besoins non seulement des touristes, mais aussi des communautés.

La population du Nunavik est davantage sensibilisée et s'intéresse de plus en plus au tourisme d'aventure et au tourisme culturel. Les marchés québécois, canadiens et internationaux commencent également à reconnaître le Nunavik en tant que destination de tourisme arctique en raison de l'importante couverture médiatique qui lui est accordée.

Selon le *Rapport sur les tendances et les possibilités touristiques au Nunavik* de 2012, l'industrie touristique du Nunavik en est toujours à ses premières étapes de développement. L'atteinte d'un nombre suffisant de produits touristiques immédiatement commercialisables demeure une priorité essentielle. Les progrès accomplis pour ce qui est de lancer de tels produits sur le marché ont été plus lents que prévu, mais cela est en grande partie attribuable à l'approche adoptée qui priorise les communautés.

La principale conclusion à tirer des expériences vécues au cours des dernières années est que le développement touristique au Nunavik est autant un projet social qu'un moteur de développement économique. Les avantages qui découlent d'une industrie de tourisme communautaire durable comprennent des modes de vie plus sains pour les jeunes, la préservation de la culture et de nouvelles possibilités économiques pour les aînés et les jeunes. C'est toutefois un long processus et les retombées économiques mettront plus de temps à se faire sentir que les retombées sociales. La patience et l'engagement envers une stratégie de développement à long terme seront les éléments clés du succès du développement touristique au Nunavik.

VISION

Les Nunavimmiuts appuieront le développement durable et équitable des potentiels touristiques, miniers et énergétiques du Nunavik dans la mesure où ce développement :

- répond à leurs besoins et à leurs préoccupations;
- contribue au développement socioéconomique de leurs communautés;
- respecte les processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social en place;

- assure la préservation et l'enrichissement de la culture, de la langue et de l'identité des Inuits du Nunavik.

Par ailleurs, comme l'accès à l'eau douce constitue un nouvel enjeu partout dans le monde, il faut s'attendre à ce que des intérêts étrangers pour cette ressource se manifestent de plus en plus dans les prochaines années. Par conséquent, les Nunavimmiuts devront également préparer leur position concernant le développement durable et équitable des sources d'eau douce de la région.

Des réseaux améliorés de télécommunications ainsi que de transport terrestre, aérien et maritime doivent procurer aux Nunavimmiuts des avantages directs et indirects sur le plan de la qualité de vie dans les communautés, de la réduction du coût de la vie, des possibilités d'emploi et de l'intégration au marché du travail, ainsi que de l'octroi de contrats pour les entreprises appartenant à des Inuits du Nunavik. Les communautés doivent participer à toutes les phases de chaque projet de développement et leurs connaissances traditionnelles doivent être prises en considération dans les programmes de recherche.

Les gouvernements et les promoteurs industriels devront accepter de protéger certaines ressources naturelles essentielles à la pratique des activités d'exploitation des Inuits du Nunavik et à la sécurité alimentaire. Les promoteurs de projets devront se conformer aux objectifs de la Politique minière des Inuits du Nunavik et à tous les plans de développement stratégique concernant particulièrement les secteurs de l'énergie, du transport et des télécommunications qui seront élaborés par les Inuits du Nunavik dans la foulée du rapport final sur la consultation Parnasimautik.

Quant aux gouvernements, ils devront respecter leurs obligations en vertu de la CBJNQ de 1975, de l'Entente Sanarrutik de 2002 et de l'ARTIN de 2008 visant à soutenir le développement économique des Inuits du Nunavik.

Les Inuits du Nunavik, les gouvernements et les promoteurs industriels devraient tous aspirer à devenir un modèle international de développement intégré.

PLANIFICATION RÉGIONALE

CONTEXTE

Nous ne pouvons pas dépendre du sud pour notre planification et nous ne voulons pas être traités encore une fois comme par le passé et ne pas dire un mot. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

En ce qui concerne le Plan Nord, ce sont les gens du nord qui devraient s'occuper eux-mêmes de la planification et non pas les gens du sud qui s'occupent de la planification pour les gens du nord. Commentaire d'un membre du groupe-cadre de Parnasimautik.

Il faut d'abord convenir de ce que nous entendons par planification. La planification est un processus visant à aider les citoyens et les autorités à prendre des décisions éclairées. Pour le Nunavik, la planification régionale ne constitue pas simplement un exercice technique, il s'agit plutôt d'un processus par l'entremise duquel les intérêts à long terme des Inuits peuvent progresser. Un tel processus doit reposer sur des données scientifiques et techniques de même que sur les connaissances locales, particulièrement celles des aînés inuits qui possèdent une vaste expérience. Enfin, le processus de planification doit suivre une vision ou un objectif de ce qui doit être accompli. Les Inuits ont clairement exprimé leur vision et leurs objectifs tout au long du processus Parnasimautik.

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik (ARTIN) jettent les bases d'un tel processus par la création de structures et d'organismes voués à la planification de même qu'à l'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social des projets de développement. Qui plus est, ensemble la CBJNQ et l'ARTIN couvrent la totalité de la région visée par la planification, le Nunavik, soit l'endroit où vivent les Inuits du Nunavik.

Il faut également s'entendre sur la terminologie de base. Une expression qui est souvent utilisée dans le contexte de la planification est le « développement durable ». La plupart des projets de développement ne sont pas durables. Ils ont un début et une fin, et ils entraînent tous des répercussions sur l'environnement et le milieu social, surtout les projets de développement minier.

Dans le contexte de Parnasimautik, l'expression « développement durable et équitable » sera utilisée. Ainsi, si les Inuits participent pleinement à un projet et en retirent des avantages d'une manière qu'ils considèrent appropriée, alors il s'agira, selon leur point de vue, d'un projet durable et équitable.

Un travail considérable a été accompli dans le domaine de la planification par les organismes créés en vertu de la CBJNQ. Le *Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik* de 1998, le projet de cartographie de l'utilisation des terres et des caractéristiques écologiques réalisé dans les années 1980, les projets réalisés par le Centre de recherche du Nunavik depuis 1980, la *Recherche pour établir les niveaux actuels de récolte par les autochtones du Nord québécois : Rapport final 1976-1980*, le processus de création de parcs nationaux au

Nunavik et la planification des aires protégées entreprise au début des années 2000 et qui se poursuit aujourd'hui en sont des exemples importants.

Pour sa part, l'ARTIN décrit des priorités en matière de planification, les autorités compétentes et le processus de développement d'un plan d'aménagement du territoire pour la région marine du Nunavik. La Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik, dont les bureaux sont situés à Kuujuaq, a entamé la production d'un plan d'aménagement du territoire fondé sur les principes énoncés dans l'ARTIN. L'ARTIN exige également que le processus de planification de l'aménagement du territoire soit public et, à cet effet, cherche à obtenir le soutien des Inuits.⁵⁵

Les gouvernements doivent être disposés à ajuster leurs processus réglementaires, administratifs et politiques en vue de favoriser des partenariats efficaces avec les Inuits du Nunavik dans le cadre des régimes établis par la CBJNQ et l'ARTIN. Il y a actuellement une inégalité dans le processus de planification au Nunavik, soit la capacité pour les sociétés minières de retirer du processus de planification, d'un simple clic de souris, des terres qui pourraient être utilisées à d'autres fins telles que la protection de terres qui revêtent une grande valeur pour les Inuits. Ce déséquilibre a été à maintes reprises porté à l'attention du gouvernement du Québec.⁵⁶

PRIORITÉS EN MATIÈRE DE PLANIFICATION

Je comprends que notre avenir est en jeu. Je veux préserver notre culture, nos territoires de chasse, notre nourriture et nos eaux [...] Nous ne voulons pas que nos terres soient endommagées, mais la population s'accroît et il faudra de nombreux emplois. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Est-ce que nous voulons que les prochaines générations mangent ce que nous mangeons aujourd'hui? Si oui, nous devons prendre des décisions en vue de protéger notre approvisionnement en aliments traditionnels. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les Inuits ont clairement manifesté le désir de continuer d'avoir accès à des aliments traditionnels et de pratiquer leurs activités d'exploitation de la faune. C'est un commentaire qui a été formulé à maintes reprises à tous les ateliers tenus dans les communautés. Il s'agit d'une priorité essentielle à laquelle tiennent autant les jeunes que les aînés.

Les Inuits ont la chance de vivre dans une région où la nourriture est abondante. Les ressources ne sont pas toutefois illimitées. Les populations fauniques fluctuent naturellement et sont affectées par les changements climatiques. Le déclin persistant et marqué du troupeau de caribous de la rivière George en est un exemple frappant. L'accroissement de la population

⁵⁵ ARTIN, partie 6.2.

⁵⁶ Lettre transmise par la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik le 19 juin 2013 aux ministres du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ainsi que des Ressources naturelles; l'Administration régionale Kativik a présenté un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale sur le projet de loi n° 43, Loi sur les mines, le 16 septembre 2013.

(inuïte et non inuïte) exerce également une pression accrue sur les ressources, particulièrement celles qui se trouvent à proximité des communautés.

Le principe de base du maintien des ressources est la conservation. Par conséquent, si l'on veut que les ressources fauniques répondent aux besoins des prochaines générations, il faut les utiliser et les gérer judicieusement. Cet objectif englobe toutes les décisions et toutes les pratiques en matière de planification et de gestion visant à protéger ou à mettre en valeur les ressources fauniques pour leur exploitation à long terme par les Inuits.

La planification au Nunavik doit donc tenir compte de la nécessité de gérer les ressources en fonction de principes qui sont compris par les Inuits et de méthodes qui respectent les valeurs et le mode de vie des Inuits. Les Inuits doivent participer aux programmes de gestion et au processus décisionnel sinon les techniques de gestion de la faune, telles que le zonage et même l'imposition de quotas au besoin, continueront de susciter la controverse.

Les Inuits comprennent également que le développement industriel, les emplois qui y sont liés et la génération de la richesse devraient faire partie de leur avenir. L'atténuation des impacts du développement industriel deviendra un volet de plus en plus important de la planification. Des structures et des outils servant à l'évaluation des répercussions devront également être en place, et les Inuits devront avoir la certitude que ces structures et outils seront accessibles et prendront entièrement en considération leurs intérêts. La Société Makivik élabore actuellement une politique minière pour les Inuits du Nunavik qui contribuera grandement à l'atteinte de ce résultat.

De manière générale, les objectifs suivants en matière de planification ont été énoncés lors des consultations tenues dans le cadre de Parnasimautik. À partir de ces objectifs, des priorités spécifiques en matière de planification pour l'ensemble du Nunavik peuvent être définies afin que les Inuits puissent en tirer profit.

- Protéger l'environnement, la faune, la sécurité alimentaire et la qualité de l'eau.
- Agrandir la superficie des terres sur lesquelles les Inuits exercent un contrôle en matière de planification.
- Créer un réseau d'aires protégées (terrestres, aquatiques et marines).
- Appuyer le développement économique équilibré qui profite aux Inuits et à la région.
- Accroître la capacité des Inuits de profiter des possibilités du développement.
- S'adapter aux changements climatiques.
- Bâtir des communautés en santé.
- Promouvoir la culture inuïte.

L'établissement de priorités en collaboration avec les organismes du Nunavik et les gouvernements est un point de départ essentiel.

LES AVANTAGES DE LA COLLABORATION

En unissant nos forces, nous avons réussi à faire inclure la rivière Nastapoka dans le parc Tursujuq. La Nastapoka est maintenant protégée de tout développement industriel. Ensemble,

nous pouvons nous faire en sorte que le développement respecte ce qui est important pour nous. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Un processus de planification efficace requerra la collaboration entre les intervenants de divers niveaux et devra être dirigé par les Inuits. D'abord et avant tout, les Inuits et les organismes qui les représentent devront collaborer. Il faut tirer parti de l'expérience et de l'expertise des dirigeants et du personnel. Au fil des ans, l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik ont généré une quantité impressionnante de renseignements qui devraient être soigneusement classés et pouvoir être consultés, notamment par les propriétaires fonciers.

La collaboration doit ensuite s'étendre à tous les autres partenaires du processus de planification, y compris les gouvernements. Le Nunavik doit composer avec un système très complexe de mandats et de processus administratifs découlant de la CBJNQ, de l'ARTIN et de ses ententes de chevauchements de territoire, de diverses ententes de mise en œuvre subséquentes et des systèmes législatifs et réglementaires de trois gouvernements (Québec, Canada et Nunavut). Dans le cadre de Parnasimautik, les Inuits établissent des priorités dont il faudra tenir compte lors de la planification et des processus afférents tels que l'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social, les ententes sur les répercussions et les avantages ainsi que la gestion de la faune.

Pour illustrer cette complexité, voici une liste des principaux groupes qui ont des mandats dans les domaines de la planification et de la gestion des terres et des ressources au Nunavik :

- Administration régionale Kativik.
- Société Makivik.
- Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik.
- Commission d'aménagement du Nunavut.
- Commission d'aménagement de la région marine d'Eeyou-Istchee.
- Corporations foncières et Association des corporations foncières du Nunavik.
- Corporations de villages nordiques.
- Fonds d'exploration minière du Nunavik.
- Commission de la qualité de l'environnement Kativik, Comité consultatif de l'environnement Kativik et le Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social.
- Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (Annituvik).
- Anguvigaq et Anguvigapiqs (associations régionale et locales de chasseurs).
- Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik.
- Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions.
- Nation naskapie de Kawawachikamach.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du gouvernement du Québec.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du gouvernement du Québec.

- Service canadien de la faune.
- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.
- Pêches et Océans Canada.
- Divers organismes du gouvernement du Nunavut.

Il y a eu récemment un exemple de collaboration fructueuse entre l'Administration régionale Kativik, la Société Makivik et des organismes du gouvernement du Québec, soit l'annonce, le 18 juin 2014, d'une suspension temporaire des claims miniers dans le secteur de la rivière Kovik et d'une bonne partie de son bassin versant. Un objectif commun a été fixé et l'information détenue par chaque groupe a été mise en commun. Grâce à cette suspension, des études plus approfondies pourront être réalisées afin que la désignation permanente d'aire protégée soit accordée à ce secteur. La protection de ce secteur de tout développement industriel a été la principale priorité définie lors des consultations des communautés et énoncée dans le rapport intitulé *Planification des aires protégées au Nunavik*⁵⁷. Le gouvernement du Québec a répondu à cette priorité en créant un groupe de travail et, après six mois de collaboration, un résultat positif a été obtenu.

La coordination des activités de tous les partenaires ayant un rôle à jouer dans la planification constituera un défi. Chacun à ses propres mandats, champs de compétence et processus. Il est possible toutefois de convenir de la mise sur pied d'un organisme de coordination chargé de trouver une façon de poursuivre des buts communs, d'appliquer des principes qui font l'unanimité, d'élaborer des stratégies de communication pour bien informer tous les partenaires ainsi que de mettre en commun les informations et l'expertise. Parnasimautik a fourni des orientations et des mesures concrètes qui devront être suivies lors de la planification des améliorations devant être apportées à tous les secteurs de la vie au Nunavik. Un tel organisme de coordination permettrait concrètement de mettre en œuvre Parnasimautik.

VERS UNE PLANIFICATION INTÉGRÉE

Les intervenants régionaux ont du mal à analyser les projets de développement, car il n'y a pas de processus intégré et harmonisé à cet effet. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Une planification intégrée a été réalisée à l'échelle régionale dans l'ensemble du Québec. L'Administration régionale Kativik avait été chargée d'élaborer un plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire pour la région Kativik. Des travaux à cet effet avaient été entrepris en 2007 suivant la signature d'une entente de participation par le gouvernement du Québec, l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik dans laquelle il avait été convenu d'élaborer un concept pour la création d'une commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire et de préparer des orientations stratégiques visant l'élaboration d'un plan de développement intégré pour la région Kativik. En 2009, des consultations ont été réalisées dans toutes les communautés inuites et avec le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee), le Conseil de bande naspaki et d'autres organismes de la région.

⁵⁷ Administration régionale Kativik. *Planification des aires protégées au Nunavik*. 2013.

En 2013, une version provisoire d'un plan de développement intégré a été produite alors que commençait le processus Parnasimautik. L'Administration régionale Kativik a entamé des discussions avec le gouvernement du Québec et il a été sagement convenu que le plan de développement intégré ne serait finalisé qu'après la conclusion des travaux réalisés dans le cadre de Parnasimautik. Des consultations avec d'autres intervenants régionaux, incluant l'industrie, pourront alors avoir lieu et s'appuyer sur le rapport de Parnasimautik.

Au cours de cette période, bien qu'il n'ait pas encore été mis en œuvre par règlement, le *Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik* de 1998 a régulièrement été utilisé pour identifier les types d'activités de développement compatibles pour diverses zones, fixer des normes et évaluer des propositions visant l'utilisation des terres publiques.

Toutes ces fonctions de planification peuvent maintenant converger et à la fois être encadrées par Parnasimautik et s'en inspirer. Les consultations organisées dans le cadre de Parnasimautik ont abordé toutes les questions qui doivent être traitées dans un plan de développement intégré. Les Inuits ont également proposé des solutions pour bon nombre des défis liés à la planification intégrée.

Enfin, la planification intégrée ne devrait pas s'arrêter aux limites de la région Kativik, mais inclure les travaux de planification en cours pour la région marine du Nunavik par la Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik. Pour ce faire, il faudra que les régimes créés par la CBJNQ et l'ARTIN fonctionnent à l'unisson. La collaboration sera nécessaire de même que la mise en commun des informations et des ressources. Chaque régime possède sa propre structure administrative, ses champs de compétence et ses mandats. Un tel exercice, bien que difficile, sera essentiel et Parnasimautik en est le point de départ.

En ce qui a trait à la région marine du Nunavik, la Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik vient d'entamer ses travaux en vue d'élaborer un plan d'aménagement. Un rapport sur une initiative de compilation et d'analyse de données pour le Nunavik a récemment été achevé et résume toutes les informations en matière de planification disponibles pour la région marine du Nunavik.

L'ARTIN exige que la Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik prépare une version provisoire d'un plan, puis qu'elle fasse des audiences publiques. Ce dernier a entrepris un vaste projet de cartographie de l'utilisation et de l'occupation des terres sur lequel il s'appuiera pour élaborer son plan d'aménagement. En conjuguant les renseignements qui seront ainsi obtenus à ceux que contient déjà la base de données sur l'utilisation et l'occupation des terres de la Société Makivik, les Inuits auront accumulé presque un siècle de renseignements sur la faune, l'écologie et les activités pratiquées sur les terres de la région.

Il importe également de noter qu'il y a des parties du Nunavik qui sont partagées avec les Cris de l'Eeyou Istchee, les Naskapis et les Inuits du Nunavut. Ces groupes disposent eux aussi de régimes de planification qui sont prévus dans leurs accords sur les revendications territoriales. La collaboration avec ces régimes adjacents sera essentielle.

Parnasimautik est en soi un processus de planification et de gouvernance. Il dispose de tous les éléments nécessaires à la planification intégrée :

- Une équipe de direction pour orienter le processus.
- L'engagement actif des communautés à exprimer leurs aspirations et leur vision en ce qui concerne l'avenir de même qu'à préserver leur culture et leurs valeurs sociales.
- Une approche sectorielle.
- Des idées novatrices pour l'utilisation des ressources naturelles et le développement socioéconomique accru.
- Des priorités fixées par les Inuits et les communautés.

La présente section porte sur la planification régionale du territoire et des ressources. La même approche intégrée, fondée sur la collaboration et dirigée par les Inuits, pourrait également être appliquée aux autres secteurs abordés dans le présent rapport.

L'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social constitue une autre partie importante du processus de planification. Une fois que les principes de planification auront été établis et que des plans auront été élaborés, les organismes chargés de l'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social prévus dans la CBJNQ et la Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions disposeront d'un autre outil de base pour les aider dans leur évaluation de chaque projet de développement.

Les Aupalummiuts ont l'impression d'être seuls, car le projet de mine se trouve tellement proche de la communauté... Nous devrions en savoir plus sur les options possibles. Nous avons besoin de fonds pour nous aider à résoudre nos problèmes. La société Oceanic Iron Ore sait ce que lui rapportera le projet de mine. Le gouvernement du Québec le sait aussi. Mais nous, nous ne le savons pas et nous voulons que nos terres soient protégées. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les Inuits ont clairement exprimé leur frustration concernant le peu d'informations adéquates auxquelles ils ont accès et le manque de ressources pour leur permettre de faire entendre leurs préoccupations et de fournir des renseignements lors du processus d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social.

Bien que les comités d'évaluation obligent les promoteurs à recueillir des renseignements sur les préoccupations et les connaissances locales pour leurs études d'impacts, il n'est pas toujours certain que les intérêts des Inuits sont pris en compte quand les promoteurs déterminent l'importance des impacts potentiels. Les Inuits et leurs organismes doivent donc passer à travers de volumineux rapports techniques et se préparer à participer aux audiences publiques que tient la Commission de la qualité de l'environnement Kativik ou la Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions. Trouver une solution afin de renforcer les capacités des Inuits à participer réellement aux processus d'évaluation est une étape fondamentale pour parvenir à un développement durable et équitable.

La mise en place d'un programme d'aide financière aux participants et intervenants pourrait être l'une des solutions envisagées. De tels programmes existent ailleurs et sont généralement financés par les gouvernements. La participation effective aux processus réglementaires ne devrait pas être considérée comme un luxe; il s'agit plutôt d'un droit.

Une nouvelle approche commence également à être adoptée au nord. Plus précisément, un promoteur conclut une entente avec les communautés inuites touchées et les organismes qui les représentent afin de leur offrir une aide financière qui leur permettra d'embaucher des experts et de réaliser des consultations dans le but de mieux comprendre les études d'impacts et de leur donner suite. Des promoteurs procèdent ainsi afin de bâtir des liens avec les communautés locales. Une telle approche peut faire partie d'une entente sur les répercussions et les avantages (tel qu'il est exigé dans l'ARTIN) ou de programmes de responsabilité sociale qui commencent à voir le jour dans les entreprises.

RENFORCEMENT DU RÉGIME EXISTANT D'ÉVALUATION DES RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE MILIEU SOCIAL

La solution pourrait également consister à fournir aux comités d'évaluation les ressources nécessaires pour qu'ils puissent travailler avec les Inuits tout au long du processus d'évaluation. Le Comité consultatif de l'environnement Kativik, le Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social ainsi que la Commission de la qualité de l'environnement Kativik ont été officiellement créés peu après l'entrée en vigueur de la CBJNQ, soit il y a 35 ans. Beaucoup de choses ont changé depuis, et les activités de développement ont pris de l'ampleur et ont maintenant une plus grande portée. Au début de leur existence, ces comités évaluaient des projets d'amélioration locaux de petite envergure tels que de nouvelles pistes d'atterrissage et des installations de traitement d'eau potable et d'élimination des déchets. Aujourd'hui, ces mêmes comités se penchent sur de projets miniers de plusieurs milliards de dollars et des projets d'infrastructures afférents qui transformeront le Nunavik de manière importante.

En 2009, le Comité consultatif de l'environnement Kativik a rédigé un document intitulé *Avis du CCEK sur le renforcement de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik*.⁵⁸ L'avis mentionne ce qui suit : « En matière d'évaluation environnementale, l'accès à l'information et la participation du public sont aujourd'hui des droits reconnus sur la scène internationale et dans un nombre croissant de pays. Le peu de garanties juridiques offertes quant à l'accès à l'information et à la participation effective des Inuits et des habitants de la région représentent un point faible de la procédure actuellement en vigueur au Nunavik ».

Des recommandations précises ont été formulées pour que les annexes du chapitre 23 de la CBJNQ soient révisées immédiatement dans le but d'améliorer l'efficacité, de renforcer la participation des Inuits au processus d'évaluation et à la prise de décision ainsi que d'évaluer la possibilité d'appliquer l'évaluation environnementale stratégique. À ce jour, aucune de ces

⁵⁸ Comité consultatif de l'environnement Kativik. *Avis du CCEK sur le renforcement de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik*. Avril 2009.

recommandations n'a été mise en œuvre. Il s'agit toutefois d'améliorations nécessaires pour moderniser et renforcer le régime. Même si un groupe de travail composé de représentants du gouvernement du Québec, de l'Administration régionale Kativik, de la Société Makivik et de la Commission a été créé à la fin de 2013, aucun progrès concret n'a été réalisé.

Dans le cas de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, le budget n'a pas beaucoup augmenté depuis 1979. Il est nécessaire d'obtenir du financement adéquat à long terme pour assurer la présence d'un secrétariat permanent disposant d'outils lui permettant de garantir la transparence et d'améliorer la participation du public. Des solutions novatrices doivent également être trouvées afin de fournir des ressources additionnelles à la Commission pour lui permettre d'embaucher des experts et des analystes quand elle est chargée de réviser des projets industriels de grande envergure.

Il est également temps de revoir et de moderniser les structures et les processus établis il y a presque 40 ans dans le chapitre 23 de la CBJNQ en se fondant sur les pratiques exemplaires des revendications territoriales d'autres régions. D'autres régimes fixent des conditions pour les membres et les présidents. Le gouvernement du Nunavut nomme généralement des Inuits pour siéger aux divers régimes prévus dans l'ARTIN. Tous les gouvernements sont encouragés à nommer des Inuits du Nunavik pour les représenter au sein de tous les organismes prévus dans la CBJNQ et de l'ARTIN. Ainsi tous les membres seraient des Inuits, mais ils représenteraient l'instance qui les a nommés.

La Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik a déjà dû demander à deux reprises des fonds additionnels du gouvernement fédéral pour son projet de cartographie de l'utilisation et de l'occupation des terres et il semble qu'il continuera d'éprouver des difficultés budgétaires. Contrairement à la CBJNQ, l'ARTIN contient une disposition concernant la révision de la mise en œuvre, incluant les niveaux de financement, après une période initiale de dix ans, puis à des périodes pluriannuelles successives. La première révision sera réalisée en 2018.

VISION

Soyons forts et unis et développons le Nunavik à notre façon. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, incluant les changements climatiques, les pressions qu'exercent les nouveaux projets de développement et une population jeune qui croît rapidement, requièrent une planification ciblée. Les pouvoirs, les compétences et les renseignements de tous les partenaires doivent être mis à profit afin de produire des outils qui permettront, d'une part, aux activités d'exploitation de la faune de se poursuivre dans les années à venir et, d'autre part, aux Inuits et à la région de profiter des avantages concrets et durables du développement.

Les activités économiques et l'afflux de non-Inuits au Nunavik qu'elles entraînent exercent des pressions sans cesse grandissantes sur les terres et les ressources naturelles et provoquent des conflits qu'il faut limiter autant que possible. La seule façon d'y parvenir est de trouver des moyens plus efficaces et plus efficaces de planifier l'utilisation des terres et des ressources

naturelles à l'échelle locale et régionale. Par conséquent, il faudra concevoir de meilleurs outils, établir des objectifs communs axés sur le développement durable pour chaque secteur dans le contexte d'une planification intégrée de l'utilisation des ressources et obtenir des ressources financières additionnelles. Mais avant tout, il faudra que les multiples groupes ayant des responsabilités en matière de planification collaborent activement.

Il faudra apporter des changements aux processus réglementaires, administratifs et politiques afin de permettre l'élaboration et la mise en œuvre de tout nouveau mécanisme, et cela ne sera possible que si tous les partenaires considèrent qu'ils participent réellement au processus de planification.

CONCLUSION

Les Inuits ont longtemps subvenu à leurs besoins par leurs propres moyens, mais les événements historiques ont bouleversé cette autonomie. Toutefois, nous avons encore le pouvoir de créer et d'apporter des changements pour nous-mêmes, comme nos ancêtres l'ont toujours fait. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Parnasimautik est une grande aventure. Le processus nous a d'abord permis de réfléchir à Qui nous sommes, à Nos communautés et à Notre région ainsi qu'aux événements importants qui ont façonné notre vie actuelle. Puis, les Inuits du Nunavik ont réorienté le processus et sont allés de l'avant avec confiance pour poursuivre notre vision de l'avenir.

En prenant comme point de départ le Plan Nunavik, les ateliers dirigés en 2013 par nos organismes régionaux ont mobilisé les dirigeants locaux dans tous les secteurs et ont inspiré l'ensemble des communautés. Les ateliers ont donné la possibilité aux Inuits du Nunavik de s'exprimer sur les nombreux éléments d'une vision de l'avenir de la région et du bien-être renouvelé en fonction de la culture, de l'identité, de la langue et du mode de vie des Inuits. Nos aînés nous ont prodigué de sages conseils, alors que nos jeunes nous ont posé des défis. Les ateliers ont également permis de discuter ouvertement et honnêtement de nombreuses questions difficiles. La colère, l'indignation et l'espoir qui ont été exprimés nous ont permis de faire un pas de plus vers notre rétablissement des traumatismes du passé.

Il ne faut pas laisser de côté les éléments positifs dans nos vies. Nos compétences en matière de chasse et de pêche de même notre vaste connaissance des terres et de la faune continuent de nous définir. Notre langue demeure forte. En 1975, nos jeunes dirigeants se sont battus pour parvenir à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Bien qu'elle ne soit pas parfaite, la CBJNQ a tout de même créé des organismes et nous a donné accès à des ressources financières. Au fil des années qui ont suivi, nous avons affronté les gouvernements et l'industrie à des tables de négociations et à la cour et avons obtenu des succès notables, dont l'entrée en vigueur en 2008 de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik qui établit nos droits dans la région marine et les îles situées au large du Québec et du Labrador.

Dans nos communautés toutefois, nous sommes toujours confrontés à des défis de taille. Bon nombre de ces défis sont décrits dans le présent rapport.

Si nous continuons de traîner le passé avec nous comme un qamutik surchargé, nous n'irons jamais de l'avant. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Au lieu de ressasser les injustices et erreurs du passé, nous avons décidé de nous tourner vers l'avenir et de reprendre le contrôle. Parnasimautik nous a permis de mieux comprendre les enjeux fondamentaux qui affectent nos vies et nous a donné la force d'aller de l'avant

ensemble. Nos valeurs familiales fondamentales se sont effritées. Nous devons créer ou trouver des outils pour retisser les liens et retrouver notre force.

Voilà l'esprit de Parnasimautik. C'est à nous de jouer.

Un processus guidé par la voix des Inuits

Les citations qui suivent ont été tirées des consultations tenues dans le cadre de Parnasimautik :

La famille, c'est l'autorité auprès des enfants et le pilier de nos communautés. En pratiquant des activités traditionnelles, nos enfants peuvent contribuer à préserver notre identité. Nos ancêtres possédaient de vastes connaissances et de solides compétences. Nous devons enseigner notre histoire, afin de donner aux jeunes les moyens d'agir. De nombreux jeunes veulent acquérir des compétences traditionnelles pour devenir des chasseurs et des pêcheurs.

Le fossé entre les jeunes et les aînés semble se creuser. Les aînés doivent participer davantage à l'orientation et à l'éducation des jeunes. Il faut une plus grande collaboration. Les jeunes, les aînés, les femmes et les hommes semblent tous divisés. Autrefois, nous nous soutenions mutuellement.

En 1975, nos dirigeants étaient jeunes. Comme eux, nous devons unir nos forces. Nous devons faire en sorte que les jeunes acquièrent des compétences en leadership. Nous devons encourager nos enfants à aller à l'école et à poursuivre leurs études afin de nous renforcer en tant que peuple.

En tant que chasseurs, nous ne voulons pas que nos terres soient endommagées, mais la population augmente et il faudra de nombreux emplois. Il faut également des plans pour que les mines puissent aller de l'avant. Nous voulons que les organismes travaillent ensemble.

Les ressources sont abondantes au Nunavik et de nombreuses personnes souhaitent reprendre possession des terres au lieu d'être contrôlées par le gouvernement. En 1975, les sociétés minières ont obtenu ce qu'elles voulaient, les terres. Les gens de Puvirnituk n'étaient pas d'accord. Comment les Inuits peuvent-ils réclamer la restitution des titres de propriété sur les terres?

Les gouvernements connaissaient probablement bien des années avant la signature de la CBJNQ les divers potentiels de nos terres. Ont-ils agi de mauvaise foi? Ils auraient dû nous informer du potentiel minier. Il faut examiner cette question. Les communautés de Kangirsuk, d'Aupaluk et de Quaqtaq n'ont pas pu choisir les terres qu'elles voulaient lors du processus de sélection. La CBJNQ a besoin d'être modifiée.

De nombreuses personnes ont exprimé leurs préoccupations concernant le coût de la vie élevé et les prix élevés de la nourriture et du fret aérien. L'essence et le matériel de chasse coûtent si

cher que la pratique des activités d'exploitation traditionnelles, la vraie nature de la culture et de l'identité inuites, se trouve limitée.

Même si nous payons des impôts et des taxes, le coût de la vie est quand même élevé. Les Inuits devraient pouvoir jouir des mêmes privilèges que tous les autres contribuables canadiens.

La manière inuite traditionnelle de régler des problèmes est en train de disparaître. Pourquoi? Nous avons déjà été capables de faire face à de telles situations. Qu'est-ce qui a changé? Les Inuits peuvent reprendre les choses en main et retrouver leur identité.

Si le projet Le Nord pour tous prévoit dépenser de l'argent dans le nord, il devrait d'abord et avant tout viser à guérir les personnes qui souffrent.

En 2002, par l'entremise de Sanarrutik, notre entente de partenariat, nous avons été en mesure de reprendre une petite fraction de nos droits miniers. Sanarrutik expirera en 2027. L'entente contient une clause de renouvellement et les négociations du renouvellement de Sanarrutik commenceront en 2024. Cette entente renouvelée sera peut-être la suite de Parnasimautik. Nous voudrions peut-être rouvrir l'entente plus tôt à la lumière du rapport de Parnasimautik.

Nous devons prendre notre destin en main au lieu de nous fier à de l'aide de l'extérieur. Nous devons retrouver notre force, nos droits en tant que peuple autochtone capable de survivre. Au fur et à mesure que la population croîtra, tout deviendra plus difficile. Nous pouvons reprendre ce que nous avons perdu et nous gouverner nous-mêmes, en tant qu'Inuits. Nous devons travailler ensemble. Je veux que mes enfants soient dirigés par leur propre gouvernement, que les Inuits fassent front commun et prennent leur avenir en main.

Aller de l'avant

Parnasimautik constitue un pas en avant. Nous encourageons les dirigeants locaux et les communautés à continuer de tenir des rencontres. Nous travaillons ici en vue de la gouvernance. Les messages que vous avez transmis sont forts et nous comprenons que vous êtes confrontés à des défis découlant de la CBJNQ. Depuis 2002 toutefois, nous pouvons prendre appui sur l'entente de partenariat que nous avons conclue avec le gouvernement du Québec et apporter des changements. Ce sont nos terres et nous ne les laisserons pas aller. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Bien que le Nunavik et ses ressources soient dans la mire des gens du sud, les Inuits du Nunavik n'accepteront rien de moins qu'un engagement en faveur d'une approche globale, intégrée, durable et équitable visant à améliorer nos vies en s'attaquant aux enjeux fondamentaux soulevés dans le présent rapport. Chaque section contient une orientation et des propositions concrètes pour aller de l'avant.

La Table Québec-Nunavik créée en décembre 2011 est le forum tout indiqué pour assurer le suivi de ces enjeux. Elle a été établie afin de renforcer les relations politiques, économiques,

sociales et administratives entre le gouvernement du Québec et le Nunavik. Elle a le mandat de convenir de priorités, d'orientations et de moyens d'action pour répondre aux enjeux soulevés par ses membres. La modernisation de la CBJNQ, le renouvellement anticipé de l'Entente Sanarrutik et la mise en œuvre de l'alinéa 29.0.40 de la CBJNQ concernant la mise sur pied d'un système unifié pour le logement, l'approvisionnement en électricité et en eau, les installations sanitaires et les services municipaux connexes pourraient constituer d'autres avenues pour donner suite aux enjeux fondamentaux contenus dans le présent rapport.

Notre cheminement vers la gouvernance

Travailler ensemble avec un esprit d'équipe... c'est ça l'autonomie gouvernementale. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

En avril 2011, les Inuits du Nunavik ont choisi de continuer de travailler ensemble, afin de définir un modèle de gouvernance reposant sur les fondements de notre culture, assorti de réels pouvoirs et doté de la capacité de prendre des décisions et d'adopter des lois sous la direction d'une Assemblée du Nunavik. Nous voulons une structure de gouvernance disposant de pouvoirs sur les questions qui définissent les Inuits en tant que peuple unique.

Le processus Parnasimautik démontre notre capacité de travailler ensemble sur nos défis communs, tant à l'échelle régionale que locale. Il s'agit d'une étape déterminante de notre cheminement vers une nouvelle structure de gouvernement autonome pour le Nunavik.

Notre vision

Avec du courage, une personne peut changer une société. N'attendons plus. Dans nos communautés, je ne veux pas voir des gens qui attendent. Agissez. Nous connaissons les besoins... Nous devons commencer dans nos communautés... J'ai moi-même des attentes. Les expulsions, la faim, le décrochage, le chômage, les incarcérations, etc. Je veux que nos enfants terminent leurs études. Nous devons collaborer... L'éducation sera très importante pour notre avenir. Je veux que ce soient nos enfants qui dirigent notre peuple dans les années à venir. Faisons en sorte que nos rêves deviennent réalité. En travaillant fort ensemble, nous pouvons atteindre nos objectifs. Cela doit venir de nos communautés. Résumé des commentaires formulés dans le cadre de Parnasimautik en 2013.

Parnasimautik est notre plan pour l'avenir. De nombreux facteurs influenceront comment et quand nous concrétiserons notre vision. L'énergie, l'engagement et l'unité des Inuits du Nunavik de toutes les générations et de tous les niveaux seront nécessaires. Les gouvernements et l'industrie, quant à eux, devront se comporter comme de vrais partenaires.

L'ère de l'exploitation est révolue. Les Inuits du Nunavik ne seront plus jamais silencieux ou invisibles. Parnasimautik nous a mobilisés autour d'une vision de notre avenir. Nous devons maintenant avoir l'ambition inébranlable de concrétiser cette vision. Parnasimautik n'est pas une fin : c'est un nouveau départ. Notre avenir nous appartient. Uvagut.

ANNEXE 1 – ÈRES DE L'EXPLOITATION

Contexte historique de la région du Nunavik et de ses habitants inuits (1670-2014)

Le contexte historique de la région du Nunavik et de ses habitants inuits au cours des quelque 350 dernières années est essentiellement composé de périodes qu'on pourrait qualifier « d'ères de l'exploitation » de la région par les non-Inuits. Cette exploitation du Nunavik a été entreprise sans vraiment tenir compte des Inuits vivant dans la région ou sans se préoccuper de leur sort. Au cours de ces périodes, les Inuits du Nunavik n'ont jamais été consultés par les gouvernements au sujet des activités ou des actions entreprises touchant la région du Nunavik. Plus crûment exprimé, les Inuits du Nunavik ont été complètement ignorés au cours de ces diverses époques et, lorsqu'ils n'étaient pas ignorés, ils étaient simplement utilisés pour promouvoir les intérêts des gouvernements ou d'entreprises privées. Ces « ères d'exploitation » sont en gros les suivantes :

<u>Ère</u>	<u>Années (approximation)</u>	<u>Intérêt des non-Inuits dans la région</u>	<u>Rôle joué par les Inuits du Nunavik</u>
L'ère de l'invisibilité	1670-1870	Fourrures	Les Inuits du Nunavik sont traités comme s'ils étaient « invisibles » et de simples fournisseurs de fourrures pour la Compagnie de la Baie d'Hudson
L'ère de la négligence	1898-1940	Le Canada et le Québec omettent tous deux d'assumer leurs responsabilités envers les Inuits du Nunavik	Les Inuits et la région du Nunavik ont été « négligés » en termes de services et d'administration
L'ère de la géopolitique et de la souveraineté	1940-1960	Utilisations militaires et rivalités géopolitiques dans l'Arctique	Certains Inuits du Nunavik sont utilisés comme « drapeaux humains » afin d'établir la souveraineté du Canada dans l'Arctique
L'ère des ressources hydroélectriques et minérales	1970-2013	- Production d'énergie hydroélectrique vendue à l'extérieur de la région du Nunavik - Extraction de minéraux vendus à l'extérieur du Canada	- Les Inuits du Nunavik doivent recourir aux tribunaux pour protéger leur mode de vie et signent la CBJNQ (1975) - Les Inuits du Nunavik signent l'Entente Sanarrutik (2002)

L'ÈRE DE L'INVISIBILITÉ

Cette ère couvre approximativement la période de 1670 à 1870. Afin de mettre les choses en contexte, en 1625 la ville de Québec était simplement un poste de traite de fourrures comptant une centaine d'habitants. En 1750, la ville de Québec avait une population d'à peine 5000 habitants. Cette « ère d'invisibilité » coïncide sensiblement avec le moment où le roi Charles II d'Angleterre accorda à son cousin le prince de Rupert une concession de terre dans une région de l'Amérique du Nord couvrant environ un douzième de la surface de la Terre. Cette région a alors été désignée « Terre de Rupert ».

La concession de terre («Terre de Rupert») était inscrite un document intitulé Charte de la Compagnie de la Baie d'Hudson (Charte de la CBH). Cette compagnie était à l'origine la propriété du prince de Rupert et de ses amis et associés d'affaires. Géographiquement, cette «Terre de Rupert» a été définie dans la Charte de la CBH comme étant la région contenant la baie d'Hudson et l'ensemble de son bassin versant, soit tout le territoire comprenant les rivières, les lacs et les cours d'eau se jetant dans la baie d'Hudson.

Pour saisir l'ampleur et l'importance de cette concession de terre à la CBH et son impact pour tous les peuples autochtones de la région, il faut comprendre qu'elle comprenait la totalité du nord de l'Ontario et du nord du Québec contemporains; l'ensemble du Manitoba; tout le sud de la Saskatchewan et de l'Alberta; la plus grande partie des T.N.-O. et du Nunavut; et de grandes parties des états américains du Minnesota et du Dakota du Nord. Grâce au monopole accordé par la royauté sur ce vaste territoire couvrant au moins 40 % de la superficie actuelle du Canada, la Charte de la CBH a duré pendant 200 années (1670-1870), et a permis à la CBH de s'enrichir en utilisant les Indiens et les Inuits pour récolter les fourrures si appréciées par la société européenne et asiatique.

La Terre de Rupert a été rétrocédée par la CBH au Canada en 1870, et même l'acte de cession prévoyait une généreuse indemnité pour la CBH sous forme de cession de propriété de terres agricoles et d'une somme de 300 000 livres sterling (environ 100 milliards de dollars en valeur d'aujourd'hui). Il s'agit d'une somme considérable lorsqu'on la compare aux 90 millions de dollars reçus par les Inuits du Nunavik dans le cadre du règlement de la CBJNQ!

Dans la région du Nunavik, la CBH a établi des postes de traite à Kuujuarapik (1756) et à Kuujuaq (1866), et a exploité les fourrures de la région en échange de biens et de marchandises. Malgré les diverses guerres ayant eu lieu à cette époque entre l'Angleterre et la France, la propriété des colonies d'Amérique du Nord, y compris les postes de traite de la CBH, a changé de mains à quelques reprises entre ces deux pays, sans qu'elle soit morcelée. Cet échange des colonies nord-américaines (et des postes de traite de la CBH) entre l'Angleterre et la France a persisté pendant près de 100 ans.

Les Inuits du Nunavik n'ont jamais été consultés ou même pris en considération par ces pays. Enfin, après la guerre de Sept Ans entre l'Angleterre et la France (1756-1763), un traité de paix appelé traité de Paris (ou Proclamation royale) a été signé pour mettre fin à cette guerre. Le

traité de Paris de 1763 est un traité de paix entre l'Angleterre et la France en vertu duquel la France cédait la Nouvelle-France (ses territoires en Amérique du Nord) à l'Angleterre. Quelques mois plus tard, le roi George III d'Angleterre a publié la Proclamation royale affirmant l'autorité britannique sur tous ses territoires d'Amérique du Nord (y compris la Terre de Rupert qui incluait la région du Nunavik). La proclamation fixait également les frontières du Québec, qui ne comprenait pas le Nunavik à l'époque. Il va sans dire que le roi n'a pas consulté les Inuits du Nunavik avant (ou après) la publication de la Proclamation royale de 1763.

Bien que cela n'ait vraisemblablement pas été l'intention du roi George III, la Proclamation royale de 1763 s'est avérée un document important pour les peuples autochtones de tous les territoires britanniques d'Amérique du Nord, car elle imposait, entre autres, des restrictions sur la spéculation foncière et la vente de terres de la Couronne à des tiers, protégeant ainsi de nombreux territoires traditionnels des peuples autochtones.

Il importe de souligner que tout au long de cette ère les Inuits du Nunavik (et de nombreux autres peuples autochtones) ont été traités comme s'ils étaient des êtres « invisibles » dans la Terre de Rupert; ayant uniquement un rôle à jouer pour faciliter l'exploitation des fourrures par la CBH. Pendant toute cette ère, les Inuits du Nunavik n'ont jamais été informés ou consultés à propos des activités, des actions ou des changements imposés dans leur région par des puissances étrangères, la CBH et d'autres intérêts privés. Tout au long de ces centaines d'années d'exploitation économique de leurs territoires traditionnels, les Inuits du Nunavik n'ont jamais eu connaissance de l'énorme marché des fourrures en Europe et en Asie, et des énormes profits engrangés par la CBH pour répondre à cette demande.

Cette « ère d'invisibilité » a plus ou moins pris fin lorsque le Parlement britannique a adopté en 1867 une constitution pour le Canada sous la forme de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) (aussi connue sous l'appellation de *Loi constitutionnelle de 1867*) dans le but de créer la Confédération du Canada. Le Canada comptait uniquement quatre provinces à l'époque, soit la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario. La Confédération a servi de fer de lance au gouvernement pour agrandir le pays et relier toutes les provinces par chemin de fer. Cela a entraîné de 1870 à 1885 une période d'intense construction de liaisons ferroviaires par le Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée dans le territoire du Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Cette ère se termine par le début du développement industriel du Canada, l'essor du transport ferroviaire et l'exploitation des ressources agricoles et de la mer. Pendant tout ce temps, les Inuits du Nunavik demeurent mal informés et en marge des développements et des changements qui se produisent dans le sud du Canada et le sud du Québec.

L'ÈRE DE LA NÉGLIGENCE

Cette ère est caractérisée par un partage de responsabilités entre le Canada et le Québec concernant les Inuits et la région du Nunavik, mais les deux paliers de gouvernement négligent leurs responsabilités au grave détriment des Inuits du Nunavik.

Cette époque commence pour ainsi dire avec l'extension vers le nord des frontières de la province de Québec en 1898 au moyen de lois adoptées par le Parlement du Canada et l'Assemblée nationale du Québec. (L'article 2 de l'AANB de 1871 prévoyait que le Canada pouvait, avec le consentement d'une province, changer le tracé des frontières de cette province conformément aux dispositions d'un accord conclu entre les parties). La *Loi concernant la délimitation des frontières nord-ouest, nord et nord-est de la province de Québec de la province de Québec* de 1898 a étendu les frontières de la province de Québec vers le nord jusqu'au 52^e parallèle. C'est ainsi que les frontières du Québec sont pour une première fois repoussées vers le nord en direction du Nunavik sans aucune consultation ou pensée pour les Inuits du Nunavik ou d'autres groupes autochtones habitant ou utilisant ce territoire.

Le Canada et le Québec ont de nouveau convenu de repousser les frontières du Québec vers le nord en 1912. La *Loi de l'extension des frontières de Québec* de 1912 repousse les frontières du Québec vers le nord intégrant alors totalement la région du Nunavik pour créer le territoire du Québec tel que nous le connaissons aujourd'hui. Du jour au lendemain, par un seul trait de plume du législateur, la région du Nunavik passe de la compétence du Canada à la compétence du Québec sans que les Inuits du Nunavik soient informés de ce changement majeur touchant leur région.

Il importe de garder à l'esprit que la clause 14 de l'acte de cession de la Terre de Rupert au Canada et le paragraphe 2(c) de la *Loi de l'extension des frontières de Québec* de 1912 engagent tous deux le Canada et le Québec à reconnaître les droits et les revendications des Indiens (c.-à-d. les peuples autochtones) dans le territoire visé par ces documents (y compris, par définition, les Inuits du Nunavik). Plus important encore, l'article 2.5 de la CBJNQ prévoit l'abrogation du paragraphe 2(c) de la *Loi de l'extension des frontières de Québec* de 1912 (en contrepartie de la CBJNQ), sans toutefois prévoir l'annulation ou l'abrogation de la clause 14 de l'acte de cession de la Terre de Rupert de 1870.

Par conséquent, le Canada (en vertu de la Constitution) et le Québec (en vertu de la CBJNQ et du fait que le Nunavik est situé l'intérieur de ses frontières géographiques) continuent d'avoir à maints égards d'importantes obligations et responsabilités envers les Inuits du Nunavik et la région du Nunavik. Toutefois, les deux gouvernements ont gravement omis de répondre aux besoins les plus fondamentaux des Inuits du Nunavik en matière sociale, économique et d'infrastructure au cours de la période s'étendant de 1898 à 1940, nous obligeant ainsi à décrire cette période comme étant « l'ère de la négligence »

Des années 1920 jusqu'à 1940 les soins de santé gouvernementaux étaient pratiquement inexistantes au Nunavik. Pendant cette période, la population inuite a diminué au lieu d'augmenter en raison de l'absence de services et de soins de santé adéquats. Des périodes de pénuries alimentaires ont également causé de la famine à cette époque. Les Inuits du Nunavik ont été contraints d'accepter des rations de la CBH pour survivre. Lorsque la CBH a présenté la facture aux gouvernements du Canada et du Québec afin d'être remboursée pour ces rations, les deux gouvernements ont décliné toute responsabilité.

Cette crise a mené à l'intervention de la Cour suprême du Canada en 1939 dans la cause *Re Eskimos*. La Cour a alors décidé dans un jugement unanime que le terme « Indiens » du paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867* comprenait les Inuits et que ces derniers relevaient par conséquent de la compétence législative (et de la responsabilité) du Parlement fédéral. Ainsi, le Canada a dû payer la facture de la CBH.

À cette époque, le Canada « encourageait » les Inuits du Nunavik à renoncer à leur mode de vie nomade afin qu'ils s'installent dans des villages permanents. Le gouvernement jugeait que cette façon de faire serait plus économique et efficace pour fournir des services d'éducation, de santé et d'autres natures. Encore une fois, les Inuits du Nunavik n'ont jamais été consultés au sujet des efforts du gouvernement visant à les déplacer de leurs divers lieux de campement saisonniers sur le territoire pour les regrouper dans des villages. Il s'agissait d'un changement majeur de mode de vie, et le gouvernement n'a jamais tenu compte des impacts culturels sur les Inuits du Nunavik ni même envisagé les répercussions à court à long terme liées à la création de villages permanents. Mme dans ce processus de déplacement des habitants de la région vers des villages, le Canada a omis de fournir l'infrastructure et les services essentiels (éducation, santé, logement, communications) requis par ces populations nouvellement regroupées. Les petites maisons en forme de boîtes d'allumettes mal isolées, sans eau courante ni installations sanitaires offertes en guise de logements aux Inuits sont un témoignage de l'échec du Canada à cet égard.

Pour ce qui est du Québec, bien que la région du Nunavik ait été intégrée au Québec depuis l'adoption de la *Loi de l'extension des frontières de Québec* de 1912, la présence du gouvernement du Québec était quasi inexistante, et le Québec n'a pas vraiment fourni d'infrastructure ou de services aux Inuits du Nunavik ou à la région du Nunavik avant la fin des années 1960.

L'ÈRE DE LA GÉOPOLITIQUE ET DE LA SOUVERAINETÉ

Le début de la Seconde Guerre mondiale a été le point de départ d'une époque marquée par la géopolitique et les questions de la souveraineté dans l'Arctique, y compris la région du Nunavik. Les États-Unis ont établi à des fins stratégiques de défense des bases aériennes à Kuujuarapik et Kuujuaq ainsi que dans d'autres régions de l'Arctique. Après la guerre, les États-Unis ont maintenu diverses bases militaires dans l'Arctique, incitant le Canada à commencer à affirmer de manière urgente sa souveraineté sur ce territoire.

Dans ce contexte, des Inuits d'Inukjuak au Nunavik ont été utilisés par le gouvernement du Canada dans les années 1950 dans le cadre d'un projet de réinstallation, connu sous le nom « d'expérience humaine », visant à établir la souveraineté du Canada dans l'Extrême-Arctique. Ce projet avait pour prétexte d'aider les Inuits du Nunavik à résoudre des pénuries alimentaires au Nunavik. Au moyen de manipulations, de promesses et de tromperies, le Canada a déménagé un groupe de dix-sept familles d'Inukjuak vers Grise Fiord et Resolute Bay, au

Nunavut, entraînant ainsi des conséquences dévastatrices et des dommages incalculables qui affectent encore de nos jours ces Inuits du Nunavik et leurs descendants. En réalité, le Canada avait négligé sa région arctique en ne lui accordant aucune attention pendant près d'un siècle. Toutefois, la présence des Américains et des Danois pendant et après la Seconde Guerre mondiale et leur intérêt pour l'Arctique, a éveillé le Canada qui a alors commencé à se préoccuper de sa souveraineté dans l'Arctique, notamment en ce qui a trait aux ressources et au contrôle du passage du Nord-Ouest. Le Canada en est venu à la conclusion que l'affirmation de la souveraineté canadienne dans l'Arctique exigeait la présence d'une population permanente canadienne civile plutôt qu'une simple présence militaire dans des bases éparses et éloignées. Mais qui donc le Canada pouvait-il convaincre de vivre en permanence dans une région si lointaine, stérile, froide et isolée? On connaît maintenant la réponse.

Quatre-vingt-sept Inuits du Nunavik ont été envoyés en Extrême-Arctique sur le CD Howe, un brise-glace du gouvernement, qui les a laissés à l'automne 1953 dans leur nouveau lieu de vie totalement non préparés à ce qui les attendait. Cette réinstallation insensée a de plus été mal planifiée et mal exécutée. La souffrance physique, psychologique et émotionnelle, ainsi que les tragiques privations vécues par les Inuits relogés sont bien documentées.

Il s'est écoulé plus de 50 ans avant que le gouvernement du Canada reconnaisse son erreur et présente des excuses. Toute cette question a fait l'objet d'un examen en profondeur dans le cadre d'audiences tenues en 1993 par la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) qui a publié un rapport spécial à cet égard. Ce rapport de la CRPA, intitulé « La réinstallation dans l'Extrême-Arctique » a conclu que le gouvernement du Canada avait « manqué à sa responsabilité de fiduciaire envers les personnes réinstallées concernant la conception, la planification, l'exécution et la surveillance de la réinstallation ». Le rapport de la CRPA a également recommandé au gouvernement du Canada de « reconnaître les torts causés aux Inuits et présenter des excuses aux personnes réinstallées; reconnaître leur rôle dans le maintien de la souveraineté dans l'Extrême-Arctique; et d'indemniser les personnes réinstallées pour la douleur et la souffrance et les dommages causés par la réinstallation ».

La réinstallation d'Inuits en Extrême-Arctique symbolise le point de vue du Canada sur le Nunavik et le traitement de ses habitants à cette époque, soit le manque d'intérêt pour le bien-être des Inuits du Nunavik et l'utilisation de la région et de ses habitants uniquement en vue d'atteindre ses propres buts et objectifs. Encore une fois, tout cela a été accompli sans consulter la population. Pour le Canada, le Nunavik et ses habitants étaient simplement des pions dans les vastes enjeux géopolitiques de cette époque.

L'ÈRE DES RESSOURCES HYDROÉLECTRIQUES ET MINÉRALES

Cette ère couvre approximativement la période de 1970 à aujourd'hui. « L'ère des ressources hydroélectriques et minérales » pour le Nunavik et les Inuits du Nunavik a véritablement commencé par l'annonce en 1971 par le Québec et Hydro-Québec du « projet du siècle » - soit le projet hydroélectrique de la baie James. Encore une fois, sans consultation avec les Inuits du Nunavik et en ignorant totalement l'usage et l'occupation de la région par les Inuits du Nunavik,

le gouvernement du Québec, avec l'assentiment du gouvernement du Canada, a entrepris l'exploitation massive du potentiel hydroélectrique des rivières et des eaux du nord du Québec. La construction de barrages, l'abattage d'arbres, l'inondation de parties du territoire, la construction de routes et l'exécution de travaux d'excavation - toutes des activités pouvant détruire le mode de vie Inuits du Nunavik (et des Cris) - ont commencé sans le moindre avertissement ou la participation des Inuits du Nunavik. Le Québec souhaitait utiliser les rivières du nord pour assurer son avenir économique, et les Inuits du Nunavik ne devraient aucunement dans ces projets d'avenir. Le gouvernement avait également omis de tenir compte des documents juridiques ayant inclus ces rivières à l'intérieur des frontières du Québec, soit l'acte de cession de la Terre de Rupert de 1870 et la *Loi de l'extension des frontières du Québec* de 1912.

L'injonction demandée par les Cris et les Inuits, afin de stopper le projet hydroélectrique et ayant mené à la CBJNQ, est un fait historique bien connu. Mais il importe de souligner de quelle manière à cette époque somme toute assez récente les deux gouvernements (et le secteur privé) percevaient encore le Nunavik uniquement comme un lieu servant à exploiter les ressources dans le but de s'enrichir sans reconnaissance ou considération pour les Inuits du Nunavik et leur mode de vie. Le nord constituait un lieu d'extraction des ressources visant à enrichir ou à assurer le confort des gens et des entreprises de l'extérieur du Nunavik vivant très loin des communautés inuites et de leurs problèmes. Seule l'intervention de la Cour supérieure du Québec ayant temporairement bloqué le projet hydroélectrique de la baie James a contraint les gouvernements à tenir compte des Cris et des Inuits du Nunavik, et par la suite ces gouvernements se sont montrés très parcimonieux en ce qui a trait aux indemnités et aux avantages accordés aux Inuits du Nunavik et aux Cris dans le cadre de la CBJNQ. Le Québec et Hydro-Québec souhaitaient clairement exploiter le potentiel hydroélectrique de ces rivières au plus bas coût possible. Lors des négociations, les Inuits du Nunavik ont confronté les dirigeants d'Hydro-Québec en leur disant que leurs ancêtres occupaient le Nunavik bien avant l'existence du Canada et du Québec et bien avant la création d'Hydro-Québec. Les représentants d'Hydro-Québec ont répondu que c'était effectivement le cas, mais que les rivières étaient là bien avant les Inuits du Nunavik!

La CBJNQ (1975) et l'Entente Sanarrutik (2002) sont les deux principaux accords conclus entre le gouvernement et les Inuits du Nunavik au cours de cette période d'exploitation. Il s'agit dans les deux cas essentiellement d'accords de développement économique visant à faciliter l'exploitation des ressources du Nunavik par des entreprises publiques et privées sans crainte de litiges avec les autochtones.

- La CBJNQ, bien que considérée comme un traité en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, n'a pas été négociée par les parties de la même manière et dans des conditions similaires au processus fédéral moderne de négociation des traités qui prévoit un financement adéquat des parties autochtones; l'établissement d'un calendrier raisonnable pour les négociations et la mise en place de lignes directrices équitables pour le fonctionnement de la table de négociation. La CBJNQ est avant tout une entente de règlement à l'amiable conclue rapidement en moins de deux ans sans beaucoup de

recherche, de planification ou de considération par l'une ou l'autre des parties au sujet des aspirations et des besoins ou des traditions culturelles des Inuits du Nunavik. Les revendications territoriales et les traités modernes sont négociés et financés conformément à la politique fédérale sur les revendications territoriales, et les négociations s'échelonnent habituellement sur plusieurs années. Les traités sont ensuite signés après de longues et sérieuses délibérations par toutes les parties gouvernementales et autochtones.

Les attentes ou les objectifs de chacune des parties dans le cadre du processus de négociation de la CBJNQ sont très révélateurs.

L'objectif déclaré du Canada lors de sa participation aux négociations de la CBJNQ était de remplir ses obligations historiques et constitutionnelles concernant le territoire et ses habitants autochtones. Conformément au paragraphe 91(24) de l'AANB (« les Indiens et les terres réservées pour les Indiens »), le Canada était le principal fournisseur de services et de programmes offerts aux peuples autochtones du territoire depuis de nombreuses années. Mais son objectif implicite était de se décharger de sa responsabilité envers le territoire et les peuples autochtones qui l'habitent.

Le Québec avait des objectifs beaucoup plus vastes. Il souhaitait obtenir des gains politiques et économiques considérables, soit le contrôle complet du territoire et la capacité de procéder sans entraves à ses projets hydroélectriques requérant des investissements de plusieurs milliards de dollars, afin de doter le Québec d'un moteur économique pour son développement futur. Il souhaitait également obtenir une quittance concernant ses obligations constitutionnelles de longue date en vertu du paragraphe 2 (c) de la *Loi de l'extension des frontières de Québec* de 1912, puisque la Cour avait conclu que ses obligations n'avaient jamais été remplies par le Québec.

Une telle quittance permettrait enfin au Québec d'obtenir la certitude d'un titre clair sur toutes les terres et les eaux du territoire permettant ainsi de mener des projets de développement sans crainte de poursuites fondées sur le titre et les droits ancestraux. De plus, le Québec souhaitait ardemment affirmer et assurer sa souveraineté, son contrôle, ses pouvoirs et sa présence sur ce vaste territoire et ses habitants.

Dans le cas d'Hydro-Québec, de la SEBJ et de la SDBJ, l'objectif était d'obtenir le feu vert pour procéder à la construction du projet hydroélectrique de la baie James sans la crainte de nouveaux recours en justice pouvant entraîner des délais de construction.

Les Inuits du Nunavik espéraient quant à eux garantir leur assise territoriale et assurer la reconnaissance de leur mode de vie traditionnel. Ils souhaitaient également améliorer la qualité de vie dans la région grâce à une meilleure infrastructure communautaire et de meilleurs services en matière de logement, d'éducation, de santé, de police, de justice et d'infrastructure aéroportuaire. L'un des principaux objectifs des Inuits du Nunavik dans le cadre des négociations de la CBJNQ était d'obtenir des infrastructures, des logements et des services

pour leurs communautés de niveau comparable à celui des Inuits vivant dans les Territoires du Nord-Ouest.

Sur une note positive, outre l'indemnité de 90 millions de dollars, l'octroi du titre de propriété sur environ 3 200 milles carrés de terres de catégorie I et la reconnaissance d'un droit exclusif d'exploitation de la faune sur 35 000 milles carrés de terres de catégorie II (terres de la Couronne), la CBJNQ établit une gouvernance non ethnique (Administration régionale Kativik et municipalités) pour la région et de ses communautés, essentiellement modelée sur des structures semblables à celles existant dans le sud du Québec. Les Inuits du Nunavik ont sciemment choisi de créer des entités gouvernementales non ethniques notamment afin qu'elles puissent profiter des ressources et du financement que le Québec versait aux municipalités et à d'autres régions. Après de longues discussions, les Inuits ont décidé d'avoir des pouvoirs moindres sur un immense territoire plutôt que des pouvoirs plus étendus sur des parcelles de terre plus petites (comme les réserves indiennes). Ils ont clairement choisi de mettre en place des institutions gouvernementales ouvertes, publiques et non ethniques par opposition aux institutions fondées uniquement sur l'appartenance ethnique.

La CBJNQ a également eu comme conséquence très importante le transfert de responsabilité de la prestation de services pour les communautés inuites du Canada au Québec. La CBJNQ a entraîné une réorganisation des responsabilités administratives et budgétaires de grande envergure pour les programmes offerts aux Inuits du Nunavik. Le Québec a alors intégré les besoins de financement du Nunavik dans son processus budgétaire annuel global et, en consultation avec les villages nordiques, l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik, a graduellement commencé à verser les fonds désespérément requis pour améliorer la qualité de vie des résidents du Nunavik. Au fil du temps, l'Administration régionale Kativik s'est vue transférer des responsabilités et du financement pour la prestation de programmes et la construction d'infrastructure dans les villages nordiques. Enfin, près de 30 ans après la signature de la CBJNQ, le Québec a finalement consenti à verser une enveloppe de financement global à l'Administration régionale Kativik dans le cadre d'une entente de financement global.

La CBJNQ a donc permis de mettre en place un cadre permettant au Québec de verser du financement d'immobilisation et de fonctionnement pour les infrastructures municipales, la santé, l'éducation, la police et l'administration de la justice. Jusqu'en 1975, le financement était très limité et dans le pire des cas inexistant ou très sporadique.

Bien que les Cris de la baie James et les Inuits du Nunavik considèrent tous deux la CBJNQ comme un accord de revendications territoriales leur accordant des droits et des avantages, plusieurs experts juridiques considèrent qu'il s'agit plutôt d'un accord de « développement » qui facilite l'accès du gouvernement et du secteur privé aux ressources de la région. L'article 7.4.1 de la CBJNQ leur donne en partie raison. Cet article a été inséré tardivement dans le processus de négociation à la demande expresse du gouvernement du Québec, de la Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ), de la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) et d'Hydro-

Québec. Le libellé de l'article 7.4.1 confirme dans le cadre d'un traité le droit pour ces organismes de développer les terres et les ressources de la région du Nunavik.

“7.4.1 Nonobstant toute autre disposition de la Convention, le Québec et l'Hydro-Québec ainsi que leurs délégués et toute autre personne dûment autorisée ont le droit de développer les terres et les ressources des terres de la catégorie III et, aux fins de ce développement, le Québec a le droit de prendre possession des terres de la catégorie II, sous réserve des dispositions relatives au remplacement ou à l'indemnisation éventuels prévus au présent chapitre, et ces terres de la catégorie II deviennent alors des terres de la catégorie III.

Plus particulièrement, les droits et garanties accordés aux autochtones en vertu du chapitre 24 de la Convention, sont assujettis aux droits qu'ont le Québec et l'Hydro-Québec ainsi que leurs délégués et toute personne dûment autorisée à développer les terres de catégorie III et II conformément à la loi.

Toutefois, les promoteurs sont soumis au régime sur l'environnement, lequel prend en considération le régime de chasse, de pêche et de piégeage.

La présence de promoteurs comme Hydro-Québec, la SEBJ et la SDBJ en tant que parties à la CBJNQ est très discutable compte tenu du fait qu'il s'agit d'un traité autochtone. Les traités conclus avec des autochtones sont habituellement le résultat d'un processus de négociation de nation à nation! Un des problèmes majeurs de CBJNQ réside dans le fait qu'aucune des parties, en particulier les deux gouvernements, n'a jamais procédé à une estimation des coûts réels liés aux obligations en faveur des parties autochtones. Les Inuits du Nunavik paient aujourd'hui chèrement cette erreur dans divers domaines incluant notamment le coût élevé de la vie, la grave pénurie de logements, le manque de services sociaux et de santé, le manque d'installations récréatives adéquates, le manque d'infrastructures et le manque de possibilités de développement économique.

Contrairement aux traités modernes négociés en vertu de la politique fédérale sur les revendications territoriales, la CBJNQ ne possède pas de plan de mise en œuvre, de budget de mise en œuvre, de calendrier de financement et de projections financières. L'absence de tels outils oblige la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik (ARK) à lutter depuis 40 ans avec le Canada et le Québec pour mettre en œuvre leurs obligations en vertu du traité. Cette omission des gouvernements de bien planifier et financer, ou de simplement planifier et financer la mise en œuvre de la CBJNQ fait en sorte que les gouvernements ont obtenu ce qu'ils souhaitent de la région du Nunavik et des Inuits du Nunavik, mais que les Inuits du Nunavik n'ont pas reçu tous les avantages auxquels ils ont droit. Grâce à la CBJNQ, le Canada a obtenu la cession du titre ancestral et la certitude du titre de propriété sur les terres; tandis que le Québec et ses sociétés d'énergie ont pu exploiter les richesses hydroélectriques de la région.

Le transfert de responsabilité concernant la région du Nunavik du Canada vers le Québec est l'une des premières mesures importantes prises par le Canada et le Québec rapidement après la signature de la CBJNQ. Cette mesure découlant de l'article 29.0.40 de la CBJNQ a été la source de nombreux différends entre les Inuits du Nunavik, le Canada et le Québec au fil des années concernant la mise en œuvre de la CBJNQ et le niveau, la qualité et les coûts des programmes et des services essentiels offerts aux communautés et aux Inuits du territoire.

Article 29.0.40 de la CBJNQ :

Les services actuels de logement, d'approvisionnement en électricité et en eau, d'installations sanitaires et les services municipaux connexes continuent d'être offerts aux Inuits, compte tenu des mouvements de population, jusqu'à ce que le Canada et le Québec et l'Administration régionale et les municipalités mettent sur pied un système unifié, comprenant le transfert aux municipalités de la gestion des propriétés et du logement.

D'une façon ou d'une autre, le Canada et le Québec ont jugé que l'article 29.0.40 signifiait qu'ils devaient conclure une quelconque « entente de transfert » pour mettre en œuvre le « système unifié » dont il est question dans cet article. Il est plus probable que le Canada était pressé de transférer au Québec ses responsabilités envers le territoire et les Inuits du Nunavik, tandis que le Québec tenait à prendre très rapidement le contrôle du territoire.

Cela a mené le 13 février 1981 à la conclusion de l'*Accord de transfert pour le Nord-du-Québec* entre Canada et le Québec en vertu duquel le Canada transférait au Québec la responsabilité des services municipaux, y compris le logement, l'approvisionnement en électricité, l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement. La Société Makivik et l'Administration régionale Kativik n'ont pas été consultées au sujet de cette entente de transfert à laquelle elles n'ont jamais consenti. Ce fait a constitué un élément très important lorsqu'est venu le temps ultérieurement de régler la question du logement avec le gouvernement fédéral.

La Société Makivik et l'Administration régionale Kativik ont toujours soutenu que le Canada aurait dû inclure comme condition essentielle du transfert le maintien par le Québec de niveaux définis de services municipaux et de construction de logements. En outre, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik sont également d'avis que tout accord de transfert entre le Canada et le Québec aurait minimalement dû inclure du financement supplémentaire pour la rénovation et le rattrapage nécessaire concernant la construction de logements, d'écoles, d'installations de santé et d'infrastructures municipales générales puisque le piètre état de toutes les installations et infrastructures existantes découlait de l'omission par le Canada de fournir du financement adéquat aux communautés inuites du Nunavik pendant les années où il avait la responsabilité de ces services, et ce, tout particulièrement de 1973 à 1975 pendant la négociation de la CBJNQ.

Cette incapacité des gouvernements d'assurer correctement la mise en œuvre de la CBJNQ associée au fait que les Inuits du Nunavik (et les Cris) ont cédé leur titre ancestral afin notamment de recevoir des services gouvernementaux dans les domaines de la santé, de la justice, de l'éducation et de la protection de l'environnement, services auxquels ils auraient normalement dû avoir droit en tant que citoyens du Québec et du Canada, a généré de nombreuses critiques envers la CBJNQ en raison de son manque d'équité et de la mauvaise foi des parties gouvernementales.

- En ce qui a trait à l'*Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik* (Entente Sanarrutik, 2002), le Québec a de nouveau sollicité l'appui des Inuits du Nunavik pour le développement hydroélectrique par Hydro-Québec et le développement minier au Nunavik en échange de sommes d'argent versées à la Société Makivik et à l'Administration régionale Kativik et de l'engagement d'assurer la participation véritable des Inuits du Nunavik dans les éventuels projets de développement minier au Nunavik. L'importance d'un tel engagement ne peut être surestimée. La région du Nunavik est maintenant perçue par de nombreux intérêts miniers multinationaux comme une corne d'abondance de richesses minérales. La Chine et l'Inde en particulier considèrent désormais les minéraux du Nunavik comme une source précieuse d'approvisionnement pour répondre aux énormes besoins de leurs économies. Cet engagement figure à l'article 2.3 de l'Entente Sanarrutik, et le Québec a systématiquement manqué à cet engagement. L'omission de respecter cet engagement aura pour effet de permettre l'exploitation massive des ressources minières du Nunavik sans que les Inuits du Nunavik puissent vraiment profiter de retombées importantes en retour.

L'omission par le Québec de mettre en œuvre tant l'esprit que la lettre de l'article 2.3 de l'Entente Sanarrutik visant à assurer la participation des Inuits du Nunavik dans l'exploitation du potentiel minéral du Nunavik, est un autre exemple de « l'ère de l'exploitation des ressources » : une autre « ère » où des intérêts publics et privés de l'extérieur du Nunavik souhaitent puiser dans la richesse de la région sans aucune considération pour les droits des Inuits du Nunavik et le besoin de partager les avantages et les retombées du développement minier. Malgré l'obligation du Québec contenue à l'article 2.3 de l'Entente Sanarrutik (2002) ayant pour but d'encourager et de faciliter la signature d'accords entre Makivik et les compagnies minières concernant les mesures remédiatrices et leur suivi, les arrangements financiers, l'embauche et les contrats, le Québec a à ce jour omis de respecter cet engagement.

Il importe de rappeler que l'Entente Sanarrutik est en fait l'*Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik*, et qu'on a claironné au moment de sa signature qu'elle accordait aux Inuits du Nunavik un rôle de premier plan et une participation importante dans le cadre de tout développement hydroélectrique ou minier futur dans la région du Nunavik. Il importe également de rappeler l'esprit de respect mutuel et d'amitié démontré par le Québec au moment de la signature de l'entente. En effet, en témoignage de cette atmosphère, le Québec a érigé un imposant inukshuk à proximité de la statue de l'ancien premier ministre René Lévesque à quelques mètres de la façade de l'Assemblée nationale. Cet inukshuk a été soigneusement assemblé à partir de pierres provenant de chacun des quinze villages inuits du Nunavik. Ces gestes du Québec allaient au-delà du symbole et d'un exercice

de relations publiques. Toutes les personnes présentes ont perçu l'effort sincère du gouvernement à cette époque, afin de traiter la signature de l'entente comme le début d'un véritable partenariat de nation à nation.

Toutefois, l'omission par le Québec de mettre en œuvre des dispositions de l'entente comme l'article 2.3 portant sur le développement minier semble indiquer que le gouvernement s'éloigne de l'esprit initial de cette entente. L'histoire semble malheureusement se répéter avec l'Entente Sanarrutik, alors que le Québec adopte une approche d'enrichissement sans tenir compte des résidents de la région en ce qui a trait à l'exploitation des ressources minérales du Nunavik.

PARADOXES ACTUELS AU NUNAVIK DÉCOULANT DES ÈRES D'EXPLOITATION DE LA PART DES GOUVERNEMENTS ET DU SECTEUR PRIVÉ

En raison de toutes ces ères d'exploitation, les Inuits du Nunavik sont confrontés à un certain nombre de sérieux paradoxes (ou contradictions). Toutes ces contradictions découlent de la richesse tirée du Nunavik sans que cela ne se traduise par des améliorations équivalentes des conditions de vie des Inuits et des communautés du Nunavik. Les paragraphes qui suivent illustrent certains des paradoxes les plus flagrants observés dans la région du Nunavik.

Énergie : Le paradoxe réside dans le fait que des milliers de mégawatts d'électricité sont produits à partir de rivières situées au Nunavik ou à proximité du Nunavik alors que les Inuits du Nunavik comptent parmi les rares citoyens du Québec n'ayant pas accès à cette électricité. Malgré l'exploitation des rivières nordiques par le Québec et Hydro-Québec pour alimenter les réseaux du Québec et du nord-est des États-Unis, les communautés inuites du Nunavik ne sont pas reliées au réseau de distribution existant, et dépendent de génératrices alimentées au diesel pour leur électricité.

Coût de la vie : Le paradoxe est ici lié au fait que les ressources du Nunavik quittent la région au profit des régions du sud du Québec et du Canada où le coût de la vie est beaucoup moins élevé que celui auquel les résidents du Nunavik sont confrontés. Malgré l'article 2.11 de la CBJNQ garantissant aux Inuits du Nunavik les mêmes droits et avantages que tous les autres citoyens, le coût des aliments au Nunavik est en moyenne 57 % plus élevé qu'ailleurs au Québec et celui des articles ménagers 97 % plus élevé. Les ressources du Nunavik sont exploitées afin d'améliorer la qualité et le coût de la vie de tous les citoyens du Québec à l'exception des Inuits du Nunavik.

Habitation : Le Nunavik souffre d'un manque croissant de logements adéquats malgré l'arrangement conclu par le Canada et le Québec en 1981 concernant le logement et l'infrastructure qui devait assurer le respect des besoins des Inuits du Nunavik à cet égard tout en tenant compte de la croissance de la population. La surpopulation endémique des logements provoque de graves problèmes sociaux et de santé chez les Inuits Nunavik. Le paradoxe réside

dans le fait que les employés non inuits travaillant au Nunavik ont de meilleures conditions de logement que les Inuits du Nunavik malgré le fait que ces derniers devraient bénéficier de meilleures conditions en raison de la CBJNQ. Malgré les nombreuses demandes formulées aux gouvernements pour qu'ils remplissent leurs obligations, afin de régler le problème de surpopulation et la pénurie croissante de logements au Nunavik, ceux-ci ont omis d'agir d'une manière permettant d'améliorer une situation qui ne cesse de se détériorer.

Santé et services sociaux : Dans ce cas, le paradoxe tient au fait que les Inuits du Nunavik ont cédé leur titre ancestral dans le cadre de la CBJNQ en contrepartie notamment de services de santé et de services sociaux reconnus par traité. Pourtant, ils reçoivent maintenant moins de services dans la région du Nunavik que ce qui est offert ailleurs au Québec. La CBJNQ devait améliorer les services (la qualité de vie) et non l'inverse!

Impôt sur le revenu : Le paradoxe réside dans le fait que les Inuits du Nunavik, contrairement aux Premières nations, sont des contribuables à part entière (impôt sur le revenu, taxes de vente, TPS) comme tous les autres citoyens du Québec et du Canada; mais ils ne reçoivent pas le même niveau d'infrastructures et de services gouvernementaux que les autres citoyens, sans compter que leur coût de la vie est beaucoup plus élevé. L'article 2.11 de la CBJNQ prévoit que la Convention ne porte pas atteinte aux droits des Inuits du Nunavik à titre de citoyens, pourtant les Inuits du Nunavik reçoivent maintenant moins de services que les autres citoyens.

Article 2.11 de la CBJNQ :

« Rien dans la Convention ne porte atteinte aux droits des autochtones en tant que citoyens canadiens du Québec, et ceux-ci continuent de bénéficier des mêmes droits et avantages que tous les autres citoyens, et de ceux prévus à la Loi sur les Indiens (telle qu'applicable), et à toute autre loi qui les vise en tout temps. »

CONCLUSION

Toutes ces « ères » (s'échelonnant sur plusieurs siècles) pendant lesquelles le Nunavik et ses habitants ont été utilisés par des non-Inuits et des intérêts non inuits n'ont manifestement jamais été à l'avantage des Inuits du Nunavik. Pendant toutes ces années, les Inuits du Nunavik n'ont jamais été consultés lorsque des décisions étaient prises au sujet de leur territoire, et ils n'ont jamais profité de ces décisions. Les frontières de leur territoire ont été modifiées; les gouvernements se sont échangé des compétences; des ressources ont été exploitées; toujours

sous le contrôle et pour répondre aux besoins de non-Inuits n'ayant pour la plupart jamais mis les pieds au Nunavik.

Il est grand temps que les Inuits du Nunavik reprennent le contrôle de leur région et de leurs vies; qu'ils prennent eux-mêmes les décisions au sujet des besoins de leur région. PARNASIMAUTIK peut leur permettre d'atteindre cet objectif en énonçant clairement les besoins et les attentes des Inuits du Nunavik, afin que la prochaine ère de l'histoire du Nunavik et de ses habitants porte des fruits qui seront enfin à l'avantage des Inuits du Nunavik.

ANNEXE 2 – CHRONOLOGIE

Chronologie des principaux événements

La Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, fondée en 1967, et son réseau de coopératives locales, les conseils communautaires locaux inuits, la *Northern Quebec Inuit Association* créée en avril 1972 et Taqramiut Nipingat Inc. créé en septembre 1975 étaient les seules entités inuites du Nunavik jusqu'au moment de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois le 11 novembre 1975 par les Inuits du Nunavik, les Cris de la baie James, le Canada, le Québec, Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie James et la Société de développement de la Baie James.

Plusieurs entités locales et régionales ont par la suite été créées pour servir les Inuits et la région du Nunavik.

La chronologie qui suit dresse la liste des événements ayant eu un impact important sur le développement des communautés et la qualité de vie des Inuits du Nunavik.

1959	Création de la première coopérative inuite à Kangiqsualujjuaq.
1960	Création de l'Association des sculpteurs de Puvirnituq et constitution de la coopérative inuite locale.
1961	Constitution des coopératives de Fort Chimo (Kuuujjuaq), Payne Bay (Kangirsuk) et Poste-de-la-Baleine (Kuujuarapik).
1964	Première présence du gouvernement du Québec au Nouveau-Québec.
1967	Création de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec (FCNQ). La même année, les coopératives de Sugluk (Salluit), Inoucdjouac (Inukjuak) et Ivujivik sont créées.
1970	Constitution de la coopérative de Wakeham Bay (Kangiqsujuaq).
1970	Tournée de toutes les communautés inuites du Nouveau-Québec par la Commission Neville-Robitaille.
1971	La FCNQ présente une première proposition en vue de créer un gouvernement régional.
1971	Constitution de la coopérative de Tasiujaq.
1972	Plusieurs Inuits de Puvirnituq parcourent 2 500 km en motoneige depuis Ivujivik jusqu'à Québec. À la fin de leur périple de 35 jours, ils rencontrent le premier

ministre Robert Bourassa pour discuter de la création d'un gouvernement régional, de la distribution de l'aide sociale et du maintien des subventions pour les coopératives inuites. Ils proposent également au premier ministre Bourassa la création d'une circonscription électorale couvrant le nord du Québec... pour permettre à un esquimau du Québec d'occuper un siège à l'Assemblée nationale en tant que député indépendant. »

- 1972 Création de la *Northern Quebec Inuit Association* (NQIA) en réponse à l'évolution rapide des conditions sur lesquelles les Inuits semblaient avoir peu d'emprise ou de contrôle, afin de défendre les droits des Inuits.
- 1973 Constitution de la coopérative de Koartak (Quaqtaq).
- 1974 La NQIA publie le « *Report to the Northerners* » qui contient des recommandations et établit les besoins de communication des communautés inuites du Québec.
- 1975 Signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) entre les Inuits du Nunavik, les Cris, le Canada, le Québec, Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie-James et la Société de développement de la Baie-James.
- 1975 Un groupe d'Inuits dissidents désapprouve la signature de la CBJNQ et crée l'Inuit Tungavingat Nunamini (ITN).
- 1975 Constitution de Taqramiut Nipingat Inc. à titre d'organisme de communications sans but lucratif visant à promouvoir la culture inuite auprès des Inuits et d'auditoires nationaux et internationaux.
- 1976 Les Inuits du Nunavik participent pour la troisième fois aux Jeux d'hiver de l'Arctique. Une délégation d'athlètes avait déjà participé aux jeux de 1972 et 1974. Après la participation de 1976, les Inuits du Nunavik retourneront aux Jeux d'hiver de l'Arctique uniquement en 2000.
- 1976 La Commission scolaire Kativik est créée pour la région du Nunavik en vertu du chapitre 17 de la CBJNQ.
- 1977 Constitution de la coopérative d'Akulivik.
- 1977 Entrée des Inuits du Nunavik dans l'industrie du transport aérien. Air Inuit obtient de Transports Canada son certificat d'exploitation aérienne et devient la première compagnie aérienne de transport régulier du monde à être détenue et exploitée par des Inuits.

- 1977 La première réunion de la Conférence circumpolaire inuit a lieu à Barrow, en Alaska. Eben Hopsen, un esquimau de l'Alaska, est l'instigateur de cette conférence. Les Inuits du Canada, d'Alaska et du Groenland financent ce rassemblement. Cinquante-quatre délégués, dont plusieurs Inuits du Nunavik, conviennent de créer une organisation de coopération internationale visant à défendre les intérêts des Inuits. Des années plus tard, les Inuits de Russie sont autorisés par leur gouvernement à participer aux activités de la conférence.
- 1978 La Société Makivik est créée pour administrer l'indemnité versée dans le cadre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, le premier accord de revendications territoriales conclues par des Inuits. Makivik est un chef de file du développement au Nunavik. La Société possède et exploite plusieurs entreprises rentables et créatrices d'emploi, et participe à de nombreux dossiers d'importance comme le développement économique et social, l'amélioration des conditions de logement et la protection de la langue et de la culture inuites et de l'environnement naturel.
- 1978 La mise en œuvre du chapitre 13 de la CBJNQ donne lieu à l'adoption de la *Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik* (RLRQ., c. V-6.1) (Loi Kativik) et à la création de l'Administration régionale Kativik. La Loi Kativik confère à la région son statut de municipalité et établit les pouvoirs des villages sur le modèle de ceux accordés aux municipalités des autres régions du Québec. Le régime de gouvernance ethnique et non ethnique de la région du Nunavik est plutôt unique au Canada. En tant qu'entité non ethnique, l'Administration régionale Kativik représente tous les résidents du territoire, alors que la Société Makivik, qui est une entité ethnique, est l'organisme qui protège les droits des Inuits du Nunavik.
- 1978 Les Inuits de Killiniq (Port Burwell) sont bénéficiaires de la CBJNQ, toutefois l'île sur laquelle ils résident relève toujours de la compétence des Territoires du Nord-Ouest. Les services sont progressivement interrompus à compter du milieu des années 1970. Entre novembre 1975 et février 1978, environ 50 Inuits quittent Killiniq. Le 8 février 1978, les 47 personnes toujours à Killiniq sont informées par radiotéléphone que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a décidé de fermer le village et que des avions ont été nolisés, afin de procéder à leur déménagement. Les familles peuvent uniquement emporter avec elles leurs effets personnels. Elles sont ensuite déposées dans des communautés du Nunavik qui ne disposent d'aucun soutien pour les accueillir.
- 1978 La Société Makivik met sur pied le Centre de recherche du Nunavik dans le village de Kuujjuaq, sous la supervision de son service de recherche, afin d'offrir de la formation aux Inuits dans le domaine des sciences appliquées et de faire de la recherche sur des questions qui revêtent de l'importance pour la population inuite du Nunavik.

- 1978 Tamusi Qumaq ouvre le Musée Saputik à Puvirnituq, le premier musée au Nunavik. L'Institut culturel Avataq offre du soutien au musée et de la formation en muséologie. Le musée ferme en 1993 à la suite du décès de Tamusi Qumaq. Les artefacts archéologiques sont conservés dans la réserve muséale d'Avataq à Montréal, et certains objets sont conservés à Puvirnituq.
- 1978 Constitution de la corporation foncière Epigituk de Killiniq.
- 1979 Constitution des corporations foncières Qekehrriaq d'Akulivik, Nunavik d'Aupaluk, Kigaluk de Chisasibi, Pituvik d'Inukjuak, Nuvummi d'Ivujivik, Qinirtiq de Kangiqsualujuaq, Nayumivik de Kuujuaq, Sakkuq de Kuujuarapik, Tuvaaluk de Quaqtaq, Qarqalik de Salluit, Arqivik de Tasiujaq et Nunaturlik de Kangiqsujuaq.
- 1979 Les villages de Kuujuaq, Akulivik et Salluit sont constitués en municipalités.
- 1979 En réponse au projet de loi C-60 concernant des modifications à apporter à la Constitution canadienne que le gouvernement du premier ministre Pierre Elliot Trudeau a déposé à la Chambre des communes, la Société Makivik, de concert avec Inuit Tapiriit Kanatami, demande que des observateurs autochtones participent à toutes les conférences constitutionnelles concernant la réforme constitutionnelle. Afin de s'assurer que les modifications à la Constitution tiennent compte des Inuits, plus particulièrement que la Constitution canadienne reconnaisse les droits ancestraux des autochtones, Inuit Tapiriit Kanatami forme, avec l'aide de la Société Makivik, une coalition réunissant tous les groupes inuits canadiens appelée Comité inuit sur les affaires nationales. Grâce en partie aux efforts qu'a déployés le Comité inuit sur les affaires nationales, une modification est apportée à la *Loi constitutionnelle de 1982*. Il s'agit de l'article 35 qui reconnaît les droits des peuples autochtones et offre une protection constitutionnelle à tous les traités modernes tels que la CBJNQ et l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik.
- 1979 La Société Makivik met sur pied Les Pêcheries Imaqpiq Inc., une filiale à part entière détenant un permis de pêche à la crevette délivré par Pêches et Océans Canada. Imaqpiq a par la suite fait l'acquisition du bateau *Lumaaq* pour exercer ses activités. L'entreprise a cessé ses activités après plusieurs années et a été fusionnée à Air Inuit en 1985.
- 1980 L'Institut culturel Avataq est créé à la demande des aînés inuits du Nunavik, car la CBJNQ ne contient pas de dispositions pour la création d'un organisme ayant pour mandat particulier de protéger, de promouvoir et de préserver la culture inuite et l'inuktitut, la langue des Inuits. La Société Makivik aide à l'établissement de l'Institut culturel Avataq à Inukjuak.

- 1980 Constitution de la corporation foncière Saputik de Kangirsuk.
- 1980 Les villages de Kangiqsualujuaq, Tasiujaq, Aupaluk, Quaqtaq, Kangiqsujaq, Inukjuak et Kuujuarapik sont constitués en municipalités.
- 1980 La Commission de la qualité de l'environnement Kativik tient sa première réunion et établit son secrétariat à Kuujuaq. Elle est composée de quatre membres nommés par l'Administration régionale Kativik, de quatre membres nommés par le Québec et d'un président nommé par le Québec et approuvé par l'Administration régionale Kativik. Les projets de développement automatiquement soumis au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social et devant être examinés par la Commission sont répertoriés au chapitre 23 de la CBJNQ.
- 1980 Le Comité consultatif de l'environnement Kativik tient sa première réunion et établit son secrétariat à Kuujuaq. Il est composé de trois membres nommés par l'Administration régionale Kativik, de trois membres nommés par le Québec et de trois membres nommés par le Canada. Les mandats du Comité consultatif de l'environnement Kativik sont énoncés dans le chapitre 23 de la CBJNQ.
- 1981 Les villages de Kangirsuk et d'Ivujivik sont constitués en municipalités.
- 1981 Constitution de la coopérative d'Aupaluk.
- 1981 L'Institut culturel Avataq est constitué en tant qu'organisme sans but lucratif et son conseil d'administration est formé entièrement d'Inuits. La première Conférence des aînés inuits du Nunavik est organisée à Kangirsuk, en collaboration avec la Société Makivik et l'Institut culturel Avataq. La Conférence tient lieu d'assemblée générale des membres de l'Institut culturel Avataq et permet aux Nunavimmiuts de s'exprimer sur les questions culturelles et linguistiques. L'Institut culturel Avataq a pris de l'expansion au fil des ans en raison des demandes croissantes pour ses programmes et activités provenant des communautés du Nunavik et de la formation de partenariats avec des organismes régionaux, provinciaux et fédéraux. L'Institut culturel Avataq reçoit son financement de base de la Société Makivik, du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Il travaille également en partenariat avec l'Administration régionale Kativik à de nombreux projets, dont le Secrétariat des arts du Nunavik Aumaaggiivik, et reçoit des fonds de diverses sources pour la réalisation de projets particuliers.
- 1981 Le Canada et le Québec signent l'*Accord de transfert pour le Nord-du-Québec*, et ce, malgré les objections soulevées par la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik. Selon le Canada et le Québec, cette entente de transfert

satisfaisait les conditions prévues à l'alinéa 29.0.40 de la CBJNQ (« programme unifié ») et a pour effet de transférer la responsabilité en matière de services municipaux du gouvernement du Canada au gouvernement du Québec.

- 1981 ITN engage une action en justice contre le Canada, le Québec et les autres signataires de la CBJNQ dans le but de faire invalider la CBJNQ et toutes les lois découlant de la CBJNQ.
- 1981 La Société Makivik ouvre l'Agence de voyages Kigaq inc. pour s'occuper des réservations de voyage de la Société Makivik et des particuliers. L'entreprise a exercé ses activités pendant une dizaine d'années.
- 1982 La Société Makivik ouvre Les Combustibles Halutik inc. en tant que filiale à part entière. L'entreprise agit principalement à titre de distributeur de carburant à Kuujjuaq.
- 1982 Le Canada publie le Rapport sur la mise en œuvre de la CBJNQ (« Rapport Tait ») en réponse aux demandes formulées par les Cris et les Inuits du Nunavik devant le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien de la Chambre des communes le 26 mars 1981. Les Cris et les Inuits du Nunavik ont informé le Comité permanent que le Canada et le Québec avaient manqué à leurs obligations de mettre en œuvre des dispositions importantes de la CBJNQ. Le Comité permanent a entendu les plaintes des Cris et des Inuits du Nunavik et a recommandé qu'Affaires indiennes et du Nord Canada entreprenne un examen approfondi de la mise en œuvre de la CBJNQ. L'examen en question a été réalisé conjointement par Affaires indiennes et du Nord Canada et Justice Canada, et a donné lieu au Rapport Tait (le sous-ministre adjoint John Tait dirigeait le processus d'examen conjoint). À la lumière de ce Rapport, le Canada et le Québec ont convenu de mettre sur pied et de financer un programme de rattrapage pour améliorer des infrastructures telles que des pistes d'atterrissage, des logements, des centres de santé et des écoles dans toutes les communautés du Nunavik. Le Canada a aussi créé un secrétariat au sein d'Affaires indiennes et du Nord Canada, afin de superviser la mise en œuvre de la CBJNQ.
- 1982 En vertu d'une loi du gouvernement du Québec, un programme d'aide aux bénéficiaires de la CBJNQ pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage est mis sur pied. Le programme a pour objectifs de favoriser, d'encourager et de perpétuer comme mode de vie les activités de chasse, de pêche et de piégeage des Inuits et d'assurer aux communautés inuites de la région un approvisionnement en aliments traditionnels provenant de ces activités. En vertu de la loi, le programme est financé par le Québec et géré par l'Administration régionale Kativik.

- 1983 Le premier ministre du Québec René Lévesque accepte de négocier avec les Inuits du Nunavik « *si l'unité revient chez les Inuits dans le sens d'une autonomie à l'intérieur du Québec, qui leur permettrait de mieux administrer leurs affaires, de faire des lois dans des domaines qui les concernent directement... d'organiser leur vie...* »
- 1983 Le Département d'archéologie de l'Institut culturel Avataq est créé à la demande des aînés du Nunavik. Toutes les activités archéologiques qui ont lieu au Nunavik aujourd'hui sont réalisées en collaboration avec ce département. Le Département d'archéologie de l'Institut culturel Avataq est l'organisme désigné par la Société Makivik pour la réalisation de toutes les activités archéologiques qui ont lieu au Nunavik et sur les îles avoisinantes situées au large des côtes.
- 1983 L'Association touristique inuite du Québec est constituée le 27 mai par quelques pourvoyeurs inuits.
- 1984 La Société Makivik aide et participe à la mise en place d'un groupe de travail spécial sur l'autonomie gouvernementale appelé « Ujjituijiit ». Le groupe de travail était composé de représentants de cinq organismes nordiques importants, dont la Société Makivik, et avait le mandat d'adopter une position unifiée sur l'autonomie gouvernementale des Inuits du Nunavik avant d'entreprendre des discussions formelles sur le sujet avec le Québec.
- 1984 Le Québec et la Société Makivik signent l'entente sur le relogement à Umiujaq après deux ans de négociations en vue de créer la communauté d'Umiujaq pour certains résidents de Kuujjuarapik. Cette entente a permis de mettre en œuvre l'article 6.4 de la CBJNQ qui prévoyait la possibilité d'établir une nouvelle communauté dans le cas où une majorité d'Inuits de Kuujjuarapik votaient en faveur d'un déménagement dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de la CBJNQ (c.-à-d. 1977). La construction d'Umiujaq a coûté plus de 50 millions de dollars, somme qui a été principalement assumée par le Québec.
- 1985 Constitution de la coopérative d'Umiujaq.
- 1985 La Société Makivik finance la création de l'Association des jeunes Inuits du Nord-du-Québec dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse des Nations Unies.
- 1985 La Société Makivik et la Qikiqtaaluk Corporation (île de Baffin) créent la coentreprise Les Pêcheries Unaaq inc., qui détient un permis de pêche à la crevette en haute mer dont le total autorisé de captures est de plus de 4 000 tonnes métriques annuellement. Depuis le début, le permis de pêche est exploité par Clearwater Fine Foods de la Nouvelle-Écosse. La Russie et la Chine sont les principaux marchés d'exportation des crevettes pêchées. Comme pour toutes les

autres entreprises du domaine des pêcheries, plusieurs Inuits du Nunavik travaillent sur les bateaux.

- 1986 Le village d'Umiujaq est constitué en municipalité.
- 1986 La Société Makivik obtient un renouvellement du permis de pêche à la crevette qui lui avait été accordé précédemment par Pêches et Océans Canada, lequel est d'abord détenu par une de ses filiales à part entière, soit les Pêcheries Seaku inc., avant qu'il ne lui soit transféré directement. Le permis de pêche a été exploité pendant de nombreuses années par Farocan Incorporated et, plus récemment, par une filiale de Newfound Resources Limited. Plusieurs Inuits ont été embauchés sur les bateaux de Farocan Incorporated et de Newfound Resources Limited.
- 1986 Air Inuit acquiert Johnny May's Air Charters Ltd., une compagnie offrant des vols nolisés à bord d'aéronefs à voilure fixe à partir de Kuujuaq. La compagnie a été fusionnée à Air Inuit au début des années 2000.
- 1987 Référendum au Nunavik : Les Inuits décident d'élire les membres du Comité constitutionnel du Nunavik ayant pour mandat d'établir les pouvoirs et la structure de l'Assemblée et du gouvernement du Nunavik.
- 1987-2007 Comme le Canada et le Québec n'ont pas financé dans la région avant 2008 des centres communautaires, des arénas, des gymnases, des ateliers, des stations de radio FM et des congélateurs communautaires, la Société Makivik a puisé environ 44 millions de dollars de ses propres fonds pour répondre aux besoins urgents des communautés pour ce genre d'infrastructure.
- 1987 Création de Voyages FCNQ Inc., une agence de voyages détenue entièrement par les Inuits offrant des services aux organisations inuites et aux individus souhaitant effectuer des déplacements d'affaires ou de loisirs.
- 1988 La Convention de Kuujuaq est conclue par la Société Makivik, la Corporation foncière Nayumivik, le village nordique de Kuujuaq, Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie James pour mettre en œuvre les articles 8.10 et 8.17 de la CBJNQ concernant les mesures correctives et compensatoires à mettre en place pour minimiser les impacts du détournement de la rivière Caniapiscau dans le cadre du projet hydroélectrique La Grande sur la faune et les Inuits de Kuujuaq et l'ensemble de la région du Nunavik. En vertu de la Convention, 35 millions de dollars sont accordés pour la création d'un certain nombre de fonds gérés par Kuujuaq, soit le fonds des ressources piscicoles, le fonds de navigation domestique, le fonds de recherche, de mesures de correction et de mise en valeur de Kuujuaq, le fonds de navigation commerciale, le fonds de développement économique et le fonds des ressources de Kuujuaq. La

Convention a également permis la création d'un fonds patrimonial et économique à l'intention des Inuits de 13 millions de dollars, lequel est géré par la Société Makivik. Toujours dans le cadre de la Convention, la Société Kuujjuamiut inc. est créée pour gérer les fonds de Kuujuaq et toutes autres questions relatives à la Convention. Est exclus de toute exonération dans le cadre de la Convention tout impact découlant de la production de méthylmercure causée par le projet hydroélectrique La Grande ou tout autre projet hydroélectrique sur le territoire.

- 1988 Le gouvernement du Canada, le procureur général du Canada, le commissaire des Territoires du Nord-Ouest, la NQIA, la Société Makivik, la Corporation foncière de Killiniq et les Inuits de Killiniq règlent le dossier entrepris à la Cour fédérale du Canada concernant la réinstallation de la communauté de Killiniq (Port Burwell) à Tarpangayuq.
- 1989 Élection des membres du Comité constitutionnel du Nunavik et présentation d'un projet de constitution pour le Nunavik.
- 1989 Le village de Puvirnituk est constitué en municipalité.
- 1990 La Société Makivik acquiert la compagnie aérienne First Air (Bradley Air Services Limited), afin d'étendre sa présence dans le marché du transport aérien nordique. À partir d'un investissement financier relativement modeste (11 millions de dollars), cette filiale à part entière de la Société Makivik a, grâce à une gestion rigoureuse, réussi à prendre de l'expansion et ses recettes annuelles excèdent maintenant les 300 millions de dollars. First Air offre des vols nord-sud à partir d'Edmonton, de Winnipeg, d'Ottawa et de Montréal à l'aide d'avions à réaction et d'aéronefs à turbopropulseurs vers de multiples destinations de l'ensemble du Nord canadien.
- 1990 Affaires indiennes et du Nord Canada transfère sa collection d'art inuit et plus de 1 500 objets (objets d'art, objets ethnographiques, etc.) à l'Institut culturel Avataq, lesquels sont maintenant détenus en fiducie pour les Nunavimmiuts. La Collection d'art inuit du Nunavik comprend de nombreux objets et œuvres importants sur le plan historique et continue de croître grâce à des dons de divers collectionneurs et de petites acquisitions.
- 1990 L'Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, connue sous le nom d'Entente Croll, est signée par le Canada et la Société Makivik le 12 septembre 1990, à la suite de longues négociations visant à régler la problématique des obligations du gouvernement fédéral non encore acquittées concernant la mise en œuvre de la CBJNQ. Même si en vertu de l'Entente Croll le Canada n'a versé que la modeste somme de 22 030 280 \$ en contrepartie des obligations découlant de la CBJNQ qu'il n'avait pas remplies, elle a, rétrospectivement, revêtu une grande importance, car elle a permis

d'établir le Forum de mise en œuvre de la CBJNQ, un mécanisme de règlement des différends, et des groupes de travail sur l'admissibilité et l'accès des Inuits aux programmes et au financement du fédéral, la justice et le solliciteur général, et le transport maritime. Depuis 1990, la Société Makivik a eu recours au mécanisme de règlement des différends pour réactiver le programme de logements du fédéral pour le Nunavik et le groupe de travail sur le transport maritime a formulé des recommandations qui ont donné lieu à un programme d'infrastructures maritimes de 88 millions de dollars pour la construction d'infrastructures maritimes de base dans chacune des communautés du Nunavik. En outre, le Forum de mise en œuvre de la CBJNQ est devenu une tribune où les Inuits du Nunavik et le Canada poursuivent des discussions sur toute question de mise en œuvre non seulement liées à la CBJNQ, mais aussi aux programmes et services fédéraux offerts dans la région. Avec la compensation financière obtenue en vertu de l'Entente Croll, un centre de formation professionnelle a été construit à Inukjuak et le Groupe de travail inuit sur la justice a été financé.

Selon les dispositions de l'entente, les Inuits du Québec reconnaissent qu'à l'exception des droits que peuvent avoir les Inuits en vertu des articles 2.11 et 2.12 à l'égard de programmes et de fonds permanents, et sous réserve des conditions de l'entente, le paiement à leur profit par le Canada du montant prévu à l'entente acquitte complètement les responsabilités financières qu'a le Canada en vertu de la CBJNQ concernant les frais de fonctionnement et d'administration des corporations foncières inuites, la préservation du patrimoine, de la culture et de la langue des Inuits, les études sur la faune, les recherches et la surveillance de la récolte, le transport, l'embauche et la formation des agents de conservation, l'établissement de centres de détention, les frais liés au déménagement d'Umiujaq et les centres de formation et installations semblables.

- 1991 La constitution du Nunavik est approuvée par référendum.

- 1992 Conformément à l'Entente Croll, le Canada transfère à l'Administration régionale Kativik la responsabilité de l'administration et de la prestation des programmes d'emploi et de formation au Nunavik.

- 1992 Tenue à Rio de Janeiro au Brésil de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) d'une durée de deux semaines. La Conférence circumpolaire inuit est inscrite à titre d'organisation non gouvernementale et participe aux travaux du caucus des peuples autochtones qui contribue de manière importante à la rédaction d'Action 21, la principale réalisation de la Conférence. En outre, la présidente de la Conférence circumpolaire inuit, Mary Simon, est membre de la délégation canadienne dirigée par Jean Charest alors ministre de l'Environnement dans le gouvernement de Brian Mulroney. Du financement fédéral est accordé pour la préparation d'une

exposition et la tenue d'un atelier portant sur la cueillette et l'application du savoir autochtone s'appuyant sur le projet cartographique d'occupation du territoire et du savoir traditionnel de la Société Makivik.

- 1992-1995 La Société Makivik et l'Administration régionale Kativik entament des discussions ciblées sur la mise en œuvre de la CBJNQ avec le Québec. Au cours de cette période, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik présentent au Québec plusieurs exposés de position détaillés sur la mise en œuvre de la CBJNQ dans les domaines des infrastructures maritimes, de la santé et des services sociaux, de la justice, de l'emploi et de la formation, des loisirs, de la fiscalité, du tourisme, de la construction et de l'accès à la propriété privée.
- 1992 Le Musée Daniel Weetaluktuk ouvre ses portes à Inukjuak. Le musée a été rénové en 2008 et la collection permanente d'artefacts a été renouvelée.
- 1992 Le Groupe de travail sur l'éducation au Nunavik présente en février 1992 son rapport final intitulé *Silatunirmut : le chemin de la sagesse* qui contient 101 recommandations détaillées et bien réfléchies sur la façon d'améliorer le système d'éducation au Nunavik pour mieux répondre aux besoins et aux préoccupations des Inuits du Nunavik. Le Groupe de travail avait été mis sur pied en 1989 à la suite de l'adoption d'une résolution lors de l'Assemblée générale annuelle de la Société Makivik.
- 1993 L'Association touristique inuite du Québec créée en 1983 devient l'Association touristique du Nunavik.
- 1993 Constitution de Nunavimmi Umajulirijit Katuqiatiginica, l'Association des chasseurs, pêcheurs et trappeurs du Nunavik.
- 1993 Après trois années intensives de recherche, de séances d'information et de consultations dans les communautés ainsi que des réunions à Iqaluit, en Alaska, à Kenora, à Winnipeg, à Ottawa, à Québec, à Rouyn-Noranda, à Val-d'Or et à Amos, le Groupe de travail inuit sur la justice dépose le 1^{er} mars 1993 un rapport final de 192 pages intitulé *Ouvrir la piste vers un avenir meilleur : Aqqusiurniq Sivunitsasiaguniqsamut*. Avec des fonds fournis par la Société Makivik, le Canada et le Québec, le Groupe de travail inuit sur la justice, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik ont formé un groupe de travail mixte pour informer et consulter les Inuits du Nunavik sur toutes les questions pertinentes concernant l'administration de la justice au Nunavik. L'objectif du groupe de travail mixte était de produire un rapport final à l'intention des Inuits du Nunavik, du Canada et du Québec. À la suite des recommandations formulées dans le rapport, de nombreuses améliorations ont été apportées à l'administration de la justice au Nunavik, dont l'établissement d'un bureau du procureur de la Couronne et de services d'aide juridique à Kuujuaq, la mise en place d'un

programme de réinsertion communautaire et de comités de justice, la création d'un centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), un corps de police régional, l'expérimentation de l'utilisation de cercles de délibérations pour certaines affaires criminelles, des améliorations aux installations et aux services correctionnels et une formation sur les réalités culturelles à l'intention du personnel du système de justice. Il reste encore beaucoup d'améliorations à apporter, mais le rapport du Groupe de travail a été un catalyseur important qui a permis d'entreprendre un processus de changements dans l'administration de la justice au Nunavik.

- 1993 Après trois années de négociations multipartites auxquelles ont pris part le Québec, les Cris, les Inuits du Nunavik et les Naskapis, la Convention complémentaire n° 12 est signée le 11 novembre 1993, afin de reconnaître et d'affirmer le droit exclusif des Cris, des Naskapis et des Inuits de chasser à des fins commerciales et de garder des animaux en captivité et d'en faire l'élevage. Elle permet aussi la vente d'aliments traditionnels à des non-résidents. Cette modification historique qui a été apportée à la CBJNQ a permis d'ajouter une autre forme de chasse considérée comme étant un droit issu d'un traité et de reconnaître que les parties autochtones pratiquaient traditionnellement une telle activité.
- 1993 En août 1993, la Société Makivik et le Canada signent une entente-cadre sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik. Cette entente-cadre est le résultat d'une année complète de négociations et marque le début du processus de négociations concernant les revendications territoriales qui allait durer 13 ans avant que les parties ne parviennent à un accord final.
- 1993 La Société Makivik crée Les Aliments arctiques du Nunavik inc. en tant que filiale à part entière, afin de commercialiser le caribou, tant pour sa viande que pour les produits dérivés. La filiale, qui devait faire la promotion de la chasse commerciale, a été exploitée pendant un certain nombre d'années. Malheureusement, elle n'a pas été rentable et a cessé ses activités.
- 1994 Le rapport final *Recherche pour établir les niveaux actuels d'exploitation par les Inuits du Nord québécois 1976-1980* est présenté au Comité conjoint de chasse, pêche et piégeage.
- 1994 La Pan Arctic Inuit Logistics Corporation (PAIL) est créée par quatre organismes inuits régionaux, soit la Société Makivik, la Labrador Inuit Association, la Nunasi Corporation et l'Inuvialuit Development Corporation, afin de leur permettre de s'associer, par l'entremise de Nasittuq Inc., à Atco-Frontec Logistics Inc., une entreprise de Calgary, en vue d'obtenir des contrats du gouvernement pour l'exploitation et l'entretien des postes du Système d'alerte du Nord dans l'Arctique canadien. Cette entreprise en coparticipation a permis à ces

organismes inuits de profiter directement des possibilités de développement économique dans l'Arctique grâce au partage des bénéfices, à la création d'emplois et à la fourniture de services d'approvisionnement. Le contrat du Système d'alerte du Nord a généré au cours de ses sept premières années 78 millions de dollars pour les bénéficiaires inuits.

- 1994 Le 4 février 1994, Hydro-Québec et la Société Makivik signent l'*Entente sur le programme d'alimentation en électricité* et, plus tard la même année, un protocole pour que la Société Makivik administre la subvention pour le carburant. Le but de l'entente et du protocole était de réduire, à l'intention des consommateurs, les coûts élevés de chauffage dans la région du Nunavik.
- 1994 Rapport du Groupe de travail sur la fiscalité. Les Inuits du Nunavik ont commencé à attirer l'attention des gouvernements sur les enjeux liés au coût élevé de la vie dans la région au début des années 1990. Un groupe de travail composé de représentants du Québec, de la Société Makivik et de l'Administration régionale Kativik est créé pour examiner les questions de fiscalité. Le groupe de travail présente en 1994 un rapport contenant dix recommandations visant à favoriser la réduction du coût de la vie au moyen de mesures fiscales. La plusieurs des recommandations ont été progressivement mises en œuvre.
- 1995 La Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN) est créée en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Elle est administrée par un conseil d'administration composé de représentants de chacune des 14 communautés du Nunavik et de représentants des usagers des deux centres de santé et de l'Administration régionale Kativik. La RRSSSN a pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être des Nunavimmiuts, notamment en adaptant les programmes et les services de santé et de services sociaux aux besoins et aux réalités de la population de la région. Elle veille à l'organisation et à l'utilisation efficace des ressources accordées à la région.
- 1995 L'*Entente Raglan (1995)* est signée le 28 février 1995 par la Société Makivik, les communautés de Salluit et de Kangiqsujuaq et la société Falconbridge Limitée (en tant qu'entente sur les répercussions et les avantages liés à la production par la mine Raglan au Nunavik d'un concentré de nickel, de cuivre et de cobalt). L'Entente prévoit la formation et l'emploi en priorité des Inuits du Nunavik, l'adjudication de contrats préférentiels à des entreprises appartenant à des Inuits et le partage de profits par l'entremise d'une fiducie (Fiducie Raglan) pour les communautés de Salluit et de Kangiqsujuaq (les deux communautés les plus directement touchées par le complexe minier Raglan) et la Société Makivik, au nom de tous les Inuits du Nunavik. En vertu de l'Entente, le Comité Raglan a également été mis sur pied et sert de forum par l'entremise duquel les parties à

l'entente peuvent communiquer et résoudre tout problème de mise en œuvre de l'entente.

- 1995 Conformément au chapitre 21 de la CBJNQ concernant la police, le Québec, le Canada et l'Administration régionale Kativik signent une entente de financement permettant de créer le Corps de police régional Kativik.
- 1995 First Air achète la compagnie aérienne Ptarmigan Airways établie à Yellowknife. Il s'agit d'une décision stratégique qui permet à First Air d'étendre son service à bord d'aéronefs turbopropulsés dans l'ouest de l'Arctique.
- 1995 Constitution de l'Association des jeunes du Nunavik. À l'occasion d'une conférence des aînés organisée par l'Institut culturel Avataq en 1999, le conseil d'administration, après consultation avec les délégués, adopte le nom Association des jeunes du Nunavik Saputiit.
- 1996 L'Administration régionale Kativik prend en main la gestion des 14 aéroports du Nunavik par l'entremise d'ententes conclues avec Transports Canada (pour l'aéroport de Kuujuaq) et le ministère des Transports du Québec (pour les treize autres aéroports).
- 1996 L'Administration régionale Kativik signe une entente-cadre avec le Québec concernant le renouvellement du programme d'infrastructures municipales, un nouveau programme d'infrastructures communautaires (Pivaliutiit), un nouveau programme de développement économique (Makigiarutiit), la création d'un office municipal d'habitation pour s'occuper de toutes les questions relatives à la gestion des logements sociaux au Nunavik et une forme de financement global pour l'Administration régionale Kativik.
- 1996 En mars 1996, après au moins une dizaine d'années de recherche, de consultations, de pressions exercées sur le gouvernement et de négociations, la Société Makivik, au nom des exilés de l'Extrême-Arctique, signe un protocole d'entente avec le Canada en vertu duquel les exilés ont droit à une indemnité versée dans un fonds en fiducie en leur nom. Entre 1953 et 1955, le Canada a procédé à une expérience sociale en réinstallant 17 familles inuites d'Inukjuak, au Nunavik, ainsi que des Inuits provenant de Pond Inlet, au Nunavut (pour un total de 86 Inuits) à deux endroits très éloignés dans l'Extrême-Arctique, soit Grise Fiord sur l'île d'Ellesmere et Resolute Bay sur l'île Cornwallis.

À la suite du règlement de 1996, certains exilés sont retournés à Inukjuak aux frais du Canada, mais bon nombre d'entre eux sont demeurés dans l'Extrême-Arctique. Malgré les recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones, le dédommagement financier et les nombreuses demandes formulées à chaque premier ministre du Canada depuis 1996 par la Société

Makivik et Inuit Tapiriit Kanatami, le Canada ne s'est pas encore excusé à ce jour auprès des exilés de l'Extrême-Arctique.

- 1996 Le conseil d'administration de la Société Makivik crée le Groupe de travail sur les corporations foncières ayant pour mandat d'évaluer la situation des corporations foncières, de proposer des solutions à leur problème de financement récurrent et des mesures concrètes, afin d'améliorer leur rendement concernant l'exécution du mandat qui leur a été confié par la CBJNQ et la législation québécoise.
- 1997 Le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, et les dirigeants inuits approuvent l'idée de créer une commission ayant pour mandat de formuler des recommandations concernant la forme que pourrait prendre un nouveau gouvernement pour le Nunavik.
- 1997 First Air achète d'Air Canada la compagnie North West Territories Air établie à Yellowknife. Il s'agit d'une décision stratégique qui permet à First Air d'étendre son service nord-sud dans l'ouest de l'Arctique à bord d'aéronefs à réaction.
- 1997 L'Association touristique du Nunavik est officiellement reconnue par le Québec en tant qu'association touristique régionale et reçoit un financement annuel de Tourisme Québec.
- 1998 La Société Makivik et l'Administration régionale Kativik présentent conjointement le 19 novembre 1998, devant le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, un document intitulé *Mémoire sur le logement social au Nunavik*. La comparution devant le Comité permanent était nécessaire, car la Société Makivik avait enclenché le mécanisme de règlement des différends en vertu de l'Entente Croll sur les besoins en logements sociaux du Nunavik en raison de l'incapacité du Canada à remplir ses obligations en vertu de la CBJNQ concernant la fourniture de logements sociaux aux Inuits du Nunavik.
- Les plaintes formulées par la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik au même Comité permanent en 1981 avaient donné lieu au Rapport Tait (1982), lequel contenait des recommandations prévoyant notamment la mise en place d'un programme de rattrapage fédéral pour la construction de logements sociaux au Nunavik. Toutefois, le programme a pris fin en 1995. Les deux organismes du Nunavik espéraient que le mémoire présenté au Comité permanent en 1998 aurait permis le même genre d'action de la part du Canada.
- Le mémoire présenté en 1998 et les pressions exercées par la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik ont forcé le Canada à coopérer en participant au processus de règlement des différends, dans le cadre duquel il a finalement

été conclu que le Canada avait bel et bien une obligation légale de fournir des logements sociaux dans la région.

- 1998 La Société Makivik et le Canada parviennent à un accord de 30 millions de dollars pour la réalisation sur dix ans d'un programme d'infrastructures maritimes prévoyant la construction de quais, de brise-lames et d'installations d'accès dans toutes les communautés du Nunavik. Par la suite, le Canada a ajouté 14 millions de dollars et le Québec a, pour sa part, versé 44 millions de dollars pour la réalisation d'une deuxième phase au programme. Enfin, une somme additionnelle de 3,5 millions de dollars a été versée en 2010 pour achever la construction des infrastructures maritimes à Kuujjuarapik. À la fin de 2010, les installations avaient été complétées dans toutes les communautés, et appartenaient désormais à l'Administration régionale Kativik. Le gouvernement du Québec verse du financement pour le financement et l'entretien de l'infrastructure depuis 2008. Les discussions se poursuivent entre le Canada, le Québec et le Nunavik en vue de conclure une entente de financement à long terme visant à protéger l'investissement initial dans le domaine de l'infrastructure maritime.
- 1998 Le Fonds d'exploration minière du Nunavik est créé à la suite d'une entente conclue entre l'Administration régionale Kativik, le Conseil régional de développement Kativik et le ministère des Ressources naturelles du Québec. Des ententes subséquentes ont été conclues entre le Fonds d'exploration minière du Nunavik, l'Administration régionale Kativik, la Société Makivik et le Ministère des Ressources naturelles. Ces ententes visent la mise sur pied d'un partenariat ayant pour objectifs de promouvoir la mise en valeur des ressources minérales de la région du Nunavik et le développement d'une expertise parmi les Inuits pouvant mener à la création de sociétés d'exploration inuites.
- 1998 Le Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik est adopté par l'Administration régionale Kativik et approuvé par le Québec.
- 1998 Création de la FCNQ Construction, afin de fournir des services de construction aux coopératives du Nunavik.
- 1999 Neuf personnes meurent et plus de quarante sont blessées dans une avalanche survenue à Kangiqsualujuaq le 1^{er} janvier.
- 1999 L'Accord politique pour l'examen d'une forme de gouvernement pour le Nunavik par l'institution d'une Commission du Nunavik est signé le 5 novembre 1999 par le Canada, le Québec et la partie Nunavik (représentée par la Société Makivik) créant ainsi la Commission du Nunavik. La Commission était composée de deux coprésidents et de six membres représentant chacune des parties. Le mandat de la Commission du Nunavik était de formuler des recommandations sur une forme

appropriée de gouvernement (c.-à-d. de gouvernement autonome) pour le Nunavik.

1999

L'Administration régionale Kativik signe une entente quinquennale pour la construction d'infrastructures municipales dans les villages nordiques. En 1978, à la suite de l'adoption de la *Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik*, le Conseil des ministres du Québec confie au Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI) le mandat d'évaluer les besoins des villages nordiques en matière d'assainissement et d'autres types d'infrastructures dans le but de trouver des solutions rapides à leurs problèmes. Le rapport Jolicoeur qui en résulte, du nom de son auteur Gilles Jolicoeur, présente des solutions dont le coût oscille entre 37 et 42 millions de dollars. Le Conseil des ministres approuve le principe du rapport Jolicoeur en novembre 1979.

Le SAGMAI propose de mettre en œuvre un plan d'investissement quinquennal d'environ 40 millions de dollars à compter de 1983 dans le cadre du Programme d'amélioration des infrastructures municipales en milieu nordique. Le plan prévoyait un partage de responsabilités pour le développement des infrastructures municipales entre divers ministères du gouvernement du Québec. Le ministère de l'Environnement et l'ancien ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche étaient respectivement responsables de l'infrastructure de traitement des eaux usées et de l'infrastructure de loisirs. Le ministère des Affaires municipales était quant à lui responsable de la plupart des autres infrastructures jusqu'à un montant maximal annuel de 2,8 millions de dollars.

En 1986, un comité composé de représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Administration régionale Kativik a rédigé un rapport intitulé *Proposition de plan d'investissement pour l'amélioration des infrastructures municipales en milieu nordique*. Ce rapport examine de quelle manière il serait possible d'éliminer l'écart entre les services existants et les besoins en matière de services municipaux.

En 1988, le Conseil du trésor augmente les investissements dans les infrastructures municipales, lesquels passent à 7,4 millions de dollars, incluant une indexation annuelle, mais excluant les frais indirects. Le Conseil du trésor majore ce montant à 10 352 100 \$ en 1990, incluant les frais directs et indirects qui comprennent les dépenses liées à la supervision des projets, au financement à court terme et aux services de gestion des projets.

L'Entente Isurruutinik (maintenant Isurruutiit) signée en 1999 est dotée d'un budget de 45 millions de dollars consacrés à l'amélioration de l'infrastructure des services publics et à l'acquisition des véhicules et de l'équipement requis pour la prestation de services et la mise en œuvre des projets d'infrastructure au Nunavik.

De 1983 à 1996, le Québec a investi près de 130 millions de dollars dans divers projets d'infrastructure au Nunavik.

L'entente a été renouvelée en 2005 et en 2011.

- 1999 L'Administration régionale Kativik signe avec le Québec une entente portant sur les programmes Pivallutiit et Makigiarutiit. Ces programmes sont destinés à la construction d'infrastructures communautaires qui ne sont pas admissibles dans le cadre du Programme d'infrastructure municipale (Isurruutiit), et à soutenir le développement d'entreprises inuites et la création d'emploi au Nunavik. Ces programmes ont été renouvelés en 2007 et en 2013.
- 1999 La Société Makivik devient un partenaire de Nunavut Eastern Arctic Shipping Inc., dont elle détient un sixième des parts, les autres partenaires étant la Qikiqtaaluk Corporation, la Sakku Investments Corporation et Transport Nanuk Inc. Nunavut Eastern Arctic Shipping Inc. offre des services de logistique et de transport maritime de Montréal vers l'Est de l'Arctique. Par la suite, la Société Makivik devient un partenaire de Transport Inukshuk Inc., de Transport Qamutik Inc. et de Transport Umialarik Inc., dont elle détient un sixième des parts. Ces entreprises possèdent des navires de charge qu'elles louent à Nunavut Eastern Arctic Shipping Inc. lors des mois d'été.
- 1999 L'Institut culturel Avataq crée Avataq Inc. et lance le projet Délice boréal, Fines tisanes inuites en vue de créer une nouvelle source de revenus pour l'Institut.
- 1999 Le Québec transfère à l'Administration régionale Kativik la gestion des programmes de la sécurité du revenu pour le Nunavik.
- 2000 Un groupe d'athlètes du Nunavik participe aux Jeux d'hiver de l'Arctique de Whitehorse au Yukon pour la première fois depuis 1976.
- 2000 Faisant suite au mécanisme de résolution des différends qui avait été appliqué concernant la question du logement social au Nunavik, le Canada, le Québec, l'Administration régionale Kativik, l'Office municipal d'habitation Kativik et la Société Makivik signent le 16 août 2000 l'Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik, laquelle prévoit une contribution du Canada pour couvrir la construction de logements au Nunavik et une contribution du Québec pour couvrir les déficits liés à l'exploitation et à l'entretien. L'entente avait été conclue pour une période de cinq ans et a fait par la suite l'objet de renouvellements périodiques.
- 2000 L'Office municipal d'habitation Kativik est créé pour s'occuper de la gestion des logements sociaux dans la région du Nunavik et gérer les programmes d'accession à la propriété offerts aux résidents qui désirent devenir propriétaires.

- 2000 Le sommet socioéconomique du Nunavik (Katutjiniq) a lieu à Kuujjuaq. Quelque 300 délégués provenant des 14 villages nordiques et représentant tous les secteurs d'activité y participent, afin de déterminer les priorités socioéconomiques du Nunavik.
- 2001 La Commission du Nunavik sur l'autonomie gouvernementale au Nunavik dépose son rapport final en mars 2001 intitulé *Amiqqaaluta – Partageons : Tracer la voie vers un gouvernement pour le Nunavik*. La Commission publie son rapport final après une année et demie de consultations publiques et de réunions avec la population et les organismes régionaux dans toutes les communautés du Nunavik; de consultations auprès des communautés et des nations autochtones avoisinantes; et de multiples consultations auprès de représentants des gouvernements du Québec, du Canada, du Nunavut et du Groenland. La Commission a également reçu et examiné de nombreux mémoires et a étudié de la documentation et de nombreux rapports liés à son mandat.
- 2001 Le Québec transfère à l'Administration régionale Kativik la responsabilité de l'administration régionale des lois et règlements provinciaux liés aux services de garde à l'enfance et de l'aide financière, ce qui inclut la délivrance de permis aux centres de la petite enfance et l'inspection des lieux. Depuis 1996, l'Administration régionale Kativik a construit 16 centres de la petite enfance et le Québec trois centres dans la région qui emploient 249 travailleurs à temps plein et 56 travailleurs à temps partiel, afin d'offrir 1009 places en garderie. Chaque centre de la petite enfance est dirigé par un conseil d'administration formé de parents. L'Administration régionale Kativik distribue aux centres de la petite enfance les fonds de fonctionnement accordés par le Québec et le Canada.
- 2002 Le Québec, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik signent le 9 avril 2002 l'*Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik* (Entente Sanarrutik). Il s'agit d'une entente de 25 ans (avec possibilité de renouvellement) qui conjugue le développement économique et communautaire et la mise en œuvre de la CBJNQ. L'objectif de l'entente est d'établir une nouvelle relation de nation à nation et de proposer une vision commune du développement économique et communautaire du Nunavik. Dans le cadre de cette entente, Makivik, l'Administration régionale Kativik et le Québec conviennent d'accélérer le développement du potentiel hydroélectrique, minier et touristique du Nunavik; de partager les bénéfices liés au développement économique du Nunavik; de favoriser les retombées économiques pour les Inuits du Nunavik; de favoriser une plus grande autonomie pour Makivik et l'ARK en plus de leur accorder des responsabilités accrues au niveau du développement économique et communautaire des Inuits du Nunavik; et d'améliorer les services et les infrastructures publics au Nunavik.

- 2002 Création le 17 mai de l'Association des corporations foncières du Nunavik, une société sans but lucratif représentant toutes les corporations foncières du Nunavik. Cette association a notamment pour mandat de regrouper les corporations foncières du Nunavik dans le but de promouvoir et de représenter leurs intérêts auprès de divers organismes sur des enjeux liés à leurs responsabilités et à l'exécution des fonctions qui leur ont été confiées par la CBJNQ et la législation québécoise.
- 2002 La Société Makivik crée Les Créations Nunavik inc. en tant que filiale à part entière pour vendre des vêtements et des accessoires conçus par des Inuits du Nunavik.
- 2003 Signature de l'entente-cadre entre la Société Makivik, le Québec et le Canada.
- 2003 Des comités culturels locaux sont établis par l'Institut culturel Avataq dans toutes les communautés du Nunavik. Ces comités sont des organismes constitués individuellement, et ils sont composés de membres élus au sein de chaque communauté. Les membres des comités culturels locaux agissent en tant que représentants de l'Institut culturel Avataq et mettent en place des programmes culturels dans leurs communautés respectives.
- 2004 Constitution de la corporation foncière Annituvik d'Umiujaq.
- 2004 Le parc national des Pingualuit est créé au lac Pingualuk conformément à la Convention complémentaire n° 6 de la CBJNQ. L'Administration régionale Kativik en assume la gestion.
- 2004 La Société Makivik établit en coparticipation l'entreprise Cruise North Expeditions Inc. qui offre des croisières pendant l'été au Nunavik et au Nunavut à partir de Kuujuaq.
- 2004 L'Entente sur le financement global de l'Administration régionale Kativik (Entente Sivunirmut) est signée. Le financement que verse le Québec pour le fonctionnement de l'Administration régionale Kativik, la réalisation de ses mandats municipaux et l'assistance technique qu'elle offre aux villages nordiques pour les activités sportives et récréatives, la sécurité civile et la protection contre l'incendie, les agents de réinsertion communautaire, l'exploitation des aéroports, les assistants à la protection de la faune, le développement des parcs et l'exploitation du parc national des Pingualuit, les services de garde à l'enfance, l'emploi, la sécurité du revenu et l'environnement par l'entremise de 15 ententes signées à divers moments avec différents ministères du Québec est consolidé en une seule entente pour une période de 23 ans. L'Entente Sivunirmut prévoit le versement à l'Administration régionale Kativik de 27,5 millions de dollars pour la première année. Ce montant est indexé le 1^{er} janvier de chaque année

« selon l'évolution des dépenses de programmes per capita du Québec et la croissance de la population du Nunavik ». D'autres mandats concernant le développement économique, les parcs nationaux Kuururjuaq et Tursujuq, le Carrefour jeunesse-emploi Nunavik, les services de transport adapté pour les personnes handicapées et les services de transport collectif, ainsi que la fourniture de certains services dans le cadre du Régime québécois d'assurance parentale ont été ajoutés entre 2004 et 2014. En 2014, l'enveloppe budgétaire que le Québec a transférée à l'Administration régionale Kativik par l'entremise de l'Entente Sivunirmut se chiffrait à 56,7 millions de dollars pour que cette dernière s'acquitte des obligations en lien avec ses divers mandats.

- 2004 L'Administration régionale Kativik s'associe à l'Université Laval pour créer Nunivaat – le programme statistique du Nunavik. Depuis sa création, Nunivaat a permis de produire divers rapports concernant notamment les prix à la consommation au Nunavik, le profil socioéconomique des aînés, la pauvreté et le profil socioéconomique du Nunavik.
- 2004 La Société Makivik, l'Administration régionale Kativik, la Commission scolaire Kativik et la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik font des représentations lors du forum intitulé *Place aux Citoyens, Briller parmi les meilleurs* organisé à Kuujuaq par le Québec concernant la modernisation et la réingénierie de l'État.
- 2004 Les services Internet Tamaani sont lancés et offrent aux 14 communautés du Nunavik des services Internet sans fil. Il y avait 2 300 abonnés résidentiels et 250 abonnés d'affaires en 2014 desservant 764 points d'accès et divers organismes publics. Tamaani offre également des services Wi-Fi dans tous les aéroports du Nunavik.
- 2005 La Société Makivik, le Canada, le Québec, l'Administration régionale crie et les autres parties à la CBJNQ signent l'Accord complémentaire n° 18 à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Cet accord établit de nouvelles règles concernant l'admissibilité des Inuits à titre de bénéficiaires de la CBJNQ. Il prévoit également le transfert de responsabilités pour la tenue du registre des bénéficiaires inuits au Bureau d'inscription du Nunavik créé par l'accord.
- 2005 Le Québec, l'Administration régionale Kativik et les 14 villages nordiques signent l'Entente concernant le financement global des villages nordiques de la région Kativik.
- 2005 L'Entente Isurruutiit conclue avec le ministère des Affaires municipales et des Régions concernant la construction et l'amélioration des infrastructures municipales dans la région Kativik est renouvelée. Elle prévoit des

investissements n'excédant pas les 15 millions de dollars par année pendant cinq ans pour un montant total pouvant atteindre 65 millions de dollars. L'entente doit être renouvelée en 2011.

- 2005 La Société Makivik crée l'entreprise Nunavik Biosciences Inc. en tant que filiale à part entière, afin de faire de la recherche et du développement dans le domaine de la biotechnologie. L'entreprise vendant des produits cosmétiques composés d'algues récoltées au Nunavik (microalgues) a cessé ses opérations en 2012.
- 2005 Création de l'Association des maisons de jeune du Nunavik. L'association relève de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik. Elle offre de l'assistance aux maisons de jeunes locales en s'assurant notamment qu'elles respectent les critères des programmes de financement.
- 2005 L'Institut culturel Avataq lance le projet Inuktituurniup Saturtaugasuarninga en réponse à la demande de l'équipe de négociation inuite du gouvernement autonome Nunavimmiut Aquvvinga. Le comité de planification du projet était composé de représentants de l'Institut culturel Avataq, de la Commission scolaire Kativik et de la Société Makivik. Le comité est toujours actif et vise à fournir une analyse détaillée de l'état de l'inuktitut au Nunavik aujourd'hui, ainsi qu'un plan d'action pour l'avenir de l'inuktitut dans le contexte du nouveau gouvernement du Nunavik et d'autres projets prévus au Nunavik.
- 2006 La Fédération des coopératives du Nouveau-Québec établit un partenariat avec Desgagnés Transarctik Inc. en créant Taqramut Transport Inc., afin d'offrir des services de transport maritime aux communautés du Nunavik.
- 2006 Constitution en société de l'Association des femmes inuites du Nunavik Saturviit, créée en 2005.
- 2006 Le Canada, la Société Makivik et le Nunavut signent le 1^{er} décembre 2006 l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik (ARTIN). Cet accord marque le règlement des revendications toujours en suspens des Inuits du Nunavik concernant la zone extracôtière du Québec, le Nord du Labrador et une zone au large des côtes du Labrador. L'ARTIN permet au Canada d'honorer l'engagement contenu dans la lettre d'engagement du gouvernement fédéral qui accompagnait la CBJNQ en vue de régler les revendications territoriales des Inuits du Nunavik en suspens comme il n'y avait pas suffisamment de temps pour y arriver en 1975.

En vertu de l'ARTIN, les Inuits du Nunavik détiennent 80 % de la superficie totale des îles de la région marine du Nunavik, c.-à-d. environ 5 600 km², ainsi que les droits fonciers et tréfonciers sur ce territoire. L'ARTIN prévoit aussi 87 millions de dollars en transfert de capitaux, dont une partie est transférée à la Fiducie des

Inuit du Nunavik à partir de laquelle des versements peuvent être faits aux Inuits du Nunavik. Il prévoit aussi des régimes de cogestion (Inuits du Nunavik et gouvernements) pour la région marine du Nunavik entourant le Québec par l'entremise de trois organismes : le Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik; la Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions; et la Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik. Tous ces organismes reçoivent leurs fonds de fonctionnement annuel du Canada.

Contrairement à la CBJNQ, l'ARTIN contient un plan de mise en œuvre détaillé. En outre, il prévoit aussi un mécanisme de résolution des différends comme solution de rechange au tribunal pour résoudre les conflits concernant la mise en œuvre de l'Accord. En ce qui concerne les droits ancestraux des Inuits du Nunavik et du titre relatif à la zone extracôtière du Québec, au Nord du Labrador et à la zone au large des côtes du Labrador, l'ARTIN apporte la certitude relativement à tous les droits suivant le modèle de non-assertion au lieu du modèle d'abandon et d'extinction que l'on trouve dans la CBJNQ et dans de nombreux autres traités antérieurs pour d'autres groupes autochtones.

L'ARTIN est un traité unique qui, en plus de régler les droits et intérêts des Inuits du Nunavik dans la région marine et le Nord du Labrador, résout la question du chevauchement de trois importants territoires, soit :

- La zone marine de chevauchement des Inuits du Nunavik et des Cris de la baie James;
- La zone marine de chevauchement des Inuits du Nunavik et des Inuits du Nunavut;
- La zone marine et la zone terrestre de chevauchement des Inuits du Nunavik et des Inuits du Labrador.

L'ARTIN contient aussi un chapitre sur le versement de redevances dans le cas où un projet d'exploitation de ressources non renouvelables est réalisé à quelque endroit que ce soit dans la région marine du Nunavik, que ce soit dans une île, les eaux ou le fond marin, sauf sur les îles appartenant aux Inuits du Nunavik. Dans le cadre du partage des redevances, la Société Makivik recevra 50 % des deux premiers millions de dollars et 5 % des redevances additionnelles perçues par les gouvernements. Le partage des redevances ne s'applique pas aux îles appartenant aux Inuits du Nunavik, puisque le titre de propriété inclut les droits fonciers et tréfonciers. Par conséquent, les Inuits du Nunavik sont automatiquement propriétaires des ressources minérales et autres que contient le sous-sol.

Par l'entremise d'une entente sur les répercussions et les avantages, l'ARTIN prévoit également que les Inuits du Nunavik jouent un rôle dans la gestion et les

avantages économiques du parc national du Canada des Monts-Torngat au Labrador où les Inuits du Nunavik et les Inuits du Labrador exercent conjointement des droits de récolte.

L'ARTIN résout toutes les revendications territoriales des Inuits du Nunavik en suspens au Canada. Conjointement avec la CBJNQ, l'ARTIN offre aux Inuits une protection garantie par traité de leurs droits et intérêts dans le territoire du Québec et la zone extracôtière du Québec, le Nord du Labrador et une zone au large des côtes du Labrador.

2007

Après plusieurs années de négociations, la Société Makivik, le Québec et le Canada signent le 5 décembre 2007 *l'Entente de principe sur la fusion de certaines institutions publiques et la création du gouvernement régional du Nunavik*.

Fondée dans une large mesure sur les recommandations contenues dans le rapport de 2001 de la Commission du Nunavik intitulé *Amiqqaaluta – Partageons : Tracer la voie vers un gouvernement pour le Nunavik*, l'Entente de principe constitue la première étape vers l'autonomie gouvernementale du Nunavik en fusionnant certaines institutions publiques importantes en un organisme unifié, public et non ethnique et en créant ainsi le gouvernement régional du Nunavik. Selon l'entente de principe, la fusion prendrait la forme d'une Entente finale. L'objectif de la fusion consistait à simplifier et à optimiser l'utilisation des fonds publics et, lorsque possible, à réduire les coûts, tout en améliorant le fonctionnement administratif et la prestation des services dans la région.

L'Entente de principe prévoyait une deuxième étape, soit une Entente supplémentaire (c.-à-d. une entente complémentaire à l'Entente finale) qui conférerait au gouvernement régional du Nunavik de nouveaux pouvoirs inspirés en tout ou en partie des recommandations contenues dans le rapport de 2001 de la Commission du Nunavik.

L'Entente de principe prévoit que les négociations devant mener à l'Entente finale (première étape) seront fondées sur l'Entente de principe. L'Entente de principe ne prévoit aucun calendrier précis pour les négociations ou la signature de l'Entente finale.

L'Entente de principe représente une somme impressionnante de recherches et de négociations d'autant plus que ce n'est qu'à partir de 1983 que d'Assemblée nationale du Québec, dans le contexte de la commission parlementaire sur les questions autochtones, a indiqué qu'elle était disposée à considérer et à discuter l'autonomie gouvernementale des Inuits du Nunavik.

- 2007 Le sommet Katimajit portant sur des questions socioéconomiques au Nunavik a lieu à Kuujuaq les 23 et 24 août 2007. Des représentants du Québec, du Canada et du Nunavik y prennent part. Les sujets abordés lors des séances de travail portaient notamment sur l'économie et l'emploi; l'éducation; la culture; la santé, les services sociaux et l'éducation de la petite enfance; les infrastructures et le logement; et l'environnement et le développement durable des communautés.
- De nombreuses questions sociales et économiques ainsi que des préoccupations soulevées par les Inuits du Nunavik et concernant la région du Nunavik ont été discutées lors du sommet. Le Québec, le Canada, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik se sont engagés à tenir une rencontre de suivi pour poursuivre les discussions. Ils voulaient notamment approfondir les discussions et proposer des mesures dans les domaines du logement, de la santé et des services sociaux, de l'éducation, du transport et du coût de la vie élevé au Nunavik. Cette rencontre de suivi au sommet Katimajit portant sur des questions socioéconomiques au Nunavik a eu lieu à Montréal le 6 mars 2009. Des ententes sur le développement économique et communautaire et le coût de la vie au Nunavik ont notamment été signées à la suite du sommet Katimajit.
- 2007 L'Administration régionale Kativik, la Société Makivik, le ministère des Ressources naturelles et le Fonds Restor-Action signent une entente concernant le nettoyage des sites miniers abandonnés au Nunavik, concrétisant ainsi de longues années d'efforts de la part des dirigeants des Inuits du Nunavik soutenus dans leurs démarches par la publication de nombreux rapports de l'Université Laval. L'entente sera renouvelée en 2012.
- 2007 Adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- 2007 La Fédération des coopératives du Nouveau-Québec (FCNQ) s'associe à la Caisse d'économie solidaire Desjardins pour créer la Coopérative de services financiers du Nunavik, une institution financière autonome détenue par les Nunavimmiuts. L'objectif est de fournir des services financiers complets et fiables aux individus, aux entreprises et aux organisations du Nunavik par l'entremise d'une coopérative de services financiers qui leur appartient.
- 2008 Le premier ministre du Canada, le très honorable Stephen Harper, présente des excuses officielles aux anciens élèves des pensionnats autochtones. La Commission de vérité et réconciliation du Canada est créée dans la foulée de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens qui prévoyait la mise sur pied d'une commission indépendante chargée de recevoir les témoignages des survivants et de contribuer au processus de guérison. Les témoignages recueillis lors de la tournée

de la Commission de vérité et réconciliation en milieu nordique viendront enrichir la mémoire collective liée à l'histoire des pensionnats qui sera conservée dans les archives nationales du pays. La Commission a tenu des audiences à Inukjuak et Kuujuaq en 2011.

- 2008 La Société Makivik, la Corporation foncière Nunaturlik de Kangiqsujaq, la Corporation foncière Qaqqalik de Salluit, le village nordique de Puvirnituq et la société Canadian Royalties Inc. signent le 9 avril 2008 l'Entente Nunavik Nickel en tant qu'entente sur les répercussions et les avantages dans le cadre du Projet Nunavik Nickel réalisé au Nunavik. L'Entente reprend bon nombre des objectifs et des dispositions de l'Entente Raglan. La société Canadian Royalties Inc. a été achetée par Jien Canada Mining Ltd. en 2009. En décembre de la même année, Jien Canada Mining Ltd. a signé une lettre réaffirmant et confirmant son intention concernant l'Entente Nunavik Nickel avec la Société Makivik, la Corporation foncière Nunaturlik de Kangiqsujaq, la Corporation foncière Qaqqalik de Salluit et le village nordique de Puvirnituq. Aucune date n'a encore été arrêtée pour le démarrage du projet.
- 2008 La FCNQ crée la filiale Nunavik Petro Inc., en vue de fournir du combustible à trois communautés du Nunavik.
- 2009 Les Inuits du Nunavik, le Québec et le Canada se réunissent à la table ronde Katimajit le 6 mars 2009 à Montréal pour faire le suivi des discussions, des préoccupations et des engagements du sommet Katimajit portant sur des questions socioéconomiques au Nunavik qui a eu lieu à Kuujuaq.
- 2009 La Société Makivik décide de commercialiser son expertise en géomatique en établissant Nunavik Geomatics Inc. et de fournir ainsi des services commerciaux à des tiers.
- 2009 La Société Makivik crée Nunacell Inc. en tant que filiale à part entière, afin de fournir, pour la première fois au Nunavik, des services de téléphonie cellulaire.
- 2009 Le Secrétariat des arts du Nunavik Aumaaggiivik est créé en vertu d'une entente spéciale conclue entre l'Administration régionale Kativik, le Conseil des arts et des lettres du Québec et l'Institut culturel Avataq, et avec l'aide de la Société Makivik.
- 2009 L'Institut culturel Avataq crée le Département de muséologie et entreprend une collaboration avec le Centre de collections muséales à Montréal pour entreposer et conserver des objets façonnés du Nunavik (arts, ethnographie, etc.) et les rendre accessibles dans une installation muséale permanente.

- 2009 Le Québec crée le parc national Kuururjuaq. Comme cela a été le cas pour le parc national des Pingualuit, le parc national Kuururjuaq a été développé en étroite collaboration avec le Québec et il est géré et exploité par l'Administration régionale Kativik.
- 2009 Avataq met sur pied une troupe de théâtre et commence à offrir des ateliers de théâtre.
- 2010 L'honorable John Duncan, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits présente des excuses complètes aux Inuits, au nom du gouvernement du Canada et de tous les Canadiens, concernant la réinstallation de familles d'Inukjuak et de Pond Inlet dans les communautés de Grise Fiord et Resolute Bay dans les années 1950.
- 2010 Après sept années de discussions, le Secrétariat aux affaires autochtones, le ministère de la Sécurité publique et l'Administration régionale Kativik signent une entente concernant la protection contre l'incendie et les infrastructures et le matériel de lutte contre l'incendie au Nunavik. L'entente accorde du financement, afin de mettre à niveau les camions de pompiers existants et d'en acheter de nouveaux et pour rénover les casernes de pompier ou en construire de nouvelles. Une entente quinquennale portant sur la formation des sapeurs-pompiers est conclue en 2011.
- 2010 En réponse au projet de Plan Nord du gouvernement du Québec, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik présentent en septembre, au nom des Inuits du Nunavik, le Plan Nunavik. Ce plan énonce les conditions qui devront être respectées afin que les Inuits du Nunavik donnent leur appui au développement envisagé dans le Plan Nord.
- Les documents suivants sont notamment joints en annexe du Plan Nunavik : Entente, initiatives et événements qui ont suivi la signature de la CBJNQ, Partenaires du développement (2002), La situation du logement au Nunavik : une priorité de santé publique (2009) et le Rapport du groupe de travail sur la réduction du coût de la vie au Nunavik (2010).
- 2011 Le premier ministre du Québec, Jean Charest, fait la déclaration suivante à Kangiqsualujjuaq : « Le gouvernement du Québec reconnaît que la société inuite du Nunavik a subi les effets de l'abattage des chiens de traîneau au Nunavik au cours des années 1950 et 1960 et que plusieurs personnes ont ainsi été touchées. Depuis cette époque, nos relations se sont resserrées de sorte qu'une telle situation ne peut se reproduire aujourd'hui. Aussi, le Québec entend-il soutenir les Inuits et leur vision moderne du rôle des chiens de traîneau. Je tiens donc à vous offrir mes plus sincères excuses. » Le Québec et la Société Makivik

ont conclu une entente à la suite de cette reconnaissance des effets de l'abattage des chiens de traîneau au Nunavik au cours des années 1950 et 1960.

- 2011 Les résidents du Nunavik rejettent par référendum l'entente finale portant sur la création du gouvernement régional du Nunavik. Lors du référendum du 27 avril, ils devaient répondre à la question « Approuvez-vous l'Entente finale sur la création du gouvernement régional du Nunavik? » Sur 4 242 votes exprimés, 2 842 (66,99 %) sont en faveur du NON et 1 400 (33,01 %) sont en faveur du OUI. L'entente finale sur la création du gouvernement régional du Nunavik avait été négociée à la suite de la signature en 2007 de *l'Entente de principe sur la fusion de certaines institutions publiques et la création du gouvernement régional du Nunavik*.
- 2011 Cérémonie de réconciliation entre les Cris et les Inuits à *Annarnituq* – Bloated Island, sur la rivière Nastapoka.
- 2012 Le Conseil des ministres du Québec crée par décret la Table Québec-Nunavik. La table est un forum permanent d'échange et de coordination ayant pour but de renforcer les relations politiques, économiques, sociales et administratives entre le Québec et le Nunavik. Il s'agit d'un forum privilégié, afin de s'entendre sur les priorités, les orientations et les moyens d'action en vue de répondre aux enjeux soulevés par les membres. La Table a pour mandat de traiter des enjeux liés à la CBJNQ, au Plan Nunavik, au Plan Nord ou à tout autre dossier jugé approprié par les parties. Elle est composée des ministres responsables du Plan Nord, des Affaires autochtones et de la région du Nord-du-Québec, des présidents de la Société Makivik, de l'Administration régionale Kativik, de la Commission scolaire Kativik et de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik. La Table Québec-Nunavik a tenu une réunion à ce jour en février 2012.
- 2012 L'Institut culturel Avataq publie le rapport Illirijavut – La langue que nous chérissons. Les Inuits du Nunavik y dressent un constat des actions devant être prises, afin de préserver la vigueur de l'inuktitut, l'une des richesses nationales du Canada.
- 2012 Lors d'une réunion tenue à Kuujuaq en septembre, les organisations régionales du Nunavik lancent le projet de consultation Parnasimautik.
- 2013 L'Administration régionale Kativik et la Société Makivik présentent au gouvernement du Québec leur rapport concernant la planification des aires protégées.
- 2013 La Société Makivik et le Québec signent l'Accord complémentaire n° 23 à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Cet accord se traduira par le transfert de propriété de terres de catégorie I à Ivujivik à la Corporation

foncière Nuvummi. Il prévoit également l'établissement de terres de catégorie II sur lesquelles les Inuits du Nunavik possèdent des droits exclusifs d'exploitation de la faune.

- 2013 Le Québec et l'Administration régionale Kativik signent un accord sur le développement touristique au Nunavik. Les parties souhaitent développer le tourisme et faire du Nunavik une destination de classe mondiale en stimulant les investissements permettant de consolider et de diversifier les produits touristiques, et en offrant du soutien technique et professionnel aux intervenants de l'industrie.
- 2013 Signature de l'entente entre le Québec, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik accordant un financement accru, afin d'atténuer les effets du coût élevé de la vie sur les résidents du Nunavik et de mener une étude d'une durée de deux ans qui fournira une analyse approfondie et une évaluation des habitudes de consommation des Inuits. Les résultats de cette étude devraient servir de fondement à la mise en œuvre de solutions à long terme, afin d'atténuer le coût de la vie au Nunavik.
- 2013 Le Québec crée le parc national Tursujuq. Comme cela a été le cas pour les autres parcs nationaux, le parc national Tursujuq a été développé en étroite collaboration avec le Québec et il est géré et exploité par l'Administration régionale Kativik. Après quatre années d'efforts concertés, des résidents des communautés inuites d'Umiujaq, de Kuujuarapik et d'Inukjuak et de la communauté crie de Whapmagoostui, le Québec a accepté de protéger la rivière Nastapoka et son bassin versant en l'incluant dans les limites du parc.
- 2013 Création du Fonds de développement coopératif du Nunavik par le Québec, la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec. Le Fonds appuiera des projets structurants pour la croissance du secteur coopératif qui contribueront à l'essor des communautés.
- 2013 Un groupe restreint composé du président de la Société Makivik, de la présidente de l'Administration régionale Kativik et des présidents de la Régie régionale de la santé et des services sociaux, de la Commission scolaire Kativik, de l'Association des corporations foncières du Nunavik, de l'Institut culturel Avataq et de l'Association des jeunes du Nunavik Saputiit entreprend une consultation de l'ensemble des communautés du Nunavik, des Inuits de Chisasibi et de Montréal et de la communauté de Kawawachikamach, afin de donner la parole aux Nunavimmiuts pour qu'ils définissent eux-mêmes leur vision de l'avenir. La publication du rapport final découlant du processus Parnasimautik est prévue pour l'automne 2014.

- 2014 La pratique du chant de gorge (katajjaniq) est inscrite par le Québec au registre du patrimoine culturel en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel du Québec*.
- 2014 Le Québec accepte de suspendre temporairement les droits miniers dans une zone englobant une partie de la rivière Kovic et de son bassin versant à titre de première étape en vue de la protection permanente de cette zone à titre de réserve de la biodiversité.

ANNEXE 3 – DÉCLARATIONS DE TOUS LES ORGANISMES



ᐱᕐᕐᕐᕐᕐᕐ
PARNASIMAUTIK

DÉCLARATION RÉUNION DE TOUS LES ORGANISMES Les 5 et 6 septembre 2012

Reconnaissance des enjeux, des priorités et des pistes de solution

À Kuujuaq, des dirigeants de la Commission scolaire Kativik, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik, de l'Institut culturel Avataq, de l'Association des corporations foncières du Nunavik, de l'Association des jeunes Saputiit, de l'Association touristique du Nunavik, du Fonds d'exploration minière du Nunavik, de l'Office municipal d'habitation Kativik, de Taqramiut Nipingat inc., de l'Association des femmes inuites du Nunavik Saturviit, de l'Association des aînés du Nunavik, de la Société Makivik et de l'Administration régionale Kativik se sont rencontrés pour discuter de la suite à donner au Plan Nunavik de 2010. Les discussions étaient axées sur le développement de la région et ont couvert les secteurs du logement, de la santé, de l'éducation, de l'accès au territoire, des ressources minérales, de l'énergie, du tourisme, du bioalimentaire, de la faune, de la culture et de l'identité, des télécommunications, du développement des communautés et de la gestion des terres.

Les participants à la réunion ont convenu que l'orientation et le rythme du développement du Nunavik doivent être décidés par les Nunavimmiuts et, à cet effet, le processus de Parnasimautik doit se poursuivre.

Prendre notre place dans le développement

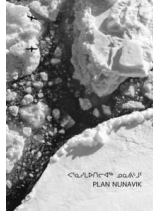
Dans l'esprit de l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Entente Sanarrutik) conclue en 2002 par le Québec, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik, les dirigeants des organismes de la région désirent établir un partenariat avec le Québec pour construire le Nunavik de demain, c'est-à-dire un endroit où les résidents jouissent du même niveau de services et ont accès aux mêmes possibilités d'emplois et d'affaires que les autres Québécois, et ce, avec un coût de la vie comparable.

Consultations

Des consultations sur Parnasimautik seront organisées afin de dégager une vision d'ensemble du développement régional dans le respect de la culture, de l'identité, de la langue et du mode de vie traditionnel des Inuits, de manière à les protéger maintenant et à les enrichir dans l'avenir, de même qu'à protéger l'environnement. Les consultations sur Parnasimautik incluront des présentations auprès des organismes régionaux au cours des prochains mois et des ateliers dans les communautés à compter de 2013. Les consultations permettront aux représentants élus, aux organismes locaux et aux résidents de discuter des enjeux du développement.

Les participants à la réunion ont accepté de collaborer aux consultations sur Parnasimautik et d'y contribuer financièrement à la mesure des moyens de l'organisme qu'ils représentent.





ᐅᑦᐅᑦᐅᑦᐅᑦ
PARNASIMAUTIK

DÉCLARATION RÉUNION DE TOUS LES ORGANISMES Les 4, 5 et 6 février 2014

Mise à jour – Une étape essentielle du processus Parnasimautik

En septembre 2012, tous les organismes de la région avaient convenu de la nécessité de réaliser des consultations dans le cadre de Parnasimautik portant sur le Plan Nunavik et d'autres secteurs d'importance, afin de définir les éléments d'une vision globale du développement régional dans le respect de la culture, de l'identité, de la langue et du mode de vie traditionnel des Inuits, de manière à les protéger maintenant et à les enrichir dans les années à venir, de même qu'à protéger l'environnement. À l'automne 2012, des présentations ont été faites aux organismes de la région et, au cours de 2013, des ateliers de trois jours ont été organisés dans chacune des communautés du Nunavik et des séances ont été tenues pour les Inuits vivant à Chisasibi et à Montréal. Une séance d'information a également eu lieu à Kawawachikamach.

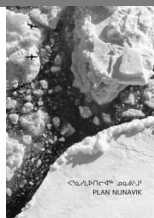
Les dirigeants locaux de chaque communauté ont participé aux ateliers et séances tenus dans le cadre de Parnasimautik, un grand nombre de Nunavimmiuts ont exprimé leurs opinions et leurs idées et chaque communauté a écouté les délibérations à partir de leur lieu de travail ou à la maison sur les ondes de la radio FM locale. Les commentaires reçus lors des consultations ont été compilés et seront utilisés pour rédiger le rapport final Parnasimautik, dont le Plan Nunavik fera partie intégrante.

Conditions pour le bien-être et le renouveau

Cette semaine à Kuujuaq, des dirigeants de la Société Makivik, de l'Administration régionale Kativik, de la Commission scolaire Kativik, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik, de l'Association des corporations foncières du Nunavik, de l'Institut culturel Avataq, du Comité des aînés du Nunavik, de l'Association des femmes inuites du Nunavik Saturviit, de Taqramiut Nipingat Inc., de l'Association de chasseurs, pêcheurs et piégeurs Anguvigak, de l'Association des jeunes Saputiit, de l'Association des maisons de jeunes du Nunavik, de l'Office municipal d'habitation Kativik, du Fonds d'exploration minière du Nunavik et de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec se sont rencontrés pour discuter de la suite du processus Parnasimautik. Les consultations organisées dans le cadre de Parnasimautik ont été constructives, ont permis aux Inuits du Nunavik de définir les nombreux éléments qui doivent servir de base pour assurer le bien-être dans la région et ont établi les conditions de renouvellement des relations qu'entretient le Nunavik avec le Canada, le Québec



ANNEXE 4 –BULLETINS *CE QUI A ÉTÉ DIT*



Le village nordique de Kangiqsualujjuaq et des organismes régionaux ont tenu un atelier dans la communauté sur de multiples secteurs. Parmi les participants, il y avait la mairesse, des représentants des corporations foncières et de l'association coopérative, ainsi que des représentants locaux de nombreux autres organismes (tels que les comités culturel, d'éducation, des aînés, des jeunes, de la justice, du bien-être, des services de garde à l'enfance, de l'église et des loisirs, et la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik, la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik et la Commission scolaire Kativik). Voici un résumé de Ce qui a été dit.

Qui nous sommes

(Culture et identité • Exploitation de subsistance • Terres • Planification environnementale et régionale)

Les Kangiqsualujjuamiuts ont insisté sur l'importance de leurs liens aux traditions inuites et sur le fait que la culture et la langue étaient clairement des priorités.

Nos ancêtres possédaient de précieuses connaissances et étaient très compétents. Aujourd'hui toutefois, nous sommes entourés d'éléments extérieurs qui ont des impacts sur notre culture.

Nous devons encourager les jeunes à acquérir des compétences traditionnelles et à devenir des chasseurs, pêcheurs et piégeurs. Nous pourrions réunir le comité culturel et le comité de jeunes afin de créer des possibilités de partage. Autrefois, ce sont les parents qui enseignaient à leurs enfants comment confectionner des vêtements et survivre en plein air.

La langue doit être une priorité à la maison et dans la communauté. Nous devons l'enseigner correctement et l'utiliser.

Anguvigaapik doit participer à la gestion de la faune à Kangiqsualujjuaq, la communauté devrait avoir son propre gardien Uumajuit et le troupeau de caribous de la rivière George doit être protégé.

L'insuffisance de fonds limite ce que les corporations foncières peuvent faire. Il doit y avoir des discussions sur des sujets tels que le chevauchement des territoires des parcs et des terres de la catégorie II.



Nos communautés

(Aînés, femmes et jeunes • Éducation • Santé • Logement • Justice et régulation sociale • Développement des communautés • Bioalimentaire • Emploi)

Aujourd'hui, les aînés sont confinés dans les communautés et n'ont pas d'emploi, pas d'activité et des moyens très limités de faire des sorties en plein air.

Il est très difficile pour les mères monoparentales de nourrir sainement leurs enfants avec des aliments traditionnels. Il faut offrir un meilleur soutien dans la communauté pour éliminer la pauvreté.

Nous savons qu'il faut améliorer l'éducation et qu'il nous incombe d'apporter de telles améliorations avec le soutien financier du Québec.

Il faut offrir des cheminements différents pour que les élèves acquièrent les compétences requises pour pouvoir rivaliser avec d'autres travailleurs sur le marché du travail de la région dans les domaines de l'exploration et de l'exploitation minières, du tourisme, de la comptabilité et des services policiers.

Il faut accélérer la certification des enseignants inuits afin de renforcer la culture à l'école. Il faut également trouver une façon de reconnaître officiellement les compétences des personnes qui possèdent une expertise en plein air, en chasse et en camping.

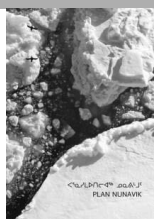
Le besoin de services d'éducation postsecondaire a aussi été soulevé.

Il faut mettre l'accent sur la prévention afin de réduire le nombre d'accidents et de blessures qui pourraient être évités. Il faut avoir des foyers pour accueillir les enfants devant être placés. La négligence ne devrait plus jamais être tolérée.

Nous savons qu'il y a des personnes qui enfreignent les lois et nous gardons le silence. La consommation de drogue, l'abus d'alcool et la violence sexuelle sont tous des problèmes qu'il faut stopper.

Les fréquentes annulations de la cour itinérante ont des répercussions sur les victimes et leur famille.

La chasse traditionnelle pourrait aider à réduire notre dépendance aux aliments provenant du sud. Des initiatives telles que la mise en valeur des cours d'eau pour l'omble chevalier et la production de légumes en serre pourraient aussi nous aider à atteindre cet objectif.



L'atelier organisé à Akulivik dans le cadre de Parnasimautik a été une occasion privilégiée pour exprimer notre vision de l'avenir. Le lien que notre communauté entretient avec le territoire et l'environnement a pu être discuté longuement. Nous voulons que les gouvernements comprennent que notre peuple doit faire partie de tout développement et que nous avons des préoccupations concernant la protection de nos territoires de chasse. Avant même que ne commence l'atelier, les organismes de la communauté discutaient déjà de Parnasimautik et avaient rencontré le maire pour fixer nos objectifs.

Qui nous sommes

(Culture et identité • Exploitation de subsistance • Terres • Planification environnementale et régionale)

Nos grands-parents et nos parents ont dû se déplacer pour suivre le poste de traite à Puvirnituq dans les années 1950. Ils sont toutefois revenus ici dans les années 1970 parce que la chasse y était bonne.

Dans les années 1970, c'était les négociations de la CBJNQ. Akulivik a été reconnue en tant que communauté en 1976 et un plan directeur a été élaboré. La CBJNQ nous a apporté un nouveau mode de vie et un certain contrôle sur notre territoire et l'environnement. Elle a créé des organismes régionaux pour gérer ce que nous appelons aujourd'hui le Nunavik.

Notre culture et notre identité sont importantes. À Akulivik, nous chassons beaucoup de phoques et nous pêchons. Nous voulons transmettre ce mode de vie aux générations futures. Nous devons également nous adapter aux changements climatiques et aux nouvelles technologies.

Les gouvernements devraient investir plus dans l'organisme créé pour nous aider à préserver notre culture. L'inuktitut, notre langue, devrait être utilisé dans les livres et les dictionnaires, à la radio et à la télévision, dans les écoles et sur l'Internet.

Les quotas affectent l'exploitation de subsistance de la faune. Nous devons maintenant aller chasser le béluga bien plus loin, même s'il passe par notre territoire de chasse. Les longs déplacements coûtent cher en raison du prix élevé de l'essence. Avec le déclin du caribou, nous devons apprendre à en faire l'élevage pour la viande.

L'exploration minière menace nos rivières. Il faut tester davantage la qualité de l'eau et surveiller les dangers pour les Akulivimiuts et les poissons.

En raison de l'accroissement de la population, nos terres de la catégorie I ne suffisent plus. Il faudra se pencher sur cette question, car le projet de parc est très proche et touche à la limite de nos terres des catégories I et II.

Nous devons nous pencher sur la création de notre propre gouvernement qui pourrait nous aider à garder bien vivants notre culture, notre langue et le mode de vie inuit.



Nos communautés

(Aînés, femmes et jeunes • Éducation • Santé • Logement • Justice et régulation sociale • Développement des communautés • Bioalimentaire • Emploi)

Aînés : Il faudra toujours suivre les orientations de nos aînés pour préserver notre culture et notre mode de vie. Ils désirent transmettre leurs connaissances aux générations plus jeunes. Il faut prendre soin des aînés qui ont besoin d'aide. Il faut améliorer les services sociaux destinés à nos aînés.

Jeunes : Il faut remettre en place les comités de jeunes locaux. Les organismes régionaux doivent donner à l'Association des jeunes Saputiit le soutien dont elle a besoin pour s'acquitter de ses mandats.

Éducation : Nous avons besoin d'un cégep au Nunavik et il faut que la CSK offre plus de cours axés sur les emplois disponibles ici. Les Nunavimmiuts ont besoin de formation pour pouvoir accéder aux emplois offerts dans la région.

Justice et régulation sociale : Un comité de justice devrait être créé à Akulivik pour aider les personnes qui se retrouvent devant les tribunaux ou en prison. Les contrevenants qui reviennent après un séjour en prison ont aussi besoin de plus de soutien. Avec de telles améliorations, nous serons en mesure d'aider ceux et celles dans le besoin.

Développement de la communauté : Les Akulivimiuts veulent un réseau d'aqueduc et d'égout souterrain. Il y a des bâtiments vétustes dans notre communauté et certains d'entre eux devront être remplacés bientôt.

Bioalimentaire : Les Akulivimiuts veulent participer davantage dans la gestion du béluga. Nous devons actuellement nous déplacer sur de longues distances pour respecter les quotas qui nous ont été imposés. En prenant part à la gestion, nous pourrions trouver des façons de chasser le béluga près de chez nous. Puisque nous dépendons plus des aliments traditionnels que des aliments du commerce (qui coûtent cher) pour nourrir nos familles, plus de fonds devraient être accordés à nos programmes d'aide aux Inuits pour la chasse, la pêche et le piégeage.

Logement : Dans les années 1970, les Akulivimiuts ont construit leurs propres maisons. Le gouvernement les a achetées pour 350 \$ et a dit aux propriétaires qu'ils devaient payer un loyer pour recevoir des services tels que du mazout, la collecte des ordures et la livraison de l'eau potable.

Aujourd'hui, les locataires qui ont des arriérés de loyer sont expulsés. Nous n'avons pas de refuge pour les sans-abris ni d'autres solutions comme au sud.



Des représentants de tous les organismes locaux étaient présents à l'atelier organisé dans le cadre de Parnasimautik : du conseil municipal; de la corporation foncière; d'Anguvigaapik; de l'association coopérative; des comités d'éducation, du bien-être et d'habitation; du centre de la petite enfance, de l'église, des comités des loisirs et culturel Irqavunga; plus trois jeunes, un aîné, le conseiller de l'ARK, le commissaire de la CSK, le membre de la direction de la RRSSN, le membre de la direction de la Société Makivik, le membre de la direction d'Innuitsivik et un représentant des revendications territoriales.

Des renseignements complets sur les ateliers organisés dans les communautés dans le cadre de Parnasimautik, dont le calendrier des ateliers et des fiches synthétiques par secteur, sont affichés sur le site suivant : www.parnasimautik.com.



Notre région

(Tourisme • Ressources minérales • Énergie • Transport • Télécommunications)

Tourisme : Notre côte possède un potentiel touristique; un parc est prévu près d'Akulivik; et notre corporation foncière jouera un rôle lors de son développement. La corporation foncière pense toutefois que le parc est trop proche de nos terres des catégories I et II. Il faut discuter davantage du projet de parc et du nom qui lui sera donné.

Ressources minérales : Les Akulivimiuts veulent exercer un plus grand contrôle sur le développement minier. Les sociétés minières se rapprochent de plus en plus de nos territoires de chasse. Les groupes environnementaux pourraient conjuguer leur expertise et faire un examen indépendant du développement industriel projeté sur notre territoire.

Énergie : Les Akulivimiuts veulent que la communauté soit reliée au sud par une route, puisque nous payons aussi des taxes et des impôts. En construisant une route, il serait également approprié de relier la région au réseau électrique du Québec. Nous ne voulons pas toutefois que la rivière Kovik soit un jour harnachée : cette rivière est notre plus important territoire de chasse.

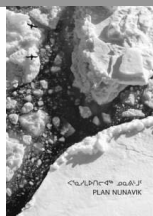
Nous aimerions jouer un plus grand rôle au sein des organismes régionaux pour les questions touchant notre territoire.

Notre vision du développement

La vidéo de Parnasimautik avec Sam Silverstone nous a montré comment le Nunavik a été gravement endommagé au cours des 400 dernières années. Nous ne voulons pas que les gouvernements prennent d'autres décisions sans consulter les Inuits du Nunavik.

Nous voulons notre propre gouvernement au Nunavik qui adoptera des lois correspondant aux besoins de la région et respectant les gens qui vivent ici.

Donnez-nous de l'information et nous la transmettrons aux Akulivimiuts, faites appel à nous et nous vous appuierons.



ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ PARNASIMAUTIK

Ce qui a été dit
IVUJIVIK
Du 2 au 4 avril 2013

Au début d'avril, le village nordique d'Ivujivik a suivi l'exemple de Kangiqsualujjuaq et d'Akulivik et a tenu un atelier avec les organismes de la région afin de discuter de sa vision du développement dans le nord. Entre autres participants, il y avait le maire, des représentants de la corporation foncière et de l'association coopérative, ainsi que des représentants de nombreux comités locaux et des représentants locaux de la Société Makivik, de l'ARK, de la RRSSSN et de la CSK.

Qui nous sommes

(Culture et identité • Exploitation de subsistance • Terres • Planification environnementale et régionale)

Les Inuits ont subi beaucoup de pertes au cours de leur histoire. L'une des pertes les plus traumatisantes pour les parents a été lorsque leurs enfants ont été envoyés dans des pensionnats autochtones.

Notre identité s'effrite : nos compétences sur les terres, notre culture et nos traditions. La mondialisation menace nos anciennes façons de faire. Les hommes étaient autrefois des chasseurs chevronnés et les femmes d'habiles couturières. Les Inuits vivaient au gré des saisons.

Les gouvernements ne semblent pas comprendre qui nous dépendons des terres et de la faune et que les activités pratiquées sur les terres définissent notre culture traditionnelle.

Moins d'accent est mis sur le programme d'enseignement en inuktitut, ce qui le rend plus faible que le programme d'enseignement en anglais. Il faut renforcer l'enseignement de notre langue par l'entremise de Parnasimautik. De plus, l'appui à l'utilisation de l'inuktitut n'est pas visible dans les principaux organismes; un tel appui aiderait à préserver notre langue.

Je suis fier d'être assis à cette table avec des Inuits provenant de tous nos organismes. Je suis fier des Inuits qui travaillent à Hydro-Québec, dans le secteur du logement, avec les Rangers et à la municipalité. Les Inuits sont de bons travailleurs. Il faut être plus positif.

Pendant toute ma vie, j'ai pratiqué les activités traditionnelles de subsistance sur les terres des catégories II et III et j'ai compris que les activités minières ne pouvaient avoir lieu sur les terres de catégories II. J'apprends maintenant que nous n'avons aucun droit tréfoncier sur ces terres.

La superficie des terres des catégories I et II doit tenir compte de l'accroissement de la population.

Notre communauté a besoin de plus de soutien financier et d'assistance pour les chasseurs.

Certains se demandent si le projet d'autonomie gouvernementale est en veilleuse ou va de l'avant.



Travailler ensemble constitue un moyen concret d'atteindre l'autonomie gouvernementale. Mais nous devons aussi avoir le pouvoir de prendre des décisions et de faire des changements.

Nos communautés

(Aînés, femmes et jeunes • Éducation • Santé • Logement • Justice et régulation sociale • Développement des communautés • Bioalimentaire • Emploi)

Il faut qu'il y ait plus de collaboration entre les jeunes, les aînés et les femmes. Le fossé entre les jeunes et les aînés ne cesse de s'élargir. Autrefois, il semblait que nous nous soutenions davantage mutuellement.

Quand j'essaie de trouver un jeune pour m'accompagner à la chasse, personne ne veut venir. Que devrions-nous faire? Les aînés font ce qu'ils peuvent.

Les aînés devraient arrêter de rabaisser les jeunes; ils devraient plutôt les encourager.

Nous devrions recommencer à jouer un rôle pour aider à régler les problèmes familiaux, au lieu de nous fier sur les services sociaux.

Beaucoup d'enfants souffrent à cause des erreurs de leurs parents. Ces enfants sont blessés et troublés. Les parents ont besoin de soutien et d'avoir accès à des cours de compétences parentales.

Nous accusons un grand retard sur le plan de l'éducation. Notre école doit être améliorée.

Même si nous avons la meilleure école, si les élèves ne sont pas prêts à apprendre, ça ne sert à rien. L'importance de l'éducation s'apprend d'abord à la maison.

Nous devons nous éduquer pour ensuite pouvoir aider dans notre communauté. Les connaissances sont à la base du pouvoir.

De nombreux décrocheurs sont compétents et ne devraient pas être mis de côté; on devrait les aider.

À cause de la toxicomanie, de l'alcoolisme et de la violence sexuelle, des Inuits se retrouvent en prison. Il faut faire quelque chose pour eux, les aider dans leur guérison. Trop de personnes ne peuvent pas trouver de travail à cause de leur casier judiciaire.

Le système de justice doit s'adapter à nos façons de faire traditionnelles. Chaque fois que nous proposons des adaptations en ce qui concerne la santé, l'éducation ou la justice, nous nous heurtons aux politiques gouvernementales.

Il est douloureux de voir des Inuits se faire expulser de leur logement. Que pouvons-nous faire pour les aider? Pouvons-nous demander aux sociétés minières de fournir elles aussi de l'aide?

Même si j'ai un salaire et suis capable de payer un loyer, je n'ai toujours pas de logement. Je suis sur une liste d'attente depuis 10 ans.

Tout le monde devrait participer au programme d'amélioration de l'entretien des logements Pivallianiq, mais nos logements sont déjà en si mauvais état qu'ils doivent être rénovés et non pas seulement entretenus.

Les services policiers doivent être améliorés.

Nos connaissances sur les terres et en mer doivent être reconnues pour les opérations de recherche et de sauvetage.

Les initiatives dans le domaine du bioalimentaire doivent commencer à petite échelle. La production de moules pourrait être explorée à Ivujivik et il faut plus de serres dans l'ensemble de la région.

Notre région

(Tourisme • Ressources minérales • Énergie • Transport • Télécommunications)

Cinq communautés pratiquent des activités d'exploitation de subsistance sur la rivière Kovic. Toutefois, les activités d'exploration minière qui ont lieu à proximité changent déjà la qualité de l'eau. Il faut que des recherches soient réalisées afin de déterminer les impacts qu'ont de tels changements sur les poissons et la faune environnante.

À Salluit, les infrastructures prennent rapidement de l'expansion. Elles sont construites avec des fonds provenant de la mine Raglan. Les activités minières auront toutefois des effets irréversibles sur la faune et ses habitats. Nous voulons protéger notre culture, mais avons besoin d'argent pour le développement.

Moins de redevances devraient être versées aux particuliers, de manière que l'argent puisse servir à répondre aux besoins de la communauté et à apporter des améliorations.

Il faut que les Inuits puissent être formés pour occuper des emplois dans les mines du Nunavik. Les longues heures de travail et la discrimination découragent de nombreux Inuits à travailler dans les mines.

Notre communauté présente un fort potentiel touristique. Il faut mettre sur pied nos propres entreprises pour tirer profit des attraits touristiques.

Ivujivik se trouve sur la route de navigation d'importantes compagnies de transport dans les eaux nordiques. Que savons-nous à ce sujet?

Notre vision du développement

En regardant les cartes, je comprends que notre avenir est en jeu. Je veux préserver notre culture, nos territoires de chasse, notre nourriture et nos eaux.



Je me demande si les gouvernements tiendront compte des préoccupations que nous exprimons au présent atelier. Et je m'inquiète parce que, pendant que nous prenons le temps de réfléchir, les sociétés minières envahissent déjà notre territoire.

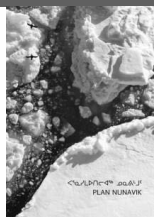
Les partenariats devraient s'établir à 50 % pour chaque partenaire; ce n'est pas le genre de partenariat que nous avons en ce moment.

C'est bon de voir les organismes réunis autour de cette table pour discuter ensemble. Les Ivujivimmiuts veulent être informés des résultats des ateliers tenus dans les communautés.

Après avoir été élu maire d'Ivujivik, j'ai presque perdu espoir. Il y a eu des jours où j'avais l'impression de travailler seul. Après le présent atelier et avoir écouté les idées de mes concitoyens inuits, je sais que nous avons ce qu'il faut pour travailler ensemble.

À la fin du premier semestre de 2013, des ateliers dans le cadre de Parnasimautik auront été tenus dans sept communautés. Les Nunavimmiuts sont invités à visiter le www.parnasimautik.com pour consulter de la documentation sur l'atelier et d'autres sujets connexes, y compris des enregistrements audio en inuktitut sur plusieurs secteurs dont la culture et l'identité, l'éducation, la santé, le logement, les ressources minérales, l'énergie et le transport.





Les ateliers organisés dans les communautés dans le cadre de Parnasimautik visent à définir une vision globale du développement régional en fonction de la culture, de l'identité, de la langue et du mode de vie traditionnel des Inuits, de manière à les protéger maintenant et à les enrichir pour les années à venir, ainsi qu'à protéger l'environnement. Le but des ateliers est de poursuivre avec tous les Nunavimmiuts la discussion sur le développement entreprise par des organismes régionaux en 2010.

Qui nous sommes

(Culture et identité • Exploitation de subsistance • Terres • Planification environnementale et régionale)

La façon traditionnelle inuite de faire face aux problèmes est en train de disparaître. Pourquoi? Nous étions autrefois capables de résoudre nos propres problèmes. Qu'est-ce qui a changé? Les Inuits peuvent revenir à leurs façons de faire et retrouver leur identité.

Notre mode de vie est unique. Toutefois, de plus en plus de gens dépendent des emplois rémunérés.

Les jeunes doivent faire un effort pour parler correctement en inuktitut. Ils doivent faire leur part pour protéger notre identité.

Les terres de la catégorie II devraient être converties en terres de la catégorie I.

Nous avons toujours compté sur la faune pour survivre, mais il coûte de plus en plus cher de pratiquer les activités de subsistance. En raison du déclin des populations de caribous, pouvons-nous apprendre à faire l'élevage du caribou à l'instar des Samis qui font l'élevage des rennes?

Des études devraient être faites sur la viande que nous mangeons avant que le développement industriel ne se produise afin de pouvoir réellement mesurer les impacts du développement. Une telle étude devrait intégrer les connaissances traditionnelles et être réalisée par des experts externes, pas par ceux qui travaillent pour les sociétés minières. En fait, devrait-elle être réalisée avant même que nous signions des ententes sur les répercussions et les avantages?



Le Programme d'aide aux Inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage est très utile, mais les fonds s'épuisent trop rapidement. Il aide les chasseurs à acheter l'essence dont ils ont besoin pour se rendre à leurs territoires de chasse.

Est-ce que les Inuits qui ont été le plus affectés par l'abattage de leurs chiens peuvent recevoir une aide financière pour acheter de l'équipement de chasse et de l'essence?

Nos communautés

(Aînés, femmes et jeunes • Éducation • Santé • Logement • Justice et régulation sociale • Développement des communautés • Bioalimentaire • Emploi)

La plupart des élèves abandonnent l'école. Il faut encourager les jeunes à rester à l'école, à poursuivre leurs études et à obtenir les emplois qui requièrent plus de qualifications. Il faut que nous soyons davantage déterminés à occuper les postes disponibles.

Il faut offrir de la formation sur les façons de faire inuites. Certains jeunes ne veulent pas poursuivre leurs études dans le sud en raison des différences culturelles.

Aller à l'école dans le sud ne signifie pas nécessairement de s'éloigner de la culture inuite. J'envie les Groenlandais qui travaillent dans leur propre langue en tant que professionnels tels que médecins et ingénieurs. Nous devons nous aussi être en mesure de faire cela au Nunavik.

Les non-Inuits qui travaillent auprès de nos jeunes ne sont pas en mesure de tenir compte de notre mode de vie. Il nous incombe, en tant qu'Inuits, de trouver des solutions pour nos jeunes.

Il faut plus de fonds pour les aînés. Il faut aussi les amener plus souvent sur les terres.

Les Inuits envoyés en prison ont des besoins qui ne sont pas pris en compte. Ils ne reçoivent pas l'aide dont ils ont besoin. Les fonds du Programme Ungaluk devraient être utilisés pour aider ces personnes à avoir accès à de la nourriture traditionnelle et à demeurer en contact avec leur famille.

Il faut un centre de détention au Nunavik, car nous ne pouvons pas rendre visite aux membres de notre famille

qui sont détenus au sud. Nous avons aussi besoin de meilleures ressources pour les familles des détenus et la réinsertion des détenus, comme le Centre résidentiel communautaire Makitautik à Kangirsuk.

Après avoir payé le loyer et l'épicerie, il ne nous reste plus d'argent; le programme Nutrition Nord Canada nous plonge davantage dans la pauvreté.

Il faut considérer toutes les questions de santé liées aux activités minières qui ont lieu dans les environs de nos communautés et s'assurer que les infrastructures de soins de santé sont suffisantes pour répondre aux besoins d'un nombre accru d'utilisateurs.

Notre communauté a besoin de travailleurs en santé mentale.

Il y a des parents qui ne prennent pas bien soin de leurs enfants. Si les services de protection de la jeunesse doivent retirer un enfant de la communauté, ils doivent le faire convenablement.

Il y a une pénurie de logements et le nombre de nouveaux logements construits n'est pas suffisant.

Avec les enfants et les petits-enfants que nous avons à charge, le loyer que nous payons est trop élevé; nous n'arrivons pas à joindre les deux bouts.

Il y a déjà eu une ferme à Kuujuaq avec des poulets, des moutons et des cochons. Serait-il possible d'avoir une ferme ici? Il faut aussi un bateau communautaire pour pêcher les moules.

Notre région

(Tourisme • Ressources minérales • Énergie • Transport • Télécommunications)

Il faut faire preuve de vigilance en ce qui concerne les activités minières. Même si nous essayons de nous opposer, les projets iront de l'avant. Il faut signer des ententes pour protéger l'environnement et les territoires où nous pratiquons nos activités de subsistance.

Nous devrions nous inquiéter des navires qui transporteront le minerai. Leur lest sera rejeté dans les eaux côtières et contaminera la faune.

Le nettoyage des sites où il y a eu des activités minières est important afin de prévenir la lixiviation de contaminants dans nos réseaux fluviaux. Il faut veiller à ce que ces sites soient nettoyés.



Nous profiterions davantage d'un chemin de fer que d'une route. Nous aurions ainsi un meilleur contrôle sur ce qui entre dans nos communautés en provenance du sud.

Le développement touristique, incluant la création d'un parc, doit se faire rapidement, avant que la mine ne débute ses activités.

Si un jour Hydro-Québec veut harnacher la rivière Kuugaaluk pour produire de l'électricité pour la mine, nous opposerons. La rivière Kuugaaluk est très importante pour nos activités d'exploitation de subsistance.

Notre vision du développement

Il faut que nous trouvions des façons de communiquer davantage les uns avec les autres. Il faut que nous trouvions des moyens de transférer ces informations à notre communauté. Les membres de la communauté devraient se rencontrer plus souvent, comme c'était le cas dans le passé.

Nous avons grandi avec la CBJNQ, mais on ne nous a jamais rien enseigné à son sujet. Elle a été négociée par nos aînés, nos grands-parents. Cette méconnaissance freine le développement régional.

Nous vivons avec la CBJNQ depuis 1975, et avons fait face à de nombreux défis depuis. Nous devons maintenant discuter et apporter des améliorations à ce document. Je me réjouis que les Inuits prennent le temps de discuter de notre avenir. Je suis fier de leur engagement. Nous pouvons nous servir de la CBJNQ pour nous mobiliser. Quand nous avons négocié la CBJNQ, nous nous sentions très compétents. Nous avons rencontré les



communautés à plusieurs reprises et exprimé des idées, mais nous avons laissé certaines questions pour les années qui allaient suivre. Bien que l'on nous ait souvent critiqués et demandé pourquoi nous avons signé la Convention, il n'en demeure pas moins que la CBJNQ a amélioré nos conditions de vie. Ce que vous êtes en train

de faire avec Parnasimautik est facile à comprendre et constitue un bon point de départ. J'espère que vous vous en servirez pour faire pression sur le gouvernement. (Tommy Cain Sr., aîné de Tasiujaq et signataire de la CBJNQ.)

Des représentants de tous les organismes locaux étaient présents à l'atelier tenu à Tasiujaq dans le cadre de Parnasimautik : conseil municipal; corporation foncière; Anguvigaapik; association coopérative; comités d'éducation, du bien-être communautaire, d'habitation, de l'église et des loisirs; comité culturel Piqalujait; jeunes, aînés, conseiller de l'ARK, commissaire de la CSK, membre du comité d'administration de la RRSSSN et membre du conseil de direction de la Société Makivik.





ᐃᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕ PARNASIMAUTIK

Ce qui a été dit
KUUJJUARAPIK
Les 30 avril et 1^{er} mai 2013

« Changer le Nunavik pour le mieux dans toutes sortes de secteurs, tels que ceux dont nous avons discutés, est un sujet qui me passionne. Je veux voir toutes sortes de changements se produire au nord afin que je puisse être fier d'y élever mes enfants. Alors je vous demande s'il y aura bel et bien des changements? Allons-nous quitter le présent atelier sans que des changements ne se produisent dans un avenir rapproché? Ou allons-nous réussir à faire du Nunavik un endroit encore meilleur où vivre? » – Jeune participant.

Qui nous sommes

(Culture et identité • Exploitation de subsistance • Terres • Planification environnementale et régionale)

Il faut préserver notre langue. Les Nunavimmiuts devraient lire le rapport Illirjavut qu'a produit l'Institut culturel Avataq sur la langue. La CSK doit, elle aussi, recevoir plus de financement pour concevoir du matériel pédagogique en inuktitut.

Si la confection de vêtements fait aussi partie de notre culture, il faudrait fournir du tissu pour les cours culturels des filles à notre école?

Il y a un écart énorme entre la superficie de terres que nous avons et celle dont nous avons besoin. De nombreux résidents de Kuujjuarapik ne verront jamais leurs terres de la catégorie II qui sont loin de la communauté, près d'Umiujaq. Cette question a fait l'objet de discussions pendant de nombreuses années et doit être résolue.

Les droits tréfonciers et les catégories de terres situées au sud du 55^e parallèle : cela représente d'autres défis pour nous. Plus il y aura d'activités minières et de développement hydroélectrique, plus nous allons perdre nos terres.



Quand les barrages ont été construits, on nous avait dit de ne pas nous inquiéter au sujet de la

contamination. Aujourd'hui, nous savons que notre nourriture contient du mercure.

L'équipement de chasse et l'essence coûtent cher. Il faut maintenant de l'argent pour manger et vivre au nord. Il faudrait explorer des solutions de rechange au programme d'aide aux chasseurs. Les Cris ont un programme qui leur laisse du temps pour aller sur les terres avec leur famille.

Quand on considère tout l'équipement qui sera expédié au Nunavik et tout ce qui repartira du Nunavik, savons-nous si les sociétés minières sont disposées à faire face à toutes les questions environnementales?

Nos communautés

(Aînés, femmes et jeunes • Éducation • Santé • Logement • Justice et régulation sociale • Développement des communautés • Bioalimentaire • Emploi)

Il faut parler de la question des enfants en familles d'accueil au sud et de leur retour dans leur communauté.

De nos jours, les jeunes sont toujours branchés sur leur iPods et les aînés ne leur transmettent pas leurs connaissances.

Les jeunes ne devraient pas voir dans leur communauté des graffitis sur les bâtiments, des fenêtres cassées et des trous dans les murs d'installations. J'aimerais savoir pourquoi on ne s'attaque pas à ces problèmes comme dans le sud du Canada.

L'éducation est la clé pour changer les choses. Il faut encourager les jeunes à rester à l'école, à explorer leurs talents.

Les jeunes qui veulent poursuivre leurs études ne peuvent pas le faire ici; ils doivent aller dans le sud après avoir fait une année supplémentaire à Kangiqsujaq. Le personnel enseignant à notre école change trop souvent.

Bon nombre d'Inuits doivent se déplacer à l'extérieur de la communauté pour recevoir des traitements médicaux. Le nombre de personnes qui ont besoin de

soins professionnels excède le nombre de professionnels dans la région. Il faut que ça change.

Le loyer augmente de 8 % chaque année et cela devient difficile pour les familles. Tout coûte cher.

Il faut s'assurer que les Inuits pourront occuper les emplois qui seront créés par le développement. Il faut que l'éducation soit accessible pour de tels emplois.

Le système judiciaire est trop lent. Les cas sont constamment reportés. Les comités de justice locaux et d'autres solutions doivent être explorés au lieu d'envoyer les Inuits dans des centres de détention du sud.

Bon nombre de détenus décident de finir de purger leur peine dans un centre de détention. Il y a toutefois une autre option, soit le Centre résidentiel communautaire Makitautik à Kangirsuk; il devrait y avoir un centre similaire sur la côte de l'Hudson.

Bon nombre d'entre nous n'arrivons qu'à payer le loyer et la nourriture. Il ne nous reste pas d'argent pour autre chose, pas même des vêtements neufs.

Notre région

(Tourisme • Ressources minérales • Énergie • Transport • Télécommunications)

Les redevances versées aux communautés fluctuent en fonction du prix des minéraux sur le marché mondial, les risques et les coûts de production et, bien sûr, les profits des sociétés.

Notre part des redevances devrait être augmentée. Les sociétés minières devraient contribuer à la construction d'infrastructures dans les communautés situées à proximité de leur mine, comme Salluit et Aupaluk.

La foresterie aurait dû être considérée dans le cadre de Parnasimautik.

L'exploitation de l'uranium est une question délicate. Nous devons être mieux informés sur la façon dont l'exploitation affectera l'environnement et sur l'utilisation qui sera faite de l'uranium.

Il n'est pas acceptable que Kuujjuarapik ne soit pas relié au réseau électrique, alors que l'électricité peut être transportée jusqu'aux États-Unis.

En raison du coût élevé des biens, il faut qu'une route soit construite vers le sud. Nous devons toutefois réfléchir à comment une telle route changera notre vie, et pas nécessairement pour le mieux si l'on pense à

l'alcool et à la drogue. Il faudra aussi assurer une surveillance des chasseurs provenant du sud.



La télé et radiodiffusion assurée par Taqramiut Nipingat Inc. est essentielle pour protéger notre langue.

Les services de télécommunications ne se développent pas ici au même rythme qu'ailleurs au Canada et au

Québec, et ils coûtent très cher d'utilisation. L'Internet pourrait être utilisé pour améliorer la prestation des services de santé et d'éducation.

Notre vision du développement

En 2002, les Inuits ont repris certains droits grâce à la signature de l'Entente Sanarrutik, notre entente de partenariat avec le Québec. C'est à nous de décider comment nous voulons améliorer nos conditions de vie dans le contexte du développement imminent.

Il faut réfléchir au genre de développement que nous voulons et ne pas laisser le Québec dicter ce qui va se produire.

Même si nous sommes des contribuables, le coût de la vie est très élevé au Nunavik. Les Nunavimmiuts devraient avoir les mêmes privilèges que tous les autres contribuables canadiens.

On fait beaucoup de plans pour le développement dans les années à venir. Il est très important que les impacts sur le milieu social de ce développement soient évalués adéquatement. Il faut que l'avenir puisse être envisagé avec espoir et optimisme.



Beaucoup de choses ont changé au nord, particulièrement en ce qui concerne nos enfants et ce qu'ils ont à surmonter. Il ne faudrait pas attendre que quelqu'un vienne dans notre communauté pour arranger les choses. Nous devrions d'abord essayer

de trouver des solutions au sein même de notre communauté.

Réfléchir aux solutions et travailler ensemble en tant que peuple, voilà une forme d'autonomie gouvernementale.

Le présent numéro de Ce qui a été dit est un résumé des observations qui ont été faites lors des discussions sur le développement régional qui ont eu lieu à Kuujjuarapik en avril. Parmi les participants, il y avait le maire, des représentants de la corporation foncière et des comités culturel, d'éducation, des aînés, des jeunes, de justice, de l'église et des loisirs, ainsi que le représentant local de la Société Makivik, de l'ARK, de la RRSSN et de la CSK.





L'atelier organisé à Puvirnituk dans le cadre de Parnasimautik a rassemblé des représentants d'organismes locaux, des résidents et des dirigeants régionaux pour discuter de multiples secteurs de la vie communautaire et jeter les bases d'une vision globale du développement régional.

Qui nous sommes

(Culture et identité • Exploitation de subsistance • Terres • Planification environnementale et régionale)

Dans le passé, on traitait les Inuits comme s'ils n'existaient pas. Nous ne pouvons plus nous laisser traiter sans égards.

En 1975, certains d'entre nous étaient en faveur de la CBJNQ, alors que d'autres étaient contre. Depuis la signature de la CBJNQ, nous ne comprenons pas ce qui est arrivé à notre culture et à notre mode de vie.

Nous bouleversons les façons traditionnelles inuites de faire les choses. Au lieu d'attendre que l'on nous donne ce que l'on veut, nous devrions vraiment commencer à travailler à ce que nous voulons. Notre capacité de survivre et notre tradition du partage seront nos sources d'inspiration.

Nous mettons notre langue de côté dans nos organismes et nos foyers. Il faut enseigner l'inuktitut partout, pas seulement à l'école.

Nos ancêtres manquaient parfois de nourriture et souffraient de famine. Aujourd'hui, nous avons des concours de pêche et vendons même du poisson et du gibier. Le partage revêt une très grande importance dans notre culture.

La façon dont les redevances de la mine Raglan et d'autres ententes sont réparties ne reflète pas la façon de faire des Inuits.

En 1975, les sociétés minières ont obtenu exactement ce qu'elles voulaient : les terres. Les résidents de Puvirnituk n'étaient pas d'accord. Comment les Inuits peuvent-ils reprendre possession des terres? Il faut savoir ce que nous voulons pour l'avenir.

Certains Puvirnitumiuts sont d'avis que les particuliers devraient pouvoir être propriétaires de leur terre et non pas avoir à la louer.

Nos communautés

(Aînés, femmes et jeunes • Éducation • Santé • Logement • Justice et régulation sociale • Développement des communautés • Bioalimentaire • Emploi)

Il n'y a pas si longtemps, quand j'étais jeune, il y avait des règles dans nos maisons. Le rôle de leadership des parents a diminué.

Il faut considérer la famille, les parents, les enfants, les grands-parents, les cousins, etc. comme les piliers de notre communauté, de notre avenir.

L'histoire des Inuits doit être incluse dans le programme scolaire pour enseigner aux jeunes qui nous sommes.

Il faut montrer aux jeunes les façons de faire inuites et s'assurer qu'ils s'intéressent à l'avenir. Dans le passé, les parents montraient aux enfants les façons de faire traditionnelles à la maison.

Avant la CBJNQ, les écoles fédérales offraient de la formation professionnelle. Si c'était une bonne chose à ce moment-là, ça devrait l'être encore aujourd'hui.

Sur 35 élèves, nous ne sommes que deux à avoir obtenu notre diplôme. Les parents ne semblent pas pousser assez leurs enfants à aller à l'école.

Ce n'est pas parce que nous recevons une éducation selon le modèle du sud que nous allons perdre notre culture. L'éducation nous aidera à avancer.

Ceux et celles qui souffrent de problèmes de santé mentale grandissent sans qu'on leur en parle. Il devrait y avoir un psychiatre pour travailler avec les travailleurs sociaux.

Il faut que les femmes soient informées des risques qu'entraîne la consommation d'alcool pendant la grossesse et qu'elles soient encouragées à ne pas boire d'alcool pendant qu'elles sont enceintes.



Beaucoup d'entre nous critiquent les services de protection de la jeunesse qui envoient nos enfants dans le sud. Nous devons essayer de comprendre pourquoi on retire les enfants de leurs maisons. Les Inuits doivent trouver un moyen de résoudre ce problème, d'arrêter de pointer les autres du doigt.

La perte d'identité des Inuits peut mener à l'alcoolisme et à la toxicomanie, ainsi qu'au décrochage scolaire. Comment pouvons-nous commencer à résoudre par nous-mêmes nos problèmes liés à l'alcool, à la drogue et à la santé mentale?

Depuis l'entrée en vigueur du programme Nutrition Nord Canada, le prix des aliments a augmenté, sauf pour les légumes. Les Inuits mangent maintenant comme des lapins. Le projet d'écloserie à Kuujuaq est un bon exemple d'une façon d'augmenter la disponibilité d'aliments nutritifs.

On nous avait dit qu'avec le service de transport par avion à réaction à Puvirnituk, le prix des aliments baisserait. Or, les prix sont restés les mêmes.

La coopérative aide les Inuits. Je tiens à remercier la coopérative pour les rabais qu'elle offre et tout ce qu'elle fait.

L'anglais et le français semblent être devenus des conditions préalables à de nombreux emplois. Je veux que cette exigence soit modifiée pour que les Inuits qui ne parlent que l'inuktitut puissent espérer obtenir un autre emploi que celui de conducteur de camion d'eaux usées.

Il faut que nous améliorions notre assiduité au travail dans le secteur de la santé. De nombreux services de santé ne sont pas offerts parce que les employés ne se présentent pas au travail.

Il faut former et éduquer le plus grand nombre de travailleurs possible, y compris des médecins. Au Groenland, les Inuits travaillent dans leur propre langue. Ne nous concentrons pas uniquement sur nos problèmes. Réfléchissons aussi à notre avenir.

Si l'on considère une évacuation médicale qui a eu lieu l'an dernier, alors que tous les gens à bord de l'avion étaient des Inuits (le patient, les deux pilotes et l'infirmière), on constate que les Inuits ont fait beaucoup de progrès.

L'accès à la propriété privée est une façon de contribuer à remédier à la pénurie de logements.



Le 1^{er} juillet 2013, mon loyer passera à 700 \$ par mois. Les loyers sont devenus un autre fardeau financier.

Il faut un autre centre de la petite enfance à Puvirnituk. De nombreuses personnes veulent travailler, mais elles n'ont personne pour prendre soin de leurs enfants.

La résidence pour aînés Sailivik fait un bon travail. Les aînés reçoivent de l'aide. J'aimerais qu'il y ait un refuge pour femmes à Puvirnituk, où les femmes pourraient obtenir de l'aide lorsqu'elles sont maltraitées.

Les procès sont toujours reportés de plusieurs mois, prolongeant ainsi la souffrance des personnes concernées. Et quand les cas sont finalement entendus, on a l'impression que les procédures sont précipitées. Une telle façon d'offrir des services de justice est inacceptable.

Les membres du Comité de justice Sungirtuijuit assistent aux séances de la cour à Puvirnituk. La cour reconnaît de plus en plus notre travail et les services que nous offrons. Les gens vont en prison essentiellement à cause de l'alcool. Si nous avons une façon de guérir les gens, ça aiderait.

Un membre de ma famille est dans un centre de détention. Les détenus n'ont qu'occasionnellement la visite de conseillers et de guérisseurs.

Nous avons besoin de notre propre système de justice, notre cour et nos juges afin que notre culture soit prise en compte.



Notre région

(Tourisme • Ressources minérales • Énergie • Transport • Télécommunications)

Quand j'ai visité Kangiqsujaq, j'ai pu comprendre les avantages qu'offre un parc. L'accueil a été très agréable et tous les employés étaient des Inuits. Nous devrions nous préparer à accueillir des visiteurs provenant d'autres pays qui veulent aussi voir notre festival des neiges.

Les activités minières auront des impacts sur l'eau que nous buvons et les animaux que nous mangeons. Cela crée de la pollution.

Les sociétés minières vont ici et là pour trouver des minéraux. Nous devons en tirer parti le plus possible. Nous devons travailler ensemble. Actuellement, nous ne recevons qu'un peu d'argent des minéraux extraits de nos terres.

Nous aimerions utiliser l'énergie de nos rivières pour produire de l'électricité.

Il y a longtemps, les chiens des Inuits ont été abattus. Nous sommes maintenant obligés d'utiliser des véhicules motorisés pour aller chasser.

Les Cris ont déjà une route qui les relie au sud. Nous devons en apprendre plus sur les impacts que ce lien routier a sur leurs communautés et leur vie.

Il y a beaucoup de confusion au sujet des personnes qui sont responsables de la radio FM locale. La technologie cellulaire doit être améliorée. Le financement de ces deux secteurs est très limité.

Notre vision du développement

La CBJNQ a donné nos terres en échange de services que les gouvernements auraient été censés déjà offrir. Maintenant, le gouvernement veut exploiter les terres. Nous voulons profiter de l'occasion pour réparer les erreurs de la CBJNQ.

Il nous incombe de définir le genre de partenariat que nous voulons établir avec ceux qui veulent exploiter les potentiels de notre territoire.

Nous avons raté à plusieurs reprises l'occasion d'avoir notre propre gouvernement. Travaillons ensemble à l'établissement de notre propre gouvernement et faisons nos propres lois.

Nous devrions créer une chambre de commerce au Nunavik pour que les entreprises puissent faire connaître leurs points de vue et améliorer leur capacité à générer des retombées pour la région.

Autrefois, quand nous vivions dans des igloos, nous étions capables d'organiser notre façon de vivre et de prendre des décisions convenables pour nous. Nous voulons faire connaître nos idées concernant les activités minières et faire en sorte que nous obtenions notre juste part de recettes.

Quand il y a des élections fédérales et provinciales, on demande aux Inuits d'aller voter pour des candidats qu'ils ne connaissent même pas et qu'ils n'ont jamais vus. Les candidats devraient nous informer davantage.

Si un musée ou un centre culturel était construit à Puvirnituk, ce serait l'endroit idéal pour organiser des activités culturelles et en apprendre davantage sur notre culture. Nous devrions avoir un programme semblable au programme Nunavut Sivunitsavut.

En conjuguant nos efforts, nous avons été capables de faire inclure la rivière Nastapoka dans le parc Tursujuq. La rivière est maintenant protégée du développement industriel. En restant unis, nous pouvons faire en sorte que le développement respecte ce qui est important pour nous.

Les jeunes ne sont pas seulement nos dirigeants de demain; ils doivent participer maintenant à jeter les bases du développement du Nunavik.





ᐱᕐᕐᕐᕐᕐᕐ
PARNASIMAUTIK

Ce qui a été dit
PUVIRNITUQ
Du 14 au 16 mai 2013



Les dirigeants régionaux ont terminé l'atelier organisé dans le cadre Parnasimautik en remerciant tous les représentants locaux et les résidents d'avoir fait entendre leurs points de vue sur les questions de développement qui concernent Puvirnituk et l'ensemble de la région. Les Puvirnitummiuts ont été encouragés à poursuivre cet important processus de réflexion. Des renseignements sur les ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik, dont le calendrier des ateliers, peuvent être consultés au www.parnasimautik.com.



Les participants à l'atelier organisé à Kangiqsujuaq dans le cadre de Parnasimautik sont d'avis que les Inuits du Nunavik doivent contribuer pleinement au développement de leur région : par des investissements directs, en faisant en sorte que les entreprises locales obtiennent des contrats et en aidant les résidents à obtenir des emplois.

Qui nous sommes

(Culture et identité • Exploitation de subsistance • Terres • Planification environnementale et régionale)

Notre langue est en perte de vitesse. L'Institut culturel Avataq a besoin des ressources humaines et financières nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des solutions. Comme on utilise tous des ordinateurs maintenant, de nouvelles applications et des programmes linguistiques pourraient être créés pour renforcer l'utilisation de l'inuktitut.

Notre culture doit être davantage reconnue afin de préserver nos traditions : activités de subsistance sur les terres, confection de *kamiks*, de tentes et de vêtements, cordes faites de peau, etc.

C'est important que les jeunes suivent leurs parents à leur campement d'été, afin qu'ils apprennent à écorcher les phoques qu'ils chassent. Quand nous n'amenons pas nos enfants avec nous, nous manquons l'occasion de leur montrer notre culture.

La superficie des terres de la catégorie I n'est plus suffisante. En 1975, nous étions 4 000 Inuits. Aujourd'hui, nous sommes environ 12 000. Il faut agrandir la superficie des terres des catégories I et II.

La surexploitation peut avoir des répercussions sur la faune. Il y avait autrefois des morses à Aippanganni et à Tutjaat, près de Salluit. On n'en voit plus maintenant entre Salluit et Ivujivik. En tant qu'Inuits, nous devons pratiquer judicieusement nos activités d'exploitation de subsistance.

Les Kangiqsujuaumiuts doivent donner un avis d'une semaine s'ils veulent chasser aux alentours de la mine. Ce n'était pas comme ça avant. L'exploitation minière a affecté notre nourriture traditionnelle.

Nos communautés

(Aînés, femmes et jeunes • Éducation • Santé • Logement • Justice et régulation sociale • Développement des communautés • Bioalimentaire • Emploi)

Il faut améliorer les services offerts aux aînés et les aînés doivent avoir la possibilité de transmettre leurs connaissances. Nous devons être fiers de ce que nous avons traversé.

Bon nombre d'aînés n'ont pas de compte bancaire et ne peuvent recevoir les allocations du gouvernement par

dépôt direct. C'est l'une des raisons pour lesquelles ils ont de la difficulté à payer leurs factures à temps.

Les aînés et les jeunes ne semblent plus se comprendre.

Les femmes en ont beaucoup sur les épaules : donner naissance à leurs enfants, s'assurer que leurs enfants ont à manger, sont propres et apprennent les bonnes choses. Les femmes s'occupent aussi de la guérison et du développement de leur communauté par l'entremise de l'église, par exemple. Ce serait bien d'enseigner la planification familiale et les compétences parentales.

Les troubles causés par l'alcoolisation fœtale chez les enfants sont très préoccupants. Qu'est-ce qui est fait pour les enfants qui en souffrent et l'avenir des enfants qui sont retirés de leur famille? Il faut aussi faire quelque chose à l'égard du suicide. J'encourage les enfants à jouer un rôle actif dans leur communauté et à rester à l'école.

Les élèves qui vont chasser avec leur famille ne devraient pas être pénalisés parce qu'ils manquent de l'école. Les Cris ont trouvé une façon d'adapter le calendrier scolaire à leurs activités traditionnelles.



Le programme de Jaaka Jaaka cible les jeunes décrocheurs : camping, chasse et activités axées sur la culture inuite. Les jeunes font des activités qui sont pratiques. Ce pourrait être un bon programme scolaire.

Il y a beaucoup de services que la CSK ne peut offrir faute de financement et cela affecte la capacité des élèves d'apprendre. Par exemple, il n'y a pas assez de cours de sciences pour pouvoir devenir infirmier.

Les étudiants qui vont dans le sud pour poursuivre leurs études sont confrontés à des différences culturelles.

Pourquoi ne peut-on pas remédier à la pénurie de logements une fois pour toutes? Le manque de logements affecte énormément la santé des Inuits. Les élèves n'ont pas de place à la maison pour étudier et faire des devoirs.

Nous devons apprendre à économiser et à dépenser judicieusement notre argent pour la nourriture, le loyer et les autres choses dont nous avons besoin. Les personnes qui sont expulsées de leur logement social n'ont pas d'endroit où aller.

La propriété privée coûte cher pour de nombreuses raisons, dont les taxes municipales et les assurances. Il s'agit néanmoins d'une bonne façon de réduire la pénurie de logements. Il faut faire de la sensibilisation et les propriétaires actuels devraient partager leur expérience.

Il faut revenir à la façon inuite de s'occuper des enfants. Nous dépendons trop des services de protection de la jeunesse pour assurer la sécurité de nos enfants. Autrefois, nous ne voulions pas être séparés de nos parents, mais nous devons aller à l'école. Les solutions doivent venir de la communauté.

Il devrait y avoir un endroit dans la communauté où les couples pourraient se confier et recevoir des conseils.

C'est très difficile pour les premiers répondants et les policiers de faire face à la mort, aux blessures et au stress dans le cadre de leur travail.

La communauté doit soutenir davantage la coopérative. La fédération des coopératives du Nouveau-Québec absorbe des pertes depuis l'entrée en vigueur du programme Nutrition Nord Canada.



Les personnes sans emploi ne sont pas capables de payer le coût élevé de l'équipement de chasse, de l'essence et d'autres biens en général.

Les personnes qui reviennent de centres de détention retournent souvent à la case départ. On ne leur offre aucune aide.

Nous devons jouer un plus grand rôle dans le système de justice et essayer d'empêcher que des Inuits soient envoyés en prison pour des infractions mineures. Certains crimes mineurs pourraient être traités par le comité de justice et les crimes plus graves pourraient être jugés par la cour.

Les avocats devraient arriver dans la communauté une journée à l'avance pour rencontrer les personnes concernées par les procès.

De nombreux problèmes causés par l'alcoolisme et la toxicomanie pourraient être résolus dans la communauté. Nous avons besoin de guérison. Il faudrait considérer le programme offert par Eva Deer à Quaqtak.

Des centres de dégrisement devraient être mis sur pied au lieu d'envoyer les gens en prison.

Nous devons offrir du soutien aux Inuits qui sont dans des centres de détention à Montréal.

Dans les années 1990, la Société Makivik a organisé un projet pilote d'échange d'aliments traditionnels dans quatre communautés. Les produits étaient bien emballés et vendus en magasin. Le projet a créé des emplois. La vente de viande de phoque et de caribou devrait être considérée. Nous devrions aussi considérer de garder des bœufs musqués en captivité, de faire l'élevage de poulets et de faire de la pêche commerciale. Il faut former des Inuits en inspection des aliments.

Des emplois doivent être créés afin que nous puissions payer les choses dont nous avons besoin dans les magasins.

Nous devons trouver pourquoi les Inuits ne conservent pas leur emploi et pourquoi les non-Inuits ne restent pas plus longtemps dans la communauté.

Il y a peu d'emplois pour les Nunavimmiuts dans le secteur des mines et il s'agit souvent d'emplois dans les cuisines ou de concierge.



Notre région

(Tourisme • Ressources minérales • Énergie • Transport • Télécommunications)

Les corporations foncières de Kangiqsujuaq et de Salluit possèdent des entreprises qui offrent des services aux sociétés minières. Nous participons au développement depuis 1985, et acquerrons des connaissances et de l'expérience.

J'ai de l'expérience de travail à la mine et je n'ai pas aimé devoir quitter ma famille. La société minière devrait construire des routes entre la mine et les communautés.

Le premier parc a été créé près de Kangiqsujuaq. Le gouvernement devrait fournir plus de financement pour mettre sur pied un plus grand nombre d'activités. Les parcs créent des emplois et nous aident à préserver notre culture.

Comme les génératrices au diesel coûtent cher à faire fonctionner, Xstrata considère construire des éoliennes. Nous ne sommes pas d'accord avec cette solution, car les éoliennes peuvent constituer une menace pour les oies en migration.



Même si nos rivières peuvent générer de l'électricité pour les autres, nos communautés ne sont pas reliées au réseau d'Hydro-Québec. On ne peut même pas utiliser l'électricité pour chauffer nos maisons et notre eau.

Nous devons considérer l'expérience des Cris en ce qui concerne les liens routiers vers le sud. Les impacts semblent plus positifs que négatifs.

Notre vision du développement

Les Inuits du Nunavik sont un peuple unique. Nous devons conjuguer nos efforts pour préserver notre culture et notre langue et améliorer notre mode de vie, pas seulement en obtenant plus de choses du sud, mais en faisant plus de choses de notre propre initiative.

Nous devons veiller à ce que le développement dans les secteurs des mines et de l'énergie se traduise en de meilleurs et de nouveaux services pour les Nunavimmiuts.

Nous pouvons profiter des possibilités de développement pour créer nos propres entreprises qui profiteront à notre économie. Les activités minières continueront. Nous devons être réalistes et voir le bon côté des choses.

Pour aller de l'avant en nous appuyant sur le mode de vie inuit, nous avons besoin de force et d'unité. Il nous faut un but à atteindre.

En tant que personnes plus âgées, nous ne comprenons pas parfois nos jeunes. Nous les avons mis au monde, mais nous sommes mal à l'aise de leur faire comprendre nos responsabilités. Nous devons avoir à cœur d'élever nos enfants.

Nous ne voulons pas que les Inuits accusent un retard sur la culture du sud qui continue d'aller de l'avant. Nous ne voulons pas cependant mettre le mode de vie inuit de côté.

Nous devons faire connaître nos préoccupations, puis appuyer nos dirigeants. Unis, nous pouvons avoir un impact positif sur le développement et peut-être récupérer ce que nous avons perdu.

Nous avons trop tendance à nous fier aux autres pour trouver des solutions. Nous sommes en train de nous prendre en main. Ce que nous avons entendu à Kangiqsujuaq montre que les Inuits du Nunavik veulent prendre en charge leur destinée. Il nous faut plus de terres, de meilleures ententes sur le partage des profits et les redevances. L'inclusion de la rivière Nastapoka dans le parc Tursujuq nous montre ce que nous sommes capables d'accomplir quand nous sommes unis. Si les Nunavimmiuts appuient Parnasimautik, ce sera aussi un outil très puissant.





ᐱᐳᐳᐳᐳᐳᐳᐳ
PARNASIMAUTIK

Ce qui a été dit
KANGIQSUJUAQ
Du 4 au 6 juin 2013



Il a été rappelé aux participants de Kangiqsujuaq que le présent atelier organisé dans le cadre de Parnasimautik n'était que le commencement et ils ont été encouragés à poursuivre le travail ensemble sur toutes les questions qui revêtent une importance pour eux. Des renseignements sur les ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik, dont le calendrier des ateliers, peuvent être consultés au www.parnasimautik.com.



ᐃᓕᓕᓕᓕᓕᓕ PARNASIMAUTIK

Ce qui a été dit
KANGIRSUK
Du 27 au 29 août 2013

De février à juin 2013, des ateliers se sont déroulés dans les communautés de Kangiqsualujuaq, d'Akulivik, d'Ivujivik, de Tasiujaq, de Kuujuarapik, de Puvirnituq et de Kangiqsujuaq dans le cadre de Parnasimautik. L'atelier organisé par le village nordique de Kangirsuk en août était le premier de la série d'ateliers de l'automne 2013. À tous les ateliers, les Nunavimmiuts ont manifesté un ferme appui au processus et exprimé avec précision leur vision du développement futur de la région.

Qui nous sommes

(Culture et identité • Exploitation de subsistance • Terres
• Planification environnementale et régionale)

Autrefois, nous n'avions jamais à nous demander qui nous étions. Nous savions que nous étions des Inuits et ce que cela signifiait. Nous devons maintenant apprendre à nous affirmer et à dire que les Inuits occupent le territoire depuis très, très longtemps.

Pour renforcer notre culture et notre langue, il nous faut un endroit où nous pouvons transmettre ces connaissances.

Nous ne nous sommes pas tenus bien informés au sujet de nos droits sur différentes catégories de terres. Y a-t-il quelque chose que nous pouvons faire maintenant pour que nos jeunes puissent avoir leur mot à dire en ce qui concerne le développement du sous-sol?

Les communautés de Kangirsuk, d'Aupaluk et de Quaqtaq n'ont pas pu choisir les terres qu'elles voulaient lors du processus de sélection des terres de la CBJNQ.

Il est de plus en plus difficile pour les personnes sans travail d'acheter de l'équipement de chasse. Les coûts sont trop élevés et les lois restreignent l'accès aux armes à feu et aux munitions.

Pouvons-nous négocier une compensation pour les animaux que nous ne sommes plus en mesure de chasser en raison de la nouvelle réglementation du gouvernement ou du développement?



Les populations fauniques (phoque, eider, caribou, béluga, poissons, etc.) sont toutes en déclin. Il faudrait peut-être penser à faire l'élevage d'animaux, et peut-être aussi de la pisciculture comme on le fait à Kuujuaq.

Comme il y aura tôt ou tard de grands navires qui viendront dans notre région, nous devons penser à protéger les mammifères marins desquels nous nous nourrissons. Il faudra adopter des mesures concernant les contaminants. Nous devrions aussi nous inquiéter des déchets que nous produisons. Il faut faire du recyclage.

Nos communautés

(Aînés, femmes et jeunes • Éducation • Santé •
Logement • Justice et régulation sociale •
Développement des communautés • Bioalimentaire •
Emploi)

La transition de l'enfance à l'âge adulte est très différente maintenant. Comment serons-nous en mesure de profiter des nouvelles possibilités dans notre région? Les jeunes doivent s'impliquer.

Il faut faire un effort pour comprendre les jeunes. De nombreux facteurs alimentent la colère de nos enfants. Il faut les emmener en camping. Nous ne pourrions pas aller de l'avant tant que nous ne réglerons pas les problèmes personnels qui nous affectent.



Quand j'étais jeune, il n'y avait pas de policiers, pas de travailleurs sociaux, pas d'employés du gouvernement. Les aînés montraient le chemin à suivre et nous les écoutions. Cette façon de faire est perdue. Les jeunes filles apprenaient de leur mère et les jeunes garçons de leur père. Aujourd'hui, il ne se passe presque pas une semaine sans qu'il n'y ait un incident impliquant des armes à feu ou un suicide.



Les aînés sont perturbés par le mode de vie d'aujourd'hui. Ils ne reçoivent pas les services dans leur langue. Ils n'ont personne vers qui se tourner. Les services doivent être adaptés à leurs besoins et nous devons trouver des façons d'emmener les aînés faire des sorties en plein air.

Les femmes travaillent pour subvenir aux besoins de leur famille et elles sont souvent les seules à s'occuper de l'éducation de leurs enfants. Les enfants et les maris doivent apprendre à contribuer plus à la vie familiale.

Nous ne recevons pas l'éducation dont nous avons besoin et, par conséquent, les élèves doivent aller à Kangisujuaq pour faire leur secondaire 6. Nous avons notre propre système d'éducation. Nous devons trouver des façons de le renforcer.

Voici quelques améliorations qui pourraient être apportées au système d'éducation : offrir un meilleur enseignement de la CBJNQ ainsi que de l'établissement d'un budget personnel et de l'épargne, offrir un programme Nunavik Sivunitsavut et de la formation dans les métiers, offrir du soutien pour éviter le décrochage scolaire, avoir un plus grand accès aux ressources et au matériel de l'Institut culturel Avataq, etc.

Les élèves doivent prendre part à leur éducation et non pas seulement aller à l'école la tête basse. Tous les organismes devraient jouer un rôle afin d'appuyer les orientations de la communauté en matière d'éducation.

En ce qui a trait aux améliorations à apporter à la prestation des soins de santé, il faudrait privilégier l'ajout d'un travailleur en santé mentale dans chaque communauté, les initiatives de prévention des infirmiers locaux sur les ondes de la radio FM locale, des services en plus grand nombre pour les personnes handicapées et l'élaboration de stratégies plus efficaces de la part du comité du mieux-être communautaire.

À cause de l'alcoolisme et de la toxicomanie, certaines personnes n'ont plus d'argent pour la nourriture et le loyer. Quelles qu'en soient les causes, les expulsions des logements sociaux affectent les familles.

Le Centre résidentiel communautaire Makitautik a un effet positif sur ses clients; cependant, nous dépendons trop souvent des ressources externes pour élaborer nos programmes, comme Makitautik. Nous devons devenir plus autonomes.

Les comités de justice locaux devraient prendre part aux projets de régulation sociale.

Comment est-ce que le Programme Ungaluk peut être utilisé pour aider les personnes qui ont des membres de leur famille en détention : payer les appels téléphoniques et le transport d'aliments traditionnels, puis aider à la réinsertion dans la communauté des personnes qui étaient incarcérées.

Nous devons, en tant que communauté, apprendre à travailler ensemble. Nous sommes animés des meilleures intentions lors des réunions, mais nous devons apprendre à passer à l'action localement.

Voici des suggestions d'améliorations à apporter dans la communauté : aucune expédition d'alcool le dimanche, un local devrait être mis à la disposition des comités locaux pour leurs réunions, un meilleur aménagement urbain, etc.

La nourriture que nous achetons coûte très cher même si nous sommes propriétaires de la coopérative.

Il faut offrir de la formation sur la façon d'emballer et de préserver la nourriture, de préparer des repas avec de la viande de phoque, etc.

Des études devraient être réalisées afin de surveiller la santé de la faune que nous mangeons.





En examinant notre passé, il semble que c'est la première fois que nous nous assoyons ensemble pour tenter de planifier notre avenir. Lors des négociations de la CBJNQ, nos jeunes représentants inuits (c'est-à-dire ceux qui comprenaient le mieux l'anglais) ont été chargés de négocier avec le gouvernement loin de chez nous. Ils devaient comprendre, traduire et transmettre l'information aux Inuits unilingues, et ce, sans aucun financement, en très peu de temps et en fonction des priorités établies par quelqu'un d'autre. À cette époque, Aupaluk était déjà ciblé pour le développement.



Qui nous sommes

(Culture et identité • Exploitation de subsistance • Terres • Planification environnementale et régionale)

Nous n'avons pas les budgets suffisants pour sauvegarder et protéger notre culture. De nombreux aspects de notre culture disparaissent, comme les compétences nécessaires à la construction d'un igloo et la danse du tambour. Les jeunes ne suivent plus leur famille dans les campements au printemps et à l'été. Et c'est ce genre d'activité qui nous aident à maintenir notre identité.

En temps de changements, nous avons parfois tendance à oublier ce qui est essentiel. Le transfert des connaissances est important. Il faut enseigner notre culture.

Les Aupalummiuts n'ont pas eu leur mot à dire dans la sélection de leurs terres. Nous n'avons pas participé à la définition et à la cartographie de nos terres des catégories I et II. Nous devons trouver un moyen de nous rattraper.

Les travaux d'échantillonnage, de recherche et d'analyse concernant les impacts du développement sur les ressources fauniques revêtent une importance considérable.

Tous les jours, quand je quitte la maison, j'ai envie d'aller cueillir des petits fruits. Si les terres sont endommagées par le développement, nous en serons tous affectés. Nous sentons l'appel de la nature. La construction d'un port et d'une mine dans les environs aurait des répercussions considérables sur notre chasse au béluga et au phoque.

Le Comité de coordination de chasse, de pêche et de piégeage Annituvik n'a pas assez de pouvoirs. Il devrait avoir davantage son mot à dire sur la chasse sportive pratiquée dans la région.

Pendant de nombreuses années, nous savions que des projets de développement allaient se réaliser. Les Inuits devront un jour parcourir de grandes distances pour chasser la faune parce que le développement aura détruit les territoires de chasse que nous utilisons maintenant. Cette perte devra être compensée. Voici le défi auquel nous sommes confrontés : négocier avec les gouvernements et l'industrie.

Les Aupalummiuts se sentent seuls parce que le projet minier est si près de la communauté. Cependant, la Commission de la qualité de l'environnement Kativik est là pour sauvegarder notre territoire et notre mode de vie. Nous avons aussi l'ARK, la Société Makivik et l'Entente Sanarrutik pour nous appuyer. Il ne nous reste qu'à travailler ensemble.

Nos communautés

(Aînés, femmes et jeunes • Éducation • Santé • Logement • Justice et régulation sociale • Développement des communautés • Bioalimentaire • Emploi)

Au Groenland, on paie les aînés pour venir aux centres culturels et pratiquer des activités traditionnelles telles que la couture.

Aupaluk a besoin d'une nouvelle école ou l'école et le gymnase existants doivent être agrandis et rénovés.

Il faut faire quelque chose pour les parents dont les enfants sont placés en familles d'accueil. Ils ont besoin d'aide pour mettre de l'ordre dans leur vie. Ils ont besoin d'aide pour ravoier leurs enfants.

Il faut prendre soin des aînés chez eux dans leur communauté et non pas les envoyer dans un foyer dans une autre communauté.



Le loyer des logements sociaux est trop élevé. Il est difficile pour les familles de payer le loyer et d'acheter de la nourriture. Le loyer ne cesse d'augmenter alors que les maisons sont vieilles et se détériorent.

La communauté a besoin de ressources pour les personnes qui sont incarcérées et, lorsqu'elles sont remises en liberté, pour leur réinsertion dans leur communauté.

Quand les séances de la cour sont reportées, les personnes doivent chaque fois payer les honoraires d'avocats qui s'élèvent à 500 \$. Pourquoi est-ce que le système ne peut pas être adapté de manière à répondre aux besoins des communautés concernées.

Par l'entremise de notre programme d'aide aux chasseurs, nous pouvons envoyer de la nourriture traditionnelle au centre de détention. Les détenus devraient obtenir des cartes d'appel pour pouvoir rester en contact avec leur famille.

Le village nordique d'Aupaluk aimerait être capable d'offrir les mêmes services municipaux qui sont offerts dans les autres communautés du Nunavik.

Les Inuits qui travaillent à la mine Raglan devraient avoir les mêmes possibilités d'avancement et être promus à des postes comportant un plus grand nombre de responsabilités.

Il n'y a qu'un petit nombre d'emplois offerts à Aupaluk. L'alcoolisme et la toxicomanie empêchent certaines personnes d'être des employés efficaces.

Sommes-nous certains qu'il y aura assez de ressources fauniques pour nourrir les générations futures?

environnement, nos terres et notre faune auront été endommagés. Nous devrons probablement déplacer la communauté avec l'argent que nous aurons obtenu de la mine.

Si les gens avaient une vie personnelle saine, ils pourraient profiter du développement et cette croissance serait positive. Le gouvernement devrait s'acquitter de ses responsabilités et forcer les promoteurs à s'occuper du mieux-être des résidents d'Aupaluk en contribuant à des activités de mieux-être, à des centres culturels, etc.

Nous sommes confrontés ici à Aupaluk à un projet minier qui aura des répercussions sur l'ensemble de la région. Or, nos jeunes n'ont pas de diplôme pour pouvoir travailler à la mine.



Notre région

(Tourisme • Ressources minérales • Énergie • Transport • Télécommunications)

Les communautés de Kangiqsujuaq et de Salluit ne sont pas touchées par le développement minier comme nous le serons ici à Aupaluk. Les résidents de ces communautés ne voient pas ni n'entendent les activités minières de chez eux. Les Aupalummiuts, eux, les verront et les entendront.

Qu'arrivera-t-il à notre communauté si nous nous opposons au projet minier? Comment sera la communauté dans 20 ans si nous acceptons que le projet aille de l'avant. Nous ne saurons plus quoi faire une fois que notre

Notre vision du développement

Il faut que nous obtenions l'autonomie gouvernementale avant que le développement minier ne débute.

Nous devrions en savoir plus sur nos options. Nous avons besoin de financement pour nous aider à résoudre nos problèmes. La société minière Oceanic Iron Ore sait ce qu'elle retirera du projet minier, le gouvernement du Québec aussi. Mais, nous ne le savons pas et nous voulons que nos terres soient protégées.

Nous devons parler d'une seule voix.

Les ateliers organisés dans les communautés dans le cadre de Parnasimautik sont les pierres d'assise d'une vision globale du développement régional selon le mode de vie des Inuits de manière à le protéger maintenant et à le enrichir pour les années à venir. Pour de plus amples renseignements, visitez le site www.parnasimautik.com.





Quand la Convention de la Baie-James et du Nord québécois a été négociée en 1975, l'objectif était de construire des barrages sur des rivières et de produire de l'hydroélectricité. Aujourd'hui, il s'agit de l'exploitation minière. Nous devons défendre nos terres. Nous ne pouvons plus demeurer invisibles.

Qui nous sommes

(Culture et identité • Exploitation de subsistance • Terres • Planification environnementale et régionale)

L'enseignement de l'inuktitut est difficile à l'école. Il faudrait enseigner la langue à temps plein et non pas que quelques heures par jour. Il n'y a pas assez d'heures d'enseignement consacrées à l'inuktitut.

L'histoire du Nunavik devrait faire partie du programme d'éducation. Il faut aussi consigner l'histoire de Quaqtaq et préserver nos sites archéologiques.

En ce qui concerne la gestion de la faune, les conclusions que tirent les Inuits de leurs connaissances traditionnelles sont souvent différentes de celles des chercheurs scientifiques. Nos connaissances traditionnelles doivent être davantage prises en compte.

Depuis que des quotas ont été imposés pour certaines espèces, nos pratiques traditionnelles de partage ont changé. Nous devons maintenant faire face à des situations que nous n'avons pas créées.

Le lac Roberts a toujours revêtu une grande importance pour les activités d'exploitation de subsistance de notre communauté. Or, nous ne pouvons pas maintenant le protéger, car l'endroit est assujéti à des claims miniers.

Nous avons des droits au lac Roberts. Nous voulons que l'endroit soit protégé.

Les corporations foncières et la Société Makivik doivent trouver des façons de renforcer et d'élargir nos droits sur nos terres, incluant les droits d'exploitation du sous-sol.



Nos communautés

(Aînés, femmes et jeunes • Éducation • Santé • Logement • Justice et régulation sociale • Développement des communautés • Bioalimentaire • Emploi)

Les aînés doivent avoir accès aux services de santé de base en inuktitut et doivent pouvoir bénéficier d'un plus grand soutien contre la violence et la négligence. Comment est-ce que le Comité des aînés du Nunavik pourrait les aider à cet égard?

Il faudrait examiner comment l'impôt annuel sur le revenu et l'indexation des pensions vieillesse pourraient être adaptés afin de réduire le coût de la vie pour les aînés et les familles.

De nombreux enfants traînent une colère que leur ont transmise leurs parents. Si nous assumions davantage nos responsabilités, nous serions capables d'améliorer le mieux-être de la communauté.

Le Centre de guérison Aqitauvik a développé une expertise dont ont besoin les communautés et les Inuits. Or, le Centre peine encore à obtenir du financement.

À cause d'infractions mineures, de nombreux chasseurs ne peuvent plus posséder d'armes à feu et ne peuvent plus chasser. Par ailleurs, l'incarcération de femmes est un phénomène nouveau et nous devons trouver des moyens de le prévenir.

On entend beaucoup parler des enfants qui sont retirés de leurs parents par les services de protection de la jeunesse. Nous devons trouver des moyens d'éviter que ces enfants

soient placés à l'extérieur de leur communauté dans des familles non inuites.



Ce n'est pas uniquement la responsabilité des femmes d'élever les enfants. Les maris doivent aider leurs femmes. Il devrait y avoir un centre où les compétences parentales, la cuisine et les soins à donner aux enfants seraient enseignés.

Il faut encourager les jeunes à poursuivre leurs études, afin qu'ils obtiennent de meilleurs emplois et puissent s'acquitter de leurs responsabilités. Les enseignants ont également besoin de soutien. Trop souvent, nous pensons que la Société Makivik et l'ARK s'occuperont des choses, mais je crois que les solutions doivent venir de chaque communauté.

On devrait confier des responsabilités aux jeunes à la maison. Ils doivent aussi s'impliquer maintenant, alors que d'importantes décisions sont prises concernant l'avenir.

Le calendrier scolaire ne tient pas compte des saisons. Serait-il possible d'allonger les heures d'école l'automne alors que les journées sont courtes de manière à finir l'année scolaire en mai alors que les journées s'allongent?

Il devrait y avoir un endroit où les élèves peuvent aller quand leurs enseignants sont absents.

Il faut faire cesser l'intimidation à l'école et dans les lieux de travail.

Quand les jeunes Inuits vont au cégep au sud, ils s'aperçoivent qu'ils accusent un retard. Nous devons leur offrir une éducation adéquate.

La consommation d'alcool pendant la grossesse peut entraîner le syndrome de l'alcoolisation fœtale. Les enfants qui naissent avec ce syndrome auront toujours besoin d'un soutien spécial.

Les expulsions des logements sociaux sont toujours difficiles pour les personnes concernées et la communauté. Il faut aider davantage les personnes qui risquent d'être expulsées de leur logement afin qu'elles évitent une telle situation.

Ici à Quaqtak, nous devons commencer à prendre notre vie en main et à donner suite concrètement à la conférence sur la prévention et la mobilisation. Le comité de justice doit aussi jouer un plus grand rôle.

Quaqtak accuse un retard par rapport aux autres communautés du Nunavik. L'eau potable ne peut même pas être livrée quand il y a une tempête de neige. Nous ne devrions pas attendre que de l'aide nous vienne de l'extérieur. Nous pouvons résoudre nos problèmes nous-mêmes.

Les communautés de Quaqtak, de Kangirsuk et d'Aupaluk devraient travailler ensemble afin de faire converger leurs intérêts commerciaux.

La corporation foncière possède de nombreuses entreprises, mais les particuliers n'ont pas les mêmes possibilités.

L'expédition d'aliments frais vers notre communauté prend du temps. C'est pourquoi nous devons tenter de protéger nos ressources alimentaires locales.

Les salaires et les avantages sociaux diffèrent d'un organisme à l'autre et les employés des organismes locaux ne bénéficient d'aucun avantage. Les Inuits qualifiés devraient être davantage reconnus dans les lieux de travail.

Les élèves doivent poursuivre leurs études s'ils veulent un jour avoir un bon emploi, y compris dans les mines, et s'ils veulent être respectés.



Notre région

(Tourisme • Ressources minérales • Énergie • Transport • Télécommunications)

Il va sans dire qu'il est dommage qu'il n'y ait que 88 Inuits qui travaillent à la mine Raglan. Toutefois, où travailleraient-ils s'ils n'avaient pas ces emplois à la mine? Nous devrions être contents que ces Inuits puissent y travailler.

Les Inuits devraient s'impliquer dans l'industrie touristique puisque le tourisme a le potentiel de créer des emplois.

Comme il coûte très cher aux touristes de venir au Nunavik, il est important que nos guides aient une formation et des assurances adéquates.

Une politique sur le développement minéral qui propose des lignes directrices à l'industrie au Nunavik sera très utile. Une telle politique tiendrait évidemment compte de nos terres, de l'environnement et des impacts des activités minières sur notre vie quotidienne. Les corporations foncières doivent également avoir la possibilité d'y contribuer.



Les activités minières affecteront notre mode de vie, mais elles devraient entraîner des retombées positives dans les années à venir.

S'il y a des activités minières et que nous n'avons plus accès à nos sources d'aliments traditionnels, nous allons devoir être dédommagés, car il nous faudra obtenir notre nourriture ailleurs.



Est-il normal que nous n'ayons pas accès à l'énergie produite au nord pour chauffer nos maisons et notre eau?

Avant de construire des lignes électriques, il faudra considérer les dommages qui pourront être causés au territoire et les perturbations causées à la faune.

Les cargos et les navires transportant le minerai qui passent par nos eaux côtières pourraient entraîner la contamination de nos mammifères marins. Nous devons également nous inquiéter des déversements de pétrole possibles.

Nous avons le droit de contrôler nos terres et nous devons trouver des façons de nous impliquer dans les deux grands projets miniers dans la région de l'Ungava.

Notre vision du développement

Le temps est venu de passer à l'action.

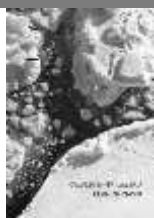
Nous devons avoir un représentant à l'Assemblée nationale et nous devons avoir l'autonomie gouvernementale.

Les générations futures auront besoin d'outils différents.

Les Nunavimmiuts devraient s'unir devant le gouvernement. Divisés, nous sommes faibles, mais ensemble, nous sommes forts. J'aimerais qu'à l'avenir les Inuits agissent de manière concertée, en harmonie. C'est en étant unis que nous progresserons.

Le présent numéro de Ce qui a été dit est un résumé des observations qui ont été faites lors des discussions sur le développement régional qui ont eu lieu à Quaqtq en septembre. La mairesse, des représentants de la corporation foncière et de l'association coopérative, des représentants de comités locaux (Anguvigaq, culturel, éducation, aînés, jeunes, justice, église et loisirs), ainsi que des représentants locaux de la Société Makivik, de l'ARK, de la RRSSN et de la CSK ont notamment participé à l'atelier.





Nos parents pensaient que les terres leur appartenaient, car nos ancêtres ont occupé le territoire pendant des millénaires. La signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois a divisé les Inuits. Il faut arrêter de critiquer la convention. Travaillons plutôt ensemble pour essayer d'améliorer notre vie, nos communautés et notre région. En tant qu'Inuits, nous voulons nous autogouverner. Pour ce faire, nous devons être capables d'utiliser notre langue, manger la nourriture que nous chassons et pratiquer nos activités culturelles.

Qui nous sommes

(Culture et identité • Exploitation de subsistance • Terres • Planification environnementale et régionale)

Traditionnellement, les enfants apprenaient d'abord par l'observation, puis par la pratique. L'enseignement de la culture et des compétences traditionnelles ne peut pas se faire adéquatement dans une école entre 9 h et 17 h.

Il devrait y avoir un centre disposant des fonds nécessaires pour enseigner la langue et la culture. Les personnes qui font la promotion de la culture devraient être reconnues comme étant des personnes qualifiées et obtenir des emplois pour enseigner aux jeunes.

Traditionnellement, les chasseurs allaient à Patirtuuq pour chasser le béluga. Aujourd'hui, la réglementation les oblige à se rendre au nord d'Ivujivik ou au sud de Long Island. Les projets miniers qui auront lieu sur nos territoires de chasse causeront des dommages et nous obligeront à nous rendre de plus en plus loin d'Inukjuak pour chasser.

L'équipement de chasse coûte tellement cher que nous ne sommes plus capables de pratiquer nos activités culturelles.

Les chasseurs qui ont un emploi ne disposent que d'une journée par semaine pour aller chasser. Il faut changer cette façon de faire afin de mieux équilibrer les horaires de travail des employeurs et la pratique de la chasse de subsistance.



Les chasseurs qui ne peuvent plus posséder d'armes à feu en raison d'un acte criminel qu'ils ont commis devraient tout de même pouvoir utiliser une arme à feu pour aller chasser.

Il faut agrandir la superficie des terres des catégories I et II afin de protéger nos ressources fauniques des activités minières. Les redevances annuelles versées par les sociétés minières ne compensent pas les dommages causés à nos territoires de chasse.

Nos communautés

(Aînés, femmes et jeunes • Éducation • Santé • Logement • Justice et régulation sociale • Développement des communautés • Bioalimentaire • Emploi)

Quand les aînés nous auront quittés, la prochaine génération aura toujours besoin de pratiquer les activités d'exploitation de subsistance sur le territoire pour se nourrir. Il faut enseigner aux jeunes le nom des lacs et des lieux ainsi que le genre de poissons qui vivent dans les lacs et les rivières.

La coopérative a toujours fait un effort pour aider les aînés. Malgré tout, nous entendons de plus en plus d'aînés sur les ondes de la radio FM locale demander de la nourriture et de l'argent. Les aînés ont travaillé fort pour élever leur famille et ils méritent maintenant qu'on les aide.

Il est nécessaire que les aînés et les jeunes travaillent ensemble, expriment leurs préoccupations et planifient un avenir meilleur.



L'Association des hommes Unaaq fait la promotion de la culture et a le mandat de soutenir les hommes. Elle a besoin d'une aide financière pour créer des emplois dans la communauté. Il faut arrêter de dépendre des services de l'extérieur et élaborer nos propres initiatives.

Le fossé entre les parents et les enfants est trop grand. Dans certaines familles, les enfants et les parents ne se comprennent même plus.

Il devrait y avoir une façon autre de contrôler la drogue que de tout simplement essayer de cesser la livraison dans la communauté. Quand il n'y a pas de drogue, les gens se tournent vers autre chose, comme l'alcool. Cela ne résout pas le problème.

Nous devons trouver des façons de surmonter les injustices commises dans le passé et nous attaquer aux enjeux de notre avenir.



Certains soins de santé sont offerts au Nunavik, mais il n'y a pas suffisamment d'équipement médical et bon nombre de personnes ont encore besoin de se déplacer pour obtenir des soins.

On entend des choses négatives à propos du centre d'hébergement des patients qui sont transférés à Montréal pour obtenir des soins. De plus, le vol pour aller Montréal et en revenir est long.

Il y a des enfants qui sont retirés de leurs parents et envoyés chez des couples non inuits dans le sud. Que pouvons-nous faire à cet égard?

Les difficultés que nous éprouvons en matière d'éducation empêchent les Inuits de travailler dans notre communauté

et au sein d'organismes régionaux. Nous devons essayer de comprendre ce qui ne fonctionne pas et y remédier.

La formation en enseignement est offerte depuis 34 ans et beaucoup de personnes l'ont réussie. Or, nous avons besoin d'encore plus d'enseignants inuits.

Il devrait y avoir plus de possibilités de formation continue, pas seulement à Montréal. On devrait encourager les jeunes à poursuivre leur éducation. Grâce à la formation, des Inuits devraient pouvoir occuper des postes de techniciens en radiologie et d'autres postes spécialisés.

Les pratiques traditionnelles devraient être enseignées et utilisées dans les CLSC et par les services de protection de la jeunesse.

Le Programme Ungaluk pourrait davantage être utilisé pour enseigner aux jeunes la culture inuite, financer des refuges pour femmes et soutenir la réinsertion communautaire des contrevenants.

Les causes entendues par la cour itinérante peuvent devenir un très long processus et finir par coûter cher en raison des reports des audiences et des honoraires d'avocat de 500 \$ qui doivent être payés chaque fois.

Les expulsions des logements sociaux sont une source de préoccupations. Les personnes expulsées doivent être hébergées par leurs parents. Certains aînés, dont les enfants ont été expulsés, trouvent la situation très difficile sur le plan financier, surtout ceux qui sont à la retraite ou qui n'ont pas d'emploi. Les personnes expulsées n'ont nulle part où aller.

Le manque de logements est toujours un problème considérable au sein de notre population croissante. Même si un programme d'accession à la propriété privée est offert, les gens n'ont pas les moyens de se construire une maison. Même les personnes qui occupent de bons emplois et devraient être en mesure de payer une maison s'enfoncent dans l'endettement.

L'incarcération d'un membre d'une famille cause beaucoup de difficultés : il faut quelqu'un pour s'occuper des enfants et des petits-enfants, les appels à frais virés des détenus coûtent cher, etc.

Les membres du CPRK et la population devraient travailler ensemble pour améliorer leur compréhension mutuelle.

Nos communautés ont besoin d'infrastructures équivalentes à celles des communautés du sud (éducation, santé, sports, culture, justice, etc.).



Il y a beaucoup d'emplois de bureau et de personnes qui ont un travail à Kuujuaq, alors qu'il y a peu de possibilités à Inukjuak.

Les personnes non inuites détiennent un grand nombre d'emplois dans notre communauté, et ce, même s'il y a tant d'Inuits sans emploi.

Le développement d'Inukjuak accuse un retard par rapport aux autres communautés et nous avons malgré tout accepté de signer la CBJNQ.

Il faut trouver des façons de développer notre communauté et de faire en sorte que les Inukjuamiuts profitent de ce développement.

Les Inuits manquent de viande de caribou, alors que les chasseurs sportifs viennent dans la région pour la chasse au gibier trophée.

Les chasseurs remarquent que toutes sortes d'espèces fauniques se font de plus en plus rares. Il faut considérer mettre en place des mesures pour faire l'élevage de poissons et d'animaux.

Existe-t-il une façon de se procurer davantage de nourriture traditionnelle à Inukjuak; cette nourriture est tellement nutritive.

Notre région

(Tourisme • Ressources minérales • Énergie • Transport • Télécommunications)

Le tourisme est une bonne façon de protéger nos terres et de générer des emplois locaux.

Les activités d'exploration minière se déroulent aujourd'hui aussi rapidement que les activités de développement hydroélectrique au temps de la CBJNQ au début des années 1970.

Une mine telle que celle qui est proposée à Aupaluk affectera l'ensemble de la région. Pourquoi est-ce que les Inukjuamiuts n'ont pas été consultés?

D'une part, il y a une forte demande mondiale pour les minéraux et nous devons créer des emplois pour nous. D'autre part, nous voulons empêcher les dommages pouvant être causés à nos terres et protéger nos sources de nourriture. C'est difficile : nous devons planifier notre avenir.

Des études d'impact environnemental seront réalisées quand il y aura des projets de développement et il faudra qu'on nous consulte et qu'on nous écoute.

C'est frustrant de voir les sociétés minières faire de gros profits, alors que les Nunavimmiuts ne reçoivent individuellement que des petites sommes.

L'électricité produite au Nunavik devrait d'abord profiter aux Inuits du Nunavik.

Le projet de production d'énergie Innavik a été planifié localement et était axé sur les besoins des Inukjuamiuts. Nos attentes doivent être prises en considération. Mais des problèmes sont survenus avec Hydro-Québec. Tous les intervenants devraient considérer ce projet comme étant prioritaire pour la communauté d'Inukjuak.

Il faut améliorer les services d'Internet, de téléphonie cellulaire et de radiodiffusion sur les ondes FM.



Notre vision du développement

Le gouvernement a pressé les Nunavimmiuts à signer la CBJNQ, car il avait des projets à réaliser sur nos terres. Cela a été très difficile pour les négociateurs qui ne disposaient pas de fonds suffisants et étaient loin de chez eux. Ils ont espéré que les choses s'arrangeraient, mais depuis, des problèmes sociaux sont apparus tels que le suicide et le décrochage scolaire.

C'est important pour nous de savoir que, grâce aux ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik, tous les Nunavimmiuts unissent leurs forces et travailleront désormais en tant que partenaires afin d'atteindre les mêmes objectifs.



C'est comme si nous avions besoin de recommencer. Les problèmes dans nos communautés doivent être résolus. Il faut ramener du bonheur dans nos vies. Nous sommes malheureux depuis si longtemps. Il faut guérir et s'attaquer aux enjeux de l'avenir.

Il faut encourager les communautés à démarrer leurs propres projets et il faut leur offrir du soutien pour les réaliser.

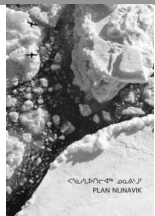
Ma vision consiste à laisser derrière nous nos problèmes, à recommencer, puis à aller de l'avant, à se porter à la défense de notre peuple et à travailler avec nos dirigeants.

Nous voulons que nos enfants soient éduqués. Je crois que la CBJNQ nous a beaucoup aidés. Il faut garder espoir. Quand nous ne parlons que de nos difficultés, cela affecte nos jeunes négativement. Retroussons nos manches et allons de l'avant.

Le présent atelier n'est que le coup d'envoi pour les comités et les organismes à Inukjuak qui doivent maintenant se réunir et décider des priorités locales que nous pouvons réaliser ensemble et faire en sorte que les projets se concrétisent.

Pour clore l'atelier organisé dans le cadre de Parnasimautik, les dirigeants régionaux ont remercié les représentants locaux et les résidents de s'être exprimés sur les enjeux de développement touchant Inukjuak et l'ensemble de la région. Les Inukjuamiuts ont été encouragés à poursuivre cette importante réflexion, afin de déterminer les mesures qui peuvent être prises localement maintenant par la communauté. Pour de plus amples renseignements, consultez le site www.parnasimautik.com.





ᐅᐃᐅᐅᐅᐅᐅᐅ PARNASIMAUTIK

Ce qui a été dit

SALLUIT

Du 29 au 31 octobre 2013

Nous constatons encore une fois que le gouvernement et les compagnies utilisent leur pouvoir pour exploiter les ressources naturelles du Nunavik. Nous devons montrer la même détermination à vouloir participer à la mise en valeur de nos ressources. Il faut veiller à ce que la CBJNQ soit appliquée et demander d'être dédommagés pour ce qui n'est pas fait. Nous devons aller de l'avant et obtenir ce dont nous avons besoin, au lieu d'attendre après les gouvernements.

Qui nous sommes

(Culture et identité • Exploitation de subsistance • Terres • Planification environnementale et régionale)

Ce dont nous bénéficions actuellement dans notre région n'est qu'une infime partie de ce dont nous avons réellement besoin.

Notre patrimoine et notre culture ne sont pas suffisamment reconnus. Les aînés possèdent de telles connaissances, mais ils ne sont pas reconnus. Les enseignants de la culture ne sont même pas mentionnés dans le Plan Nunavik.

Autrefois, nous n'avions pas besoin d'acheter de l'essence et des munitions, et nous partageons ce que nous chassions. Aujourd'hui, nous essayons d'être encore des Inuits, sauf que nous avons besoin d'argent pour acheter de l'essence et de la nourriture. Toutefois, quand nous partageons les produits de la chasse, on ne reçoit pas d'argent en retour. Il faut trouver un moyen d'être payés pour ce que nous chassons.

Lorsque j'étais jeune, la nourriture traditionnelle était essentielle. Aujourd'hui, les phoques se font rares dans la baie d'Ungava, mais les caribous sont revenus et sont faciles à chasser. Un jour, ils quitteront encore une fois nos territoires de chasse.



Il faut parler de la faune, car elle fait partie intégrante de nos vies. Les animaux sauvages vivent en liberté, pas dans une ferme. Ils ont des cycles. Les sociétés minières disent que leurs activités n'affecteront pas la faune. C'est faux : il y aura des impacts sur la faune.

Nos terres sont maintenant trop petites. Elles doivent suivre la croissance de la population inuite : les terres de la catégorie II devraient devenir des terres de la catégorie I.

Dans la CBJNQ, il n'y avait rien pour les corporations foncières. Aucun financement pour leur fonctionnement. Elles devaient obtenir du financement grâce à des baux fonciers, mais cela n'a pas été le cas. Les corporations foncières sont flouées par le gouvernement qui ne paie qu'un dollar par année pour les baux fonciers de ses bâtiments.

Le gouvernement du Québec dit que nous ne sommes propriétaires que des six premiers pouces sous terre. Ça nous fait mal d'entendre une telle chose.

Les ententes peuvent être modifiées. La rivière Nastapoka, qui avait été réservée pour le développement hydroélectrique, est maintenant

de la nourriture pour leur famille et leur communauté.

J'ai donné naissance à un enfant à l'âge de 18 ans et le père n'a pas assumé ses responsabilités. J'ai dû travailler pour gagner ma vie. Je n'avais pas d'éducation, mais j'étais très motivée à travailler. Même sans éducation, il est possible d'aller de l'avant.

Une formation de qualité pourrait être un incitatif qui permettrait d'accroître le maintien du personnel dans les postes des centres de la petite enfance et des services sociaux, ainsi que dans les postes de pilotes, d'infirmiers, etc. La formation devrait être offerte dans diverses communautés.

Je me demande parfois comment les choses se passeraient si les postes du corps de police étaient occupés par des Inuits.

Ce n'est pas uniquement la responsabilité de la police de lutter contre l'alcoolisme et la toxicomanie. Il faut voir comment nous pouvons nous aussi aider. L'alcoolisme et la toxicomanie entraînent beaucoup d'incarcérations. Bon nombre de détenus ont aujourd'hui besoin d'aide pour venir à bout de leurs dépendances. Il faut aider ces personnes avant qu'elles ne se retrouvent dans de telles situations.



Les policiers doivent eux aussi prendre part aux activités communautaires.

La cour prend trop de temps pour entendre les causes. En raison des multiples reports d'audiences, les causes traînent pendant plusieurs années, si

bien qu'on ne se souvient plus pourquoi, au départ, la cour avait été saisie de la cause.

Les élèves qui poursuivent leurs études au sud doivent payer de l'impôt sur l'argent qu'ils reçoivent pour étudier, alors que les enseignants venant du sud vivent dans des logements subventionnés au nord.

Pourquoi est-ce que nous ne pouvons pas avoir un système d'aqueduc et d'égout souterrain comme à Kuujuarapik?

Nous consommons de plus en plus d'aliments du commerce. Nous pouvons ajouter des légumes aux aliments traditionnels, mais nous devrions avoir des serres pour les produire localement.

Comme le peuple sami, nous pourrions commencer à faire l'élevage du caribou avant qu'il ne soit affecté par le développement.

Nous mangeons des fruits de mer, des petits fruits et d'autres aliments de la baie Déception. Une étude environnementale a été réalisée au printemps l'année passée, mais nous attendons toujours les résultats. Il devrait y avoir un centre à Salluit pour ce genre de recherches.

Notre région

(Tourisme • Ressources minérales • Énergie • Transport • Télécommunications)

Le coût élevé du transport aérien est un obstacle majeur au développement touristique.

Il serait préférable qu'il n'y ait pas d'activités minières ici, afin que nous puissions protéger notre mode de vie et la faune. Nous avons encore besoin d'aliments traditionnels.

La navigation maritime est contrôlée dans la baie Déception de mars à mai afin de protéger les phoques femelles pendant la période de mise bas et les bébés phoques.

Des infrastructures routières et aéroportuaires à l'intention des sociétés minières devraient être construites dans les communautés existantes et pouvoir être aussi utilisées par les Nunavimmiuts.

L'entente Raglan a été signée en 1995 et prévoit le versement aux Sallumiuts de 4,5 % des profits.



Nous en sommes fiers. À l'avenir, tous les minéraux devraient faire l'objet d'entente, pas seulement le nickel.



Un lien ferroviaire affectera peut-être la faune. Des pistes d'atterrissage plus longues et des avions à réaction seraient préférables.

Jusqu'à ce qu'il y ait un lien routier, il devrait y avoir un rabais sur le prix des billets d'avion.

Un réseau par câbles à fibres optiques nous permettrait de bénéficier de services de vidéoconférence et ainsi d'améliorer les soins de santé et même les services de justice.

La programmation en inuktitut fait la promotion de la culture inuite. Les émissions diffusées par TNI à la radio et à la télévision font la promotion de l'inuktitut. Les services de TNI sont vraiment essentiels pour le Nunavik.

Les éoliennes ne produisent pas de gaz à effet de serre, mais ils affectent la faune. Les Salluimiuts n'ont pas approuvé la construction d'éoliennes à la baie Déception.

En tant que propriétaire de maison, j'essaie de trouver des façons de réduire ma consommation d'électricité et d'autres services publics.

Nous vivons près des barrages hydroélectriques, mais l'électricité est vendue aux Américains.

Notre vision du développement

La CBJNQ nous a causé du tort et nous a aidés. Normalement, nous n'aurions pas dû renoncer à nos droits pour obtenir des services de base.

Bon nombre de Salluimiuts étaient contre la CBJNQ. La seule raison pour laquelle nous avons la CBJNQ, c'est parce que le gouvernement du Québec voulait construire des barrages.

La CBJNQ nous aide à avoir accès à de l'éducation, à des soins de santé et à des logements. Sans la CBJNQ, ces services seraient très chers.

Notre région intéresse les gens du sud seulement à cause de ses ressources. Quels que soient les projets qui seront réalisés dans la région, nous devons en faire partie.

Par rapport à d'autres endroits dans le monde, les services que nous recevons sont médiocres. Nous voulons que nos préoccupations soient prises en compte.

Nous voulons que notre culture soit préservée, mais qui financera de telles activités?

Il faut permettre aux jeunes d'être plus visibles. Comment pouvons-nous les encourager à siéger à nos comités. Il faut qu'il y ait plus de possibilités pour les aînés d'interagir auprès des jeunes. La culture ne consiste pas uniquement en la couture et en la construction d'outils; elle inclut également la transmission des connaissances et des récits.



Les Salluimiuts sont très satisfaits des redevances de la mine. Notre part de 4,5 % des profits n'est cependant pas suffisante. À l'avenir, nous devons être plus fermes lors des négociations.

Nous devons prendre notre destin en main au lieu de nous fier à l'aide provenant de l'extérieur. C'est notre droit en tant que peuple autochtone. Nous pouvons reprendre ce que nous avons perdu.

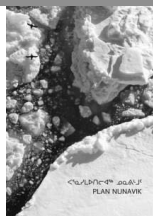
Qu'est-ce qui a été fait dans le dossier de l'autonomie gouvernementale depuis que la dernière proposition a été rejetée?

Une fois que toutes les communautés auront été consultées, nous voulons avoir un résumé de la vision du développement des Nunavimmiuts.



L'atelier organisé par le village nordique de Salluit dans le cadre de Parnasimautik a rassemblé des représentants des organismes locaux, des résidents et des dirigeants régionaux afin de discuter de multiples secteurs de la vie communautaire et de jeter les bases d'une vision globale du développement régional. À tous les ateliers, les Nunavimmiuts ont exprimé avec précision leur vision du développement futur de la région. Visitez le site www.parnasimautik.com pour consulter de la documentation liée aux ateliers et à d'autres sujets, incluant des enregistrements audio en inuktitut portant sur divers secteurs, dont la culture et l'identité, l'éducation, la santé, le logement, les ressources minérales, l'énergie et le transport.





ᐱᕐᕐᕐᕐᕐᕐ PARNASIMAUTIK

Ce qui a été dit
KUUJJUAQ

Du 5 au 7 novembre 2013

Bien avant la signature de la CBJNQ, les gouvernements et les compagnies avaient probablement déjà flairé les potentiels de nos terres. Ces potentiels auraient-ils dû être dévoilés avant que nous ne signions la convention? Quarante ans après la signature de la CBJNQ, de nombreuses dispositions n'ont toujours pas été mises en œuvre. Peut-on poursuivre les gouvernements pour leur inaction? Les ententes devraient servir à développer la région et pas seulement servir à obtenir des compensations. Les gouvernements ne peuvent plus obliger les Autochtones à renoncer à leurs droits. Pouvons-nous renégocier la CBJNQ sur cette base?

Qui nous sommes

(Culture et identité • Exploitation de subsistance • Terres • Planification environnementale et régionale)

Les personnes qui sont nées au cours des 50 dernières années vivent entre deux cultures, la culture inuite et la culture non inuite.

Il faut conjuguer nos efforts pour enseigner et encourager les pratiques traditionnelles. Nous devons nous concentrer sur les familles et les compétences parentales.

Nous sommes déconnectés de notre ancienne identité : les gens se disputent; des gangs voient le jour chez les jeunes; il y a des homicides; les jeunes n'apprennent plus comment chasser.

Nous perdons notre inuktitut, car nous ne l'enseignons pas bien. L'inuktitut devrait être enseigné par des Inuits dans notre communauté.



L'intégration constante de nouveaux mots et concepts dans nos vies aura des répercussions durables sur la façon dont notre société communique et fonctionne. Il faut un office de la langue inuktitut afin de rassembler tous les organismes et de centraliser l'enseignement.

Les terres de la catégorie II devraient être converties en terres de la catégorie I, afin de répondre aux

besoins d'exploitation de subsistance d'une population accrue.

Nous devrions obtenir des droits tréfonciers, comme c'est le cas dans le cadre de l'ARTIN.

Les corporations foncières ont été mises en place sans aucun financement. Elles étaient censées s'autofinancer grâce aux baux fonciers. Or, cela s'est avéré un échec.

Les terres ont toujours permis aux Inuits de survivre. Nous devons donc minimiser les impacts du développement sur nos terres et la faune.

Le gouvernement du Québec devrait embaucher des agents de conservation de la faune inuits, car ils comprennent nos activités d'exploitation de subsistance.

Bon nombre d'Inuits ne sont plus en mesure d'acheter de l'équipement de chasse et de pêche. Par contre, les non-Inuits peuvent, eux, s'acheter l'équipement et sont partout sur nos terres.

Nous avons les connaissances de nos ancêtres, mais nous les utilisons de moins en moins.

Nous ne devrions pas laisser de déchets sur nos terres quand nous allons camper. Les changements climatiques entraînent aussi des effets sur notre environnement.

Nos communautés

(Aînés, femmes et jeunes • Éducation • Santé • Logement • Justice et régulation sociale • Développement des communautés • Bioalimentaire • Emploi)

Les douleurs de notre passé (abattage des chiens, le détournement de notre rivière, etc.) sont transmises d'une génération à l'autre. Nous n'avons qu'un centre de traitement. Les jeunes abandonnent l'école. Nous ne réglerons pas nos problèmes en construisant des foyers de groupe et des centres de détention. Nous devons apporter des changements dans nos vies.



Si nous parvenons à améliorer notre mieux-être en général, notre état de santé, notre scolarisation et nos communautés s'amélioreront aussi. Nous devons devenir plus sages.

Les pensions de la vieillesse des aînés devraient être ajustées au coût de la vie élevé.

Il est difficile pour les mères monoparentales d'élever leurs enfants seules. Nous devons leur offrir du soutien et les inclure dans les activités traditionnelles.

Il doit y avoir une meilleure coordination entre les groupes dont le mandat est d'offrir du soutien aux jeunes et d'enseigner les compétences traditionnelles, la culture et la langue.

Il faut conjuguer nos efforts pour faire en sorte que les jeunes poursuivent leurs études. Il y aurait plus de jeunes qui poursuivraient leurs études s'il y avait un établissement postsecondaire au Nunavik. Il faut également une école de métiers sur la côte de l'Ungava.

Pourquoi les élèves accusent-ils un retard dans leur éducation quand ils arrivent au cégep au sud?

Nous avons peut-être confié un trop grand nombre de nos responsabilités parentales aux services sociaux.

Les services sociaux ne font pas que retirer les enfants de leur famille. Ils essaient de travailler avec les parents. Ils envoient les enfants dans des familles d'accueil en dernier ressort seulement.

Il faut du financement et des installations pour le Réseau Qajaq, le Centre de traitement Isuarsivik, la prévention du suicide, ainsi que la prévention de

l'alcoolisme et de la toxicomanie. Le financement des programmes doit être en lien avec les besoins déterminés à l'échelle locale.

Les Inuits sont passés des maisons de neige aux maisons modernes. On doit cependant continuer à nous donner les moyens de prendre nos propres décisions sur les enjeux qui nous touchent. Nous savons que le loyer est trop élevé et que les expulsions des logements sociaux sont néfastes pour les Inuits.

Augmenter le loyer de 8 % chaque année revient à payer un mois additionnel de loyer chaque année.

Les programmes d'accession à la propriété ne fonctionnent pas. Kuujuaq compte le plus grand nombre de propriétaires, mais les dépenses sont trop élevées. Certains propriétaires ont maintenant l'impression d'avoir fait une erreur en construisant leur propre maison.

L'insécurité alimentaire est un problème grandissant, notamment en raison de l'alcoolisme et de la toxicomanie. Pourrait-on mettre en place une cuisine communautaire pour les familles les plus dans le besoin?

En ce qui concerne les questions de développement de la communauté, les participants à l'atelier ont fait observer qu'il fallait du financement pour les ateliers de couture, les garages de réparations de véhicules, des systèmes d'aqueduc et d'égout souterrains, des programmes de loisirs, etc.



Bon nombre des personnes incarcérées sont jeunes. Il faut informer les jeunes des conséquences qu'entraînent les crimes.

Le système de justice est trop lent et de nombreux clients doivent payer inutilement 500 \$ en raison des reports répétés.

Les Inuits qui sont libérés de prison ont besoin de guérison et de soutien lors de leur réinsertion dans la communauté.

Le travail de la police est très difficile. Les policiers sont témoins de blessures et de décès et ils ont affaire aux amis et à la famille. Si nous voulons des policiers inuits, nous devons leur offrir du soutien pour composer avec ces situations difficiles.

Il y avait plus d'Inuits qui travaillaient dans les années 1970. Aujourd'hui, les Inuits suivent des formations qui ne leur donnent que des équivalences, alors que les non-Inuits ont une éducation formelle.

Les Inuits ont besoin d'une bonne éthique de travail, de motivation et d'une bonne éducation pour accéder aux bons emplois.

C'est frustrant de former un nouvel employé venant du sud et de voir cette personne devenir ton patron.

50 % des emplois qui sont créés requièrent une éducation postsecondaire. Qui obtiendra ces emplois?

Il faut se pencher sur les enjeux de formation et d'accréditation notamment dans les secteurs de la construction et des services sociaux.



Des objectifs minimaux en matière d'emploi d'Inuits devraient être fixés dans divers secteurs.

Des organismes régionaux ont été créés pour que des services soient fournis aux Inuits par des Inuits. On nous a amenés à croire que nous serions responsables de prendre nos propres décisions. Cependant, en réalité, les Inuits n'accèdent pas aux postes de gestion. Pourquoi?

Comme de plus en plus d'emplois sont occupés par des non-Inuits, les travailleurs inuits ont l'impression qu'ils sont assimilés dans leurs lieux de travail.

Avoir un dossier criminel constitue un obstacle pour les personnes à la recherche d'un emploi.

Nous devrions examiner la possibilité de déménager un ou deux organismes dans d'autres communautés afin d'améliorer les possibilités d'emploi dans ces communautés.

Les employés inuits dans tous les secteurs devraient recevoir les mêmes avantages que les employés non inuits.

Notre région

(Tourisme • Ressources minérales • Énergie • Transport • Télécommunications)

Les touristes et les chasseurs sportifs doivent être accompagnés par des guides inuits et Kuujuaq doit construire son propre centre d'interprétation.

Les activités minières et la chasse ne font pas bon ménage. On pourrait en dire autant de la production



d'énergie. Ça ne suffit pas de tenter d'obtenir des compensations; nous devons également surveiller étroitement le développement industriel. Nous devons élaborer notre propre politique sur le développement minéral.

En raison du vent et des rivières, ce n'est pas uniquement l'endroit où ont lieu les activités minières qui est affecté; ce sont tous les alentours. Il faut que les Inuits puissent comprendre clairement les impacts d'un projet avant qu'il ne puisse débuter.

Les sociétés minières devraient contribuer au mieux-être communautaire, au logement et à d'autres services essentiels.

Les Inuits ne veulent plus continuer à travailler à la mine Raglan à cause de la discrimination et du racisme.

Malgré le fait que nous sommes affectés par le détournement de la rivière Caniapiscou, nous ne sommes toujours pas reliés au réseau électrique de la province.

Il faut considérer des projets de mini-barrages. À ce jour, les projets proposés par Kuujuaq, Puvirnituk et Inukjuak ont été refusés à cause d'Hydro-Québec.

Nos communautés devraient pouvoir bénéficier d'un service de traversier comme ceux offerts le long de la Basse-Côte-Nord et aux Îles-de-la-Madeleine.

D'une part, un lien terrestre pourrait réduire le prix des biens, mais, d'autre part, un tel lien aurait un impact sur la faune. Un lien ferroviaire serait plus facile à contrôler.

Le gouvernement du Québec devrait payer pour l'aménagement de sentiers de motoneiges et de VTT avec les fonds prélevés de l'immatriculation de véhicules, comme il le fait dans d'autres régions.

Des services Internet améliorés permettraient d'offrir des services de santé plus spécialisés. Ainsi, un moins grand nombre de personnes aurait à se déplacer au sud pour recevoir des soins de santé.

Notre vision du développement

Les participants ont clairement énoncé leur vision : nos terres de la catégorie I doivent être agrandies et nous devons obtenir des droits tréfonciers. Les

redevances devraient être versées à la collectivité plutôt qu'aux particuliers. Nous devons nous occuper de l'alcoolisme et de la toxicomanie et offrir de l'aide aux personnes détenues. Nous devons nous impliquer dans les dossiers de protection de la jeunesse. Et notre langue demeure la base de notre identité.

Beaucoup de personnes du sud viennent travailler ici. Leur compréhension du peuple inuit n'est pas suffisante. Nous devons trouver une façon de rapprocher les Inuits et les non-Inuits.



Après avoir vu toute la désolation autour du complexe minier à Schefferville, nous devons faire preuve de jugement concernant l'utilisation de nos terres pour les activités minières ou d'autre développement dans les années à venir.

Ce qui est le plus important pour nous en tant qu'Inuits c'est qui nous sommes et notre culture.

De mon point de vue, le Nunavik est un très beau territoire avec des montagnes, des lacs et des rivières incroyables. C'est l'endroit où nous vivons, où nous chassons et où les Inuits ont survécu pendant tant d'années. Je ne veux pas que les activités minières détruisent les lacs et les rivières. Je veux continuer à boire leur eau, à respirer l'air pur, à chasser et à ne pas m'inquiéter du niveau de mercure dans les poissons et du piètre état de santé des caribous. Je ne veux pas vivre entre une mine et un barrage hydroélectrique. Il ne s'agit pas uniquement d'argent, il s'agit de notre avenir et de nos terres. Je sais que les Inuits ont besoin d'argent, mais il ne faut pas que tout soit détruit uniquement pour le bien des autres.





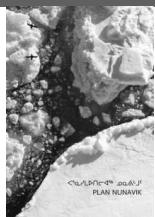
Le présent atelier m'a montré quelque chose que je voulais voir depuis longtemps : tous nos organismes sont ici et travaillent ensemble.

Il faut tenir compte des rapports qu'ont rédigés les Inuits dans le passé pour préparer notre avenir tels que le rapport Silatunirmut sur l'éducation de 1992, le rapport Arqusiaqniq sur la justice de 1993 et le rapport Amirqaaluta sur l'autonomie gouvernementale de 2001.

Comment le présent processus se conclura-t-il? Nous devons examiner les résultats.

Les participants à l'atelier organisé à Kuujjuaq dans le cadre de Parnasimautik ont été encouragés à travailler ensemble à l'échelle locale sur d'importants dossiers. De la documentation sur le processus Parnasimautik, incluant des enregistrements audio en inuktitut portant sur tous les secteurs qui ont fait l'objet de discussions, peut être consultée sur le site suivant : www.parnasimautik.com.





ᐱᕐᕐᕐᕐᕐᕐ PARNASIMAUTIK

Ce qui a été dit

UMIUJAJQ

Du 12 au 14 novembre 2013

Nous devons nous concentrer sur l'avenir et ne pas refaire des erreurs commises dans le passé. La CBJNQ n'est pas aussi solide qu'elle aurait dû être, mais nous devons à tout le moins nous assurer qu'elle est entièrement mise en œuvre. En tant que société, nous serons en mesure d'aller de l'avant si nous pouvons occuper les emplois dans nos communautés et disposer d'infrastructures adéquates.



Qui nous sommes

(Culture et identité • Exploitation de subsistance • Terres • Planification environnementale et régionale)

Nous vivons de moins en moins selon la culture inuite. Nous en sommes venus à nous sentir opprimés et avons abandonné nos pratiques et notre discipline traditionnelles.

Bien que nous soyons avides d'en savoir plus sur notre histoire, nous ne savons pas vraiment d'où nous venons. Comment alors pouvons-nous savoir où nous nous en allons? Mais surtout, je veux que mes enfants aient une bonne estime d'eux-mêmes et aient confiance en eux.

Nous devons trouver le chaînon manquant et veiller à ce que les connaissances traditionnelles puissent être transmises des aînés aux jeunes.

Aujourd'hui, il y a beaucoup de personnes de notre communauté qui parlent un mélange d'inuktitut et d'anglais.

Notre langue s'érode. Il faut corriger la situation. Mais faisons-nous quelque chose expressément à cet égard? Nous avons besoin d'un secrétariat pour s'occuper de la préservation et de l'enrichissement de l'inuktitut.

C'est regrettable que nos terres de la catégorie I soient devenues trop petites et que nous n'ayons aucun droit tréfoncier.

Le programme d'aide aux chasseurs est très bénéfique pour les Inuits, mais nous devons tout de même trouver une façon pour que les chasseurs puissent être rémunérés pour leur travail. Pouvons-nous obtenir des subventions pour nos activités d'exploitation de subsistance à l'instar des fermiers dans le sud?

Est-ce que le programme d'aide aux chasseurs pourrait acheter une motoneige pour les chasseurs qui n'ont pas les moyens de se procurer leur propre équipement?

Nous devrions avoir des occasions pour apprendre comment faire des igloos, des parkas et des pantalons d'hiver en peau de caribou, ainsi que des kamiks et des kayaks en peau de phoque. Apprendre à faire de telles choses nous aidera à mieux nous souvenir. Avec de telles compétences, tout le monde saura comment survivre.

Si nous permettons des activités minières sur nos terres, le caribou et d'autres animaux sauvages devront aller ailleurs. Nous devrions dire non aux projets miniers et conserver notre langue et notre culture.



Les Inuits ont survécu à de nombreux événements dramatiques (tels que les pensionnats autochtones, la maladie, l'abattage des chiens et de nombreux changements), mais nous avons encore de la force. Nous avons beaucoup de pain sur la planche.

Nos communautés

(Aînés, femmes et jeunes • Éducation • Santé • Logement • Justice et régulation sociale • Développement des communautés • Bioalimentaire • Emploi)

Il faut du financement afin d'embaucher des aînés qui pourront enseigner aux jeunes comment vivre sur nos terres, ainsi que la culture inuite et l'inuktitut.

Nous, les jeunes, devons nous engager à apprendre les pratiques traditionnelles inuites, mais nous avons aussi besoin d'activités récréatives dans le village qui nous aideront à nous épanouir et des infrastructures telles qu'une maison de jeunes, une piscine, etc.

Les torts commis à l'endroit des Inuits qui ont été envoyés dans des pensionnats autochtones et à ceux qui ont été déplacés dans l'Extrême-Arctique ont été reconnus. Mais qu'en est-il des Inuits qui ont été victimes d'autres Inuits? Il y en a beaucoup et pour certaines de ces personnes le suicide semble être la seule solution.

Nous, les aînés, ne savons pas comment agir face au suicide. Quand nous étions jeunes, personne ne posait un tel geste. Le suicide est un sujet difficile, mais nous devons trouver des façons de le prévenir.



On ne diffuse pas assez d'informations sur les professions qui peuvent être pratiquées dans notre communauté. Nous voulons que nos jeunes soient compétents et qu'ils aient un avenir prometteur.

Dans nos organismes régionaux, l'embauche d'Inuits ne semble toujours pas être prioritaire.

Notre état de santé change parce nous mangeons des aliments de restauration rapide, consommons de la drogue et d'autres choses provenant sud.

Trop d'enfants se font retirer de leur famille.

Le CLSC doit disposer d'un meilleur équipement médical afin que les Inuits n'aient pas à se rendre dans une autre communauté pour recevoir des services de base tels que les radiographies.

De même, les Umiujammiuts doivent se rendre dans une autre communauté pour les affaires portées devant le tribunal. Il devrait y avoir un palais de justice ici.

Les policiers devraient être capables de parler inuktitut.

La construction d'un pont pour traverser le ruisseau, d'un foyer pour personnes âgées, d'un centre sportif et de trottoirs pour que les résidents puissent marcher en toute sécurité sont quelques-uns des projets de développement de la communauté.

Nous avons besoin de services d'habitation mieux adaptés au nord. Dans l'état actuel des choses, il nous est impossible d'aider notre propre population.

Bon nombre d'entre nous souhaitent devenir propriétaires, mais il n'y a que trois propriétaires à Umiujaq. Les taxes municipales et les réparations coûtent cher.





L'augmentation constante du loyer contribue à l'accumulation des arriérés de loyer.

Les Umiujammiuts ont besoin d'aide sur le plan de la nourriture. Il y a beaucoup de personnes qui souffrent de la faim.

J'aimerais que l'enseignement soit fait davantage en inuktitut qu'en anglais. En secondaire 5, nous n'avons que trois périodes d'inuktitut et deux périodes d'enseignement culturel par semaine. Ce n'est pas assez. Je parle plus anglais maintenant, mais je ne connais pas bien l'inuktitut.

Nos enfants terminent leur secondaire 5 ici, puis doivent aller à Kangiqsujaq pour faire un secondaire 6. Après leurs études collégiales, ils reviennent à Umiujaq, mais ne peuvent pas obtenir d'emploi. Il faut résoudre ce problème, et ce, peu importe le prix.

Pourquoi est-ce que ce n'est pas possible d'avoir un enseignant inuit unilingue à l'école?

J'éprouve beaucoup de compassion pour les décrocheurs. Comment pouvons-nous les intéresser? Pouvons-nous leur offrir un autre choix que le programme d'éducation régulier?

Il y a beaucoup d'enseignantes. Mais où sont les hommes dans la communauté? Les femmes sont très compétentes et subissent beaucoup de pression, alors que nous restons dans l'ombre à nous demander ce que nous pourrions bien faire.

Pourquoi est-ce que les élèves abandonnent l'école et se détournent de leur objectif? Les élèves doivent être mieux préparés à intégrer le marché du travail. Une

éducation postsecondaire devrait être offerte dans toutes les communautés.

Notre région

(Tourisme • Ressources minérales • Énergie • Transport • Télécommunications)

Nous ne serions pas prêts à accueillir des touristes demain. Nous avons besoin de formation dans ce secteur.

Le coût élevé du transport aérien est un obstacle au développement du secteur du tourisme.

La chasse sportive a des impacts négatifs sur le troupeau de caribou.

Nous ne recevons pas notre juste part des avantages dans le cadre des ententes sur les répercussions et les avantages actuellement en vigueur.

Le fait de verser les redevances directement aux particuliers contribue à la destruction du tissu social inuit. Les redevances devraient être affectées à des projets qui profitent à l'ensemble des Inuits et des communautés.



Il y a des personnes qui semblent disposées à accepter les activités minières, car elles généreront des compensations. Ces personnes doivent réfléchir sérieusement aux impacts qu'auront les activités minières sur nos terres.

Pourquoi avons-nous besoin de mines?

Pour ce qui est de l'avenir, je crois que nous allons devoir accepter le développement. Il faut toutefois améliorer les télécommunications et songer à des infrastructures routières.



Notre vision du développement

L'inuktitut et les Inuits sont très intéressants, mais nous, les jeunes, nous sentons différents. C'est comme si nous perdions notre identité inuite. Je veux que ça change : je veux être inuit à 100 %.

C'est seulement quand nous avons une réunion avec des visiteurs que nous nous exprimons sur ces questions. Nous devrions tout le temps passer à l'action, tous les jours.

La CBJNQ a apporté des améliorations dans notre mode de vie, mais nous n'aurions pas dû renoncer à

nos terres pour des services qui nous étaient dus en tant que contribuables.

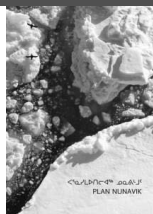
Nous devons avoir notre propre député à l'Assemblée nationale.

Où est-ce que les idées exprimées lors du présent atelier nous amèneront? Est-ce que les Nunavimmiuts sont vraiment prêts à passer à l'action?

J'ai été ragaillardi d'entendre nos jeunes s'exprimer pendant l'atelier organisé dans le cadre de Parnasimautik. Ça me donne beaucoup d'espoir. Merci d'avoir rechargé mes batteries!

Les ateliers organisés dans les communautés dans le cadre de Parnasimautik sont les pierres d'assise d'une vision globale du développement régional selon la culture, la langue et l'identité ainsi que le mode de vie traditionnel des Inuits de manière à les protéger maintenant et à les enrichir pour les années à venir. Pour de plus amples renseignements, visitez le site www.parnasimautik.com.





ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ PARNASIMAUTIK

Ce qui a été dit
MONTRÉAL
Le 3 décembre 2013

Le présent numéro de Ce qui a été dit résume les commentaires formulés par des Inuits du Nunavik le 3 décembre à Montréal. De l'information concernant le processus Parnasimautik avait été diffusée à divers groupes et particuliers les 25 et 26 novembre.

Qui nous sommes

(Culture et identité • Exploitation de subsistance • Terres • Planification environnementale et régionale)

La nécessité de protéger et de promouvoir la langue, la culture et l'identité des Inuits a été soulevée à chacun des ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik en 2013. Cela dit, il y a quantité de matériel et de photographies historiques ainsi que des milliers d'heures d'enregistrement de récits oraux qui dorment dans les archives de l'Institut culturel Avataq parce que l'organisme ne dispose pas de fonds suffisants pour embaucher des gens pour trier et diffuser nos connaissances.

Le travail de ceux et celles qui se consacrent à la préservation de la culture, de la langue et de l'identité des Inuits doit être davantage valorisé.

Notre vie a changé rapidement. Elle a été transformée par de multiples facteurs qui n'ont pas tous été documentés. Il devrait y avoir un centre de recherche voué à la réalisation d'enquêtes qualitatives et quantitatives sur ce qui a transformé dans le passé et transforme aujourd'hui la vie des Inuits du Nunavik. De tels travaux pourraient avoir un effet positif sur nos vies.

Que pouvons-nous faire pour aider les Inuits qui vivent à Montréal et ailleurs au Québec et au Canada? Ils se retrouvent là pour une raison (prison, santé, éducation, travail, etc.). Sur le plan culturel, les Inuits vivant en milieu urbain ont tous



une chose en commun : nous nous efforçons tant bien que mal à nous adapter à la vie loin du nord.

Nous devons discuter de la réalité des Inuits vivant dans la rue à Montréal : manque de logements, problèmes personnels, dépendances. Il devrait y avoir des ressources pour les aider.

Les Inuits du Nunavik doivent être conscients que les Inuits vivant à Montréal doivent payer pour de nombreux services médicaux, les fournitures scolaires, ainsi que les activités et l'équipement sportifs de leurs enfants.

Nos communautés

(Aînés, femmes et jeunes • Éducation • Santé • Logement • Justice et régulation sociale • Développement des communautés • Bioalimentaire • Emploi)

Quand je serai une personne âgée, j'espère que je serai capable de retourner dans ma communauté au Nunavik et de vivre dans un foyer pour aînés qui fera la promotion d'activités culturelles inuites.

Les représentants de la santé doivent faire de la sensibilisation concernant les droits et les responsabilités de la procréation. La crise du logement dans nos communautés ne fera que s'empirer tant que le taux de natalité demeurera élevé et ce sont les femmes et les enfants qui continueront de souffrir des conséquences de la pauvreté, d'une mauvaise santé,

d'un manque d'éducation, de la violence et de la maltraitance.

Si nous voulons retourner vivre au Nunavik, ce n'est pas possible parce qu'il n'y a pas de logement. On ne devrait pas nous confondre avec des fugueurs.

Dans le passé, on offrait aux jeunes inuits trois semaines de préparation pour leur entrée au cégep au sud. Maintenant, les élèves sont envoyés à Kangiqsujaq pour faire un secondaire 6. Il faudrait revenir à l'ancienne préparation aux études collégiales.

Comme de nombreux postes de gestion au sein des organismes inuits requièrent une éducation formelle, ils sont occupés par des non-Inuits. Il n'y a pas assez de jeunes qui poursuivent leurs études. Mon propre passage à l'école m'a découragé plus qu'il ne m'a motivé. Le fait que je devais quitter ma famille a aussi été un facteur déterminant. Il faut un cégep au Nunavik.



Les Inuits se prendraient en main s'il y avait un programme semblable au programme Nunavut Sivunitsavut.

L'éducation et la formation jouent un rôle essentiel dans le renforcement des capacités. Ils constituent une étape importante vers l'autonomie.

Les coopératives sont les plus grands employeurs d'Inuits dans les communautés du Nunavik. L'essor des coopératives revêt une grande importance pour la création d'emplois. Au fur et à mesure que des projets voient le jour, le nombre d'employés inuits augmente. La formation a toujours joué un rôle important dans l'essor des coopératives.

Les subventions sont censées aider les plus démunis d'entre nous. Or, de nombreuses personnes qui s'en sortent bien profitent aussi de ces mêmes subventions.

À Kangiqsujaq, nous avons essayé de trouver un juste équilibre dans le versement des redevances aux particuliers et à la communauté. Grâce aux redevances, de nombreux résidents ont été capables de payer leurs arriérés de loyer et d'acheter des biens essentiels et même de l'équipement pour les activités d'exploitation de subsistance qu'ils ne pourraient pas autrement payer.

La Coopérative de services financiers du Nunavik (CSFN) offre des services bancaires de base dans toutes les communautés. Pour maintenir la viabilité de la CSFN, il faudrait qu'un plus grand nombre d'organismes régionaux et locaux fassent affaire avec la CSFN. Cela pourrait aider la région à devenir financièrement plus autonome.

Chaque emploi qui est créé dans une petite communauté fait une énorme différence dans l'économie locale. Cela permet même d'aider ces personnes à devenir admissibles à l'assurance-emploi.

Notre région

(Tourisme • Ressources minérales • Énergie • Transport • Télécommunications)

Il faut se demander quel pouvoir aura un futur gouvernement autonome sur les activités minières au Nunavik.

Les effets de l'eau de ballast sur les écosystèmes doivent être examinés et la population doit être tenue informée. De telles études devraient être réalisées avant toute nouvelle construction de port en eau profonde au Nunavik.

Le Nunavik devrait imposer des conditions suffisamment strictes pour qu'aucun projet de développement ne puisse aller de l'avant sans avoir été assujéti au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social existant.



Notre vision du développement

Du point de vue de la FCNQ, Parnasimautik doit inclure un autre secteur qui est essentiel et indéniable pour l'autonomisation des Nunavimmiuts : une institution financière appartenant aux Nunavimmiuts.

Nous devons continuer à travailler ensemble pour offrir tous les services dont les Nunavimmiuts ont besoin et,

ultimement, l'émancipation financière nous donnera plus d'autonomie et favorisera le développement durable.

Si le projet du gouvernement du Québec Le Nord pour tous vise réellement à aider les habitants du nord, il doit, avant toute autre chose, proposer des ressources qui permettront aux résidents d'exercer un contrôle sur leur communauté et leur vie. Ainsi, les Inuits pourront vraiment profiter du développement de notre région.

Les ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik tout au long de l'année 2013 sont les pierres d'assise d'une vision globale du développement régional selon la culture, la langue et l'identité ainsi que le mode de vie traditionnel des Inuits de manière à les protéger maintenant et à les enrichir pour les années à venir. Pour de plus amples renseignements, visitez le site www.parnasimautik.com.



L'équipement du programme d'aide aux chasseurs est négligé.

Bon nombre d'emplois demandent de parler couramment l'inuktitut, alors que l'éducation devrait être une qualification importante.

L'ARK doit préciser quels sont les programmes d'emploi et d'aide aux entreprises auxquels ont accès les Inuits de Chisasibi.

Notre région

(Tourisme • Ressources minérales • Énergie • Transport • Télécommunications)

Les frais de déplacement des bénéficiaires Inuits de Chisasibi qui travaillent à la mine Raglan sont couverts jusqu'à La Grande seulement et non pas jusqu'à Chisasibi.

Les membres du groupe Parnasimautik ont convenu que chaque organisme doit préciser ses rôles et responsabilités envers les Inuits de Chisasibi et les informer de leurs programmes et services.

Pour clore l'atelier organisé dans le cadre de Parnasimautik, les dirigeants régionaux ont remercié les représentants locaux et les résidents de s'être exprimés sur les enjeux touchant Chisasibi. Pour de plus amples renseignements sur les ateliers organisés dans le cadre de Parnasimautik dans toutes les communautés du Nunavik en 2013, ainsi qu'avec les Inuits vivant à Montréal, consultez le site www.parnasimautik.com.

